

Orthotypographie

Volume II

de G à Z

Il a été effectué sur les presses
d'Hélio Service (à Custines),
en janvier 2007, un premier
tirage à usage privé, numéroté
de **I** à **30**, des volumes I & II
d'*Orthotypographie*.

Le **PDF** de cet exemplaire
du volume II ne comporte pas
de numéro.

© Juin 2007.

Orthotypographie est publié sous licence  **creativecommons**, qu'on peut consulter (en français) sur <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>.

Les droits moraux et financiers de l'ouvrage appartiennent aux divers ayants droit, et notamment à la famille de l'auteur. Les autres droits sont réservés.

Tout usage commercial du PDF de cet ouvrage ainsi que sa modification sont interdits ; son utilisation est libre et vivement encouragée.

Orthotypographie

Volume II

de G à Z

Du même auteur

Typographie, orthotypographie.

Site web (1997-2002) : <http://users.skynet.be/typographie/>.

La Liste Typo, Typographique Tombeau de Jean-Pierre Lacroux, textes rassemblés et présentés par Thierry Bouche, s. l. [Échirolles], 2003.

Orthotypographie, Orthographe & Typographie françaises, Dictionnaire raisonné, [ouvrage collectif], deux volumes hors-commerce, s. l., 2007.

Plumes et papier.

La Mémoire des Sergeant-Major, avec Lionel VAN CLEEM, Ramsay–Quintette, Paris, 1988. Traduction en italien : *Il Pennino*, Ulisse Edizioni, Turin, 1988.

Papier, Seghers–Quintette, Paris, 1991.

Une affaire de stylos, avec Pierre HAURY, Seghers–Quintette, Paris, 1990. Traduction en italien : *La Seduzione delle stilo*, Ulisse Edizioni, Bologne, 1991. Traduction en anglais : *A Passion for Pens*, Greentree, Ridgefield (Connecticut), 1993.

Une petite histoire du papier, Quintette, Paris, 2001.

Littérature générale.

Panique à Calixta, coll. « Mots », Ramsay, Paris, 1986. Réédition revue et intégrale sous le titre : *Nihil obstat*, Quintette, Paris, 2001.

Divers.

Tombeau de Victor Hugo : le 22 mai 1885, ouvrage collectif, Jean-Pierre Lacroux éd., Quintette, Paris, 1985.

Trait tiré, éditions Le Champ du possible, Paris, 1974.

Jean-Pierre Lacroux

Orthotypographie

Orthographe & Typographie françaises

Dictionnaire raisonné

Volume II

de G à Z

LA PART



de L'ANGE

© creative commons

À A. A. et É. È.

Sommaire du volume II

Sommaire du volume I	15
Table des abréviations, signes et symboles	25
Galerie, voir Musée, galerie (vol. II, p. 135)	
Gagner, voir Chasse, chasser (vol. I, p. 242)	
Galaxie, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Genre des noms communs	33
Genre des noms propres, voir Ville et village (vol. II, p. 316)	
Gentilé, voir Peuple (vol. II, p. 184)	
Géographie	36
Géologie	39
Grade	39
Graisse	41
Grec	42
Gris	42
Guerre	43
Guillemet	47
Habillage	53
Habitant, voir Peuple (vol. II, p. 178)	
Hauteur	53
Heure	55
Hors-texte	55
Hôtel	56
Incipit	57
Incunable	57
Index	57

SOMMAIRE DU VOLUME II

Indice, voir Exposant (vol. I, p. 360)	
Institut	69
Interfolier	69
Interlignage, interligne, interligner	69
Italique	69
Jardin	75
Jésus-Christ	76
Jeu	76
Justification	76
Langues étrangères	79
Latin	79
Latitude, longitude, voir Point cardinal (vol. II, p. 190)	
Légende	83
Légion	83
Lettre	84
Lettrine	85
Lézarde	89
Ligature	91
Ligne creuse	96
Lisibilité	104
Livre	105
Livre sacré	105
Lune, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Madame, mademoiselle, monsieur	107
Mademoiselle, voir Madame, mademoiselle, monsieur (vol. II, p. 107)	
Majuscule	111
Manchette, voir Addition (vol. I, p. 149)	
Manifestation culturelle ou commerciale	117
Manifestation sportive	118
Manuscrit	118
Marque déposée	119
Mastic	125
Maxime, voir Proverbe (vol. II, p. 231)	
Membre, voir Adeptes (vol. I, p. 149)	

SOMMAIRE DU VOLUME II

Mer	125
Mesure typographique	125
Midi, minuit	126
Mille, mil, millier	126
Millénaire	127
Millésime	127
Ministère, ministre	128
Minuit, voir Midi, minuit (vol. II, p. 126)	
Minuscule,	
voir Addition (vol. I, p. 149) et Majuscule (vol. II, p. 111)	
Monnaie, voir Euro (vol. I, p. 358) et Franc (vol. I, p. 380)	
Monsieur,	
voir Madame, mademoiselle, monsieur (vol. II, p. 107)	
Monument	131
Mot étranger	133
Musée, galerie	135
Muséum	137
Musique	137
Mythologie	140
Navire, voir Bateau (vol. I, p. 212)	
Nébuleuse, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Néologisme	141
Nombre	141
Nom propre	147
Nord, voir Point cardinal (vol. II, p. 190)	
Note	148
Note de musique, voir Musique (vol. II, p. 137)	
Nouveau, voir Ancien, nouveau (vol. I, p. 173)	
Numéro	150
Océan, voir Géographie (vol. II, p. 36)	
Œil	153
Opéra	154
Ordre, voir Décoration (vol. I, p. 307)	
Orpheline, voir Ligne creuse (vol. II, p. 96)	
Orthographe multiple	154

SOMMAIRE DU VOLUME II

Ouest, voir Point cardinal (vol. II, p. 190)	
Pacte	155
Page	155
Palais, voir Monument (vol. II, p. 131)	
Palme, voir Académie (vol. I, p. 99)	
Panse	156
Papier, voir Format (vol. I, p. 371)	
Paragramme, voir Coquille (vol. I, p. 280)	
Paragraphe	156
Parallèles	158
Parangonner	158
Parc, voir Jardin (vol. II, p. 75)	
Parenthèse	158
Parti, mouvement	162
Particule	162
Pays	171
Période historique, voir Âge (vol. I, p. 158), Époque (vol. I, p. 341) et Style artistique (vol. II, p. 268)	
Petite capitale	176
Peuple	178
Place, voir Voie et espace public (vol. II, p. 326)	
Planète, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Planche	186
Pléonasme	186
Pluriel des mots étrangers	186
Pluriel des noms propres, voir Nom propre (vol. II, p. 147)	
Poème	189
Point	190
Point cardinal	190
Point d'exclamation	191
Point d'interrogation	192
Points de suspension	194
Pôle	202
Police	202
Ponctuation	210

SOMMAIRE DU VOLUME II

Porte	228
Pourcentage	228
Préfecture, préfet	228
Premier	229
Prénom	229
Préparation de copie	230
Président	230
Produit	230
Prote	231
Proverbe	231
Quasi	233
Quelque	233
Réforme	235
Région	235
Régure	236
Religion	236
Révolution	237
Saint	239
Satellite, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Scène, voir Acte d'une pièce de théâtre (vol. I, p. 147)	
Second	244
Sic	245
Siècle	245
Siège, voir Guerre (vol. II, p. 43)	
Sigle	247
Signature	266
Soleil, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Soulignement	267
Souverain, voir Titre honorifique (vol. II, p. 297)	
Square, voir Jardin (vol. II, p. 75)	
Style artistique	268
Sud, voir Point cardinal (vol. II, p. 190)	
Suisse	268
Symbole	269
Télégramme, voir Petite capitale (vol. II, p. 176)	

SOMMAIRE DU VOLUME II

Terre	271
Théâtre	271
Tierce	271
Tiers	271
Tiret	272
Titre de civilité, voir Madame, mademoiselle, monsieur (vol. II, p. 107)	
Titre de départ	278
Titre d'œuvre	278
Titre honorifique	297
Titre intérieur	299
Titre religieux	299
Tome	299
Tour, voir Manifestation sportive (vol. II, p. 118) et Monument (vol. II, p. 131)	
Trait d'union	300
Traité, voir Accord, conférence, traité (vol. I, p. 135)	
Transcription, translittération	303
Troncation	305
Union	309
Unité de mesure	309
Université	311
Véhicule	313
Vers	313
Veuve, voir Ligne creuse (vol. II, p. 96)	
Ville et village	316
Vin	324
Virgule	325
Voie et espace public	326
Zéro	329
Zodiaque	329
Zoo	330
Zoologie	330
Liste des auteurs mentionnés	333
Bibliographie	339

Sommaire du volume I

Sommaire du volume II	17
Avertissement	23
Table des abréviations, signes et symboles	29
Avant-propos	37
Abréviation	55
Académie	99
Accentuation	103
Accolade	134
Accord, conférence, traité	135
Achevé d'imprimer	135
Acronyme	136
Acropole	147
Acte d'une pièce de théâtre	147
Adage, voir Proverbe (vol. II, p. 231)	
Addenda	148
Addition	149
Adepte	149
Adhérent, voir Adepte (vol. I, p. 149)	
Administration	152
Adresse	152
Aéro-	157
Âge	158
Ajout	160
Alinéa	161

SOMMAIRE DU VOLUME I

Allégorie	167
Allemand	167
Alliage	169
Alliance	170
An, année	170
Ancien, nouveau	173
Anglais	173
Année, voir An, année (vol. I, p. 170)	
Annexe	175
Anti	176
Aparté	179
Aphorisme, voir Proverbe (vol. II, p. 231)	
Apocope, voir Abréviation (vol. I, p. 55)	
Aposiopèse	179
Apostrophe	179
Appel de note	186
Appendice, voir Addenda (vol. I, p. 148)	
Approche	191
Arc, arche, voir Alliance (vol. I, p. 170) et Monument (vol. II, p. 131)	
Armée	195
Arrobe	196
Arrondissement	202
Article dans les noms propres	203
Astérisque	204
Astre	206
Auberge, voir Enseigne (vol. I, p. 334)	
Avant-propos	208
Avertissement	208
Bandeau	209
Barre oblique	209
Bas de casse	210
B. À T., voir Bon à tirer (vol. I, p. 230)	
Bataille, voir Guerre (vol. II, p. 43)	

SOMMAIRE DU VOLUME I

Bateau	212
Bavochoer	213
Belle page	214
Bible	214
Bibelot, voir Bilboquet (vol. I, p. 228)	
Bibliographie	223
Bibliothèque	228
Bilboquet	228
Blanc	229
Blanchir	229
Bois, voir Jardin (vol. II, p. 75)	
et Voie et espace public (vol. II, p. 326)	
Bon à tirer	230
Botanique	231
Bourdon	231
Brochure	232
Bureau	232
Cabochon	233
Cadrat	233
Cadratin	233
Calendrier républicain	235
Calibre	235
Campagne, voir Guerre (vol. II, p. 43)	
Capitale	236
Carat, voir Alliage (vol. I, p. 169)	
Cartouche	236
Casse	236
Cathédrale, voir Église (vol. I, p. 331)	
Caviarder	239
Cédille	239
Cent	240
Césure	240
Chambre	241
Championnat, voir Manifestation sportive (vol. II, p. 118)	

SOMMAIRE DU VOLUME I

Chapelle, voir Monument (vol. II, p. 131)	
Chapitre	241
Chasse, chasser	242
Châtain	243
Château, voir Monument (vol. II, p. 131)	
Cheminée, voir Lézarde (vol. II, p. 89)	
Chiffres	243
Chiffres romains	248
Chimie	249
Cicéro	252
Circonscription universitaire, voir Académie (vol. I, p. 99)	
Citation	252
Classe	261
Classification typographique	261
Club	275
Code	276
Code postal, voir Adresse (vol. I, p. 152)	
Colombelle	276
Colonne, voir Monument (vol. II, p. 131)	
Colophon	277
Combat, voir Guerre (vol. II, p. 43)	
Commission	277
Compagnie	277
Composition	278
Confédération, voir Pays (vol. II, p. 171)	
Conférence, voir Accord, conférence, traité (vol. I, p. 135)	
Conflit, voir Guerre (vol. II, p. 43)	
Congrès	278
Conseil	279
Constellation, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Convention	279
Copie	280
Coquille	280
Corps	282

SOMMAIRE DU VOLUME I

Correcteur	284
Correction	289
Côte	290
Couillard	291
Couleur	292
Coupure	295
Cour	301
Cran	301
Crénage	301
Crochet	302
Croisade, voir Guerre (vol. II, p. 43)	
Croix	303
Cul-de-lampe	304
Date	305
De, voir Particule (vol. II, p. 162)	
Décoration	307
Dédicace	307
Degré	312
Deleatur	313
Département	314
Dépôt légal	316
Deuxième, voir Second (vol. II, p. 244)	
Deux-points	316
Devise	319
Dialogue	320
Dicton, voir Proverbe (vol. II, p. 231)	
Disciple, voir Adepté (vol. I, p. 149)	
Division	323
Doctrine	325
Doublon	326
Durée	326
Dynastie	327
Échelle	329
École	329

SOMMAIRE DU VOLUME I

Église	331
Élision, voir Apostrophe (vol. I, p. 179)	
Empattement	334
Empire	334
Enseigne	334
Entrelarder, larder	334
Énumération	335
Épigraphe	339
Époque	341
Ère	341
Errata, erratum	341
Espace	342
Espacement	347
Est, voir Point cardinal (vol. II, p. 190)	
Et, esperluette	347
État	353
États-Unis	353
Etc.	355
Ethnique, voir Peuple (vol. II, p. 178)	
Étirement	358
Étoile, voir Astre (vol. I, p. 206)	
Euro	358
Évangile	364
Événement historique	364
Événement sportif, voir Manifestation sportive (vol. II, p. 118)	
Exergue, voir Épigraphe (vol. I, p. 339)	
Expédition, voir Guerre (vol. II, p. 43)	
Exposant	365
Extrait, voir Citation (vol. I, p. 252)	
Faculté	367
Famille	367
Fascicule	367
Fausse page, voir Belle page (vol. I, p. 214)	
Faux titre	367

SOMMAIRE DU VOLUME I

Féminin	368
Feuille, feuillet	374
Figure	374
Folio	374
Fonction	375
Fonte	375
Format	375
Fraction	379
Franc	380
Fronton	381

« Juste une remarque sur le fond esquivé du débat. S'imaginer que la méconnaissance des conventions typographiques est un paramètre essentiel pour expliquer une prétendue dégradation de la "chose imprimée" (quelle qu'elle soit) est une erreur grossière (sur tous les plans) ou une quête d'alibi facile. Avant d'apprendre où placer les caps ou les nombres en chiffres romains, apprenons à écrire.

« La soif de connaissances anecdotiques (typographiques) s'explique aisément, mais jamais un coup de deletur n'abolira le bazar. »

Jean-Pierre LACROUX à *Typographie*, le 8 mai 1999.

Tables des abréviations, signes et symboles

Signes et symboles.

⇒ **Mot** Voir ce mot (définition, informations essentielles).

⇒ *Mot* Voir ce mot (informations complémentaires).

= Convergence, accord.

≠ Divergence, désaccord.

± Usage très incertain.

- Textes spécialisés, usages particuliers.

- Textes littéraires, « bon usage ».

- Règle absolue, quelle que soit la nature du texte.

- ◇ Forme traditionnelle à respecter.

- ¶ Typographie, « traitement de texte ».

∞ Commentaire.

> Correction, évolution.

≈ Rappel d'une évidence. Par exemple : « Ce mot n'a ≈ jamais de majuscule initiale » n'implique pas que le mot en question échappe aux règles communes lorsqu'il figure en tête d'une phrase ou dans une composition en capitales. « La ≈ seule forme admissible » ne prétend pas entraver la création littéraire...

[Etat] Faute. Dans cet exemple : il faut accentuer la capitale. Les crochets ne retrouvent leur rôle traditionnel que dans quelques cas : [*sic*], [?], [...], [interpolation, ajout ou hypothèse, transcription phonétique].

{moyen-âge} Forme non fautive mais déconseillée.

ABRÉVIATIONS, SIGNES ET SYMBOLES

- * ** *** Appel de note (excepté dans les exemples d'emploi de l'astérisque).
guillo[tine Coupure admise.
guilloti|ne Coupure déconseillée.
guillot/ine Coupure prohibée.

Abréviations employées dans la bibliographie.

- coll. collection
éd. édition
s. d. sans date
s. l. sans lieu
t. tome
vol. volume

Ouvrages de référence les plus souvent cités*.

- Académie 1994* *Dictionnaire de l'Académie...*, 1994, (5).
Code typ. 1993 *Code typographique*, 17^e éd., 1993, (2).
Doppagne 1991 DOPPAGNE (Albert), *Majuscules, Abréviations, Symboles et Sigles*, 1991, (2).
Frey 1857 FREY (A.), *Nouveau Manuel complet de typographie*, 1857, (2).
Girodet 1988 GIRODET (Jean), *Pièges et Difficultés de la langue française*, 1988, (11).
Gouriou 1990 GOURIOU (Charles), *Mémento typographique*, 1990, (2).
Grevisse 1986 GREVISSE (Maurice), *le Bon Usage*, 1986, (9).
Guéry 1996 GUÉRY (Louis), *Dictionnaire des règles typographiques*, 1996, (2).
Hanse 1987 HANSE (Joseph), *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, 1987, (11).

* Voir p. 345-374 les noms et les références bibliographiques complètes de ces ouvrages. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux rubriques de cette bibliographie.

ABRÉVIATIONS, SIGNES ET SYMBOLES

- Impr. nat.* 1990 *Lexique des règles typographiques...*, 1990, (2).
Larousse 1933 *Larousse du XX^e siècle*, 1928-1933, (5).
Larousse 1970 *Larousse, Trois volumes en couleurs*, 1970, (5).
Larousse 1985 *Grande Encyclopédie Larousse (la)*, 1971-1976, suppléments : 1981, 1985, (5).
Larousse 1992 *Petit Larousse illustré (le)*, 1991, (5).
Larousse 1997 *Petit Larousse illustré (le)*, 1996, (5).
Larousse 1999 *Petit Larousse illustré (le)*, 1998, (5).
Lecerf 1956 LECERF (Pierre), *Manuel pratique de typographie*, 1956, (2).
Lefevre 1855 LEFEVRE (Théotiste), *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*, 1855, (2).
Lefevre 1883 —, *Guide pratique du compositeur et de l'imprimeur typographes*, 1883, (2).
Lexis 1989 Lexis, *Dictionnaire de la langue française*, 1989, (5).
Littré 1872 LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue française*, 1863-1872, supplément : 1877, (5).
Perrousseaux 1995 PERROUSSEAU (Yves), *Manuel de typographie française élémentaire*, 1995, (2).
Ramat 1994 RAMAT (Aurel), *le Ramat typographique*, 1994, (2).
Robert 1985 *Petit Robert (le)*, 1985, (5).
Robert 1993 *Nouveau Petit Robert (le)*, 1993, 1999, (5).
Tassis 1870 TASSIS (Auguste), *Guide du correcteur...*, [1870?], (2).
Thomas 1971 THOMAS (Adolphe-Victor), *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, 1971, (11).
Typogr. romand 1993 *Guide du typographe romand*, 1993, (2).

Autres ouvrages de référence cités.

- Abrégé typ.* 1993 *Abrégé du code typographique...*, 1993, (2).
Afnor 1990 AFNOR, *Documentation*, t. I : *Présentation des publications...*, 1990, (7).

ABRÉVIATIONS, SIGNES ET SYMBOLES

- Amen* 1932 AMEN (Lucien), *la Typographie à la Linotype*, 1932, (2).
- Audin* 1949 AUDIN (Marius), *Somme typographique*, vol. II, 1949, (1).
- Bénac* 1978 BÉNAC (Henri), *Guide alphabétique des difficultés du français*, 1978, (11).
- Berthelot* 1992 BERTHELOT (Jacques), *Lexique de l'édition et des techniques éditoriales*, 1992, (3).
- Berthier & Colignon* 1979 BERTHIER (Pierre-Valentin) et COLIGNON (Jean-Pierre), *Le Français pratique*, 1979, (11).
- Berthier & Colignon* 1991 —, *Ce français qu'on malmène*, 1991, (11).
- Bref Larousse* 1995 *Bref... Abrégé des règles...*, 1995, (2).
- Boiste* 1828 BOISTE (Pierre-Claude-Victoire), *Dictionnaire universel...*, 7^e éd., 1828, (5).
- Boutmy* 1883 BOUTMY (Eugène), *Dictionnaire de l'argot des typographes*, 1883, (3).
- Brachet & Dussouchet* 1889 BRACHET (Auguste) et DUSSOUCHET (Jean-Jacques), *Grammaire française*, 1889, (9).
- Brunetière* 1880 BRUNETIÈRE (Ferdinand), *Études critiques...*, 1880-1925, (14).
- Carlier* 1997 *Dictionnaire des citations françaises et étrangères*, 1992-1997, (14).
- Catach* 1989 CATACH (Nina), *les Délires de l'orthographe*, 1989, (8).
- Catach* 1994 —, *la Ponctuation*, 1994, (10).
- Chautard* 1937 CHAUTARD (Émile), *Glossaire...*, 1937, (3).
- Colignon* 1989 COLIGNON (Jean-Pierre), *Savoir écrire, Savoir téléphoner*, 1989, (13).
- Colignon* 1993 —, *Un point c'est tout!...*, 1993, (10).
- Colin* 1994 COLIN (Jean-Paul), *Dictionnaire des difficultés du français*, 1994, (11).
- Conseil sup.* 1990 CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, « les Rectifications de l'orthographe », 1990, (8).

ABRÉVIATIONS, SIGNES ET SYMBOLES

- Denis 1952* DENIS (Jules), *Grammaire typographique*, 1952, (2).
- Didot 1868* DIDOT (Ambroise-Firmin), *Observations sur l'orthographe française...*, 1868, (8).
- Drillon 1991* DRILLON (Jacques), *Traité de la ponctuation française*, 1991, (10).
- Druet & Grégoire 1976* DRUET (Roger) et GRÉGOIRE (Herman), *la Civilisation de l'écriture*, 1976, (1).
- Dumont 1915* DUMONT (Jean), *Vade-Mecum du typographe*, 1915, (2).
- Dumont 1917* —, *Lexique typographique...*, 1917, (3).
- Étiemble 1964* ÉTIEMBLE (René), *Parlez-vous franglais ?*, 1964, (11).
- Féminisation 1994* *Mettre au féminin...*, 1994, (8).
- Fournier 1903* FOURNIER (Henri), *Traité de la typographie*, 1903, (2).
- Français contemp. 1992* *Dictionnaire du français contemporain*, 1992, (5).
- Girault-Duvivier 1838* GIRAULT-DUVIVIER (Charles-Pierre), *Grammaire des grammaires...*, 1838, (9).
- Gradus 1980* DUPRIEZ (Bernard), *Gradus*, 1980, (6).
- Greffier 1898* GREFFIER (Désiré), *les Règles de la composition typographique...*, 1898, (2).
- Grevisse 1975* GREVISSE (Maurice), *le Bon Usage*, 1975, (9).
- Guéry 1990* GUÉRY (Louis), *le Secrétariat de rédaction*, 1990, (1).
- Gutenberg 1995* « Ligatures & caractères contextuels », *Cahiers Gutenberg*, 1995, (1).
- Hachette 1995* *Dictionnaire Hachette encyclopédique illustré*, 1994, (5).
- Halkin 1946* HALKIN (Léon-Ernest), *la Technique de l'édition*, 1946, (2).
- Larousse 1885* LAROUSSE (Pierre), *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, 1885, (5).

ABRÉVIATIONS, SIGNES ET SYMBOLES

- Larousse 1904* LAROUSSE (Pierre), *Nouveau Larousse illustré*, 1897-1904, (5).
- Larousse 1960* *Grand Larousse encyclopédique*, 1960-1964, (5).
- Larousse mens.* *Larousse mensuel illustré*, 1907-1957, (14).
- Le Beau-Bensa* LE BEAU-BENSA (Béatrice) et REY-DEBOVE (Josette), *la Réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, 1991, (8).
- Leclerc 1939* LECLERC (Émile), *Nouveau Manuel complet de typographie*, 1939, (2).
- Leforestier 1890* LEFORESTIER (Joseph-Pascal-Michel), *Manuel pratique... du correcteur*, 1890, (2).
- L'Hoest & Wodon 1990* L'HOEST (Christian) et WODON (Bernard), *Itinéraire pour la publication*, 1990, (14).
- Marouzeau 1941* MAROUZEAU (Jules), *Précis de stylistique française*, 1941, (14).
- Maxidico 1996* *Maxidico (le)...*, 1996, (5).
- Micro-Robert 1990* *Micro-Robert 2 (le)*, 1990, (5).
- Paput 1997* PAPUT (Christian), *Vocabulaire des arts graphiques...*, 1997, (3).
- Petiot 1982* PETIOT (Georges), *le Robert des sports*, 1982, (6).
- Petity 1766* PETITY (Jean Raymond de), *Bibliothèque des artistes et des amateurs*, 1766, (14).
- Quillet 1946* *Dictionnaire Quillet de la langue française*, 1946, (5).
- Règles Hachette 1924* *Règles typographiques...*, [1924], (2).
- Richaudeau 1989* RICHAUDEAU (François), *Manuel de typographie et de mise en page*, 1989, (1).
- Robert 1993* *Petit Robert, Dictionnaire universel des noms propres (le)*, 1993, (6).
- Robert 1994* *Nouveau Petit Robert (le)*, 1994, (5).
- Sensine 1930* SENSINE (Henri), *la Ponctuation en français*, 1930, (10).

ABRÉVIATIONS, SIGNES ET SYMBOLES

- Termes officiels 1994* DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, 1994, (7).
- Typogr. romand 1948* *Guide du typographe romand*, 1948, (2).
- Universalis 1990* *Encyclopædia universalis*, 1989-1990, (5).
- Vaillant 1890* VAILLANT (Charles), *Guide pratique de typographie à l'usage des apprentis*, 1890, (2).
- Vairel 1992* VAIREL (Hélène), *la Présentation d'un manuscrit dactylographié*, 1992, (2).
- Williams 1992* WILLIAMS (Robin), *Le Mac est plus qu'une machine à écrire*, 1992, (1).
- Zacharia 1987* ZACHARIA (Michèle), *le Petit Retz de l'expression écrite*, 1987, (6).
- Presse : le *Journal officiel*, le *Monde*, 1992-2001.

*
* *

Dans les passages reprenant certaines des interventions de Jean-Pierre Lacroux dans les forums Internet auxquels il participait*, le groupe Fr.Lettres.Langue.Francaise est abrégé F.L.L.F.

Les appellations *Bob*, *Little Bob* et autres dérivés désignent familièrement *le Petit Robert*. D'autres ouvrages sont cités de façon aussi amicale que cavalière, en particulier le *Lexique* de l'Imprimerie nationale : parfois *l'Hyène* et très fréquemment *l'I.N.*

L'acronyme FAQ abrège la bien connue « Foire aux questions » des sites Web.

* Forums et listes de discussion : Alt.Culture.Cajun, France-Langue, Fr.Comp.Pao, Fr.Lettres.Écriture, Fr.Lettres.Langue.Francaise (F.L.L.F.), Fr.Soc.Internet, Langue-Fr., Typographie.

On trouvera également dans cette partie de larges extraits du site Web de l'auteur : <http://users.skynet.be/typographie/>, laissé par lui en l'état le 13 avril 2002.

GALERIE ⇒ **MUSÉE, GALERIE**

GAGNER ⇒ **CHASSE, CHASSER**

GALAXIE ⇒ **ASTRE**

GENRE DES NOMS COMMUNS ⇒ *Féminin.*

« Il y a des règles de grammaire qui n'ont été décrétees que pour en finir avec une liberté qui n'avait aucun inconvénient. [...] Il n'y a aucune raison pour ne pas admettre *amour* aux deux genres, selon l'humeur. »

Paul VALÉRY, *Cahiers*.

Masculin :

Un abaque romain, un abysse de 6 000 mètres, un acrostiche grivois.

Un albâtre délicat, un alvéole profond, l'ambre gris des cachalots blêmes.

L'amianté mortel du Berlaymont, un antidote au désespoir.

Un apogée très bref, un arcane subtil (alchimie), les arcanes puérils du Palais.

Un armistice déshonorant, l'asphalte mou des rues de Sfax.

Un astérisque bien venu, un astragale corinthien.

Un augure, bon ou mauvais, est masculin comme un devin ou un présage.

Un colchique dans les prés, un effluve plaisant.

Un éphémère adulte déjà vieux de vingt heures, un équinoxe désastreux.

Le girofle, un haltère plutôt lourd, un hypogée, le lignite, le myrte est lassant.

Le naphte, un obélisque, un ocelle de léopard, un opprobre, un ove est un œuf.

Des pénales princiers, un pétale, un planisphère.

Le saccharose n'est pas moins masculin que le sucre, le solde (vente).

Un joyeux trille.

Féminin :

Une acre de bonne terre, l'algèbre, {une} alluvion.

Une anagramme transparente, une argile molle.

Des arrhes scandaleuses.

Une câpre, l'ébène (bois de l'ébénier) est précieuse, une échappatoire.

Une écritoire, une enzyme gloutonne, une éphéméride (mais : un éphémère).

Une épigraphe touchante, une escarre douloureuse, une immondice.

Une oasis surpeuplée, une oriflamme prise à l'ennemi, une palabre assez vaine.

Une scolopendre vigoureuse, la sépia, une topaze, une vicomté.

± Un ou une alvéole, un ou une perce-neige.

= *Larousse 1997, Thomas 1971.*

± *Robert 1993* [éphémère, enzyme : masculin ou féminin].

± *Impr. nat. 1990* [amiante, anthracite : féminin].

« Un » automobile...

À France-Langue, le 21 février 1998.

B. PICARD : Cet usage nous vaut une très rare note dans l'édition de « la Pléiade » (1954) de la Recherche du temps perdu dont l'appareil critique se concentre sur les variantes : « Automobile est encore donné comme nom masculin au tome I du Nouveau Larousse illustré, paru vers 1900 ; mais ce même mot est féminin dans d'autres endroits de l'édition (par ex., p. 995). »

Cette note de « la Pléiade » n'est pas très claire, car elle semble suggérer que le masculin pourrait être antérieur au féminin, voire qu'à l'origine il aurait été dominant... Je dispose de deux éditions du *Nouveau Larousse illustré*. Or, dans la plus ancienne (1897, numéro 18 !), « automobile » est un substantif féminin (avec cette mention : « Quelques-uns font ce mot masculin »), ce qui s'explique par « une voiture automobile ». Dans la plus récente (1920, numéro 246287 !), c'est devenu un substantif masculin (sans la moindre variante)...

À mon sens, un petit malin à l'esprit étroit est passé par là... avec un véhicule automobile. Quant à savoir à quelle date... c'est une autre affaire... Faudrait consulter les éditions successives... entre 1898 et 1919... C'est probablement bien avant 1920, puisque cette date est donnée par de nombreuses sources comme celle de l'extinction du masculin... À noter toutefois que le *Larousse du xx^e siècle* (1928), s'il revient bien sûr au féminin, reprend la mention « Quelques-uns font ce mot masculin »...

B. PICARD : Mobile et rail sont du masculin, mais pourquoi aujourd'hui une automobile et un autorail ?

Sans doute parce que « automobile », avant de devenir un substantif, fut un adjectif éventuellement féminin... ce qui n'est pas le cas d'« autorail ».

... et « une » bug informatique

À France-Langue, du 2 au 18 mars 1998.

J. THERIAULT : Je crois qu'il faut se fier à l'oreille. Il y a des mots qui sonnent masculin et d'autres qui sonnent féminin, sans que l'unanimité soit possible d'ailleurs. Certains proposent la bogue (pour bug) ; moi, ça m'écorche les oreilles et j'opte pour le bogue.

Ben... ça se discute... Au départ vous avez tort, mais je crois bien qu'à l'arrivée vous avez raison...

Le bogue, c'est un poisson (sauf pour l'Académie... qui, fidèle à elle-même, en fait un féminin). La bogue, c'est ce machin piquant (donc néfaste...) qui enveloppe les châtaignes.

Il me semble que les officiels conseillers ont été séduits par la double (donc dangereuse) analogie de la bogue avec bug (bestiole ou erreur néfaste)... C'était oublier un peu vite que tous ceux qui ont employé le terme anglais en ont fait, à juste titre, un masculin : *un bug*. Il me semble donc que l'officielle bogue aura bien du mal à s'imposer... Si je tombe sur « un bogue informatique », je ne le corrige pas... Nous ne sommes pas tenus d'obéir à des ordres stupides. D'autant que nous avons *Larousse* avec nous (uniquement masculin). *Little Bob* est plus précautionneux (féminin... mais « cour. » masculin...).

C'est bien joli de vouloir défendre le français contre les foreign bugs... mais on se retrouve avec un binz presque aussi foireux que l'illustre Mél... Tout ça pour nommer un défaut, une erreur, une couille...

Ah ! dernier mot... Bogue est également un terme argotique qui signifie « montre, toquante »... Quand on songe au « bogue de l'an 2000 », ça ne manque pas de piquant...

J. FONTAINE : Je m'interroge sur le « à juste titre »... Pourquoi, a priori, le mot anglais bug serait-il plus masculin que féminin ?

Tous les substantifs français se terminant par *g* sont masculins... Les seuls féminins sont des sigles (*A.G.*, *I.V.G.*, *O.N.G.*), des troncations (*agré*, *santiag*) et trois exceptions explicables : *starking* (une pomme), *tong* (une sandale), *Weltanschauung* (féminin en allemand).

GENRE DES NOMS PROPRES ⇒ VILLE ET VILLAGE

GENTILÉ ⇒ PEUPLE

GÉOGRAPHIE ⇒ *Pays*.

Les Français se flattent abusivement en se prétendant des parangons de nullité géographique. Ils sont loin derrière le peloton de tête ; pis, en la matière, leurs traditions orthotypographiques comptent parmi les plus subtiles : l'Afrique-Équatoriale française (A.-É. F.), l'Afrique-Occidentale française (A.-O. F.), l'Afrique du Nord, l'Arabie Heureuse, l'Asie Mineure, l'Asie du Sud-Est ; le Bassin aquitain, le Bassin parisien ; la Forêt-Noire, la Géorgie, la Vénétie Julienne ; Saint-Louis (Sénégal), ± Saint Louis (États-Unis), voir : *Saint*.

Moyen et Proche-Orient

À Langue-Fr., le 7 août 2001.

P. DECLERCQ : Pendant très longtemps on n'a jamais dit qu'Orient pour le Proche ou Moyen-Orient.

Jadis, le Proche-Orient s'appelait le Levant... Cela me rappelle une ancienne contribution, que voici :

Les définitions ont hélas évolué : naguère synonyme de Levant (ce qui impliquait une façade méditerranéenne), le Proche-Orient est devenu aujourd'hui,

pétrole aidant, un sous-ensemble sans intérêt (car trop proche...) du Moyen-Orient : il englobe certains riverains de la mer Rouge et, surtout, miam-miam, du golfe Persique...

Moyen-Orient nous vient de l'anglais *Middle East* et désigne ce que nous appelons désormais le Proche-Orient en y ajoutant (éventuellement) des pays plus « orientaux » comme l'Afghanistan, qui sont néanmoins situés en Asie occidentale... La nuance est donc bien faible. [...] On est toujours l'oriental (ou à l'est) de quelqu'un : si pour certains le Soudan commence à Calais, il est logique que le Levant soit déjà qualifié de Moyen-Orient... Après tout, de nombreux pays de l'Europe dite de l'Est (ou orientale) étaient des pays d'Europe centrale.

Blague à part, nous sommes une fois de plus face à une adaptation et à une adoption un peu rapides. Si nous avons sauvegardé le sens initial de Proche-Orient (Levant), un Moyen-Orient aurait été bien utile... alors que le calque (territorial...) de *Middle East* a introduit une certaine confusion. [...]

En français, « Est » n'a pas la même signification qu'« Orient » (les majuscules indiquent qu'il s'agit de lieux et non de directions). En revanche, « est » et « orient » sont à peu près synonymes (si l'on oublie deux vieilles et précieuses acceptions d'« orient » : commencement, éclat). La nuance est intermittente avec l'adjectif « oriental » (de l'est mais également de l'Est ou d'Orient : les Pyrénées-Orientales ne sont pas en Orient), mais on la retrouve avec le substantif « orientaliste », qui en français ne désigne pas un spécialiste de l'allemand ou de l'italien, ni un peintre des vallées du Tessin. En revanche, de nombreux orientalistes ont peint des scènes du Maghreb (qui signifie « occident »...). L'Orient, en français, évoquait bien sûr l'Est lointain mais aussi le Sud et particulièrement l'Afrique du Nord... [...]

P. DECLERCQ : L'Inde ne fait partie d'aucune région du monde dont le nom se compose d'un adjectif et du mot Orient.

C'est vrai, mais si le port de Lorient se nomme ainsi c'est grâce aux Indes orientales !

B. PICARD : Non, en anglais ce n'est pas une notion de nuance mais une différence de sens.

Je ne parlais pas des acceptions anglaises... mais du flou introduit en français par leur adoption inconsidérée, car elles ne se superposent pas intégralement aux notions françaises.

B. PICARD : Le Near East englobe la Palestine, Israël, la Syrie, l'Arabie Saoudite, le Yémen, Oman, la Turquie. Le Middle East comprend tous ces pays plus l'Irak, l'Afghanistan et l'Iran.

Eh bien, vous confirmez mes craintes... Allez dire à un francophone d'Istanbul qu'il vit au Moyen-Orient...

B. PICARD : Le Larousse en la matière s'est planté (trompé).

Pas vraiment... Il est imprécis sur ce point (et même un peu vaseux...), mais vous ne pouvez pas lui reprocher de se tromper... du moins tant que vous lui ferez écrire ce qu'il n'écrit pas. Relisez votre message initial... « Recouvrir partiellement » ne signifie nullement « être plus grand ou plus petit que »...

Les capitales du Pays basque... et de la mer Noire

À Typographie, les 9 et 10 mars 2000.

Je vais te dire... dans le domaine de l'onomastique et des majuscules dites distinctives, [le correcteur orthographique Prolexis] a beaucoup de progrès à faire. Un exemple, un seul (les autres, je me les garde...) : demande-lui de vérifier « Pays basque »... il te « proposera » un très amusant « Pays Basque ». Alors... leur avis sur la capitalisation...

A. HURTIG : « Pays Basque », c'est une mauvaise saisie dans le dictionnaire des noms propres.

Si c'était la seule...

Restons dans la toponymie... qui est une source de divertissement. Tente ta chance avec un autre classique du genre : « Massif central »... Farce garantie ! Viens ensuite me répéter que je suis de mauvaise foi...

J. FONTAINE : Par exemple, dans le Grand Robert : « le Pays Basque » ou « Pays Basque français ».

Exemple habile... Le *Grand Robert* est un mauvais souvenir. Le *Petit Robert* et le *Petit Robert des noms propres* composent : « le Pays basque ».

J. FONTAINE : Le « pays basque » sur le modèle de « béret basque ».

Hihi...

À Typographie, le 8 juillet 2002.

O. RANDIER : Dans certains contextes (particulièrement en géographie), c'est l'adjectif seul qui forme le déterminatif. Il porte alors seul la majuscule et peut souvent être employé seul (l'océan Pacifique ou le Pacifique).

Souvent, oui... donc, « argument » dangereux. L'Indien, la Rouge, la Morte, le Blanc ?

O. RANDIER : Dans l'index d'un atlas, on aurait :

— Noire (mer)

— Noire (montagne)

Hum... D'accord pour la mer Noire (c'est une mer...) ou le causse Noir (c'est un causse...), non pour la « montagne Noire » (c'est un massif et une

région...), donc : la Montagne Noire, indexée à « M ». *L'IN.*, cohérente mais insoucieuse de l'usage, écrit « Montagne noire ». (Il serait bon de la suivre, mais si c'est pour se faire opposer *Larousse*, *Robert* et autres références populaires, merci bien...)

GÉOLOGIE ⇒ *Ère*.

Les divisions géologiques prennent la majuscule initiale : le Tertiaire (mais : l'ère tertiaire).

= *Impr. nat. 1990*.

GRADE ⇒ *Fonction*.

•• Majuscule.

Les grades, les titres et les fonctions militaires ne prennent ≈ jamais la majuscule initiale : maréchal de France, généralissime, amiral, général, colonel, commandant, capitaine, lieutenant, aspirant, adjudant, sergent, maître, brigadier, caporal, etc.

•• Trait d'union.

Dans les grades composés, chef, contre, major, quartier, sous et vice appellent le trait d'union : vice-amiral, vice-amiral d'escadre, contre-amiral, sous-lieutenant, adjudant-chef, sergent-chef, sergent-major, maréchal des logis-chef, quartier-maître, caporal-chef, brigadier-chef, etc., ≈ commandant en chef, général en chef, etc.

Deux grades (substantifs) associés pour en former un troisième sont liés par un trait d'union : lieutenant-colonel. Un lieutenant-colonel n'est pas lieutenant *et* colonel, alors qu'un médecin colonel est médecin *et* colonel.

Dans tous les autres cas, pas de trait d'union : maître principal, premier maître, second maître, premier matelot, commissaire général, ingénieur général, médecin général, officier marinier, premier lieutenant (Suisse). C'est une évidence avec la préposition *de* ou l'article contracté *des* : général d'armée, général de corps aérien, général de

brigade, capitaine de frégate, chef de bataillon, lieutenant de vaisseau, maréchal des logis, etc.

= *Impr. nat. 1990, Larousse 1933, 1997, Robert 1985, 1993.*

◇ Bien qu'il n'y ait pas de troisième classe, on dit : soldat de deuxième classe.

Anciens titres et grades, grades étrangers ou francisés.

Règle identique : maréchal de camp, colonel général, capitaine-major, lieutenant général, capitaine général, adjudant général, adjudant-major, etc. (Tous ces généraux sont des adjectifs.)

Attention ! Lieutenant-colonel (deux substantifs) mais un lieutenant général (substantif et adjectif) ; sergent-fourrier mais quartier-maître fourrier...

Grades étrangers, grades francisés : feld-maréchal, amiral de la Flotte, brigadier général, commodore, feldwebel.

Fonctions et titres civils historiques.

Un lieutenant général du royaume, un lieutenant général de police, un lieutenant criminel (magistrat), un sergent de ville (gardien de la paix).

Accord en nombre.

Contre, sous, vice : des contre-amiraux, des vice-amiraux, des sous-lieutenants ; chef, major, quartier : des sergents-chefs, des caporaux-chefs, des sergents-majors, des quartiers-maîtres, des caporaux-chefs. Des lieutenants-colonels, des commandants en chef, des feld-maréchaux.

Surnoms.

Le Petit Caporal (Napoléon I^{er}), le Roi-Sergent (Frédéric I^{er}).

Divers.

≈ *Voies publiques* : avenue du Maréchal-Lyautey, place du Général-Gouraud, rue du Capitaine-Ménard, rue du Sergent-Maginot.

≠ Belgique : boulevard du Général Jacques.

≈ Les plumes d'acier exigent la majuscule et sont invariables : des Sergent-Major.

≈ Un maréchal-ferrant, des maréchaux-ferrants.

≈ *le Capitaine Fracasse.*

À France-Langue, le 29 juillet 1997.

K. MUKUNDI : Général, avec G majuscule, parce qu'il s'agit d'un titre officiel (comme Président, Secrétaire d'État, Ministre, Duchesse...), mais je crois savoir que l'application de cette règle n'est pas stricte.

Non, non... c'est le contraire...

Les titres, les grades, les fonctions ne prennent pas de capitale initiale, du caporal É. Pigné au général de Gaulle, du maire d'Issy au roi de Prusse, du président Lebrun à la duchesse de Langeais...

C'est précisément parce que « le Général » désigne un individu « bien particulier » (Charles de Gaulle) et non un gradé indéterminé que l'on peut mettre une capitale initiale à ce grade *employé seul* ou *absolument* (mais ce n'est pas obligatoire...). Comme on en met une (ou deux...) au Petit Caporal ou à l'Empereur quand on désigne Napoléon I^{er}, empereur des Français...

Le titre ou le grade remplace le patronyme, c'est quasiment un surnom (c'en est même un dans le cas du Petit Caporal ou du Roi-Sergent). [...]

Ah ! Exceptions : les titres n'ayant eu (heureusement) qu'un seul titulaire sont considérés comme des noms propres (façon de parler...) : le Prince-Président.

GRAISSE ⇒ *Police.*

Maigre	HOP	hop
Normal	HOP	hop
Demi-gras	HOP	hop
Gras	HOP	hop
Extra-gras	HOP	hop
Ultra-gras	HOP	hop



GREC ⇒ *Symboles.*

A	α	alpha	A	a	N	ν	nu	N	n
B	β	bêta	B	b	Ξ	ξ	ksi, xi	X	x
Γ	γ	gamma	G	g	Ο	ο	omicron	O	o
Δ	δ	delta	D	d	Π	π	pi	P	p
E	ε	epsilon	E	e {é}	P	ρ	rhô, rô	R	r {rh}
Z	ζ	dzêta	Z	z	Σ	σ	sigma	S	s
H	η	êta	Ê	ê (Ë ë)	T	τ	tau	T	t
Θ	θ	thêta	Th	th	Υ	υ	upsilon	U	u {y}
I	ι	iota	I	i	Φ	φ	phi	F	f {ph}
K	κ	kappa	K	k	X	χ	khi	H	h {ch}
Λ	λ	lambda	L	l	Ψ	ψ	psi	Ps	ps
M	μ	mu	M	m	Ω	ω	oméga	Ô	ô (Õ õ)

GRIS ⇒ *Blanc, Espacement.*

Dans une composition bien interlettrée et bien interlignée, imprimée en noir sur un papier plus ou moins blanc, s'observent trois couleurs : le blanc, qui n'apparaît franchement comme tel que dans les marges ou entre les paragraphes ; le noir, qui n'apparaît réellement comme tel que vu d'assez près ; le gris du texte, synthèse, alliance, métissage harmonieux des deux autres couleurs. La lecture s'effectue grâce à l'alternance du noir de l'encre et du blanc du papier, mais la couleur essentielle de la page, la plus belle, la plus émouvante, c'est le gris du texte, précaire, irréel. Certes, les méfaits d'un mauvais imprimeur sont toujours décisifs, mais le gris est la seule couleur dont la qualité dépend avant tout du compositeur.

À Typographie, le 11 mai 1998.

T. BOUCHE : Pour ma part, je ne suis pas contre les didones, mais je pense que, toutes ces années après, elles continuent à être très exigeantes sur le plan technique. N'oublions pas que sans vélin, point de didone.

D'accord... (Mais à l'inverse, pas de vélin... sans Baskerville). Ce que tu dis est incontestable pour les vrais didots purs et durs, beaucoup moins pour les bodonis. J'entends les vrais didots électroniques, qui sont par nature les

polices ayant le plus souffert de la disparition (provisoire ?...) des corrections pour chaque corps.

Il ne faut pas oublier que pendant tout le xix^e siècle et pendant les premières décennies du xx^e siècle (c'est-à-dire pendant le règne de la pâte mécanique merdique), la majorité des polices de labeur françaises furent des didones... Certes épaissies au point d'avoir des airs de mécanes allégées... mais fondamentalement des didones.

Cela explique en partie pourquoi nous sommes si nombreux à éprouver une sorte d'écoeurement visuel face aux réales et aux transitionnelles molassonnnes aujourd'hui si successfoules. Avis personnel : engendré par des lettres faiblement contrastées, grisâtres quoi, le gris typographique des réales modern(isé)es est moins admirable que celui d'un beau didot où le noir de chaque lettre mérite son nom. Faire du gris avec du gris sur du blanc, c'est quand même moins difficile qu'avec du noir et du blanc non mélangés...

GUERRE ⇒ *Armée, Date, Décoration, École, Grade, Titre d'œuvre.*

•• Ce mot ne mérite ≈ jamais la majuscule initiale, sauf si la guerre est *Grande, mondiale* ou *folle*.

1. Dans les dénominations de conflits armés précis, si le terme caractéristique est un nom, il prend la majuscule initiale (≈ ou la conserve, s'il s'agit d'un nom propre), ainsi que l'éventuel adjectif antéposé ; si c'est un adjectif, l'initiale demeure une minuscule.

Noms.

La guerre d'Algérie, la guerre de Corée, la guerre de Crimée, la guerre d'Espagne.

La guerre des Boers, la guerre des Esclaves, la guerre des Mercenaires.

La guerre de Cent Ans, la guerre du Kippour, la guerre de Sept Ans, la guerre des Six Jours*, la guerre de Trente Ans.

La guerre des Deux-Roses.

* Sans trait d'union. Mais : les Six-Jours de Dunkerque (voir : *Manifestation sportive*).

La guerre de l'Indépendance*, la guerre de Sécession, la guerre de la Succession d'Autriche**.

Adjectifs.

La guerre civile espagnole, la guerre lamiaque, les guerres médiques, les guerres puniques, la première guerre punique, la guerre franco-allemande de 1870 (ou guerre de 1870, voir : *Date*), la guerre russo-japonaise de 1904-1905.

Exceptions.

◇ La Guerre folle (1485-1488), ◇ la Grande Guerre, ◇ la Première Guerre mondiale (ou guerre de 1914-1918), ◇ la Seconde Guerre mondiale (ou guerre de 1939-1945 ; U.R.S.S. : la Grande Guerre patriotique), voir : *Date*.

= *Code typ.* 1993, *Girodet* 1988, *Larousse* 1992.

≠ *Gouriou* 1990, *Impr. nat.* 1990 : [guerres Médiques, guerres Puniques, première guerre mondiale, deuxième guerre mondiale].

2. Si le terme caractéristique s'applique à une catégorie, à un ensemble de conflits, à une guerre virtuelle, à une lutte non armée, s'il qualifie la nature d'un conflit, etc., il conserve la minuscule initiale (nom commun ou adjectif) : une (des) guerre(s) de religion — mais les guerres de Religion (Europe, xvi^e siècle) — le (les) conflit(s) israélo-arabe(s), la drôle de guerre, la guerre froide, la (une) guerre civile, la guerre éclair, une guerre coloniale, la (une) guerre révolutionnaire, la (une) guerre sainte, etc. ; la guerre psychologique, la (une) guerre économique, la guerre du porc, la guerre de la sardine, la guerre des étoiles (Ronald Reagan), ≈ *la Guerre des étoiles* (film de George Lucas), voir : § 4.

* ≠ {La guerre d'Indépendance}. Attention à la « Déclaration d'indépendance » (1776).

** ≠ {La guerre de Succession d'Autriche}.

Remarque. — S'ils ne sont pas obligatoires, les guillemets sont parfois opportuns : « guerre des étoiles », « drôle de guerre », « guerre sainte ».

3. ••• Batailles et conflits divers.

Guerre a rarement droit à la majuscule initiale, bataille $\approx$ jamais. Cette règle vaut pour campagne, combat, croisade, expédition, opération, percée, prise, sac, siège, victoire, etc. Pour défaite, massacre, retraite également. Pour l'initiale du terme caractéristique, les lois de la guerre (voir : § 1 et 2) s'appliquent.

= *Larousse 1985, 1992, Robert 1985, 1993.*

La bataille d'Alger, la bataille d'Angleterre, la bataille du Chemin des Dames, la bataille des Dunes, la bataille des Éperons d'or, $\diamond$ la bataille des champs Catalauniques, la bataille de Lépante, la bataille de la Marne.

La campagne de France, la campagne de Sicile.

Le combat des Thermopyles.

La croisade, les croisades, la quatrième croisade, la IV^e croisade*, la croisade contre les albigeois (voir : *Adeptes*).

Exceptions. — $\diamond$ la Croisade des enfants (1212), la Croisade des pastoureux (v. 1250).

= *Larousse 1997, Robert 1991* (entre guillemets).

$\neq$ *Micro-Robert 1990* {croisade des enfants}.

L'expédition des Dardanelles, l'expédition des Mille (Garibaldi), l'expédition de Suez.

L'opération Barberousse.

La prise de Constantinople.

Le massacre de Wounded Knee.

Le sac de Dinant.

* Les croisades et les croisés font quasiment l'unanimité depuis bien longtemps :

= *Larousse 1885, 1933, 1970, 1985, 1999, Lexis 1989, Littré 1872, Robert 1985, 1993.*

$\neq$ *Gourieu 1990* [Croisades].

Le siège de La Rochelle.

La bataille de Valmy.

∞ Lorsque le sens n'est pas équivoque (grâce à la dénomination seule ou grâce au contexte), le terme générique est fréquemment et judicieusement omis : Austerlitz, ◇ les champs Catalauniques, le Chemin des Dames, les Thermopyles, les héros de Valmy, etc.

± Cartes, légendes, tableaux : si les ordinaux sont composés en chiffres (romains), la majuscule n'est pas fautive mais inutile et peu pédagogique (manuels scolaires).

Exemple. — La {VIII^e Croisade} sur la carte et, dans le texte, la VIII^e croisade.

4. ≈ Conflits non armés, hostilités économiques, conflits dont la réalité historique est douteuse ou nulle, conflits fantaisistes : les règles énoncées ci-dessus n'interdisent pas l'allégorie, la personnification, l'emphase, la dérision, etc. Si une quelconque guerre de religion n'est pas autorisée à s'affubler d'une majuscule initiale, réservée aux nôtres, la guerre du maquereau peut à l'occasion devenir la guerre du Maquereau.

≈ Les titres d'œuvres obéissent à leurs propres règles, qui peuvent avoir une incidence sur l'initiale des termes génériques : *la Bataille de San Romano*, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, *la Victoire de Samothrace*, etc. (voir : *Titre d'œuvre*).

5. ••• Si « hier » et « demain » sont des adverbes, « guerre » n'en est pas encore un : fréquents, [avant-guerre, tu étais jeune], [après-guerre, j'ai déménagé] sont fautifs comme le serait l'improbable [avant-veille, je suis revenu]. En revanche, « Entre deux guerres, il faut bien s'occuper » est tout à fait correct.

Exemples. — Avant la guerre, il pleuvait moins, c'était l'avant-guerre. Entre les deux guerres, il s'ennuya, c'était l'entre-deux-guerres. Après la guerre, les choses changèrent, c'était l'après-guerre.

± Genre et nombre : un ou une avant-guerre, des avant-guerres, un ou une entre-deux-guerres, des entre-deux-guerres, un ou une après-guerre, des après-guerres.

Masculin ou féminin : *Girodet 1988, Grevisse 1986, Hanse 1987, Larousse 1992, Lexis 1989* ; masculin : *Robert 1985, 1993, Thomas 1971* (un après-guerre, un entre-deux-guerres).

6. La croix de guerre, voir : *Croix, Décoration*.

7. L'École supérieure de guerre, voir : *École*.

GUILLEMET ⇒ *Apostrophe, Citation, Dialogue, Italique*.

Exemple de ponctuation défectueuse, due à Abel Hermant (*Xavier, ou les Entretiens sur la grammaire française*), principal rédacteur de la *Grammaire de l'Académie française*, puriste linguistique et ethnique justement épuré en 1944 : *Pourtant, il appelait Boileau, qui était son ami, « Monsieur Despréaux. »*

Cas très particulier (point abrégatif), dû à Maurice Grevisse (*Problèmes de langage*, III), grammairien débonnaire, chantre du bon usage établi par les écrivains du premier rayon : *le Dictionnaire de l'Académie, n'a pas laissé de faire une petite place à cet emploi de sortir, non sans faire précéder l'expression, bien entendu, de l'enseigne : « Pop. ».*

Cette ponctuation n'est en principe guère recommandable, mais l'élimination du point final engendrerait un léger malaise. Dans de semblables occurrences, la meilleure solution consiste à modifier la structure de la phrase — ce qu'ici je me garderai bien de faire —, afin d'éloigner le point abrégatif du point final. (La virgule après « Académie » est en revanche très fautive : bien que relevée chez un grammairien de premier plan, elle n'appartient pas au bon usage. On me dit qu'elle est imputable à un correcteur ou à un typographe ? Certainement, mais pas plus et pas moins que quantité de formes régulières attribuées aux auteurs par les recenseurs du bon usage.)

Traditionnellement, les guillemets fermants sont utilisés comme signe de nullité. Cette tradition est nulle.

Dans les ateliers, la machine à cintrer les guillemets était l'équivalent de la désopilante clé du champ de tir des militaires. Plus

d'un apprenti fut envoyé la quérir ; parfois avec une brouette. Selon *Chautard 1937*, quelques benêts désireux de ne pas rentrer bredouilles se rendaient chez un forgeron.

Les "guillemets" de machine à écrire

À F.L.L.F., le 11 août 2000.

D. LIÉGEOIS : Par ailleurs, je me demande si les « guillemets droits » des machines à écrire méritent vraiment le nom de guillemets anglais, appellation que je réserverais aux véritables curly quotes.

Ah ! malheureux ! Vous rouvrez la « Querelle des gants de toilette »... Un truc magique... Bien entendu, les guillemets anglais sont ceux que vous appelez ainsi. Les petites saloperies verticales s'appellent « guillemets dactylographiques » (eh oui...) ou, pour les intimes, « chiures de mouche » (la « chiure de mouche » est l'apostrophe verticale, ou « apostrophe dactylographique »), ou « gants de toilette », ou tout autre blaze désobligeant mais évocateur.

À F.L.L.F., le 17 août 2001.

D. B. : Quel que soit le nom qu'on leur donne, je les aime bien.

Quel que soit le nom qu'on leur donne, je ne les aime pas.

Une raison, parmi d'autres... comparez : l'"écart de 11'" — l'« écart de 11' ».

Bons et mauvais usages des guillemets (anglais et français)

À Typographie, du 26 au 27 novembre 1998.

P. JALLON : En presse magazine, il y a aussi un autre cas d'utilisation : pour les titres (ou intertitres) écrits dans un grand corps et faisant appel à des guillemets (en général, pour des citations). Dans ce cas, l'esthétique du guillemet anglais vaut bien souvent mieux que celle du guillemet français. On trouve ce cas de figure même dans des publications où, dans le corps des « papiers », le guillemet français est systématiquement utilisé.

J.-D. RONDINET : Je suis tout à fait d'accord (et je pratique !), mais je n'avais pas osé le dire en FAQ. Je vais le faire, sauf majorité contraire.

Oh ! non... pas ça... ou alors, en insistant lourdement sur le fait que c'est une licence que la presse* s'accorde à elle-même...

* Et d'autres... mais tu ne fais pas une FAQ-Graphisme... Serre la vis, nom de Diou !

J.-D. RONDINET : Je compte ajouter ça : Certains pensent, à tort selon nous, qu'on pourrait mélanger les guillemets français et anglais, les premiers indiquant des citations et les seconds des mises en relief ou des mots étrangers. Ex. : Il m'a dit que le "carving" était « une mode débile qui passera vite ». Oui ? Non ?

Oui... enfin, oui, tu peux dire que c'est très con ! Que c'est du surcodage de et pour maniaques ! En outre, ça viole toutes nos chères conventions ! Ça associe la carpe et le lapin, les prétendues mises en relief (expression qui renvoie à des cas très variés...) et les termes étrangers non intégrés au lexique français (et l'ital, il sert à quoi ?) !

Toutefois, je me demande si c'est bien raisonnable d'évoquer une pratique si marginale... Qui sait ? Elle pourrait séduire quelque farfelu l'ayant découverte grâce à notre FAQ !... Nos recommandations, peau de balle ! C'est chouette, j'adopte !

Mets bien dans la tête de l'éventuel lecteur que ce « mélange » n'a rien à voir avec l'une des formules de citation seconde ! Myself, en commençant à lire ta phrase, je me suis demandé pourquoi tu condamnais le mélange... Il est vrai que je suis un rien abruti, this evening... Tout de même... faut que le lecteur comprenne que si : *Il m'a dit que le "carving" était « une mode débile qui passera vite »* est une ignominie... eh ben... surprise... *Il m'a dit que « le "carving" est une mode débile qui passera vite »* est déjà moins pénible, même si, évidemment, dans cet exemple, l'ital ferait meilleure figure... ce qui me fait penser qu'un exemple avec un terme français mis en relief (hihi...), par exemple pour indiquer une acception très particulière, serait plus probant.

Mauvais, pas bon, odieux : *Il m'a dit que la "typographie" était « une mode débile qui passera vite »*.

Bon, subtil, correct : *Il m'a dit que « la "typographie" est une mode débile qui passera vite »*.

À Typographie, le 14 septembre 2001.

J. TOMBEUR : Jean Méron s'est interrogé sur cette question. Il préconise les guillemets doubles pour marquer les citations, les guillemets simples pour marquer une notion de doute, d'incertitude, ou cet usage de distanciation.

La citation et la prise de distance relèvent de la même démarche. Vouloir les différencier graphiquement est une idée farfelue. Du surcodage, l'horreur donc...

J. TOMBEUR : Son raisonnement : puisqu'il y a des doubles et des simples, autant tirer parti des simples.

Quels « guillemets simples » ? Qu'est-ce que tu appelles des « guillemets simples » ?... Les « chevrons » ? Que le Seigneur te vienne en aide, malheureux égaré...

J. TOMBEUR : L'origine de l'emploi des guillemets, c'est le besoin de marquer « ce qui n'appartient pas à l'auteur ».

L'origine des guillemets fut le souci de remplacer l'italique quand on n'en disposait pas. Ces temps sont révolus depuis lure-lure. Des rôles distincts et précis ont été attribués à l'italique et aux guillemets. Du moins en France.

J. TOMBEUR : Certains seraient assez partisans de se dispenser totalement des guillemets.

Des noms !

Guillemets et italique

À Typographie, le 13 janvier 1998.

D. PUNSOLA : Ça me fait penser à l'abus des guillemets. C'est un processus exclusivement lié à l'écrit. Lorsque le texte est lu, l'intention que veulent traduire les guillemets disparaît. Les guillemets sont souvent une paresse de l'auteur. Il veut par là exprimer une nuance, mais il serait tellement mieux de l'exprimer par des mots. Il arrive même parfois que l'on n'arrive pas à comprendre l'intention que l'auteur a voulu mettre dans les guillemets. Je trouve que tout cela traduit un mépris de la langue.

Sur un certain usage des guillemets, je suis plutôt d'accord avec vous, mais je me garderai bien de le condamner sans appel. Encadrant un mot ou une expression appartenant en propre au texte de l'auteur (n'étant donc pas une citation d'un tiers), les guillemets sont le signe d'une acception subjective, à l'inverse de l'italique, qui est la marque de l'objectivité (voir son emploi dans l'autonymie).

Exemples :

— Il est clair que *typographe* est un substantif masculin.

— Ce « *typographe* » ne manque pas d'air.

Évidemment, tout abus des guillemets subjectifs est ridicule, lourdingue et, pour le coup, un peu méprisant pour le lecteur, dont on doute qu'il soit capable de saisir sans aide une inflexion de sens. Mais là, on est déjà en pleine stylistique typographique...

À Typographie, le 28 novembre 1998.

J.-D. RONDINET : OK pour l'exemple « guilles quand on n'a pas d'italique »,

Attends, attends, JiDé ! C'est vrai, la question se pose... mais pas tous les jours et pas partout...

Qui, aujourd'hui, n'a pas d'italique ? J'entends... qui compose aujourd'hui des textes où le respect des conventions typographiques s'impose (sinon, pourquoi interroger la FAQ-Typo ?)... sans avoir d'italique sous la main ? [...]

Certes, je le sais bien, les guillemets remplaçaient jadis l'ital... Certes, je le sais bien, cette question se pose avec des polices qui par nature ignorent l'italique... Mais qui compose en gothique, en chancellerie, en Stencil machin, en Trucwood ? Certaines polices (linéales, mécanes...) ayant une bonne mine romaine (qui les rend appétissantes et aptes à la compo) sont dépourvues de véritable italique ? Eh bien, on les fout à la poubelle ou on les oublie... Il existe suffisamment de bonnes polices auxquelles il ne manque rien !

À Typographie, le 14 septembre 2001.

J.-C. DUBACQ : Je vais le dire bêtement, mais si on met [le mot « a priori »] entre guillemets, ça ne peut pas aider ?

Ce serait une « insistance » bien particulière puisqu'elle signalerait au lecteur que le terme ou l'expression est à prendre avec des pincettes... en clair : que l'auteur l'emploie dans une acception très infléchie, « personnelle », voire lourdement ironique, à ne surtout pas prendre à la lettre, bref, le contraire de l'« objective » insistance désirée...

Si l'on tient vraiment à « insister » (ce qui est quand même une curieuse idée...) sur un terme ou une expression appelant l'italique... attendu que l'italique de la graisse ambiante n'est d'aucun secours... attendu que le romain ordinaire aurait le double inconvénient de ne pas insister et d'introduire une faute, que le gras est une abomination et le soulignement une horreur satanique, que les guillemets sont exclus... que reste-t-il ? Beaucoup de choses... par exemple, et par ordre de « tolérabilité » décroissante : les petites caps romaines, l'ital demi-gras dans le même corps, l'ital bas de casse d'un ou deux points supérieur au corps courant...

J. TOMBEUR : Par ailleurs, les guillemets peuvent avoir un effet de renforcement (totalement à l'opposé de la distanciation, donc). Ainsi, dans l'énoncé : c'est proprement « stupéfiant », les guillemets de « stupéfiant » peuvent indiquer qu'il s'agit bien du seul terme approprié, adéquat, qu'il n'en vient pas d'autre à l'esprit, qu'il faut prendre stupéfiant à son sens « premier ».

Niet... Pour insister lourdement (et le plus souvent inutilement) sur l'emploi « objectif » du sens premier, c'est l'italique qu'il faut employer.

En gros, quand le signal renvoie au locuteur (le scripteur ou un tiers « cité »...), guillemets. Quand il renvoie au terme lui-même et de ce fait exclut autant que faire se peut le locuteur (emploi ostensiblement objectif, autonymie, etc.), italique.

Cela dit... s'il faut indiquer au lecteur quels termes sont employés à coup sûr dans leur sens premier et quels sont ceux où un infléchissement est à prendre en compte... la néotypographie va devenir amusante... Rien que de l'ital et du romain entre guillemets...

HABILLAGE

Disposition du texte suivant le contour d'une illustration.

HABITANT $\Rightarrow$ PEUPLE

HAUTEUR $\Rightarrow$ *Ceil*.

Hauteur de page.

Hauteur totale de la composition, par opposition à la justification (largeur). On l'exprime en points ou, aujourd'hui, en millimètres.

∞ **Hauteur en papier, ou hauteur typographique.**

Distance prise de la base du caractère en plomb jusqu'à la surface de l'œil. En France : 23,56 mm.

Lefevre 1883 : « À Paris, cette hauteur est généralement de 10 lignes et demie ; à Lyon, de 11 lignes ; à Strasbourg, de 11 lignes un quart. »

À Typographie, le 9 mai 2001.

J. ANDRÉ : *Pour être un peu pédago/démago : la hauteur en papier, c'est la hauteur du parallélipède en plomb où le caractère était moulé : une des premières « normes » mondiales a justement été celle-ci qui permettait de mettre des caractères de même hauteur dans des galées, de façon à ce que le papier les touche tous. Cette troisième dimension a disparu avec la linotypie puis surtout avec la photocomposition !*

La « hauteur en papier » inclut la hauteur d'œil : c'est la hauteur *totale* du caractère, de la base jusqu'au plan de l'œil (forcément... c'est lui qui est en contact avec le papier...). La hauteur du parallélogramme, c'est la « hauteur de moule ».

HAUTEUR

En Belgique, tu pouvais trouver de tout, en gros de 23 mm à 25 mm... le bordel, quoi... Par taille décroissante : hauteur hollandaise, hauteur flamande, hauteur belge, hauteur française, hauteur de Paris, hauteur anglaise... (cf. Jean Dumont).

SABINE : « Hauteur des caractères : Avant la publication de l'ordonnance de 1723, la hauteur des caractères dépendait exclusivement de la fantaisie des fondeurs, de telle sorte que les imprimeurs étaient tenus de s'adresser toujours au même fournisseur. Il fut un temps où chaque ville ayant un fondeur en caractère avait sa hauteur de lettre particulière. La hauteur de Lyon et celle de Strasbourg furent maintenues longtemps encore après la mise en vigueur de l'ordonnance rendue par Louis XV. Ces hauteurs, ainsi que celle d'Avignon, établie à la fin du siècle dernier dans la fonderie-imprimerie Aubanel, étaient supérieures à la hauteur dite française qui mesure très exactement 63 points équivalant à 0m.0235 (sic), lesquels correspondent eux-mêmes à 10 lignes ½ de l'ancien pied de roi.

« La hauteur française a été admise par la plupart des pays d'Europe, sauf par la Belgique et la Hollande, où elle est supérieure d'environ un point et demi, et, en Angleterre, inférieure de un point. La hauteur américaine est identique à la hauteur anglaise. »

Extrait de Chronologie des arts graphiques, Noël, 1935.

Encore plus exactement... 62 points $\frac{3}{4}$... mais comme personne ne sait plus à quel point se vouer (ici, il s'agit du point Didot), autant s'en tenir aux millimètres...

Hauteur anglaise : 23,31 mm.

Hauteur française : 23,56 mm.

Hauteur belge : 23,68 mm.

Hauteur hollandaise : 24,85 mm...

Heureusement, toutes ces conneries, c'est du passé... Vive le système métrique ! (Même pour les corps... Allez-y, tapez...)



HEURE

« En ce moment il est 2 h 30 ou peut-être 3 h 15 du matin et Gerfaut tourne autour de Paris à 145 km/h en écoutant de la musique *West Coast*, principalement des blues, sur son lecteur de cassettes. »

Jean-Patrick MANCHETTE, *le Petit Bleu de la côte Ouest*.

Attention à la précision... Il est huit heures précises, mais : il est huit heures juste.

On n'emploie pas le symbole h pour les indications d'orientation : je l'aperçois, là, à 10 heures !

À F.L.L.F., le 2 septembre 2001.

POKA074 : Mais ce problème de langue s'est posé avec des amis d'une mauvaise foi caricaturale.

Ah ! s'il s'agit de combattre la mauvaise foi, je fais un effort... Tous les dictionnaires des « difficultés » (comme s'il y en avait !) du français (Thomas, Girodet, Colin, Hanse, Péchoin...) donnent évidemment tort à vos amis. S'ils n'en disposent pas, c'est très facile à vérifier dans la première librairie venue. Il suffit de chercher à « précis » (sauf chez Hanse, qui se distingue une fois de plus... et qui traite le sujet à « heure »...).

POKA074 : Est-ce que dans à 20 heures précise(s), il faut mettre un s ou non ? Précises.

POKA074 : De même, qu'en est-il pour « 20 h 30 précise(s) » ? Kif-kif.

POKA074 : Et en élargissant un peu, qu'en est-il pour 1,2 kilogramme(s) ? Rien à voir. 1,2 kilogramme.

HORS-TEXTE

♦♦ Dans un ouvrage, tout élément figurant sur un feuillet (ou un cahier) intercalé qui n'a pas été tiré en même temps que les feuilles de texte. Il s'agit le plus souvent d'illustrations exigeant un papier et un tirage particuliers.

Par une extension abusive mais commercialement efficace, on qualifie aujourd'hui de « hors-texte » tout ensemble d'illustrations

figurant sur des feuillets qui interrompent le texte courant... ce qui n'implique nullement un tirage particulier, ni même une feuille distincte.

Le trait d'union figure uniquement lorsque « hors-texte » est employé comme substantif : un hors-texte, une planche hors texte.

HÔTEL ⇒ *Enseigne, Monument, Musée, galerie.*

« Dans les hôtels c'était pis encore. Là, les maris et les frères de ces dames entreprenaient chaque jour, dès le matin, ces championnats de claquements de portes qui sont dans l'univers entier les plus remarquables manifestations du tact et du savoir-vivre anglo-saxons. »

Henri BÉRAUD, *le Martyre de l'obèse.*

L'hôtel Carnavalet, l'hôtel de Massa, l'hôtel de la Monnaie.
Un hôtel de ville, l'Hôtel de Ville (de Paris).



INCIPIT

Mot latin (« il commence ») francisé (un incipit, des incipits) désignant les premiers mots d'un manuscrit, d'un livre et, par extension, d'un texte quelconque.

Dans les ouvrages de poésie rassemblant de nombreux poèmes dépourvus de titre, une table des incipits est indispensable.

INCUNABLE

Du latin *incunabula* (« langes, berceau, commencement ») : ouvrage imprimé avant 1500.

INDEX ⇒ *Abréviation, Bibliographie, Particule.*

Problèmes généraux de classement et de présentation

À Typographie, du 12 au 25 janvier 1998.

J. FONTAINE : La question devrait être posée à Alain LaBonté, qui fréquente, entre autres, la liste France-Langue et qui est une (sinon la) sommité internationale sur le sujet, puisqu'il est le père d'une ingénieuse norme de classement alphabétique et de tri qui est en voie de s'imposer dans l'industrie.

Oui, Alain est un type épatant, chaleureux et compétent ! Il apporterait beaucoup à cette liste, à commencer par des informations de première main sur Unicode...

J. FONTAINE : À titre d'exemple, voici une liste alphabétique conforme à la norme : @@@@, 0000, 9999, Aalborg, aide, aïeul, air, Ålborg, août, caennais, cæsius, ça et là, C.A.F., Canon, cañon, casanier, cølibat, coop, co-op, COOP, CO-OP, Copenhagen, cote, COTE, côte, CÔTE, coté, COTÉ, côté, CÔTÉ,

élève, élevé, Größe, Grossist, île, Île d'Orléans, lame, l'âme, L'Haÿ-les-Roses, McArthur, Mc Arthur, Mc Mahon, MÂCON, maçon, MODÈLE, modelé, Noël, NOËL, notre, nôtre, pêche, péché, PÉCHÉ, pécher, pêcher, relève, relevé, résumé, résumé, RÉSUMÉ, révèle, révélé, vice-president, vice-président, vice-president's offices, vice-presidents' offices, vice versa, VICE-VERSA.

... Aussi, ne lui répétez pas que je ne suivrai pas la norme en voie de s'imposer dans l'industrie... D'abord parce que l'industrie ne m'intéresse pas... ensuite parce que c'est une norme de *tri* (donc un machin intermédiaire...), enfin parce qu'elle contredit sur des points essentiels l'ordre alphabétique, le seul qui vaille en matière d'indexation.

Cette norme est valable pour les documentalistes, les techniciens, les trieurs, les statisticiens, tout ce que vous voudrez, elle ne concerne pas véritablement ceux qui s'efforcent de publier de bons livres en français, avec de bons index. Enfin, c'est ce que j'espère, car je commence à être inquiet...

Inutile d'aller bien loin. Dans un dictionnaire ou un index, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (en supposant que ce nombre idiot désigne ou détermine un machin quelconque, sinon que vient-il foutre dans une telle liste...) se classe à « N »... avant *Nuit et Brouillard* mais après le 1900 de Bertolucci ou le 1984 d'Orwell, qui se classent à « M »...

Donc, tout dépend de quoi l'on parle... Ce qu'il y a de terrible avec le mot « norme », c'est qu'il a tendance à amplifier l'extension de ce qu'il désigne...

A. LABONTÉ : *Le classement d'annuaires et le tri sont deux opérations légèrement différentes.*

C'est un « détail » que j'ai déjà évoqué... et la différence est si légère que je crois nécessaire de la souligner lourdement !

Autre exemple... Selon une norme de tri, *Henri VI le Sévère* sera classé après *Henri II le Magnifique*... Mais dans un dictionnaire encyclopédique bien conçu, ce sera l'inverse, car cet *Henri VI* est un empereur germanique et cet *Henri II* un roi de Castille et León...

Je ne conteste pas la validité des normes de tri... je m'inquiète du fait qu'elles puissent être confondues avec autre chose par les feignants ou les cancrelats ! Le boulot n'est pas terminé. Trier n'est pas ordonner... L'ordonnance varie selon le lieu, la langue, les traditions, l'idéologie et toutes ces sortes de choses humaines. Le tri est un processus bien utile, l'ordonnance est parfois une manifestation du libre choix.

Nous sommes évidemment d'accord sur ce point et même sur un autre qui n'a pas encore été abordé : qu'est-ce qu'on trie ? (Je n'évoque que ce que je connais, par exemple les index d'ouvrages édités.) Si c'est une liste sur laquelle aucun choix orthotypographique n'a été maîtrisé, cela ne servira pas à grand-chose...

Exemples : statut des particules françaises et étrangères, statut des titres d'œuvres...

Il y a deux ans, j'ai indexé un gros bouquin : 15 000 entrées d'index, essentiellement des titres et des patronymes. Quelques minutes pour effectuer un tri automatique. Des jours et des jours de boulot à la main pour mettre ça dans un ordre digne de ce nom... *Ordem e progresso*, comme disent les Brésiliens, qui jadis ont trop lu Auguste Comte...

D. PEMERLE : Exemples : le Viager, le Viagra, la Vidange, la Vie à Paris, la Vie aux champs, la Vie aux Champs-Élysées, la Vie zozotante, le Viêt Nam terre de contrastes, etc.

Ah... ben... désolé, mais je ne suis pas d'accord sur ce coup... Moi, dans un index, je classe ainsi : le Viager, le Viagra, la Vidange, la Vie à Paris, la Vie aux champs, la Vie aux Champs-Élysées, le Viêt-Nam terre de contrastes, la Vie zozotante, etc.

D. PEMERLE : Je ne me souviens plus quand on m'a transmis cette règle de l'ordre alphabétique, ni de qui je la tiens. Je vais essayer de la formuler. L'ordre alphabétique d'une succession de « mots » est déterminé par la place qu'occupent dans l'alphabet les lettres qui les composent. Un mot, c'est une succession de lettres plus une espace (qui fait que ce qui la précède est, justement, un mot).

Eh bien, je ne suis toujours pas d'accord... et je ne suis pas le seul ! Ouvre ton *Robert des noms propres*. Cherche à « roman ». Tu verras la succession suivante : le *Roman bourgeois*, *Romanche*, le *Roman comique*.

Prends maintenant le *Petit Larousse* : *Roman bourgeois (le)*, *Romanche*, *Roman comique (le)*.

Pour moi, la première « règle » est simple : les espaces, les apostrophes et les traits d'union, on n'en a rien à foutre ! Pas de quartier ! Après, ça se complique un peu, mais le gros est fait...

M. BOVANI : Je préfère un système qui permette de décider sans ambiguïté de l'ordre de classement...

Moi aussi...

M. BOVANI : Pas de quartier ?

Oc, oc, j'ai été un peu violent, mais tu aurais dû remarquer que j'avais pris la précaution d'écrire ceci : « Pas de quartier ! Après, ça se complique un peu, mais le gros est fait... » ... car, après, effectivement, se pose le problème des homographes et des quasi-homographes... et bien d'autres encore*. Il ne

* Oui, il y a quantité d'autres critères, selon le « genre » du classement... Par exemple, un *Jean IV* peut ici être placé avant un *Jean III*... alors qu'ailleurs il le suivra...

s'agit pas d'éliminer les espaces, les traits d'union et les apostrophes ! mais de ne pas en tenir compte dans un premier temps (ce qui n'est pas la doctrine de Didier)... Ensuite, évidemment, tous ces signes sont discriminants dans le classement des quasi-homographes (comme les diacritiques, bien entendu).

B. LEBIODA : Quitte à faire hurler quant aux pratiques des bibliothécaires et documentalistes, j'opte moi aussi pour la première version.

Si vous classez *Viêt-Nam, terre de contrastes* après *Vie zozotante*, pourquoi ne pas classer *La Fontaine* avant *Lafayette* ?...

En soi, vos pratiques ne sont bien entendu pas dénuées de « sens »... mais est-il indispensable qu'elles s'éloignent à ce point de ce qui se fait hors de vos murs ? L'usager (des dictionnaires et de vos catalogues...) a-t-il quelque chose à gagner dans cette diversité, dans ces contradictions, disons dans ce bordel... ? Ici, il prend la saine habitude de considérer que l'ordre alphabétique dépend essentiellement de la succession des signes alphabétiques... là, on lui explique qu'il n'en est rien... Avouez qu'il y a de quoi être perturbé... et de quoi se poser deux ou trois questions...

D. PEMERLE : Mais comment peux-tu espérer classer des mots si tu ne tiens pas compte de ce qui les fait mots, les délimite comme mots ?

Précisément parce que (dans les exemples cités), on ne classe pas des phrases... mais des mots, des locutions ou des expressions figées, des dénominations propres (y compris les titres qui s'analysent comme des phrases verbales...), bref, des unités (« lexicales », au sens large...) et non des structures (syntaxiques)... Tes délimiteurs n'ont pas à être pris en compte ici. Sauf à vouloir créer un bordel inextricable...

Ton système peut fonctionner dans un cadre cohérent (par exemple dans un index où ne figurent que des titres, ou dans une nomenclature homogène). Dès lors que tu dois classer des éléments disparates, tu ne peux plus l'appliquer systématiquement... Alors, autant ne jamais l'appliquer... et utiliser la seule méthode qui fonctionne toujours... Inutile d'imposer au lecteur des complications inutiles. Il y en a suffisamment d'indispensables...

D. PEMERLE : Attends, je parlais des titres d'ouvrage dans les dictionnaires qui s'y consacrent. Dans ce cas-là on a intérêt à voir en succession continue tous les titres du genre la Vie à, aux de, de la, des, du, etc. Il me semble, à moi, qu'il y a gain d'information, de commodité de consultation.

J'ai des doutes... Prends le *Dictionnaire des littératures de langue française* (Bordas). Pour son index des œuvres, il emploie ta méthode... Résultat, il est contraint de consacrer des dizaines de lignes au « mode d'emploi » ! Précaution révélatrice, me semble-t-il...

De toute façon, lorsque la proximité de deux titres est un « gain d'information », elle est également assurée par un classement strictement alphabétique :

je doute que l'oubli des espaces éloigne beaucoup *À la recherche de Marcel Proust* (Mauvois) de *À la recherche du temps perdu* (Proust)...

D. PEMERLE : Tu auras remarqué qu'il y a des ouvrages avec trois index des noms de personnes : des titres d'œuvre, des notions ou des noms communs, pas pour les beaux yeux du lecteur, mais parce qu'il y a des classements peu compatibles.

Nous sommes bien d'accord : il y a des « méthodes » de classement incompatibles... Au lecteur de se démerder avec trois index construits selon des méthodes incompatibles...

J. ANDRÉ : Ce midi j'ai eu l'occasion de chercher le mot portée dans le Robert (édition de 1966, en 6 volumes).

Voici les entrées que donnait ledit Robert : Porte-drapeau ... Portée : cf. ci-dessous (après Porte-voix) ... Porte-enseigne ... Porte-voix ... Portée ...

Le *Grand Robert* est le dictionnaire le plus surévalué du siècle. À jeter d'urgence...

J. ANDRÉ : Que dit aujourd'hui le Robert ? Et les autres dicos ?

Le *Petit Robert*, qui est un des meilleurs dictionnaires du siècle, fait comme tous ses collègues sérieux... Il classe alphabétiquement... donc sans tenir compte des traits d'union...

J. ANDRÉ : En tout cas je retiens de ça que le Français (pardon le franco-phone) moyen ne sait pas comment classer les choses et que finalement la solution du Robert en 1966 (aider le lecteur) n'est pas trop idiote !

C'est précisément parce qu'elle engendre des hésitations que cette solution est complètement idiote !...

J. ANDRÉ : P.-S. Il y a beaucoup de vrais mots comme ça qu'on hésite à classer ?

Aucun ! Il suffit de connaître son alphabet dans le bon ordre : a, b, c, d, etc., ce qui est généralement le cas des lecteurs... Et là, aucune hésitation...

À Typographie, le 4 juin 2001.

F. PÉROTIN : Convient-il de faire une différence entre le traitement d'annuaires (plutôt importants) et celui des encyclopédies ou des dictionnaires ?

Bien entendu. Il convient même de différencier tout ce qui est différent... Ainsi, dans un dictionnaire encyclopédique (français) bien fait (c'est-à-dire visant et réussissant à faciliter les recherches du lecteur), le prénom (et la particule sauteuse) n'est pas la deuxième clé... Celle-ci n'a rien d'alphabétique... elle est numérique : c'est la date de naissance !

Machin (Paul) 1715-1788, Machin (Boris) 1812-1894, Machin (Arsène) 1902-1957.

Dans un index, la chronologie passe à la trappe, et c'est heureux : la recherche s'effectue sur un autre mode. Pour les annuaires, je n'ai pas d'avis : j'ignore tout de ce monde et de ses besoins. Autre exemple... Si, toujours dans un dictionnaire encyclopédique, tu souhaites trier certains prénoms, la première clé sera d'une nature très spéciale... Prends un machin aussi simple que « Jean »... On ne mélange pas les saints, les papes, les empereurs, les rois (de France, du Portugal...), etc. Même dans un index, y a pas intérêt à traiter « mécaniquement » les « Jean », les « Charles » ou les « Philippe »... Bref, ici comme dans tous les autres cas, la simplification du travail des professionnels (payés) ne devrait *jamais* être obtenue (et même demandée...) au prix de la complication de la vie des utilisateurs (payants).

Renvois à des numéros de page

À Typographie, le 14 avril 1998.

E. CURIS : Tartempion, 128 ou Tartempion 128. Si les deux sont « corrects », petit sondage pour choisir : lequel préférez-vous ?

Il existe de nombreuses formules (virgule, deux-points, etc.), mais l'une de celles que vous citez n'est pas correcte : la seconde... Enfin... « correct » ou « incorrect », that is not the question. Ce qui compte, c'est l'efficacité. Imaginez que vous ayez à indexer des machins se terminant par un nombre (ou, pis, des nombres purs et simples...) :

Fahrenheit 451 613.

Fanny 512.

Certes, vous pouvez jouer sur la graisse, l'ital, tout ce que vous voudrez... Reste que ça « fonctionne » mal... Mieux vaut :

Fahrenheit 451, 613.

Fanny, 512.

À F.L.L.F., les 4 et 5 octobre 2000.

É. SAVARY : Dans un index alphabétique, à la fin d'un ouvrage spécialisé, on trouve des références à des mots de la manière suivante :

Panoplie 45-55.

Bleue 47.

Verte 49.

Mon problème concerne la notation des entrées se retrouvant sur une page *x* et la page suivante seulement (a) et les entrées d'une page *x* et suivantes (b).

En anglais, (a) est noté : Mot indexé 5p. ; (b) est noté : Mot indexé 5pp.

En allemand, (a) est noté : Mot indexé 5f ; (b) est noté : Mot indexé 5ff.

Cela existe-t-il en français et dans ce cas, quelle en est la notation ? Je ne connais que mot indexé 5 et suiv., mais cela ne réfère, à ma connaissance, qu'aux pages suivantes sans distinction entre x+... ou x+1 seulement.

Quelqu'un peut-il m'aider ?

En français, vous disposez de la fausse précision latino-pédante (sq : et suivante ; sqq : et suivantes) et de la légère imprécision sympathique et compréhensible par tous vos lecteurs (et suiv. : et suivante ou... et suivantes).

S'il s'agit d'un index, la véritable précision est là :

44 (page 44)

44, 45 (pages 44 et 45)

44, 46 (page 44 et page 46)

44-53 (de la page 44 à la page 53)

S'il s'agit de références, ajoutez « p. » (espace insécable après le point abrégé) devant le ou les folios... et oubliez le reste...

J. FONTAINE : Question existentielle : dans le cas de deux pages qui se suivent, peut-on écrire 44-45 au lieu de 44, 45 ?

On pourrait (dans d'autres cas, on le doit *...), mais ici (pages) il y a un risque : celui d'endommager une convention bien utile et très efficace.

Un risque, donc, et quantité de problèmes... dont celui de la « fractionnabilité » et celui des limites et de l'intervalle. « De 14 h à 15 h, je lirai votre livre de la page 14 à la page 15 » est une phrase certes compréhensible mais assez troublante...

L'alternative que vous évoquez (contiguïté/continuité) est bien réelle. Elle s'exprime graphiquement dans certains cas. Dans d'autres, ce n'est pas souhaitable... car l'information apportée serait dérisoire en regard du trouble engendré.

S'agissant des index, la présence effective du terme (ou du nom propre) dans la page est effectivement une question fondamentale qui recoupe celle de l'alternative. Choix décisif qui dépend de nombreux paramètres (nature de l'ouvrage, de l'index, des termes indexés...), donc, pas de réponse toute faite. Qu'indexe-t-on ? Les occurrences (contiguïté) ou leur extension (continuité) ? Dans certains cas, les deux... et là je vous suivrais volontiers : une distinction graphique est envisageable, mais ce n'est pas nécessairement un signe, ce peut être un format ou un enrichissement typographique, du moins lorsque ces marques ne sont pas employées à d'autres fins, plus importantes...

* Par exemple : « Après la funeste expérience londonienne (1842-1843), il se retira à Saint-Locdu, ville où ses deux premiers ouvrages avaient été publiés (1836, 1837). » La virgule entre les dates signifie « et », et le tiret signifie « à ».

Classement des noms à particule

À France-Langue, du 25 au 30 juillet 1997.

Nobles ou roturiers, tous les « de » précédant un patronyme « français » sont en France des prépositions (et des particules) qui ne prennent pas la capitale initiale et qui ne déterminent pas l'ordre alphabétique...

A. LABONTÉ : *D'ailleurs je crois que la norme Afnor ignore le « de » nobiliaire mais laisse le « De » lorsqu'il y a une majuscule, car peu importe ce que l'on dit, les deux cohabitent.*

Bien sûr (pour les particules « étrangères » : NFZ 44-062).

A. LABONTÉ : *Cette pratique d'ignorer parfois la particule et de ne pas l'ignorer d'autres fois est totalement anticonviviale et faite pour des spécialistes du classement, certainement pas pour ceux qui cherchent un nom de famille...*

Pardonnez-moi, mais je suis en désaccord avec ce jugement...

Que proposez-vous pour améliorer nos pratiques ? De tenir compte de toutes les particules ou d'aucune ? Dans les deux cas, on va se heurter à des problèmes insolubles... et, surtout, on heurtera les utilisateurs (voir le point suivant...).

Serait-il plus convivial de classer Vigny (Alfred de) à « D » avec De Valera, ou de classer De Valera à « V » avec Vigny ?... Moi, je préfère qu'on les laisse à leur place... Ça évitera de perturber les spécialistes et ceux qui cherchent un nom de famille... [...]

Penser aux utilisateurs, c'est aussi respecter leurs habitudes... surtout si elles sont bonnes. Je ne suis pas sûr que les (vrais) utilisateurs soient coupés des traditions (je suis même sûr du contraire...). En revanche, plusieurs normes Afnor (ou ISO) en laissent quelques-uns perplexes...

Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la tradition française, élaborée par des générations de typographes, de lexicographes et de grammairiens, me semble un amer beaucoup plus sûr que les balises normalisées. Quant aux normes internationales... comme vous le savez d'expérience, elles ne sont pas nécessairement le fruit de réflexions et de négociations sereines...

À Typographie, du 1^{er} au 6 juin 2001.

F. PÉROTIN : *Machin (Albert), Machin (Bertrand), Machin (Albert de), Machin (Pierre de), Mâchin (Jules), Mâchin (Albert de). Est-ce que cet ordre vous paraît correct ?*

À mon sens, non. Tu ne peux à la fois dire (avec raison) que certaines particules (en l'occurrence « de ») ne jouent aucun rôle dans le classement alphabétique des patronymes... et lui en faire jouer un... La contradiction est flagrante. Plus grave, cette façon de procéder complique la vie du lecteur

d'index... qui n'est déjà pas simple. Ici, les « de » ne devraient intervenir dans le tri qu'à l'endroit où tu les as placés.

F. PÉROTIN : Sinon, quel autre ordre serait le bon pour cette liste ? Machin (Albert), Machin (Albert de), Machin (Bertrand), Machin (Pierre de), Mâchin (Albert de), Mâchin (Jules).

A. LABONTÉ : À mon humble avis, cette tradition européenne (car elle existe dans la plupart des pays européens, et le renvoi des mêmes particules varie selon les pays !!!) de renvoyer en fin de rubrique la particule des noms de familles date d'une période où l'on ne voulait pas encombrer certains tiroirs (bien réels) de fichiers au détriment des autres.

Je préconise pour ma part de considérer que la particule fait en tout temps partie du nom de famille, et qu'elle se classe en ordre alphabétique en début de rubrique... Ainsi, mon ordre de préférence est plutôt : de Machin (Albert), de Machin (Pierre), de Mâchin (Albert), Machin (Albert), Machin (Bertrand), Mâchin (Jules)

Il y a une autre raison, plus profonde et encore valide... [Ne pas] classer La Fontaine, Balzac, Musset ou Vigny à « D »... Je ne crois pas que le lecteur y retrouve aisément ses petits...

A. LABONTÉ : Dans ce cas, on a depuis longtemps oublié la particule.

Avec Montherlant ou Saint-Exupéry, la particule est oubliée depuis combien de siècles ?

A. LABONTÉ : Il est évident que toute rectification d'habitude comporte des cas limites... Dans ce cas les renvois ou les duplications de rubriques seraient sans doute non seulement utiles mais nécessaires.

Mieux qu'une habitude, c'est une convention motivée... et intimement liée à une autre. À l'inverse des particules « Du » ou « Des » (articles contractés), la particule française « de » (préposition), nobiliaire ou non (ce critère n'a plus aucune validité en France), ne détermine pas le classement alphabétique et ne prend pas de capitale initiale. Pourquoi ? Parce qu'elle n'intervient qu'après un prénom ou un titre, une fonction ; en leur absence (fréquente...), elle disparaît, elle n'existe plus ! [...] Comment admettre qu'un élément si peu stable, si souvent absent, détermine *prioritairement* le classement alphabétique des patronymes ? ! (Les articles, eux, ne sautent jamais : Du Bellay, De Klerk.)

Ce ne sont pas des cas limites... c'est le gros des troupes... et pas seulement pour les patronymes « français » affublés d'une préposition sauteuse... Il faudra aussi classer Cervantès et Unamuno à « D »... Goethe, Schiller, Bismarck et Musil à « V »... Linné aussi... Si je ne connaissais pas certaines de tes convictions, je soupçonnerais une influence néfaste... par exemple celle des De La Roche...

A. LABONTÉ : *Et les « von », s'ils sont ignorés en Allemagne, le sont-ils en France ?*

Oui, et dans les mêmes circonstances que les « de » : Karajan... mais (monosyllabique) von Braun.

A. LABONTÉ : *Et les « van » ?*

Ça, c'est une autre histoire... surtout les « Van »...

A. LABONTÉ : *Mais il y a des conventions qui, pour être bien établies pour les spécialistes, ne le sont pas si sûrement que cela par la plèbe chercheuse ou « classeuse ».*

Il n'y a que des « spécialistes » pour s'imaginer que des non-spécialistes iront chercher La Bruyère à « D » et Goethe à « V »...

A. LABONTÉ : *Les cas historiques sont les cas historiques... Je n'y peux malheureusement rien. Le fait est que la plupart des gens ignorent que ces cas s'écrivent avec une particule.*

Mais non... La plupart des gens (qui cherchent le poète dans une liste quelconque...) savent que Musset s'appelait Alfred de Musset.

É. ANGELINI : *En fait je cherche une loi universelle pour que lambda s'y retrouve dans diverses listes qui, apparemment, sont classées par ordre alphabétique, mais qui, va savoir pourquoi, n'obéissent pas aux mêmes règles (comme si, par essence, certaines chaînes de caractères étaient plus égales que d'autres...).*

Je crois que tu n'as rien compris à mes propos... qui recommandent d'appliquer la norme ISO 14651 à tous les champs.

[...] Je te suggère ceci : demande oralement à l'un de tes enfants de chercher Musil dans le dictionnaire. Selon toi, nous l'aiderions grandement en classant le brave Robert à « V ». Moi, tourmenteur patenté de la jeunesse, je le laisse à « M ». Chacun son truc.

É. ANGELINI : *Ben moi aussi, où est le problème ?*

Ah d'accord... Je perçois enfin la cohérence de ton système... Jean de La Fontaine, appelé le plus souvent La Fontaine, à D, mais Robert von Musil, appelé le plus souvent Musil, à M.

Vive la science.

É. ANGELINI : *Ils pèsent les arguments des von Musil et des Musil (Robert von). Selon les cas (cf. Mazo De La Roche) ils doubleront.*

Rien à voir. Le « De » de De La Roche n'est pas une particule sauteuse (tu auras remarqué la majuscule). Comme certains utilisateurs ignorent ce détail mais ont pris la saine habitude d'ignorer la particule française « de » dans leurs recherches, il est judicieux, dans ces cas extrêmement rares (patronymes anglo-saxons d'origine française), de leur offrir un renvoi. Le nombre

d'entrées est très peu augmenté. En revanche, avec ton système qui implique des renvois pour les patronymes bénéficiant d'une particule sauteuse, ce nombre sera considérablement et inutilement augmenté. Si tu cherches des appuis au délire doublonnesque et au classement fantaisiste, le *Petit Robert des noms propres* t'en fournira de plus précieux : il déconne à fond sur les « Du »... mais pas sur les « Des »... Curieux, non ?

É. ANGELINI : *Explique-moi pourquoi mes enfants iraient chercher Musil à V ?*

Je ne vois pas pourquoi je t'expliquerais cela... puisque je suis persuadé que si tu leur demandes de chercher Musil ils iront, comme des grands, à M... où, si tes suggestions étaient cohérentes et prises au sérieux, les attendrait un simple renvoi vers V, d'où une seconde recherche parmi quelques dizaines de von. Tu fais mieux que leur simplifier la vie : tu leur fais gagner du temps.

É. ANGELINI : *Mais surtout, et tu me fournis bêtement des verges, explique-moi pourquoi tes enfants iraient chercher von Musil à M ?*

Parce que personne ne dit « von Musil ». Pas même toi... sauf quand tu tentes de défendre une absurdité.

É. ANGELINI : *Tu expliqueras à tes enfants toutes les finesses des particules, des usages, des monosyllabes, des dates de naissance, des papes, rois, princes et chiffres romains en combien de temps ? !*

Ne mélange pas tout... Ça devient agaçant... J'ai donné l'exemple des dates de naissance et celui des souverains pour illustrer la différence, fondamentale, entre tri et ordonnance. N'essaye pas de faire accroire que selon moi les procédés des dictionnaires encyclopédiques devraient s'appliquer à toutes les listes : j'ai affirmé le contraire.

Ordre alphabétique des caractères accentués

À Typographie, le 12 janvier 1998.

J. ANDRÉ : *Question annexe, y a-t-il un ordre alphabétique officiel (au moins pour le français) des caractères accentués ?*

E. CURIS : *Il y a une norme ou une proposition d'algorithme de tri fonctionnant pour les codes accentués et proposée par l'O.I.S. [...] Il donne des références, entre autres, à la norme Afnor Z 44-001. Je donne juste un extrait qui doit répondre à la question :*

« 2. L'ordre de priorité des lettres accentuées du français peut facilement être déduit à partir des principaux dictionnaires ; tous les dictionnaires consultés respectent l'ordre suivant : a A à Â â Ã, c C ç Ç, e E é Ê è Ë ë Ë, i I î Î ï, o O ô Ô, u U ù Û ü Ü, y Y ÿ. [...] »

«3. Les digrammes soudés (ligatures) comme æ et œ sont classés avec les lettres doubles correspondantes, en les discriminant toutefois par un indice de priorité particulier, pour assurer la prévisibilité absolue du classement.»

J. ANDRÉ : Et quelle est la place du blanc, de l'apostrophe, du trait d'union, etc. ? Quand on consulte des dictionnaires, on voit qu'ils sont loin d'être unanimes !

S'il s'agit du français et des dictionnaires, j'ai l'impression que la question ne se pose pas... L'ordre alphabétique ne tient compte ni des accents, ni des blancs, ni des apostrophes, ni des traits d'union... Un problème ne peut se poser qu'en cas de parfaite homographie (sauf les accents, bien sûr...). Exemple le plus simple «a» et «à»... Priorité à la lettre nue : «sur» avant «sûr». Question : y a-t-il des cas où l'homographie de plusieurs termes rendrait nécessaire la hiérarchisation des accents ?

S'il s'agit de catalogage et de documentation, c'est une autre affaire... On aborde des rivages inquiétants où la langue perd ses droits. Voir les normes : Z 44-001, Z 44-062, Z 44-080...

À F.L.L.F., le 3 décembre 2001.

L. BENTZ : Le problème est le classement selon le codage (E—É).

Quel problème ? Je ne comprends toujours pas... Seule l'accentuation systématique vous permet d'indexer aisément... même avec Word. Les accentueurs alternatifs oublient un peu vite que les accents interviennent dans le classement alphabétique des quasi-homographes... Je vous le répète, la «théorie» et eux, ça fait deux et même plus...

Supposez deux homographes, à l'accent de l'initiale près. Disons *Eden* et *Éden* (c'est l'argument «Anthony croqueur de pommes»). Deux inconvénients à la non-accentuation des majuscules... Si vous insérez bêtement les codes, les folios des deux «Eden» seront associés : Eden : 5, 45, 233, 238. 347

Pas malin. Va falloir les séparer «manuellement». Énorme perte de temps... *Eden* : 5, 45, 347. *Eden* : 233, 238.

Ah ! mais me direz-vous, je suis malin ! Je connais les caractères cachés (ici entre crochets) et j'indexe *Eden* et *Eden [(Anthony)]*. Bien. Reste le classement alphabétique. Qu'obtenez-vous dans l'index ?

Eden : 5, 45, 347. *Eden* (Anthony) : 233, 238.

Problème... C'est pas bon... car il faudrait : *Eden* (Anthony) : 233, 238. *Eden* : 5, 45, 347.

Encore une fois, va falloir tripoter la chose à la mimine. Vive la science... Mais... me direz-vous, car vous êtes très malin, si j'indexe *Eden [(jardin d')]*, j'obtiens le bon classement ! Oui, car ici le hasard a bien fait les choses... mais il n'est pas toujours de bonne humeur, le salaud.

Si vous accentuez systématiquement les majuscules, vous obtiendrez directement le bon ordre... *Eden* : 233, 238. *Éden* : 5, 45, 347, sans avoir, à chaque occurrence du patronyme et du jardin, à introduire manuellement le prénom et la nature du lieu... il suffira de le faire une fois... dans l'index lui-même : *Eden* (Anthony) : 233, 238. *Eden* (jardin d') : 5, 45, 347.

Même avec Word, ça roule...

INDICE ⇒ EXPOSANT

INSTITUT ⇒ *Académie, Sigle.*

L'Institut de France, l'Institut géographique national (I.G.N.), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

INTERFOLIER

¶ 1. Dans l'imposition, réserver des pages sans composition, afin d'obtenir un feuillet blanc après chaque feuillet imprimé.

¶ 2. Insérer une feuille blanche entre deux feuillets imprimés.

INTERLIGNAGE, INTERLIGNE, INTERLIGNER ⇒ *Approche, Blanc, Espace.*

Dans la composition au plomb, l'interligne était une lame de métal placée entre deux lignes.

ITALIQUE ⇒ *Citation, Devise, Épigraphe, Guillemet, Titre d'œuvre.*

Adjectif et nom commun masculin.

L'italique sert à attirer l'attention sur un mot, à désigner ce qui n'est pas de l'auteur, à composer les titres d'œuvres et de journaux, les noms propres de véhicules, les notes de musique, les devises, les lettres de l'alphabet.

1. Jeux de scène et indications diverses au lecteur.

« GEORGETTE, *d'une voix altérée*. — Pour que cela reste, pour qu'on sache. Tout s'efface... C'est affreux. (*À Édith.*) Je te demande pardon, ma chérie. Il est tard, je devrais être partie depuis longtemps. Ne m'accompagnez pas ! (*À Édith qui s'est levée pour l'accompagner, d'une voix secouée par les larmes.*) Non, non, pas la peine. (*Elle sort.*) »
— Gabriel MARCEL, « l'Insondable », *Présence et Immortalité*.

2. Citation de mots étrangers (non francisés).

•• Dans les textes littéraires où les graphies singulières abondent, l'italique dénonciateur n'a rien d'indispensable. Il est parfois judicieux d'enfreindre la règle. En épinglant les vocables étrangers, en introduisant de l'ordre dans le désordre, l'italique ruinerait ici la confusion expressive :

« — Allô ! allô ! disait la téléphoniste, en agitant son récepteur et en poussant à tout instant les fiches du standard... Ia wohl ! Allô ?... Donnez-moi... uno-otto-sei-uno... Citta... Bonsoir, monsieur Vincent ! Merci à vous. Je sais : vous désirez le quarante-trois ?... Prenez-le... C'est fini ?... Si, señor... Si, si... Please ? Have the goodness to wait... yes... J'écoute... » — Francis CARCO, *Palace Égypte*.

•/•• On étend l'emploi de l'italique à tout ce qui s'écarte de la norme française, par exemple à l'argot, à la transcription de parlers français locaux :

« *Queu non*, me répond-elle, *veyai-vô, si le malhu arriv', cha s'rait bin difficil' de l'passai pa' c'te coulouère... Aleu on l'a mis au chalon.* »
— Bernard ALEXANDRE, *le Horsain*.

3. Italique ou « guillemets » ?

On s'imagine parfois qu'italique et guillemets sont interchangeables. Cette conception est aujourd'hui erronée. Certes, les guillemets furent inventés et longtemps utilisés pour pallier l'absence d'italique, mais depuis plus de deux siècles leurs rôles respectifs ont été théorisés et codifiés par les typographes, et aujourd'hui l'italique ne manque plus.

Les guillemets dénoncent une acception particulière, plaisante ou péjorative, inédite... L'italique n'induit aucune modification du signifié, Il va même jusqu'à l'évacuer (autonymie).

Fournier 1903 : « L'italique est au romain ce que l'exception est à la règle [...]. Il arrive que des auteurs, attachant à certains mots une importance particulière, [...] pensent, en les soulignant, les recommander à l'attention spéciale du lecteur. Cet expédient n'est quelquefois qu'un stratagème maladroît fait pour trahir la prétention qui l'a suggéré [...]. »

Emploi comme marque d'insistance. — « Voici une invention bien curieuse, que l'on vient de présenter à l'Institut, c'est le *nouveau boomerang français*, dont le bois est taillé de telle sorte que l'instrument, une fois jeté sur l'adversaire, *ne revient pas à celui qui l'a lancé*. On évite ainsi tout risque d'accident. » – Gaston de PAWŁOWSKI, *Inventions nouvelles et Dernières Nouveautés*.

4. ¶ Préparation de copie.

On souligne d'un trait continu ce qui doit être composé en italique : *Je relis l'Année terrible avec plaisir* > Je relis *l'Année terrible* avec plaisir.

5. ¶ Sauf si l'on souhaite obtenir un effet graphique particulier et plutôt détestable (lettres fortement inclinées), on évitera d'appliquer le *style italique* à une police italique :

Garamond italique
Garamond italique mis en italique

Les fractures (gothiques), les manuales et les scriptes ne se mettent jamais en italique.

Sont à proscrire sans pitié les faux italiques obtenus par calcul à partir de polices romaines qui disposent de vrais italiques (si le fichier italique est installé, la substitution s'opère en principe automatiquement). C'est le cas des elzéviros (Baskerville, Garamond, Times, etc.), des didots (Bodoni, Didot, etc.) et de certaines antiques (Gill Sans, etc.).

Romain et véritable italique :

a e f g k v a e f g k v a e f g k v
a e f g k v a e f g k v a e f g k v

Attention au **faux italique** engendré par les polices informatiques uniquement romaines ! Considérable pour le *a* et le *f* bas de casse, la différence est perceptible sur la plupart des signes (surtout dans les polices à empattements, car l'italique bas de casse en est dépourvu).

Romain et faux italique, dit « romain incliné » ou « penché », ou « oblique », ou « italique électronique » :

a e f g k v a e f g k v a e f g k v
a e f g k v a e f g k v a e f g k v

6. ¶ Typographie soignée.

On se méfiera des mauvaises rencontres, et on jettera un peu de blanc entre une lettre haute italique et un crochet ou une parenthèse romaine (voir : *Crénage*).

Exemples. — En Cronos : *f* > *f*) En Garamond : *f* > *f*)

7. ¶ Italique et romain.

Tout élément appelant l'italique dans un ensemble composé en romain sera mis en romain dans un ensemble composé en italique :

Il relit les Pensées de Pascal.

Il a embarqué sur le Titanic.

Attention à ne pas confondre élément et ensemble...

Si (–) + (–) = +, ici il n'est pas vrai que [*italique* + *italique* = romain]. *Italique* + *italique* = *italique*... En d'autres termes, si, dans un élément exigeant l'italique, figure un élément exigeant lui aussi l'italique, celui-ci ne sera pas mis en romain.

Exemple. — Titre d'œuvre incluant le titre d'une autre œuvre :

Il relit les Remarques sur les Pensées de Pascal.

Il relit les Remarques sur les Pensées de Pascal.

Le problème est très différent lorsqu'un titre d'œuvre est inclus dans un titre d'article, car on se retrouve dans le cadre de la règle générale :

Dans les *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, il a un faible pour « le Problème des *Pensées* de Pascal ».

Dans les *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, il a un faible pour « le Problème des *Pensées* de Pascal ».

Des points et des virgules

À Typographie, le 26 janvier 1998.

T. BOUCHE : *La question se pose aussi pour les points. (Jamais vu la différence entre un point de Futura... et de Futura oblique ?)*

Si, et pas que pour le Futura... dont les points, ronds en romain, s'« ovalisent » légèrement en ital ; il y a plus net, par exemple les caractères dont les points romains carrés deviennent en ital des parallélogrammes (Helvetica, Univers...). C'est franchement désastreux dans des corps de titrage, c'est encore perceptible et gênant du corps 10 au corps 12... pour les jeunes lynx, en corps 8 ou 9. Ou alors, en corps 5 à 8, avec un compte-fils.

Problème (encore une mouche qui va souffrir...) : supposons une phrase (pas un titre, sinon la question ne se poserait pas...) en Helvetica romain corps 14 (!) s'achevant sur un titre d'œuvre en ital qui s'achève lui-même par un point abrégatif... par exemple *l'Abbé C. de Bataille*. Le point sera-t-il en romain ou en ital ? À mon sens, en ital (pour indiquer que le point appartient au titre), et ça se verra ! [...]

Un autre exemple, où deux signes successifs seront traités différemment... « Voici des abréviations qui se composent en italique : *op. cit.*, *loc. laud.*, *ibid.* » Les quatre premiers points sont évidemment en ital, les deux virgules sont romaines...

Et le dernier point ? En ital aussi (tout le monde n'est pas d'accord sur ce point...). En revanche, si nous avons (ce serait une erreur pédagogique...) « *loc. laud.*, *ibid.*... » les points de suspension seraient romains.



JARDIN

1. Règle, voir : *Voie et espace public*.

Le bois de Boulogne (de Vincennes, etc.), les jardins de Kensington (voir : § 2), un jardin d'acclimatation, le jardin du Luxembourg (des Tuileries, etc.), un jardin zoologique, le square des Innocents.

= *Girodet 1988, Larousse 1992*.

≠ *Gouriou 1990, Guéry 1996, Robert 1985, 1993* {le Bois de Boulogne}.

Les exceptions concernent de vénérables institutions situées à Paris ; ce sont des formes traditionnelles qu'il est préférable de respecter : ◇ le Jardin d'Acclimatation, le Jardin des Plantes (le Jardin royal des plantes médicinales).

= *Girodet 1988, Larousse 1992, Robert 1993, Universalis 1990*.

≠ *Code typ. 1993* {le jardin des Plantes}, *Impr. nat. 1990* {le Jardin d'acclimatation, le Jardin des plantes}, *Gouriou 1990, Robert 1985* {le Jardin des plantes}.

2. Dans un texte français, les dénominations non francisées continuent d'obéir à leurs propres règles : Chelsea Physic Garden, Kensington Gardens, Regent's Park, Sloane Square.

3. Dans quelques cas, l'emploi absolu impose la majuscule : le Jardin (d'Épicule).

Le Bois : le plus souvent, il s'agit du bois de Boulogne, mais on ne voit pas ce qui interdirait l'extension de ce privilège à des espaces verts comparables : le Bois de Vincennes, le Bois de la Cambre.

JÉSUS-CHRIST ⇒ *Abréviation, Prénom, Siècle, Sigle.*

•• Les abréviations av. J.-C. et apr. J.-C. ne devraient pas être employées dans le texte courant. Voir : *Abréviation* § 3.5, 3.8 et 4.
= *Lefevre 1883.*

JEU ⇒ *Manifestation sportive.*

Jeux olympiques.

Les Jeux olympiques : *Impr. nat. 1990, Ramat 1994, Robert 1993.*

Les jeux Olympiques : *Micro-Robert 1990, Robert 1994, Universalis 1990.*

Les Jeux Olympiques : *Petiot 1982.*

Ici, la tradition typographique (les jeux Olympiques) devrait s'effacer devant la raison. Pour désigner les manifestations sportives de l'ère moderne, la forme la plus recommandable est : les Jeux olympiques.

Les Jeux, les Jeux de Montréal, le village olympique, un champion olympique, une médaille d'or, d'argent, de bronze.

L'académie des jeux Floraux, voir : *Académie.*

Larousse 1992 écrit [l'Académie des jeux Floraux, *Robert 1985, 1993* : [Jeux floraux], *Impr. nat. 1990* : [l'académie des Jeux Floraux].

JUSTIFICATION ⇒ *Espace, Ponctuation.*

Largeur d'une composition, d'une colonne, d'une illustration, etc.

Elle s'exprime en points typographiques ou en millimètres.

Une *fausse justification* s'écarte volontairement de la trame adoptée pour un type de page.

Justification étroite des journaux

À Typographie, du 6 au 7 mai 2001.

LOUDIN-SHANNON : Dans les quotidiens, les C&J se font avec un premier impératif : entrer le maximum de signes dans un minimum de place.

Non... l'impératif est de donner l'illusion de la densité en faisant entrer un maximum de signes dans un espace donné, donc de fournir les signes nécessaires à l'illusion.

Vieille ficelle : donnez l'impression que vous êtes à l'étroit, et nul ne s'imaginera que vous allongez la sauce, que vous écrivez en grande partie pour ne rien dire... ou si peu.

UDIN-SHANNON : Croyez-vous que les gens qui travaillent au Monde et à Libération sont tous des zozos qui n'ont pas réfléchi à ces questions ?

Oui, par simple charité, je préfère le croire... C'est leur seul alibi... Tenez, puisque vous aimez les débats sérieux et exempts de dogmatisme, dites-moi ce qui justifie *aujourd'hui* le maintien de justifications très étroites dans la presse ?

UDIN-SHANNON : Je vais me limiter au cas de la nouvelle formule du Monde que je connais un peu.

Le Monde est dans un format dit « berlinois ». C'est un choix stratégique qui a été fait à l'époque où le journal a eu sa nouvelle imprimerie. [...]

Comparez la construction du Monde par rapport à un tabloïd comme Libération. Libération a une construction plutôt simple, identique aux tabloïds populaires et bas de gamme anglo-saxons. Pour le Monde la comparaison est plutôt avec les quotidiens « de référence » comme le Times, le New York Times, etc. Le Monde a une construction plus complexe avec beaucoup plus de papiers sur une même page, disons pour employer une image une construction en mosaïque. Là où il y a un hic, c'est que les quotidiens anglo-saxons ont un format beaucoup plus large leur permettant d'avoir huit colonnes, alors que le Monde est sur six colonnes comme Libération.

Il ne vous a certainement pas échappé que plus le nombre de colonnes est important, plus le nombre de combinaisons est grand. Il se trouve qu'avec six colonnes les combinaisons sont réduites pour un quotidien « mosaïque ». Introduire des photos devient plutôt difficile : une col c'est petit, trois cols c'est déjà la moitié de la largeur, il vous reste pour l'essentiel le deux cols.

Le Journal du dimanche était au format quotidien classique (le double du tabloïd comme le Figaro). Aujourd'hui ce journal passe sur les rotos du Monde, donc au format berlinois. Ils le font sur sept colonnes parce que c'est pour eux le seul moyen de conserver leur type de mise en pages qui est en mosaïque mais avec une large utilisation de la photo.

Peut-être que vous vous souvenez de la calamiteuse nouvelle formule dite de Libération 3 ? On avait un tabloïd allongé avec sept colonnes... Le modèle était le Guardian avec un système de cases préétablies, l'actualité venant se couler dans le « concept » du journal. Ce n'est certainement pas la seule raison de l'échec de cette formule, mais il y avait certainement une erreur complète sur le format.

La pub impose un plus grand nombre de colonnes ? Peut-être, mais les choses ne sont pas aussi simples. Si vous avez moins de colonnes elles sont plus larges et vous les vendez plus cher. [...] Les choix liés à la pub sont très certainement présents mais ils ne sont pas toujours faciles à cerner. Le Canard enchaîné est exempt de pub, il est au format quotidien avec sept colonnes qui ont la même largeur que celles du Monde.

Niez-vous le rôle de la « densité » dans l'illusion graphique ?

Croyez-vous qu'à corps, interlignage, gouttières et empageement égaux vous ferez tenir davantage de signes sur sept colonnes que sur six ?

Votre analyse est intéressante, mais elle ne répond pas véritablement à la question des justifications étroites. Je ne conteste pas l'existence d'autres paramètres (gestion souple de la grille, cohabitation avec l'espace vendu, etc.), dont certains ont été évoqués par plusieurs intervenants, mais j'aimerais que l'on n'oublie pas celui-ci : le conformisme. En clair, la perpétuation irréfléchie de traditions naguère motivées par des contraintes techniques aujourd'hui disparues. Exemple : dans l'urgence (plus vive dans la presse que dans l'édition), il était jadis plus facile et moins risqué de manipuler des « paquets » de lignes courtes. Est-ce encore le cas ?

Autre chose... Tout le monde sait qu'une « bonne » justification dépend aussi du style, en particulier de la longueur moyenne des phrases. Les justifications étroites « justifient » les âneries enseignées sur le « style journalistique ». Essayez de composer les plus beaux textes de la prose française sur trente signes à la ligne...

Plus un pavé est étroit, plus il est difficile à composer correctement. En drapeau, quoi qu'on en dise, ce n'est guère mieux. Quelle est donc cette pesanteur qui nous pousse encore à composer trente signes à la ligne, alors que nulle contrainte technique ne l'exige, alors que la fluidité de notre langue, le gris typographique et les divisions en souffrent ? Je ne souhaite évidemment pas que les colonnes de la presse quotidienne passent au cinquante-cinq à soixante signes « monocolumnes » de l'édition... mais qu'elle évite de descendre sous les trente-cinq, voire, si j'osais, sous les quarante... Sauf pour les cours de la Bourse, les petites annonces et le carnet mondain...



LANGUE ÉTRANGÈRE ⇒ *Allemand, Anglais.*

Cet ouvrage est consacré à l'orthotypographie française... Les règles, les indications, les conseils relatifs à la composition des langues étrangères ne concernent donc que les fragments insérés dans des textes français.

Les traditions typographiques sont diverses : quiconque souhaite composer correctement un ouvrage dans une autre langue que le français doit consulter les codes typographiques idoines.

LATIN ⇒ *Abréviation, Bibliographie, Etc., Incipit, Index.*

« *Sic transit*, comme chantait Homère. »

Comœdia, 12 décembre 1910.

A fortiori, a posteriori, a priori.

≠ *Gouriou 1990* [à priori].

Ab initio, ad hoc, ad hominem, ad libitum, ad litteram, ad nomen, ad patres, ad vitam æternam, bis, casus belli, exeat, exequatur, grosso modo, ibidem, idem, in extenso, in extremis, in fine, infra, loco citato, minus habens, modus vivendi, numerus clausus, op. cit., passim, quater, sic, supra, ter, via, vice versa.

A priori : *a priori* ? à-priori ?

À F.L.L.F., Alt.Culture.Cajun, du 1^{er} au 2 septembre 1999.

D. B. : L'opposition aux réformes vient souvent d'une certaine ignorance.

Bien entendu...

Il se trouve que la réforme du Cons. sup. s'est intéressée au substantif « a priori »... qu'elle écrit « un apriori, des aprioris », sans accent, évidemment... Le

retour de la locution « a priori » à la forme « à priori » est une proposition du *Robert* (cf. son *Banc d'essai*) consécutive aux travaux du Cons. sup., proposition que, jusqu'à ces derniers temps, cette maison d'édition n'a pas mise en œuvre, ce que je regrette.

La réforme « simplificatrice » dont on parle ici consisterait donc à passer d'une forme unique (substantif invariable et locution : « a priori ») à deux formes contradictoires : « à priori » et « apriori »...

Je n'ai rien contre les réformes, cher D. B. Je suis pour la graphie « à priori » (locution), parfaitement claire et française... et pour un substantif cohérent : un à-priori, des à-prioris (par exemple...) et je reste, par ignorance, fermement opposé à une réforme bâclée, démagogique, supercomplexifiante.

L. BENTZ : Dans le Petit Robert (éd. 1999), je trouve « a priori », mais « apriorique », « aprioriste » et non « a-priorique » ou « a-prioriste ».

Je le sais bien, ce n'est pas une nouveauté... et elle ne me choque pas (tant que « a priori » s'écrit ainsi, ce que je ne souhaite pas...). Vous semblez oublier que mon message portait sur le couple simplificateur « à priori, un apriori » et que ma proposition (un à-priori) n'est pas attribuable au *Robert*... Permettez-moi un autre petit rappel : en français, on écrit « à propos, un à-propos ; à peu près, un à-peu-près ; à pic, un à-pic »...

Souhaitez-vous, pour demeurer cohérent et fidèle à l'esprit de la réforme, écrire « un apropos, un apeuprès, un apic » ?

Voyez-vous le problème ? Et voyez-vous pourquoi le Cons. sup. s'est bien gardé de l'aborder, se contentant lâchement, piteusement, de proposer une rectification du substantif, pour le reste démerdez-vous ? L'adoption d'« à priori » (hautement souhaitable pour des raisons honnêtes) est aussi un piège mortel pour les rectificateurs...

L. BENTZ : [Pour Jouette] « A [À] priori » a une couleur d'expression (comme « à première vue »), mais la substantivation n'interdit pas l'agglutination.

Elle est bonne, monsieur Jouette... On agglutine quoi ? « a priori » ou « à priori » ? Ces crochets sont d'un pratique...

À F.L.L.F., du 19 au 20 octobre 2000.

L. BENTZ : Ceux qui tiennent à la formule latine (« a » sans accent) devraient alors, comme il sied selon la Sainte Écriture (le Lexique de l'I.N.) utiliser l'italique (ou le romain dans un texte en italique).

Sur ce point, l'*Hyène* est à côté de ses pompes et fait preuve d'une rigidité à la fois excessive et... approximative. Observez ses deux listes. Elles associent deux critères de natures très différentes et dont un seul est explicite. Conséquence : le bordel...

La seconde (romain) regroupe « des expressions latines passées dans le langage courant » et ne compte que des substantifs, mais des substantifs dont le « degré de francisation » est loin d'être identique. Personne ne s'amusera à composer « référendum », « visa » ou « minus » en ital... mais « minus habens » ? Quant à l'entrée de « exequatur » dans le langage courant...

La première (italique) regrouperait des « locutions latines non francisées ». Soit, mais... en français, elle regroupe des locutions (*ad hoc*, *in extenso*) et, surprise, deux substantifs (*modus vivendi*, *statu quo*)... Ce qui nous amène à « a priori » (qui est à la fois une locution et un substantif) et au Cons. sup. de la française langue... [...]

État des lieux...

Sont indiscutablement corrects : a priori, un a priori (en ital ou en romain, les deux sont défendables...).

Devrait être admis comme correct : à priori (en romain... mais que devient le substantif ?). À la rigueur (Cons. sup...), mais autant oublier : un apriori (en romain... mais que devient la locution ?) Dans le *Banc d'essai* nous avons droit à « apriori » et à « postériori »...

Il serait si simple de former un beau couple (en romain), « à priori, un à-priori », sur le modèle de « à propos, un à-propos », « à peu près, un à-peu-près », « à pic, un à-pic ». Hélas, le trait d'union n'est pas en odeur de sainteté chez les rectificateurs phobiques, dont l'une des manies me semble être la démotivation du lexique. On me dira... que deviendraient « apriorisme » et les très utiles (pour ceux qui renoncent aux beautés des locutions adjectives...) « apriorique » et « aprioriste » ? Facile : « à-priorisme », etc. Facile, mais, à vue de nez, pas pour demain...

B. LOMBART : Séduisant, mais l'accent fait perdre ici l'étymologie...

Oui, et ce n'est pas un mal...

B. LOMBART : ... ou plutôt introduit une étymologie erronée... (« a » et « ad » ont des sens contraires...).

En latin. Ici, en « latin du XVII^e »... En français, je suis prêt à vous parier un paquet de Gitanes sans filtre qu'au bas mot et à vue de nez 99 % des locuteurs perçoivent ce « a » comme notre préposition « à »... Ils ont bien entendu tort, mais je ne leur donne pas tort...

B. LOMBART : Bref, je trouve votre argument analogique un peu voyou.

Ma jeunesse me rattrape...

D. LIÉGEOIS : C'est un a priori qui tomberait peut-être si seulement les gens songeaient plus souvent à l'immense intérêt du raisonnement ab absurdo.

Il serait encore plus facile de le faire tomber avec un raisonnement *a contrario*... car ici la pose subreptice d'un accent grave serait grotesque,

contresensique, n'ayons pas peur des mots, crapuleuse... Mais faut-il le faire tomber ?

A contrario est une locution dont l'emploi justifié — oublions ceux qui en font un synonyme chicos de « au contraire »... — est rare, spécialisé, quasi jargonnesque. Et dont le caractère « latin » ou, au minimum, « non français pur sucre » est une évidence pour tous ceux (ou presque...) qui l'emploient, le lisent ou l'entendent.

Ce n'est évidemment pas le cas de « a priori », qui est une locution et un substantif très couramment employés en français. Pour la plupart des locuteurs d'aujourd'hui, « a priori »... c'est « du français » (ils ont raison), certainement pas « du latin » (ils se gourent, mais, franchement, quelle importance ?). Pour eux, le sens est évident, ici, « a = à », comme dans « à l'avance », et ça fonctionne très bien, en français... Dire qu'ils font un contresens n'aurait dès lors guère de sens.

A posteriori : un médium, des médias...

À France-Langue, le 8 octobre 1997.

H. LANDROIT : Je voulais simplement faire remarquer que la nouvelle orthographe propose effectivement « multimédia » et « multimédias » ainsi que « apriori » et « aprioris » du moins lorsqu'ils sont utilisés comme noms.

Hum... « Multimédias » est parfait et doit être adopté avec enthousiasme ! mais « apriori » (substantif) est si discutable qu'il n'a pas encore été adopté par les lexicographes (*Larousse, Robert*).

À F.L.L.F., le 23 mars 2000.

J.-V. GRUAT : ... média, hélas, comme déjà suggéré. Hélas, car il s'agit d'une barbarie linguistique.

Barbarie ? Que non ! Il s'agit d'une belle francisation d'un pénible anglo-latinisme, bref, d'une manifestation de la plus haute culture ! Laissez les langues mortes enterrer leurs morts.

Un média, des médias.

Un médium, des médiums.



LATITUDE, LONGITUDE $\Rightarrow$ POINT CARDINAL**LÉGENDE**

Texte accompagnant une illustration (dessin, photographie, etc.) ou un tableau.

Liste explicative des signes conventionnels employés sur un plan, une carte, un tableau.

À Typographie, le 16 juillet 1999.

J. ANDRÉ : On dit souvent que les légendes des figures se mettent sous celles-ci alors que celles des tableaux se mettent au-dessus.

Es-tu certain de ne pas confondre titre et légende externe ? Une légende (externe) de figure se place où l'on veut, en haut, en bas, à droite, à gauche, selon la nature de la mise en pages, mais il est vrai que c'est en bas que se situe généralement son meilleur emplacement. Un titre de tableau (non « graphique ») se place en haut, comme tous les titres... L'éventuelle légende externe se situe sous le tableau. Bien entendu, il y a des cas particuliers (titre suivi « organiquement » d'une légende externe...) qui rendent parfois impossible une nette distinction entre titre et légende externe...

LÉGION $\Rightarrow$ Armée.

La Légion arabe, la Légion étrangère, la Légion.

La Légion d'honneur, l'ordre de la Légion d'honneur.

La légion Condor.



LETTRE

Lettres courtes : a c e m n o r s u v w x z.

Lettres longues du haut : b d f h i k l t.

Lettres longues du bas : g p q y.

Lettres longues du haut et du bas : j f.

Les capitales, à l'exception de certains J et de la plupart des Q, ont une hauteur unique :

A B C D E F G H I K L M N O P R S T U V W X Y Z

Dissymétrie des caractères

À Typographie, le 8 février 1998.

La symétrie n'est pas une qualité typographique... on ne la rencontre que dans la mise en pages (pages en regard, grands titres*) et dans des linéales extrémistes... Pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel, elle est heureusement absente... et quand elle se présente, on fait tout pour l'éliminer... Non sans raison.

Dans la plupart des polices en romain, les lettres prétendent symétriques (AHIMOTUVWXY, i ou vwx) le sont rarement (l, éventuellement O), sauf à n'y voir que des squelettes... Des générations de graveurs ont insufflé la vie à ces formes. Seuls quelques signes échappent à la dissymétrie vivifiante (point, point d'exclamation, points de suspension, astérisque, tiret, plus, moins, etc.). Beaucoup peuvent être considérés comme des « arrêts », des pauses dans le mouvement général du Verbe... D'autant que notre obèle (croix mortuaire) appartient aussi au club très fermé des signes parfaitement symétriques. Ce n'est sans doute pas un hasard...

La typographie n'est pas l'architecture (sauf, encore une fois, dans la mise en pages), elle n'organise pas l'immobilité mais le mouvement, celui de la lecture, qui a un sens... La dissymétrie subtile (et non l'asymétrie, faut rien exagérer...) est indispensable, sauf pour ceux qui confondent les lettres, les mots et les phrases avec des images (encore que les plus belles ne soient pas symétriques)... Ils sont hélas nombreux de nos jours...

* Ou dans les inscriptions lapidaires, sur les pierres tombales ou les monuments... ou, comme de bien entendu, dans les typographies architecturales (colophons...), morbides (dédicaces pompeuses...), ludiques (calligrammes) ou nulles (cartes de visite, menus de première communion...).

LETRINE ⇒ *Alinéa, Madame, mademoiselle, monsieur.*

∞ Naguère, ce mot désignait soit une lettre italique servant de renvoi ou d'appel de note, soit une lettre ornée, placée au commencement d'un chapitre (édition) ou d'un article (presse), à l'imitation des lettres capitulaires des manuscrits enluminés. Dans le même emploi, les lettres non ornées étaient des initiales (caractères sans bas de casse), des lettres montantes (alignées sur la première ligne) ou des lettres de deux points (initiales sans talus, alignées sur la deuxième ligne et ayant une force de corps double de celle du caractère employé, ce qui évitait le paragonnage).

Aujourd'hui, on appelle lettrine toute lettre d'un corps supérieur à celui du texte courant, placée au commencement d'un chapitre (édition), d'un article, voire d'un paragraphe (presse).

MON NOM est Arthur Gord Pym.
Mon père était un respectable
commerçant dans les four-
nitures de la marine, à Nantucket, où je
suis né. Mon aïeul maternel était attor-
ney, avec une belle clientèle.

Edgar Allan POE,
Aventures d'Arthur Gordon Pym.

LA QUESTION, de Henri Alleg, aux
Éditions de Minuit. Il n'y a plus
rien à en dire. Tout ce qui a été
dénoncé reçoit ici, d'une des victimes,
un témoignage sobre, qui a le ton neutre
de l'Histoire.

François MAURIAC,
le Nouveau Bloc-Notes.

FORTIS *imaginatio generat casum*,
disent les clercs. Je suis de ceux
qui sentent très grand effort de
l'imagination. Chacun en est heurté,
mais aucuns en sont renversés.

Michel de MONTAIGNE,
Essais.

— « **M**ADAME SICAGNE, crie Joi-
gneau, voilà des nouvelles
de votre apprenti-curé! »

Augustin Sicagne est au séminaire du
diocèse.

Roger MARTIN DU GARD,
Vieille France.

Lettrines et guillemets

À Fr.Comp.Pao, F.L.LF., le 24 juillet 2000.

Qu'est-ce qu'une « lettrine » ? Une lettre. Grande découverte... La tradition, qui n'a pas toujours tort, est de composer tous les signes qui précèdent et suivent la lettrine (habillée) dans le corps du texte (sans oublier les petites caps des signes qui la suivent).

Vous me direz, la tradition, on n'en a rien à branler. Oc, oc, mais alors pourquoi employer des letrines, formes traditionnelles s'il en est ? Pour jouer avec la tradition, la détourner, l'enrichir et toutes ces sortes de choses passionnantes ? D'accord, mais avant de jouer, mieux vaut connaître les règles du jeu.

Si vous dites « guille ouvrant dans le corps de la letrine parce que c'est plus chouette », que ferez-vous, pour rester cohérent et fidèle à votre parti « esthétique », avec un tel début de chapitre : « ... *C'est la sueur des sèves en exil* », écrit Saint-John Perse dans *Images* à Crusoé ? Guillemet ouvrant, espace, points de suspension, espace, C cap et apostrophe dans le corps de la letrine ?

Il est vrai que l'exemple est vicieux et que l'on n'a pas tous les jours l'occasion de composer des textes où l'on cite Saint-John Perse et ses points de suspension initiaux, ce qui est bien dommage. C'était juste pour illustrer le propos... Plutôt que de se demander : qu'est-ce que je fous avec les guillemets ou l'apostrophe en contact avec une letrine (comme si c'étaient les seuls cas particuliers...), mieux vaut s'interroger sur le statut des letrines et sur les raisons qui nous poussent à les utiliser, le plus souvent n'importe comment et n'importe où...

Le monde réel malmène les grands principes, c'est ce qui fait une partie de son charme. Je ne tiens pas mes comptes à jour, mais disons qu'une fois sur deux je ne peux obtenir des maquettistes qu'ils composent correctement les letrines. « Trop compliqué ! Les logiciels de mise en pages ont une "gestion" rustique des letrines ! » Parfois, j'insiste, parfois non (il est des cas désespérés où se vérifie l'adage selon lequel le mieux est l'ennemi du bien...). Selon les cas et d'après mes performances personnelles, de trente secondes à deux minutes pour régler finement chaque letrine ne me semblent pourtant pas des temps rédhibitoires, sauf si l'on s'amuse à foutre des letrines partout... mais, à dire vrai, tout cela n'a guère d'importance...

Petites capitales, débord à gauche, etc.

À Typographie, le 9 novembre 1999.

J. ANDRÉ : *Je viens de voir que ton ami Perrousseau en parle en quatre pages bien illustrées dans son Mise en page et impression, et ce qu'il y raconte me va fort bien !*

Pas à moi... [...]

Un exemple... Pour « justifier » son parti (pas de retrait au premier paragraphe), il ose écrire ceci : « Il provient de l'écriture manuscrite des secrétariats d'avant les machines à écrire, du temps où l'on était "employé aux écritures". La dactylographie a suivi, ce qui se comprend. À ne pas faire en typographie. »

Alors... de deux choses l'une... soit il n'a jamais ouvert un livre antérieur aux temps qu'il évoque, soit il raconte sciemment n'importe quoi. Je vais te dire... Y en a marre de ces explications à la mords-moi-le-nœud... Dès qu'on ne comprend pas une caractéristique typographique, miracle, c'est la faute aux secrétaires ! Et si ce n'est toi, c'est donc ton père, le gratte-papier ! Bon sang ! mais c'est bien sûr ! Les compositeurs sont formés chez Pigier depuis plusieurs siècles ! (Prière de ne pas me renvoyer dans le nez l'influence considérable des copistes sur les premiers typographes, cela n'a rien à voir et cela n'est pas ce que Perrousseau croit pouvoir dénoncer ici.)

Tiens, une autre, pas piquée des vers : « Ce qui veut dire que le premier paragraphe (qu'il soit orné d'une lettrine ou non) débute justifié à gauche car il n'offre aucune ambiguïté de compréhension. » Elle est bonne... Sûr et certain, le lecteur n'est pas con au point de ne pas reconnaître le premier paragraphe. Si on lui offre parfois une lettrine, c'est sans doute que l'on craint de tomber sur un quidam particulièrement borné ou inattentif... Ah ! j'oubliais, une lettrine... c'est pour faire joli...

Alors, supprimons la majuscule initiale des premiers paragraphes ! Pas d'ambiguïté ! On n'est pas idiots ! On voit bien, oui, très distinctement même, qu'il n'y a pas de phrase avant la première phrase... À pleurer.

À Typographie, le 3 décembre 1999.

O. RANDIER : S'il n'y a pas de lettrine, il n'y a pas lieu d'utiliser les petites capitales dans ce cas.

Pas tout à fait d'accord. La (bonne) typographie anglaise ne se prive pas de cette possibilité. Elle a bien raison.

O. RANDIER : La fonction (?) des petites caps est d'assurer une transition visuelle entre la lettrine en grande cap et la suite du texte en bas de casse.

C'est exact, mais en l'absence de lettrine rien n'interdit de continuer à faire jouer aux petites caps un de leurs rôles, celui de seuil solennel, d'entrée majestueuse (ou d'hôtesse d'accueil...). Leur intervention suffit à donner à la grande cap « ordinaire » qui les précède un air de lettrine.

O. RANDIER : Et pourquoi ne pas mettre d'alinéa au premier paragraphe ?

Précisément... cette pratique n'a de sens que dans les premiers paragraphes sans retrait d'alinéa. Sinon, tu as raison, ce serait complètement débile.

À Typographie, le 5 novembre 2000.

A. HURTIG : Lettrines, petites et grandes capitales : c'est la deuxième fois que j'utilise un système découvert dans un ouvrage du XVII^e ou XVIII^e siècle : après la lettrine, mettre une grande capitale puis continuer avec des petites capitales le mot ou le groupe de mots qui suivent.

LETRINE

Tu veux une caution ? Voici ce qu'écrit Fertel (1723) : « La Lettre qui suit immédiatement la *Lettre de deux points*, doit être de grande capitale, & le reste du mot en bas de Casse, & pour un plus bel ornement, on peut le faire de petit capital. » Le plus souvent, Fertel applique à la lettre son conseil.

A. HURTIG : Il semble que ça a été une pratique très courante, peu à peu tombée en désuétude.

Oui, heureusement tombée en désuétude... Les petites caps suffisent amplement...

A. HURTIG : Je trouve ça joli et marrant.

Je trouve ça ignoble et consternant !

A. HURTIG : Ça fait enrager (je ne sais pas pourquoi) certains de mes copains, participants de la liste Typographie.

Probablement parce que tes copains ont bon goût...

A. HURTIG : Je remercie Jean-Pierre Lacroux, qui réprouve le procédé, de m'avoir amicalement fourni la citation de Fertel.

À F.L.L.F., le 14 janvier 2002.

M. GUILLOU : Pour revenir un instant sur ton commentaire, tu signales l'alignement de la lettrine à gauche avec les pointes des empattements qui auraient pu être en marge.

Pas « pu », « dû »... Légèrement, s'entend.

À Typographie, le 13 janvier 2002.

A. HURTIG : Le Monde d'hier daté d'aujourd'hui consacre un long dossier à sa nouvelle formule.

Dès le premier paragraphe, les ravages du typographisme et de l'inculture typographique sont patents. Belle collection d'horreurs qui pourrait être utile dans un cours pour débutants.

L'hypertrophie de la lettrine — quelle beauté ! elle occupe visuellement la moitié de la justif, de l'étroite justif ! Sens des proportions harmonieuses ! — engendre bien des joyeusetés.

Passons sur le fait que la pointe de ses empattements est en retrait au lieu d'être en léger débord, passons sur le fait (aujourd'hui fréquent) que la première ligne est dans l'alignement des suivantes et admirons les deux coupes successives devant une syllabe muette finale (la seconde est une cumularde : « xe », c'est du grand art !), admirons surtout que cette audace dans les coupes se soit arrêtée devant « retrouverez »... afin de sauvegarder la belle expressivité du petit blanc qui sépare « que » de « vous ».

Pour les plus typographes d'entre nous, restent des subtilités comme l'interlettrage très savant de « a f f i r m a t i o n »... Les mecs qui composent le français sur une justif réduite volontairement à quinze signes par ligne sont indubitablement géniaux.

LÉZARDE ⇒ *Gris*.

Rencontre fortuite de plusieurs espaces-mots situées sur des lignes successives. Il se forme alors une ligne blanche, verticale ou oblique, sinueuse ou rectiligne. Des espaces-mots fortes, associées à des valeurs d'interlignage et d'approche faibles, nulles ou négatives, favorisent l'apparition de ces balafres et accentuent leur effet désastreux.

On dit également : coup de sabre, rue, cheminée (ligne quasi verticale et quasi rectiligne).

Des lézardes volontaires

À Typographie, le 6 octobre 1998.

Cher A. H., [...] tu as écrit : « Je laisse les lézardes en place, trop content quand elles sont belles et grandes, et que le regard dégouline dedans. » Très intéressant ! À ma connaissance (il est vrai limitée), les lézardes, ruelles et autres cheminées sont peu exploitées. Quelqu'un connaît-il des exemples d'immenses lézardes volontaires ? Pas trop anecdotiques, plutôt dans le genre abstraction lyrique... Tu vois ce que je veux dire ? Des pavés dont la couleur (la robe ?) serait plus proche de celle du zèbre (du tigre, voire plus modestement de l'okapi) que de celle de l'âne gris ou du chartreux...

T. BOUCHE : En restant très anecdotique, je suppose que les livres cuttérisés de Vachey ne répondent pas vraiment à ta question... Mais, que dire des pavés lacérés ou estropiés de Fuzzy sets de Claude Ollier ?

Y a pas de lézard(e).

T. BOUCHE : Sinon je réalisais récemment à quel point mes lectures de jeunesse (essentiellement le Livre de poche, je présume) avaient été guidées par ses coulures, et à quel point elles étaient fréquentes.

... Mais tristement involontaires... Moi, je cherche du reptile maîtrisé, domestiqué ! (Saurie, J. A., pour cet humour de café.) Problème technique... Seul un « auteur-compositeur » peut obtenir une belle lézarde expressive, à la fois volontaire et typographiquement « plausible ».

T. BOUCHE : On a beau critiquer l'informatique, il me semble que la situation s'est améliorée au point de provoquer ce désir (pervers, forcément pervers, j'y insiste !) de lézardes chez d'aucuns.

Cette nostalgie de l'accident n'épargne personne, pas même les dessinateurs de caractères.

C'est là que réside la grande perversité... S'il est vrai (à mon sens...) que l'évolution des techniques (compo, impression, papier, etc.) engendre des documents plats, sans saveur, peu sensuels, tristounets, aseptisés (du moins pour les vieux connards comme moi qui en sont encore, certains soirs, à regretter de subtils foulages ou des lignes à l'occasion dansantes...), je ne crois pas que la vie soit à chercher en priorité dans les accidents d'hier...

J. ANDRÉ : Il y en a une de splendide, c'est celle que Richaudeau montre dans son bouquin Manuel de typographie et de mise en page (p. 129) où il a manifestement pris un texte quelconque et où il a forcé des blancs à y apparaître pour former une lézarde tellement grossière qu'évidemment personne n'est dupe, qu'elle n'est pas « plausible », comme tu dis !

Oui... cette lézarde n'en est pas une... c'est une pitié, une supercherie pour gogos.

Elle est néanmoins intéressante... puisqu'elle témoigne de la difficulté (pour qui ne souhaite pas en faire trop...) d'obtenir aujourd'hui une vraie lézarde (avec une police à chasse proportionnelle et un logiciel qui impose ligne à ligne ses calculs de l'espace justifiante)...

J. ANDRÉ : Mais en forçant effectivement un texte, on pourrait faire plein de lézardes, faire un zèbre par exemple !

Oui, mais c'est pas d'jeu... Ce que la remarque d'Alain H. m'a donné l'envie de débusquer, c'est une belle balafre volontaire et, comme tu l'as noté, « typographiquement plausible », c'est-à-dire constituée d'espaces « correctes »... Une sorte de signature de Zorro, une fissure inquiétante, une crevasse qui déchire intégralement ou partiellement le pavé avec naturel, sans raideur mécanique... C'est probablement plus un problème d'écriture que de compo.



LIGATURE ⇒ *Accentuation, Crénage.*

	&		œ
æ	æ	Æ	Æ
œ	œ	Œ	Œ
ct	ct	ct	ct
st	st	st	st
fi	fi	fi	fi
fl	fl	fl	fl
ff	ff	ff	ff
ffi	ffi	ffi	ffi
ffl	ffl	ffl	ffl

D'autres pénibles rencontres n'ont jamais engendré de ligature (*Gutenberg 1995*). C'est par exemple le cas du couple fî... Jadis, on jetait une espace d'un point entre ces deux lettres. Rien n'interdit de perpétuer cette saine pratique.

Digrammes (a-e, O-E, ll, ch...) et « ligatures soudées »

À Typographie, le 31 août 1998.

B. LERAILLEZ : *Donc, pour les digrammes...*

Un peu de pinaillage...

Digramme : deux lettres pour un seul son... Les ligatures œ et æ sont effectivement des « digrammes », mais je crois qu'il faut employer ce terme avec prudence et éviter de mélanger les « plans ».

D'abord, comme vous le faites, il faut toujours préciser « digramme soudé »... car, par exemple, dans *fleur* il y a éventuellement une ligature fl mais il y a nécessairement un digramme (non soudé...) : *eu*...

Ensuite, dans *œufs*, il y a une ligature (ou digramme soudé...) œ, mais il y a aussi un pentagramme...

Enfin... et surtout... prenez une police comme le Poetica : vous y trouverez une ligature Ch : *Ch*... or, cette ligature est également un digramme... donc, ici, un digramme « soudé »...

Voilà pourquoi je préfère la distinction traditionnelle entre ligatures « linguistiques ou orthographiques » (œ, æ) et ligatures « esthétiques ou typographiques » (fi, fl, ffi, etc.).

(On pourrait ajouter un autre fait... qui ne concerne pas les ligatures françaises : en néerlandais, ij est une ligature « linguistique »... or, ce n'est pas un digramme...)

À F.L.L.F., le 31 août 2000.

F. MOLINA : Dans d'autres langues — et peut-être aussi en français — on distingue les ligatures esthétiques (par exemple fi).

fi, fl, ffi, ffi, ffi sont des ligatures techniques, motivées par le crénage (au sens précis de ce terme en composition chaude). Les critères esthétiques n'expliquent rien ici.

En revanche, Æ est une ligature « esthétique ».

F. MOLINA : Et les digraphes, ou digrammes (en anglais) tels que œ, æ ; en Italie on préfère dire monogramme, comme pour les initiales, ce qui semble plus approprié : en français le digramme est le groupe de deux lettres transcrivant un seul son, tel « ou » pour u.

C'est pourquoi, dans mon jargon imprécis, œ et æ sont des « digrammes soudés » ou des ligatures orthographiques. Jacques André et Yannis Haralambous parlent aussi de ligatures linguistiques, mais ce qualificatif me pompe l'air...

J. ANDRÉ : Mais je ne sais pas si ce que tu appelles ligatures orthographiques montre bien la spécificité d'une langue donnée... (œ français, ij néerlandais, ch breton, etc.).

À mon sens, le ij néerlandais n'est pas un véritable digramme (deux lettres, certes, mais aussi deux sons)... et — navré pour cette coordination absurde, mais elle me fait rire... — il n'est pas soudé... du moins physiquement (car si « soudé » est compris comme « insécable » ou « composé de deux signes inséparables », tous les digrammes sont « soudés »...). Ce n'est donc pas davantage une ligature, au sens strict et typographique du terme. Sa particularité est pourtant de réagir comme un digramme soudé en tête des noms propres : Œdipe dans l'IJsselmeer. C'est une bizarrerie charmante, je l'aime bien.

Quant au ch et au c'h bretons... je te fais confiance ! mais, là encore, je ne vois pas pourquoi il faudrait les appeler « ligatures ».

À F.L.L.F., le 1^{er} décembre 2000.

T. BOUCHE : D'où le barbarisme inventé par l'ISO (« digramme soudé »).

Ce n'est pas un barbarisme, mais une expression épatante, très claire, que j'emploie avec plaisir et conviction... Æ, æ sont à la fois des ligatures et des digrammes. D'où l'excellente idée de les nommer, à l'occasion, « digrammes soudés », histoire de faire d'une pierre deux coups.

« Ligature » décrit le lien graphique, la soudure physique, mais toutes les ligatures ne sont pas des digrammes (fi...), et la quasi-totalité des digrammes ne sont pas des ligatures (*ph, on, an, in, ou*, etc.).

T. BOUCHE : Il existe des digrammes dessoudés dans d'autres langues...

Ce qui n'a jamais été soudé n'a pas à être dessoudé...

T. BOUCHE : ... où ils se comportent comme une lettre unique (impossible de les diviser en fin de ligne, p. ex.) : ij en flamand, ch en espagnol, etc.

Aucun digramme, quelle que soit sa nature, ne peut être divisé en fin de ligne... Le *ch* français n'est pas plus divisible que ses confrères... Quant au *ij* néerlandais, c'est une ligature, mais ce n'est pas un digramme...

T. BOUCHE : Pourquoi pas liés ou ligaturés, alors ?

« Lié », je n'aime pas trop, mais « ligaturé » est très bien !

T. BOUCHE : J'entrevois ce que tu veux dire : ij est une diphtongue, c'est ça ?

À proprement parler, non, car il y a une semi-consonne dans le coup... Va pour une « sorte de diphtongue »...

T. BOUCHE : Mais est-ce vraiment une ligature, puisque rien ne lie i et j... Alors... ?

Alors... cette étrange chose, qui n'est ni un digramme ni une honnête ligature, réagit comme un digramme ligaturé (*ij > IJ*)... Alors... puisque ce n'est certainement pas un digramme, autant l'appeler ligature... c'est moins faux... c'est même quasiment vrai...

Ligatures esthétiques, ligatures techniques

À Typographie, du 27 au 28 mai 1998.

A. HURTIG : Mon fils Martin (huit ans) a inventé ce matin « une nouvelle lettre ». Il s'agit de ligaturer le F et le L... Remarque : les capitales se ligaturent peu, voire pas du tout, et on se demande pourquoi (à l'exception des ligatures linguistiques, of course).

À mon avis, en compo ordinaire, deux caps qui se suivent, c'est plutôt rare, sauf dans les acronymes, les salauds, et, surtout, sauf si on compose en tout

cap et alors là, y a intérêt à pouvoir jouer un peu sur l'interlettrage, par conséquent, des ligatures non linguistiques limiteraient la marge de manœuvre. Le problème se pose moins avec les petites caps.

A. HURTIG : On voit que des ligatures intelligentes sur les capitales donnent une vie au mot, les lettres se croisent, s'entrechoquent, se marient. On dirait presque de la calligraphie, et si le dessin est intelligemment fait, l'œil se met à voler au-dessus de la ligne, rendant la lecture très agréable (et mystérieuse en même temps).

Oui... on dirait presque de la calligraphie... et c'est sans doute pour cela que je ne suis pas vraiment preneur... Attention ! j'exprime juste mon goût... je ne tiens pas à lancer un débat sur les relations entre calligraphie et typographie, encore moins sur la nostalgie...

Si, juste un mot.

Parmi les polices modernes qui disposent d'un grand nombre de capitales ligaturées figurent les linéales géométriques, par exemple l'Avant-Garde (et ses divers clones). Faut bien compenser : quand on déshabille les caps, faut bien restituer un peu de chaleur.

A. HURTIG : Évidemment, ça ne peut être utilisé que pour un slogan, une couverture de livre, une affiche, bref de la typo artistique (ou se voulant telle).

C'est pourquoi je parlais de compo « ordinaire ». Les compos « graphiques », c'est une autre affaire. Ici, on peut ligaturer à tour de bras. On peut même composer une page de titre ou une affiche comme une succession de logotypes, voire comme un unique logotype. C'est sans doute encore de la typographie mais ce n'est plus exactement de la composition typographique.

T. BOUCHE : Pas d'accord (ouf !). Le plomb est mort (même la distinction photocompo/phototirage), il y a un continuum entre la typo d'affiche et celle de texte : jusqu'à quel point un texte, pour être bien composé, ne devrait-il pas être une vaste ligature ?

Que le plomb soit mort en tant que technique, c'est sûr. Pour autant, son héritage est là, considérable, massif, difficilement ébranlable dans son ensemble. On peut l'égratigner sur ses marges, le réduire ou le modifier peu à peu, c'est souhaitable, et il serait dramatique de considérer que les techniques nouvelles n'introduisent pas des possibilités nouvelles... mais je crois qu'il est abusif de considérer que l'absence de lien entre les lettres nous a été imposée par le plomb...

Ça remonte plus haut, ça remonte même à la naissance de l'alphabet. Ce n'est pas le plomb qui a séparé les lettres, je crois même que c'est l'inverse : c'est parce qu'elles étaient séparées qu'un Strasbourgeois né à Mayence a inventé les caractères mobiles en métal... L'écriture a évidemment très tôt engendré des ligatures, la main la plus précise a parfois besoin de confort, il

est normal qu'elle se laisse aller à son propre mouvement, mais est-il prouvé que l'œil y gagne quelque chose ?

Sans surestimer le risque de régression (je n'y crois guère...), il est légitime de penser qu'il y a une petite contradiction entre la géniale invention de l'alphabet et la liaison à outrance, ou, si l'on veut... entre la lettre et le logotype généralisé...

T. BOUCHE : Je tiens tout de même à préciser que, quand j'ai parlé de ligature (généralisée), je ne pensais pas forcément à des liaisons de lettres, mais à des combinaisons spécifiques de lettres. Ma réflexion portait sur la microtypo : un logotype est bien souvent simplement un mot composé d'une façon et d'une seule (police, graisse, espacement), il n'y a pas nécessairement modification de la forme des lettres [...], et encore moins de ligatures au sens de liaisons cursives.

Bref, je voulais dire que, pour améliorer insensiblement la qualité (et l'invisibilité) d'une page de texte, on peut imaginer que le contexte influe sur la forme et l'espacement de chaque lettre différemment à chaque occurrence de cette lettre, la page entière réagissant de façon dynamique à son contenu, pas seulement comme de nos jours deux lettres consécutives. [...]

Je ne désire donc pas revenir à une écriture manuscrite cursive simulée et illisible, mais plutôt aller au-delà de Gutenberg (qui, soit dit en passant, utilisait beaucoup de ligatures préfabriquées, de chasses variables, qui lui permettaient dans une certaine mesure de justifier par les noirs).

Pas moins que la précédente... mais, comme elle ne dit pas la même chose (les ligatures ont cédé du terrain à l'approche...), il se trouve que cette fois je suis d'accord avec ce tu viens d'écrire...

À F.L.L.F., le 1^{er} décembre 2000.

J. ANDRÉ : C'est amusant : si on regarde le cousin (germain ou latin ?) de œ, le æ qui a droit à Iso Latin-1, on ne parle jamais, à ma connaissance, de a dans l'e, ni du contraire.

« L, a, e dans l'a, t, i, t, i, a... »

J. ANDRÉ : Essayez de coller (ligaturer ?) A et E pour faire la ligature capitale Æ, ça colle pas vraiment !

Comprends pas... Une ligature impose presque toujours une déformation, une modification du dessin (ton exemple du CE est parfois valide en caps, non en b. d. c...). Prends un f et un i, rapproche-les... tu n'auras pas une ligature, mais une approche foireuse... Je ne vois donc pas où est la spécificité du Æ...



LIGNE CREUSE $\Rightarrow$ *Cadratin*.

Ligne creuse : ligne qui n'emplit pas entièrement la justification.

Ligne perdue : ligne de texte placée entre deux lignes de blanc.

Ligne pleine : ligne qui occupe toute la justification.

Ligne pointée : ligne formée de points, destinée à remplacer un passage omis.

Typographie soignée.

La dernière ligne de chaque alinéa est le plus souvent creuse : elle n'emplit pas entièrement la justification. Si le blanc restant est inférieur au cadratin (carré blanc de la force du corps), il est horriblement mesquin et perturbe l'alignement de droite. Tous les typographes s'accordent sur ce point, non sur le remède. Il faut chasser, mais où ? et pour obtenir quoi ?

Le plus simple consiste à jeter du blanc sur la seule dernière ligne, afin de la rendre pleine. Avantage : aucune répercussion sur la suite de la composition. Inconvénient : pour respecter une règle, on en bafoue une autre... car la belle typographie n'admet pas davantage les dernières lignes pleines en fin d'alinéa dans les compositions en alinéa... En outre, si l'on est contraint de jeter beaucoup de blanc, l'espacement de la dernière ligne ruinera le gris typographique, conséquence plus désastreuse qu'un léger défaut d'alignement à droite.

Il faut donc chasser sur plusieurs lignes, afin de créer une nouvelle ligne, franchement creuse, en priant pour que cette modification n'entraîne pas de conséquences fâcheuses un peu plus loin.

Si la chasse est infructueuse ou engendre un défaut d'espacement, on peut éventuellement tenter de gagner sur plusieurs lignes afin de raccourcir la dernière. Si à ce jeu l'on n'a rien à gagner, on se rabattra sur la ligne pleine...

Veuves et orphelines.

La typographie ne défend pas la veuve et l'orphelin.

Elle les condamne vigoureusement.

$\approx$ Veuves et orphelines sont bien sûr admises dans les dialogues...

Veuves du haut ou veuves du bas ?

À Typographie, le 12 mai 1997.

T. BOUCHE : Pourquoi l'orphelin est-il un garçon et la veuve n'est pas un veuf ? Les veuves ne sont-elles pas les femmes mariées qui ont l'avenir le plus ouvert ?

Pour *orphan* et *widow*, ça vient de leur traditionnelle défense... D'ailleurs, en anglais, *orphan* désigne aussi bien une orpheline (*Little Orphan Annie*...).

Chez nous, puisqu'il s'agit de lignes, veuve et orpheline ont un très bon genre... On imagine mal une ligne veuf ou orphelin.

À Typographie, le 22 mai 1998.

J. MELOT : Le fait que le dernier mot — supposé court — ou la dernière syllabe du dernier mot d'un alinéa se trouve renvoyé à la ligne est largement de même nature (du point de vue de la qualité de la mise en page), et pourrait être également qualifié d'orphelin dans un sens un peu élargi, à cela près que dans ce cas il n'y a pas association à une notion de veuve... Sauf, précisément, lorsqu'il se produit lors d'un passage à la page suivante, auquel cas les deux notions se confondent.

Justement non... Vous confondez (comme le *Ramat*...) les lignes creuses, les veuves et les orphelines... La notion de ligne creuse (qui implique d'autres contraintes) recouvre partiellement celle de ligne veuve mais certainement pas celle de ligne orpheline, qui, dans le cas d'un début d'alinéa d'au moins deux lignes, est nécessairement pleine (moins l'éventuel retrait d'alinéa...).

Pour avoir au moins une ligne « fautive » (creuse ou non), il faut des alinéas d'au moins deux lignes (qui peuvent engendrer le top du fin du fin : une orpheline suivie d'une veuve...).

Une brève ligne de dialogue, même très courte (un ou deux mots...), peut se retrouver en tête ou en bas de page, elle ne sera pas pour autant qualifiée de « veuve » ou d'« orpheline ». Heureusement... Si l'on veut pousser un peu le taxinomètre, on pourra diviser les deux espèces en deux sous-espèces, les unes simplement non comestibles (orphelines paires et veuves impaires), les autres vénéneuses, voire mortelles (orphelines impaires, veuves paires)...

À Typographie, du 31 mars au 23 avril 1999.

J. ANDRÉ : Le Webster se plante car il manque dans chaque définition quelque chose comme : « That is alone on the bottom/top of a page. »

Je ne suis pas sûr qu'il se plante. Il dit en tout cas la même chose que le *Bringhurst*... [...]

1. En français le féminin « orpheline » est une évidence (ligne veuve, ligne orpheline).

2. Même si les objections de J. Melot sont valides, l'adoption de ces termes (avec des acceptions précises et fixes) n'est pas une mauvaise idée... car ils sont déjà employés (par exemple dans les logiciels) plus ou moins indistinctement. Nous aurions pu nous en passer, mais il faut bien de temps en temps tenir compte de la réalité : les veuves et les orphelines sont parmi nous... autant ne pas trop troubler leurs sens.

3. Puisque nous les adoptons, il est nécessaire de leur confier les mêmes rôles qu'en anglais. Il n'est jamais sain de créer des problèmes parfaitement inutiles.

4. Je suis à peu près certain que la veuve est une ligne creuse en haut de page (ou de colonne...) et que l'orpheline est la première ligne d'un alinéa ou d'un paragraphe en bas de page (ou de colonne). La veuve est généralement creuse (mais pas nécessairement), l'orpheline a toutes les chances d'être pleine (moins l'éventuel retrait d'alinéa)... Vulgaire, mais mnémo-nique.

P. JALLON : Je suggère qu'on interroge un très vieux prote, quelqu'un qui aurait eu, dans un pays francophone, une très longue et ancienne expérience... et qui serait encore suffisamment lucide pour distinguer une veuve d'une orpheline (quoique à cet âge-là, tout soit bon à prendre) !

Déterre autant de fossiles que tu voudras : ils te répondront tous qu'ils n'ont jamais entendu parler de veuves ni d'orphelines. Tu vas te salir les mains pour rien.

P. JALLON : Ainsi pourrait-on s'en remettre à la mémoire (pas défaillante) d'un ancien, plutôt qu'à des dicos anglophones qui, eux-mêmes, n'ont pas l'air d'être d'accord entre eux...

Ils ne sont pas si en désaccord que ça...

J. FONTAINE : Pour fins de comparaison, voici ce que dit le même Ramat dans une édition ultérieure (le Ramat de la typographie, 3^e édition, 1997) : « Une ligne creuse ne doit jamais se trouver au sommet d'une colonne ni d'une page. » « Une veuve est un mot entier ou coupé qui se trouve seul sur une ligne au sommet d'une colonne ou d'une page, ce qui est inacceptable. Un orphelin est un mot entier ou coupé qui se trouve seul sur une ligne au bas d'une colonne ou d'une page, ce qui est également inacceptable. » On remarquera qu'il a supprimé quelques mots de ses définitions antérieures.

Les nouvelles définitions ne sont pas meilleures que les anciennes... Elles ne néanmoins le mérite d'ajouter une voix au concert de ceux qui voient la veuve en haut et l'orpheline en bas...

J. FONTAINE : Et voici ses définitions des lignes creuses et pleines : « Une ligne creuse est une ligne plus courte que la justification. Une ligne pleine est une

ligne justifiée pleine mesure. Une ligne creuse ne doit jamais se trouver au sommet d'une colonne ni d'une page.»

Cela n'a aucun sens ! Admettons que l'ellipse pour « composition justifiée » soit légitime (sinon, il y aurait beaucoup de choses amusantes à dire...), il faut n'avoir jamais composé de dialogues pour oser écrire ça...

Pour qu'il y ait une veuve (ou une orpheline), il faut avoir affaire à un alinéa (ou à un paragraphe) qui compte au moins deux lignes... Élémentaire, mon cher Watson.

Encore quatre mots sur les veuves et les orphelines...

1. J'ai l'impression (j'aimerais qu'elle soit confirmée par des typographes anglophones) que les *widows* sont beaucoup plus âgées que les *orphans*... ce qui pourrait expliquer certains flottements. Il semblerait qu'à l'origine *widow* désignait une ligne isolée et séparée de son alinéa, qu'elle soit en haut ou en bas de page (ou de colonne). C'est pour distinguer les deux cas que les *orphans* auraient été engendrées. (Cette acception générique de *widow* est d'ailleurs celle du *widow control* de certains logiciels.)

2. J'ai trouvé un argument décisif en faveur des orphelines en bas : le vert opuscule intitulé *Mise en page et impression* les situe en haut.

3. Ce qui m'ennuie (beaucoup), c'est que Paput dit la même chose.

4. Je persisterai néanmoins à prétendre le contraire tant que personne n'aura cité une source anglaise et digne de foi plaçant (explicitement) les *orphans* en haut. Dites-moi si je me goure, mais les seules qui s'y risquent franchement sont françaises... alors qu'il y a d'estimables connaisseurs anglophones qui nous disent sans ambages qu'elles sont en bas. Quitte à traduire, autant le faire intelligemment.

J. ANDRÉ : Bien que j'aime beaucoup Paput, je ne vois pas en quoi il est ici une référence : c'est un graveur de caractères, pas un compositeur (même s'il s'y connaît quand même) !

Nous sommes bien d'accord... J'ai dit que sa définition m'ennuyait pour une raison bien simple : j'aurais aimé être d'accord avec quelqu'un dont je respecte le travail (ce qui revient à dire que j'aurais préféré qu'il ne se plantât pas...).

Puisque nous sommes en plein recensement... voici un autre partisan de la veuve en bas : Louis Guéry. Tu vois, je suis honnête, je n'hésite pas à recruter pour le compte des adversaires de mon camp...

J.-D. RONDINET : Faute d'unanimité, j'en resterai définitivement au français « ligne creuse » (en tête et en pied).

T'oublies qu'une orpheline (pour moi... donc une veuve pour d'autres) n'est pas une ligne creuse...

Je suis d'accord avec toi et Melot pour dire que l'on peut très bien vivre sans jamais nommer ces lignes qui par définition ne devraient pas survivre à la dernière épreuve...

Le problème, c'est que tout le monde en parle... et que certains le font après s'être offert une petite ligne, ce qui complique diablement la situation. Même entre gens sains et de bonne compagnie, comme ici, c'est le bordel, t'imagines dehors...

P. JALLON : Pourquoi faut-il absolument traduire ? Sommes-nous donc incapables, nous autres francophones, de penser par nous-mêmes, avec nos propres mots et nos propres concepts ?

Ta bonne foi m'enchant.

Les traducteurs improvisés sont à l'œuvre depuis longtemps. L'ennui, c'est que, selon toute vraisemblance, certains ont traduit *widow* par « orpheline »... et *orphan* par « veuve ». Ah ! ils sont bons les francophones, ils pensent par eux-mêmes !

Que tu le veuilles ou non, ces termes sont employés dans les milieux que nous fréquentons et leur sens n'est pas encore fixé. C'est de ce constat qu'il faut partir et non de nos inclinations... L'interrogation de Jean Fontaine n'est pas creuse, elle est parfaitement justifiée. Si elle est récurrente, c'est bien qu'il y a un problème, non ? Moi, je veux bien qu'une fois de plus nous brisions là, ça reposera les muets que nos radotages incommode, mais alors engagez-vous à ne plus jamais écrire, à ne plus jamais prononcer ces mots dont vous contestez l'existence même.

Et rendez-vous dans trois mois, dans un an, pour une nouvelle séance (sans moi, autant te le dire tout de suite). Il serait plus malin que les partisans de la veuve en bas sortent rapidement des recrues de poids.

Pour l'heure, et en gros, oui, très grossièrement, nous avons à gauche, pour la veuve en haut, l'équipe *Webster* – *Bringhurst*... et à droite, pour la veuve en bas, l'équipe *Perrousseaux* – *Guéry*. Je crains qu'à moins de prompts renforts le match ne soit très déséquilibré. Mais on ne sait jamais, une surprise est toujours possible... J'dis ça... mais si un *veuedubassiste* nous ramène une *dream team*, j'aurai pas l'air con...

J.-M. PARIS : Selon le Chicago Manual of Style (13^e édition, 1982, et 14^e édition, 1993), une widow ne saurait qu'être creuse (plus ou moins) et en haut de page. « A widow, that is, a short line — one word or two or three little ones (some say anything less than a full line) — at the top of a page. » D'autre part, cette source ne fait aucune référence à « orphan ».

Ça ne s'arrange pas pour les *veuedubassistes*...

J. ANDRÉ : J'ai reçu ça [d'Alan Marshall, directeur du musée de l'Imprimerie, à Lyon] : Voici les quelques définitions que j'ai trouvées chez moi.

René Billoux, Encyclopædia chronologique des arts graphiques, 1943. « Ligne boîteuse : une queue d'alinéa lorsqu'à la mise en pages elle tombe en tête de page. »

Kenneison et Spilman, Dictionary of Printing, Papermaking and Bookbinding, 1963. «Widow : a single word, in a line by itself, ending a paragraph at the top or bottom of a page. Break-line : the last line of a paragraph. It should not begin a new page.»

Ken Garland, Graphic, Design and Printing Terms, 1980. «Widow : last line of typeset paragraph consisting of one word only ; may be used by some to apply specifically to one coming on the first line of a new column. Orphan : first line of paragraph appearing at foot of page ; often considered undesirable. Club line : short (because indented) line at the beginning of paragraph appearing at the foot of column.»

Selon Hugh Williamson, Methods of Book Design, de nombreuses éditions depuis plus de quarante ans, la mienne date de 1983 [...]. «Widow : short line at head of page or column.» Le mot Orphan ne figure pas dans l'index.

John Miles, Design for Desktop Publishing, 1987. «Widow : short line — the end of a paragraph — appearing at the top of a page.» Le mot Orphan ne figure pas dans l'index.

Seybold and Dressler, Publishing from the Desktop, 1987. «Widow : incomplete line that ends a paragraph appearing at the top of a page. Orphan : a line that begins a new paragraph at the very bottom of the page.»

Geoffrey Glaister, Encyclopædia of the Book, 1996 (1960). «Widow line : a line of text set at the head of a page, e.g. the concluding words of a paragraph. Fewer than three lines in this position are considered bad setting.»

Une nouvelle Berezina pour les veuveubassistes.

Justification des lignes creuses

À Typographie, du 27 février au 4 mars 1998.

T. BOUCHE : Je regrette par exemple que la dernière ligne ne soit pas automatiquement justifiée quand c'est possible.

A. HURTIG : Xpress fait ça, et de deux manières.

1. Brutale : il existe un format de paragraphe « au carré », dont chaque ligne est obligatoirement justifiée.

2. Paramétrée : on déclare le nombre de millimètres maximum au-delà duquel la justification de la dernière ligne ne doit plus être faite.

T. BOUCHE : Justifier la dernière ligne du dernier paragraphe d'un chapitre devait faire partie de l'honneur des typos d'antan : c'est souvent superbe et virtuose à réaliser. Si le paragraphe se termine par une ligne presque pleine, c'est désagréable pour l'œil.

A. HURTIG : Je suis entièrement d'accord avec ça : ce n'est pas toujours réalisable, mais je m'étonne que cette pratique se perde, et même que l'œil

soit si souvent « gâché » par la mauvaise P.A.O. que les paragraphes pleins (dernière ligne justifiée) soient devenus peu naturels et même gênants pour certains lecteurs...

Je suis d'accord avec Thierry et Alain : rien n'est plus hideux qu'une dernière ligne d'alinéa « presque pleine ». En revanche, je ne partage pas leur enthousiasme pour les dernières lignes pleines... Beaucoup de bons typographes d'antan les considéraient comme des pis-aller. Il est vrai que d'autres, tout aussi bons (et ayant bonne mémoire...), les aimaient à ce point qu'ils bourraient les lignes creuses avec des vignettes...

Il y a des degrés dans l'horreur... Pour une dernière ligne, le pire c'est la mesquinerie : ligne creuse à peine supérieure au retrait d'alinéa ou ligne « presque pleine ». La ligne pleine est admissible, mais elle n'est pas souhaitable... Du moins si l'on parle de composition en alinéa... L'idéal, c'est une ligne nettement plus longue que le retrait d'alinéa et laissant à droite un blanc nettement supérieur au retrait d'alinéa...

T. BOUCHE : Le sentiment d'achèvement que cela induit.

Ben moi, ce sentiment me gêne... Pourquoi ? Tu l'expliques très bien dans la suite de ton message :

T. BOUCHE : Ça participe de la fondamentale dissymétrie des formes typographiques. Une phrase débute par une majuscule et s'achève par un point. Un chapitre débute par un retrait d'alinéa (ou une lettrine) et s'achève sur une ligne pleine. On s'aperçoit que plus la typo est aux mains de graphistes, plus la symétrie cherche à s'imposer (exemples archétypaux : « Le roi lion », mais aussi « le bon usage »). Méfions-nous de la « raison graphique » ! Préservons le déroulement de la pensée (à sens) unique !

Oui ! mille fois oui ! Alors ne réintroduisons pas *in extremis* le sentiment statique, donc morbide, de l'achèvement... Préservons le déroulement dynamique, même après le point final. Prends les plus grands romans... Leurs ultimes lignes souffriraient beaucoup d'être pleines ! C'est encore plus vrai si les derniers signes précèdent le néant... Inutile d'évoquer celles qui sont inachevées... Quelle tristesse de buter bêtement sur la marge ! (Sauf à vouloir que cette particularité finale signifie explicitement quelque chose...)

T. BOUCHE : Imaginons que Paradis (Sollers) ou Ulysse (pas Homère, l'autre : « yes molly yes ») qui ne finissent pas par un point donc éventuellement pourraient prêter le flan à l'argumentation ci-dessus (oui le flan : matière verbale flasque non ponctuée) s'achèvent sur une ligne pleine. C'est idéal : le flot verbal interrompu de façon arbitraire ! impossible de savoir s'il manque une ligne ! impossible de savoir s'il en manque mille ! (même en regardant Paradis 2, hein) ça colle terriblement au projet !

Quoi? What? Ouarf! Pour *Paradis*, que ça colle horriblement à ton immonde projet zen, je n'y vois aucun inconvénient... Mais *Ulysse*! Y a pas de point final? Y en a un, et il est beau, car c'est le premier point du dernier chapitre!

« et oui j'ai dit oui je veux bien Oui. »

En V.O. : « and yes I said yes I will Yes. »

Note la cap du last Oui ou du dernier Yes... et le final point qui suit... Il a besoin d'air, faut pas le coincer dans les cordes, contre la marge.

Extermination des veuves ! Liquidation des orphelines...

À Typographie, le 4 juillet 1997.

J. ANDRÉ : *Veuves et orphelines étant bannies de la typographie, j'aimerais savoir comment faire, tant au plomb (froid ou chaud) qu'en P.A.O. Ma question est en fait : « Quels sont les degrés de liberté ? »*

On peut se tourner vers les bonnes vieilles méthodes draconiennes, qui ont le charme désuet de l'évidence : les pages longues et, surtout, courtes (une ligne de moins) exterminent allègrement orphelines (éliminées par une page courte) et veuves (> page longue). L'astuce consiste à mettre deux pages courtes (ou longues...) en regard. D'accord, ce n'est pas terrible... mais ce n'est pas pire que beaucoup de tripatouillages (du texte, de l'interlignage, etc.).

Je n'aurais pas dû envoyer ce message... Je pressens que je vais me faire taper sur les doigts...

A. HURTIG : *Comment justifier (c'est bien le cas de le dire) ce genre de pratique ? [...] Un empiètement est calculé en fonction d'une esthétique, d'un sentiment qu'on veut donner à la lecture, du nombre de pages maximum qu'on accepte d'imprimer, etc. Il détermine le gris typographique. Il ne dépend pas de la fantaisie meurtrière d'un plan d'épuration du veuvage et des orphelinats... Bref, ça me semble être un bien mauvais parti que celui-là.*

Peut-être (sûrement, même)... mais c'est celui de plusieurs typographes respectables, à commencer par Tschichold, comme le rappelle Patrick Cazaux. Ce fut surtout une pratique courante. Je ne la défends pas... je me contente de rappeler qu'elle a existé et que, dans certains cas, elle est raisonnablement envisageable...

À Typographie, du 12 au 13 janvier 1999.

A. JOLY : *Enfin, le principal : respecter le registre sans engendrer de veuves ni d'orphelines nécessite de faire appel à des pratiques douteuses, ce qui est mauvais pour la santé.*

Toutes ne sont pas malsaines... Quelques coupures judicieuses... et, si c'est insuffisant, une double « courte » (une ligne de moins).

Par ailleurs, si le foulage a disparu, les papiers transparents sont encore parmi nous...

A. JOLY : Sérieusement, et sans provocation, je ne pense pas qu'il faille généraliser des « préconisations typographiques ».

D'accord. S'agissant de la nécessité du registre, un paramètre n'est pas à négliger : le corps (et l'interlignage). En corps 6/7 ou en corps 7/7,5... on peut oublier le registre sans complexe, même sur papier transparent et même dans les compos en colonnes (ouvrir n'importe quel dictionnaire...). Mais en corps 10/12 ?

À Typographie, le 27 août 1999.

A. HURTIG : Je me souviens que Jean-Pierre Lacroux m'avait expliqué (c'était au premier « dîner des typographes ») qu'on pouvait gaillardement supprimer une ligne en bas d'une page, si ça permettait de flinguer une veuve ou une orpheline.

Jamais de la vie ! J'ai peut-être dit, après des dizaines d'autres et non des moindres, que dans certaines circonstances l'on pouvait accepter une double courte (ou longue, selon les besoins), ce qui implique deux lignes.

LISIBILITÉ ⇒ *Empattement.*

Williams 1992 : « Les recherches ont établi que les caractères à empattements étaient plus lisibles dans le texte continu que les linéales. »

*Richaudeau 1989 : « En particulier, il a été prouvé que l'existence ou l'absence d'empattement (tels ce **n** et ce **N** n'avait pas d'influence sur la lisibilité des textes. » [Ponctuation d'origine.]*

En 1815, M. Charles-François-Bienvenu Myriel était évêque de Digne. C'était un vieillard d'environ soixante-quinze ans ; il occupait le siège de Digne depuis 1806.

Victor HUGO, *les Misérables*.

En 1815, M. Charles-François-Bienvenu Myriel était évêque de Digne. C'était un vieillard d'environ soixante-quinze ans ; il occupait le siège de Digne depuis 1806.

Victor Hugo, *les Misérables*.

EN 1815, M. CHARLES-FRANÇOIS-BIENVENU MYRIEL ÉTAIT ÉVÊQUE DE DIGNE. C'ÉTAIT UN VIEILLARD D'ENVIRON SOIXANTE-QUINZE ANS ; IL OCCUPAIT LE SIÈGE DE DIGNE DEPUIS 1806.

VICTOR HUGO, *LES MISÉRABLES*.

EN 1815, M. CHARLES-FRANÇOIS-BIENVENU MYRIEL ÉTAIT ÉVÊQUE DE DIGNE. C'ÉTAIT UN VIEILLARD D'ENVIRON SOIXANTE-QUINZE ANS ; IL OCCUPAIT LE SIÈGE DE DIGNE DEPUIS 1806.

VICTOR HUGO, *LES MISÉRABLES*.

LIVRE

Abréviation : {liv.} (livre, livres).

Cette abréviation est devenue la norme... Or, elle est doublement défectueuse, voir : *Abréviation* § 3.2.4.

•• Le mot *livre* ne s'abrège que dans les notes, les annexes, etc. Dans le texte courant, il ne s'abrège que dans les références situées entre parenthèses.

= *Lefèvre 1883*.

LIVRE SACRÉ ⇒ *Bible, Titre d'œuvre*.

Joseph Smith (1805-1844) publie en 1830 *le Livre de Mormon*. Sa préface indique que : « La période couverte par les annales du Livre de Mormon s'étend de 600 av. J.-C. à 421 apr. J.-C. »

LUNE ⇒ **ASTRE**



MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR $\Rightarrow$ *Abréviation, Exposant.*

« Voyons, continua le Piémontais, parlant tout haut au lieutenant des cheveau-légers et tout bas à La Môle, Messieurs, qu'y a-t-il ? »

Alexandre DUMAS, *la Reine Margot*.

« C'est un poulet pour M. M... »

Gérard de NERVAL, *Mémoires d'un Parisien*.

Selon les circonstances, ces titres de civilité s'écrivent sous une forme abrégée ou au long :

- M^{me} {Mme} : madame, M^{mes} {Mmes} : mesdames ;
- M^{lle} {Mlle} : mademoiselle, M^{lles} {Mlles} : mesdemoiselles ;
- M. : monsieur, MM. : messieurs.

••• La règle peut se résumer ainsi :

- forme abrégée devant le nom, le prénom, le titre ou la qualité de quelqu'un dont on parle ;
- forme pleine dans tous les autres cas.

Exemples. — M. Alain Legrand succède à M. Bruno Fontaine ; cette fresque est l'œuvre de M^{me} Renée G. ; j'aperçois M^{lle} Louise ; pardonnez-moi, monsieur, de vous avoir confondu avec M. Brun ; pardonnez-moi, monsieur le sénateur, de vous avoir confondu avec M. le maire ; pardonnez-moi, madame, de vous avoir confondue avec ce monsieur ; pardonnez-moi, mademoiselle, de vous avoir confondue avec madame votre mère (ce dernier terme n'est ni un patronyme, ni un prénom, ni un titre).

Il est efficace d'avoir en mémoire cette « grande orientation ». Néanmoins, quantité de cas particuliers exigent une formulation plus fine de la règle.

Remarque. — Maître (M^e) et monseigneur (M^{gr}) ont un comportement identique. Docteur {D^r} n'est pas un titre de civilité.

Les graphies {Mme, Mmes, Mlle, Milles} sont admissibles, mais aujourd'hui déconseillées. Les graphies [M^r, Mr, Mr. pour Monsieur, M^{rs}, Mrs, M.M. pour Messieurs] sont fautives.

On peut le regretter pour M^r, graphie hâtivement qualifiée d'anglicisme, tare impardonnable en des temps où pourtant les vrais anglicismes prolifèrent dans notre langue. (Les Anglo-Saxons abrègent *Mister* en *Mr*, naguère en {*Mr.*}) On accepte *dumping* sans sourciller mais, au moindre « Mr » d'un correspondant inculte ou audacieux (ou archaïsant), on se montre censeur vigilant, féroce et méprisant. Or ce Mr (ou, mieux, M^r) tant décrié fut naguère l'abréviation française recommandée et remplacerait avantageusement notre intouchable M., qui, source d'innombrables ambiguïtés, est l'abréviation conventionnelle la plus inepte et la plus pernicieuse : « J'aime beaucoup M. Duhamel. » S'agit-il de Monsieur Duhamel (Georges) ou de Marcel Duhamel ? En outre, les graphies M^r et M^{rs} formeraient une série cohérente (formation identique) avec M^{me}, M^{mes}, M^{lle}, M^{lles}.

Je ne peux (contre tous les codes et tous les dictionnaires actuels) recommander explicitement l'emploi de M^r et de M^{rs}, mais je crois aux vertus de l'implicite et des rappels historiques.

Rappel historique. — Les défenseurs les plus sourcilleux de nos traditions nationales sont ici, comme souvent, ceux qui les connaissent le moins. Ce prétendu « anglicisme » figure comme seule abréviation française de « Monsieur » dans des grammaires françaises du xix^e siècle, par exemple *Girault-Duvivier 1838*. À l'article « Abréviation », *Litttré 1872* donne « M^r » et « M^{me} » pour Monsieur et Madame... (Il est vrai que *Larousse 1885* donne « M. » et « M^{me} »...) *Lefèvre 1855* et *1883*, bible des typographes de la seconde moitié du xix^e siècle, donne « M. » et « M^r ».

Remarque. — Ceux qui s'esclaffent en voyant « M^r Untel » sur une enveloppe et précisent que la seule forme française acceptable serait en l'occurrence « M. Untel » sont des connaisseurs : dans une adresse, où par définition l'on s'adresse au destinataire, la seule forme courtoise est « Monsieur Untel ».

••• **Désignation de tiers** (= dont on parle à la troisième personne du singulier ou du pluriel).

••• Les abréviations sont en principe obligatoires devant un patronyme ou un titre, une qualité : j'ai bien connu M. Thiers ; j'ai bien connu M^{me} Demy ; M. le sous-secrétaire d'État est en vacances ; navré, mais M. le député-maire est en prison ; consultez M^e Lelièvre ou M^{gr} Lefébure.

= *Lecerf 1956, Lefèvre 1883*.

≠ *Guéry 1996*, qui ne respecte pas sa propre « règle », il est vrai très imprécise, et donne comme exemple à l'article « Noms de personnes » : « J'ai rencontré [monsieur] Blavette. »

≠ *Lefèvre 1855* et *Frey 1857*, qui recommandent la forme complète devant un titre non suivi du nom propre : « On dit que {monsieur} le comte est arrivé. »

¶ Exception. Après une lettrine, on compose toujours la forme complète (petites capitales), voir : *Lettrine*.

± Quelques auteurs recommandent la forme complète lorsque l'on parle d'une personne très proche du destinataire (correspondance privée) : « J'ai eu l'occasion de rencontrer votre cousin, monsieur Duchêne. » (*Girodet 1988*). Cette exception à la règle peut paraître courtoise et claire — théoriquement, il n'y a aucun risque de confusion, car, s'agissant du destinataire (dans l'hypothèse où il porterait le même nom que son cousin...), la formule « titre de civilité + patronyme » serait incorrecte — mais, entre l'étiquette des salons et celle de la langue, mieux vaut toujours privilégier la seconde, plus précise, plus raffinée et plus durable : j'ai eu l'occasion de rencontrer votre cousine, M^{lle} Dugland.

± Le nom n'est pas nécessairement précisé. Précédé de M^{me(s)}, de M^{lle(s)} ou de MM. (graphies dénuées d'ambiguïté), il peut être suggéré, abrégé, symbolisé sans risque : j'ai bien connu M^{me} de La M. ; j'ai bien connu M^{lle} G... ; j'ai assez peu connu M^{lle} de ***.

M. est d'un maniement plus malaisé. Certaines graphies sont (tout juste) acceptables : M. J.-J. R. (Genève) ; M. G*** ; M. *** est introuvable. D'autres sont à éviter : {j'ai écrit à M. N.}. Constituant

un tout avec le titre de civilité, les sigles et certains symboles exigent la forme complète : Monsieur K. [M. K.], Monsieur X [M. X].

••• Devant les prénoms suivis de patronymes, l'abréviation s'impose : il apprécie beaucoup le talent de M. Michel Dalberto ; j'ai relu le dernier discours de M. Jacques C.

± •• Devant les prénoms (ou devant leurs diminutifs) non suivis de patronymes, la règle est moins stricte, mais les formes abrégées sont préférables dans la plupart des cas : je n'ai jamais revu M^{lle} Lulu.

Lorsque le couple « titre de civilité + prénom » est assimilable à une enseigne, la forme pleine (avec la majuscule initiale) est judicieuse : M^{lle} Doiseau a rencontré M. le ministre chez Madame Claude.

L'ironie ou l'affection produisent parfois les mêmes effets : « En trente ans, Madame Maud avait eu le temps de modeler Monsieur Dédé totalement à sa convenance. » – Pierre COMBESCOT, *les Filles du Calvaire*.

Dans tous les autres cas, la forme complète s'impose : je ne connais pas ce monsieur ; ce Legrandin est un tout petit monsieur.

Désignation d'interlocuteurs ou de destinataires (= à qui l'on s'adresse, généralement, en employant la deuxième personne du singulier ou du pluriel) : la forme complète est obligatoire en toutes circonstances. Voici un titre qui illustre la différence de traitement graphique entre destinataire(s) et tiers : *Lettre à messieurs de l'Académie française sur l'éloge de M. le maréchal de Vauban*, Pierre Ambroise François CHODERLOS de LACLOS.

Titres d'œuvres.

Avant le nom ou le titre d'un tiers, la forme abrégée s'impose lorsque madame, mademoiselle ou monsieur n'est pas le premier mot d'un titre d'œuvre : « la Chèvre de M. Seguin » est une des *Lettres de mon moulin*, d'Alphonse Daudet ; *le Crime de M. Lange* est un film de Jean Renoir.

En revanche, la forme complète est obligatoire s'il s'agit du premier mot du titre : *Madame Bovary* est un roman de Gustave Flaubert.

Cas particuliers.

Par déférence, respect, contrainte ou ironie, on s'adresse parfois à quelqu'un à la troisième personne. Le titre de civilité s'écrit évidemment sous sa forme complète, avec une majuscule initiale : alors, Monsieur a bien dormi ?

Tiers et destinataire se confondent parfois, sans aucune conséquence graphique : « — Vous pouvez m'indiquer où se trouve M^{me} Ghyka ? — Oui, bien sûr, c'est moi. » — Didier DAENINCKX, *le Der des ders*.

« Quand j'arrivais chez M^{me} Swann, elle me demandait : — Comment va Madame votre mère ? » — Marcel PROUST, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*.

♦ La Grande Mademoiselle, Madame Royale.

MADMOISELLE ⇒ MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR**MAJUSCULE ⇒ Accentuation, Capitale, Petite capitale.**

« Un imprimeur de Paris avait fait une tragédie sainte, intitulée *Josué*. Il l'imprima avec tout le luxe possible, et l'envoya au célèbre Bodoni, son confrère, à Parme. Quelque temps après, l'imprimeur-auteur fit un voyage en Italie ; il alla voir son ami Bodoni : "Que pensez-vous de ma tragédie de *Josué* ? — Ah ! que de beautés. — Il vous semble donc que cet ouvrage me vaudra quelque gloire ? — Ah ! cher ami, il vous immortalise. — Et les caractères, qu'en dites-vous ? — Sublimes et parfaitement soutenus, surtout les majuscules." »

STENDHAL, *Racine et Shakespeare*.

Du bon usage des majuscules et des minuscules.

On ne le répétera jamais assez : *majuscule* et *capitale* ne sont pas synonymes ! *Minuscule* et *bas de casse* pas davantage ! Majuscules et minuscules ressortissent à l'écriture, capitales et bas de casse à la composition typographique. Dans « JE PENSE, DONC JE SUIS », tout est en capitales, mais il n'y a qu'une majuscule.

Cette première distinction (écriture et composition) est insuffisante : l'essentiel réside dans la différence des rôles, singulièrement pour le couple majuscule-capitale.

D'ailleurs, dans cette affaire, tout dépend des couples : écriture-composition, majuscule-capitale, majuscules énonciatives-majuscules distinctives, terme générique-terme spécifique, unicité-multiplicité, temps-espace...

L'emploi des majuscules distinctives est souvent considéré comme la terre d'élection du caprice, de la coutume corporatiste, de la marotte archaïque. Or, ici comme ailleurs, la composition typographique française n'est ni arbitraire ni incohérente. Elle obéit à deux grands principes. Le premier est intangible ; le second est une grâce conquise, une élégance menacée. De leur hymen naissent parfois d'étranges rejtons.

1. Les noms propres (et assimilés) prennent la majuscule initiale : il sort de la Monnaie, il sort de la monnaie.

2. Contrairement à beaucoup d'autres langues, le français n'aime pas la fatuité. Il sait vivre et répugne à multiplier les signes ostentatoires. D'où la beauté du musée du Louvre et de l'Académie française, de la mer Morte et du Massif central.

Le premier principe semble limpide et d'application aisée.

C'est d'ailleurs vrai dans la plupart des occurrences : la graphie d'Azor — ou de Bruno, de Cuba, de Dupont — ne présente aucune difficulté.

Les ennuis arrivent avec les transfuges, qui passent d'une catégorie à l'autre (restauration-Restauration, Diesel-diesel), et, surtout, avec les dénominations complexes (École polytechnique, grand-duché de Luxembourg) qui sont soumises au premier et au second principes...

Utilisation stylistique.

Marouzeau 1941 : « La majuscule initiale nous permet de personifier une notion (la Loi), de magnifier une évocation (le grand Tout), d'exprimer la déférence (Madame, Sa Sainteté). »

Majuscules et capitales

Site Web de Jean-Pierre Lacroux.

En français... et en dépit des dictionnaires d'usage courant et des traducteurs de logiciels, les deux mots ne devraient jamais être synonymes... surtout aujourd'hui !

Une majuscule est toujours un caractère. Une capitale non... pas nécessairement... c'est un format... Différence considérable (théoriquement et pratiquement...). La première est affaire de langue écrite. La seconde est uniquement, étroitement, pauvrement, affaire de typographie... Certes, ces deux empires ont un territoire commun (l'orthotypographie...), mais il ne faut pas l'élargir à l'excès et surtout ne pas considérer que leurs mots sont interchangeables. Certes, le glyphe d'une majuscule est celui d'une capitale (kif-kif avec les minuscules et les bas de casse), mais ça s'arrête là...

Prenons la phrase suivante : « Ici, dénigrer Claudel est le plus sûr moyen d'obtenir un brevet de pensée libre. » Deux majuscules, la première est démarcative, la seconde est distinctive. Tout le reste est en minuscules.

Maintenant, composons la phrase en toutes capitales : « ICI, DÉNIGRER CLAUDEL EST LE PLUS SÛR MOYEN D'OBTENIR UN BREVET DE PENSÉE LIBRE. »

Rien que des grandes capitales... mais toujours deux majuscules... pas une de plus... L'amusant dans l'histoire est qu'« étymologiquement » ce devrait être le contraire (majuscule : plus grand que, capitale : en tête), mais l'étymologie, ça va cinq minutes...

Parler d'une « capitale initiale » serait donc affreusement redondant ? Je n'ose y croire...

Ben non, justement, sauf si tu appartiens à la secte des adorateurs de l'étymologie... Dans notre jargon contemporain, c'est la majuscule qui par définition est en tête, qui est initiale... (Enfin... pas toujours... mais quand elle n'est pas en tête, par exemple dans les sigles et les acronymes, disons le N et le U de « ONU », elle représente quand même une initiale...) C'est donc « majuscule initiale » qui a de très fortes chances d'être affreusement redondant... En revanche, une grande capitale initiale est légitime... et a toutes les chances de représenter une majuscule... ce qui, bien entendu, est très rarement la mission d'une petite capitale...

Je vous demande pardon, mais là, je ne vous suis pas très bien. Si l'on n'avait pas vu l'autre texte, et s'il ne s'agissait pas d'un nom connu (comme Claudel), comment saurait-on qu'il y avait toujours deux majuscules dans la phrase mise en capitales ?

Justement... grâce à la différence entre majuscule (caractère) et capitale (format typographique). Ce point — très important, disons-le, capital — a fait

l'objet de longs débats sur la liste Typographie où il a recoupé en partie le marronnier des capitales (et des majuscules...) accentuées (c'est le même « problème », donc j'en profite pour répondre à ceux qui contestent bêtement et périodiquement leur absolue nécessité...).

En voici des extraits [...] :

Accentuation des majuscules et des capitales

Soit deux couples : majuscules/minuscules (ortho) et capitales/bas de casse (typo). La distinction est évidente, parfaitement compréhensible, connue de tous... mais la terminologie résiste par endroits.

État : composé en bas de casse, avec une capitale initiale car c'est une majuscule, soit trois minuscules et une majuscule.

ÉTAT : composé en capitales, dont la première est aussi une majuscule, soit quatre capitales dont une majuscule et... trois quoi ?

Trois minuscules ? (Clameurs horrifiées dans les coulisses.)

Comme il est prudent de ne pas le gueuler sur n'importe quel toit, je murmure : oui... car, contrairement à toi, je crois que la réversibilité des casses n'est pas indépendante de cette notion, qui, sous des dénominations parfois burlesques et outrageusement contresensiques (le « Tout majuscules » et le « Petites majuscules » d'Xpress...), est à l'œuvre dans nos logiciels. Conséquence : les majuscules s'obtiennent directement* au clavier, grâce à la touche qui leur est dévolue ; le tout cap, non, enfin, de préférence, non... et les petites caps, non, nécessairement non **. C'est pourquoi le « on compose » de ta phrase citée plus haut implique une mise hors jeu de la saisie, car on ne devrait jamais saisir en capitales (avec « maj. » ou « maj. verr. »)... mais on doit toujours saisir les majuscules (avec « maj. » ou « maj. verr. ») ! Sinon, adieu réversibilité ! et même, adieu choix serein d'une casse...

Si vous cédez à la facilité du verrouillage des majuscules, eh bien alors, adieu réversibilité des vraies majuscules !

C'est inexact. À moins que vous n'ayez pas compris de quoi il retourne ? Hors des contextes rustiques (comme ici...), on utilise le verrouillage pour

* J'aurais volontiers ajouté « et nécessairement », mais je crains que des individus pervers ou mal équipés ne procèdent autrement...

** Ne me réponds pas que les raccourcis de format ou de style contredisent cette assertion... Tu as parfaitement compris ce que j'ai tenté de dire... La majuscule n'est pas un format. La capitale, si, éventuellement. Et si tu me réponds qu'une police Small Caps permet d'obtenir sans format des petites capitales... je te priverai de dessert ! Si tu me réponds que toutes ces foutaises n'ont aucun sens chez les TeXans, je m'écrase d'avance et t'offre une Rochefort capsule bleue...

obtenir aisément une majuscule accentuée... non pour obtenir des capitales accentuées (du moins quand on est conscient du problème).

Voici trois éléphants initiaux (donc... avec une majuscule obligatoire) a priori semblables :

ÉLÉPHANT ÉLÉPHANT ÉLÉPHANT

Le premier a été obtenu ainsi : maj. verr. + « é », « léphant » en b. de c., sélection du mot, format toutes caps.

Le deuxième a été obtenu ainsi : maj. verr. + « éléphant ».

Le troisième a été obtenu ainsi : « éléphant » en b. de c., sélection du mot, format toutes caps.

Maintenant, supposons que les caps subitement nous gonflent... Passons en b. de c. Nous obtenons :

Éléphant ÉLÉPHANT éléphant

Seul le premier sort victorieux de l'épreuve.

Allons plus loin et revenons à nos moutons. Voici deux autres éléphants, non initiaux et légèrement différents :

ÉLÉPHANT ELÉPHANT

Le premier suit les recommandations des accentueurs systématiques et dogmatiques. Le second obéit aux joyeux accentueurs alternatifs. Revient l'envie ou la nécessité de passer en b. de c. Allons-y :

éléphant éléphant

Vous me direz que ces passages d'éléphants du cap au b. de c. sont exceptionnels... Peut-être... mais il n'y a pas que les éléphants qui changent de casse... et surtout, *surtout*, il serait temps de commencer à comprendre que le plomb et la machine à écrire sont morts et enterrés... que l'on ne « compose » plus dans l'inerte, le figé, que l'on ne « saisit » plus des glyphes mais des caractères ! qu'un autre temps est déjà là ! un temps où ce que l'on « saisit » n'a plus à être recommencé quand le « contexte » change ! un temps aussi où le dogmatisme et l'archaïsme sont visiblement difficiles à discerner... [...]

Je n'aime guère que l'on traite de « dogmatiques » les accentueurs systématiques... Non que cela me peine... j'en ai vu d'autres... mais parce que ceux qui brandissent ce vocable — et ceux qui ne le contestent pas... et ceux qui disent ou pensent « ben oui, y a du vrai... » — sont en réalité les vrais dogmatiques, les vrais archaïques, les vrais coincés...

L'accentuation systématique des majuscules est un des fondements de la « liberté » (formelle...) que les textes composés ont acquise désormais (théoriquement...). Ils peuvent modifier leur apparence sans le moindre risque. Les modernes, c'est nous ! Les archaïques (un usage bien sélectionné et mes petites habitudes...), c'est vous ! [...]

Selon vous, en France, l'usage serait de ne pas accentuer les majuscules. L'usage... comme s'il n'y en avait qu'un.

(Il est question de typographie, alors éliminons d'emblée les facéties des instituteurs et des dactylographes, qui peuvent expliquer pourquoi nombre de nos semblables s'imaginent que les majuscules ne s'accroissent pas en composition typographique, mais rien de plus...)

Sur ce point comme sur quelques autres, il n'y a pas qu'un usage typographique, et il est presque aussi erroné de prétendre que l'usage est d'accroître les majuscules que d'affirmer le contraire. Il convient de préciser de quoi l'on parle, surtout si l'on fonde son raisonnement sur l'analyse des usages : à quelle époque, dans quelles circonstances éditoriales, pour quelles voyelles, etc. Et c'est là que je vous trouve particulièrement habile (pour ne pas nous fâcher...), car au fil du discours vous intégrez certains paramètres... sans que cela ne modifie d'un iota le leitmotiv de votre assertion fondatrice... alors que, vous le savez pertinemment, cela suffit à la disqualifier.

Sortir d'un contexte donné la question de l'accentuation et de la non-accentuation des majuscules ou des capitales ne mène à rien.

Ça dépend... Oui, quand les adversaires de l'accentuation systématique pondent des généralités hors contexte, alors que leur position « théorique » exige que les circonstances soient précisées... pour tous les cas envisageables ! En revanche, difficile de reprocher aux partisans de l'accentuation systématique de sortir d'un ou du contexte... puisque leur position implique précisément de n'y point entrer. (Pas de quiproquo : je parle ici de leur recommandation, non de la description historique.)

Au fait, quelle est la véritable question, sinon celle de la validité d'une recommandation ? d'une recommandation d'aujourd'hui, pour les scripteurs et les compositeurs d'aujourd'hui et de demain matin ?

À vue de nez, il n'y a que trois solutions :

- accentuez systématiquement toutes les caps ;
- n'accentuez jamais les caps ;
- accentuez selon les circonstances.

Éliminons la deuxième, que personne ne défend, et renonçons à opposer les deux survivantes à coups d'approximations et d'erreurs historiques ou techniques.

Dans un premier temps, je propose aux tenants des « circonstances » de nous décrire celles-ci, précisément, toutes (techniques, éditoriales, linguistiques). Une recommandation se doit d'être précise et, si possible, non équivoque, tout en restant opérationnelle. Inutile de se donner la peine de justifier l'invocation de telle ou telle circonstance : cela pourrait faire l'objet d'une passionnante deuxième étape.

Les tenants du « systématisme » ont eux aussi à justifier leur parti, c'est une évidence. [...] Dès qu'ils sauront ce que sont toutes les « circonstances » qu'on

leur oppose implicitement (seules quelques bribes sont explicites), ils se feront un plaisir d'en dire un peu plus.

Les Espagnols, que certains ici citent avec plaisir, écrivent elefant, et nous « éléphant » : sont-ils plus cons que nous ?

Les Espagnols écrivent *civilización* et *caña de azúcar*, et nous « civilisation » et « canne à sucre »... Sommes-nous plus cons qu'eux ? Je vous avoue que c'est une question que je ne me pose pas, car je la trouve, comment dire ? un peu conne...

Faire de voir un lien entre l'accentuation et la connerie supposée de tel ou tel peuple est un sport dangereux. Laissez-le aux xénophobes.

MANCHETTE ⇒ ADDITION

MANIFESTATION CULTURELLE OU COMMERCIALE

Biennale, carnaval, concours, exposition, festival, foire, jeux, salon.

•• Capitale initiale au premier substantif et à l'éventuel adjectif qui le précède (≈ et aux éventuels noms propres inclus dans la dénomination).

= *Code typ. 1993, Girodet 1988, Gouriou 1990, Impr. nat. 1990.*

Le Carnaval de Rio (de Nice, etc.), le Concours Lépine, l'Exposition universelle, le Festival d'Avignon (de Cannes, de Venise, etc.), la Foire de Paris (de Marseille, etc.), les Jeux floraux, le Salon des arts ménagers (les Arts ménagers).

◇ Le Salon d'Automne, le Salon de l'automobile (du livre, etc.), le Salon nautique.



MANIFESTATION SPORTIVE

« Le sport multiforme, aux innombrables tentacules, c'est la grande chance de la société bourgeoise. Aucune Bastille n'eût été prise si la boxe et si le catch, si le ballon rond ou ovale, si la bicyclette avaient existé. »

François MAURIAC, *le Nouveau Bloc-Notes*.

Les Jeux olympiques (voir : *Jeu*), les Six-Jours de Paris, le Tour de France, le Tour d'Espagne, d'Italie, les Vingt-quatre Heures du Mans, la Coupe de France (de football).

Le championnat de France (d'aviron, etc.), les championnats d'Europe d'athlétisme, une médaille d'or.

MANUSCRIT

Noms propres, néologismes, fautes volontaires.

Si le manuscrit contient des mots à orthographes multiples ou contestées, des néologismes étranges, des barbarismes ou des solécismes volontaires, des patronymes ou des toponymes exotiques, peu connus ou inventés, l'auteur indiquera clairement en marge que les formes adoptées doivent être respectées par le correcteur. Si les mots concernés ont de très nombreuses occurrences, il établira une « liste des difficultés ».

Pagination.

Toutes les pages doivent être numérotées, sans interruption. Éviter les 145 bis, 257 ter, 23 a, 451 b, etc. Rien n'indique à l'éditeur, au correcteur ou au compositeur qu'une page 451 c ou 145 ter n'a pas été oubliée ou égarée.

¶ Aujourd'hui, la pagination automatique des logiciels de traitement de texte rend très rare et très inexcusable ce genre de numérotation discontinue.

Les coupures d'ouvrages imprimés seront collées sur des feuilles d'un format identique à celui de l'ensemble du manuscrit. Si les extraits couvrent plus d'une page, deux exemplaires de l'ouvrage repris

seront nécessaires afin de pouvoir coller successivement le recto et le verso des feuillets extraits sur des feuilles distinctes qui reprendront la pagination courante du manuscrit.

MARQUE DÉPOSÉE ⇒ *Nom propre.*

••• Les noms de marque se composent en romain.

••• Ils prennent la majuscule et sont invariables.

Certains noms de marque tendent à devenir de véritables noms communs :

± Un Aérotrain, voir : *Aéro-*.

Une fermeture Éclair, des fermetures Éclair > fermeture à glissière = *Girodet 1988, Impr. nat. 1990, Larousse 1999* ; ≠ *Robert 1985* écrit d'abord « Fermeture Éclair », puis donne comme exemple « sacoche à fermeture éclair ».

Formica = *Girodet 1988, Larousse 1999*.

Frigidaire, des Frigidaire > réfrigérateur = *Girodet 1988, Larousse 1999, Lexis 1989, Thomas 1971*. ≠ *Robert 1985, 1993*.

Yo-Yo, des Yo-Yo = *Girodet 1988, Larousse 1999*. ≠ *Robert 1985, 1993*.

Une étude de cas : le « l' » et la capitale de « l'Internet »

À France-Langue, du 12 au 28 février 1997.

M. VAN CAMPENHOUDT : *Convient-il de placer un article devant le mot Internet ? Faut-il écrire « J'ai trouvé cette référence en naviguant sur Internet » ou « J'ai trouvé cette référence en naviguant sur l'Internet » ? Comment justifieriez-vous votre réponse ?*

L'Internet est meilleur qu'Internet.

Tout dépend de l'appréciation que l'on porte sur cette toile. Parler d'Internet, c'est assimiler ce nom à une marque : je surfe sur Internet. Je travaille chez Chrysler. J'achète mes nouilles chez Intermarché. Parler de l'Internet, c'est assimiler ce réseau à un service, à un organisme (pour faire simple, car c'est un peu plus compliqué, l'article pouvant, par exemple, précéder des dénominations d'entreprises commençant par un nom commun) : je travaille pour le Federal Bureau of Investigation, et mon frère pour la C.I.A. J'achète les cartes de l'Unicef.

Selon moi, l'emploi d'Internet sans article traduit une adhésion, consciente ou inconsciente, à l'idéologie marchande. En revanche, l'emploi de l'Internet me semble mieux exprimer la nature initiale de ce réseau et une tentative de résistance (certes un peu dérisoire).

ANIS : « En français, le nom propre Internet s'emploie de préférence sans article, ce qui est l'usage ordinaire en matière de noms propres, particulièrement de noms propres étrangers, désignant des réalités uniques : on parle donc du réseau Internet. » Recherche terminologique [N. D. É. : il s'agit d'un site Web], Marcel Bergeron, rédaction : Noëlle Guilloton.

Cette citation me terrifie... car toutes les catégories de noms propres (et de noms assimilés à des noms propres) sont concernées par la présence de l'article... Aucune n'y échappe complètement (il s'agit parfois d'usages particuliers), et certaines ne pourraient s'en passer. Cela dit, je trouve étrange que la démonstration s'appuie sur un exemple où « Internet » est mis en apposition derrière un nom commun déterminé par un article défini contracté.

ANIS : L'usage tranchera sur l'article mais il me semble que Internet domine largement. Du coup l'Internet fait un peu snob, réservé aux initiés. Pour la préposition, comme beaucoup de « listiers », je préfère sur (on navigue sur la mer et pas dans la mer, on écoute une émission sur France-Inter, etc.).

S'agissant de l'Internet, qui sont les non-initiés ? Ceux qui ignorent tout de ce réseau, sauf que l'adresse des sites www commence par http:// ? Cette succession de signes serait donc plus aisée à manipuler que l'article défini ? Qui parle de l'Internet ou d'Internet sans être partiellement initié ? Et pourquoi ceux qui ont à peu près compris la nature de cette chose seraient-ils plus snobs que ceux qui y naviguent béatement et parfois par snobisme ?

Quant à la préposition, je crois qu'il est inutile de trancher, ou, plus précisément, je ne vois pas où est le problème [...]. On peut se passionner pour l'Internet, apprendre un détail insignifiant par l'Internet.

Alors, s'il est certain que l'on navigue de préférence (voir plus bas) *sur* l'Internet (à moins d'être un sous-marinier, et il y en a dans ces eaux), en quoi le problème de la préposition se pose-t-il spécifiquement ? Pour lire *dans* ou *sur* l'Internet ? Il est spécieux d'assimiler l'Internet soit à un livre, une encyclopédie, un annuaire, à un journal, à la presse (et c'est *dans*), soit à une affiche, une pancarte, un panneau, à du sable ou à du papier (alors c'est *sur*).

Se contente-t-on de lire ou d'écrire par le biais de l'Internet ? On peut y voir des images animées (comme on en voit *au* cinéma, à la télévision, à l'écran ou sur les écrans...), y entendre des sons, des voix, de la musique, y parler (comme à la radio, *sur* telle station). Est-ce une raison suffisante pour « parler ou converser à l'Internet », pour voir Clinton à l'Internet ? Certes non.

Les comparaisons (avec la mer, le livre, le téléphone, etc.) n'apportent aucune lumière, surtout si l'on sélectionne les seuls emplois qui favorisent la démonstration.

Naviguer (intransitif) + *écouter* (transitif) ne prouvent en rien que *sur* est la meilleure préposition pour l'Internet... Après tout, on écoute la radio, ou France-Inter, alors qu'il est difficile de naviguer la mer. Rien n'interdit par ailleurs de naviguer *dans* des eaux troubles ou d'écouter une émission *de* France-Inter.

Pourquoi vouloir attacher une préposition privilégiée à ce mot ? Sur ce terrain, il n'a rien de bien particulier. Il suffit de savoir ce que l'on veut dire ou écrire : la préposition idoine viendra naturellement, et ce ne sera pas toujours la même, selon les verbes. On peut naviguer *sur* l'Internet, recourir *à* l'Internet, foutre le bordel *dans* l'Internet, être séduit ou effrayé *par* l'Internet. On peut même se passer *de* l'Internet. On peut même se passer de la préposition et aimer l'Internet.

Dernier mot : la minuscule initiale indique une lexicalisation quasi définitive... On en est presque là, mais rien n'interdit de se donner bonne conscience en freinant des quatre fers...

À France-Langue, le 20 juin 1997.

F. HUBERT : *Internet tout court, donc, car il est un nom propre, tout comme Windows (dit-on le Windows ?).*

Votre « car » me semble un peu abusif, car la plupart des catégories de noms propres s'accommodent fort bien de la présence de l'article et certaines l'exigent.

L'Internet n'est pas un « produit ». Il n'est pas démonstratif de le comparer avec un logiciel.

F. HUBERT : *« L'Internet » devrait demeurer, cependant, dans l'usage familial.*

Je crois au contraire que « l'Internet » appartient à l'usage soutenu... Ce qui, j'en conviens, n'est certes pas une garantie de pérennité... Je constate avec plaisir que France Télécom emploie « l'Internet » dans ses annonces radiophoniques pour Wanadoo [...], puisqu'il revient à « Internet » dans la presse écrite... Pour une fois, je suis fermement du côté de l'oral...

À F.L.L.F., le 14 mai 1998.

A. LAURENT : *D'ailleurs, lorsque l'on met la majuscule à Internet, on comprend pourquoi il est inutile de traduire un nom propre.*

Que l'Internet n'ait pas besoin d'être « traduit », c'est plus que probable. Que l'explication soit celle que vous avancez, c'est plus que douteux... La « traduction » des noms propres est certes en recul mais c'est une de nos saines pratiques...

Toutes les catégories sont concernées (toponymes, prénoms et jadis patronymes, événements historiques, titres, institutions et organismes, etc.). Les traductions de marques commerciales sont évidemment plus rares, mais l'Internet n'est pas une marque...

À mon sens, s'il n'y a pas lieu de le traduire, c'est tout simplement parce qu'il est un peu tard et que ça ferait rigoler pas mal de monde, à commencer par la plupart des internautes francophones qui naviguent entre les mailles du filet. Vous me direz que ce n'est pas une garantie contre une éventuelle recommandation officielle... mais je doute que l'Internet soit prochainement débaptisé dans l'usage français.

Problèmes de majuscules

À Typographie, le 11 janvier 1998.

J.-D. RONDINET : ... Car ce sont des marques déposées, en effet ! Pense aussi que, si tu modifies ces noms, des gens ou des logiciels qui chercheraient Stuffit dans tes écrits ne trouveraient pas Stuff It ou les autres traductions que tu aurais gaiement inventées (« Bourre-le » par exemple !)...

Sûr, JiDé... mais « Postscript » ou « Stuffit » sont reTrouvés par tout bon Programme ! Chez nous, Greg LeMond deVient Lemond, comme Cecil B. DeMille est deVenu Demille (*TiRobert*) ou... De Mille (*LaRousse*, colors by DiLeuxe...). Quand des gens (nous...) transForment avec une réJouissante audace les patroNymes, on voit mal pourQuoi ils seraient timides avec les marques déPo-sées qui leur posent un problème graphique. Il est vrai que *le Petit LaRousse*, depuis quelques années, écrit CinémaScope (avé l'assent taigu et dans la nomenClature de la langue). *Le Petit Robert*, plus sage, reste fidèle à l'orthoDoxe « cinémascope »...

Les rares cas (à mon sens et à première vue) où les caps peuvent siéger dans des endroits étranges sont les symboles du genre « eV » (électronvolt).

Je te dis ça sans grande conviction... Enfin si... je suis conVaincu... Disons : sans espoir... On n'y peut rien... La prolifération des caps absurdes n'est peut-être pas irréversible mais, pour l'heure, autant s'en foutre et laisser faire ceux qui les aiment...

AmiCaleMent,

JeanPierre LaCroux

À Typographie, le 29 octobre 1999.

J.-D. RONDINET : La majuscule, jusqu'à maintenant, disparaît quand le nom propre est totalement entré dans la langue.

N'oublions pas les grands classiques du pinaillage : un diesel, un moteur Diesel...

J.-D. RONDINET : Ce qu'on peut dater du jour où on l'utilise sans même savoir qu'il a été un nom propre : « Des noms propres sont si répandus qu'ils sont devenus de véritables noms communs ; on les compose en romain, en b. de c. et éventuellement avec la marque du pluriel. » – Règles I.N. Poubelle en est un bel exemple...

Sauf que Poubelle n'a jamais été une marque... pas plus Lavallière, Sandwich, Doberman ou Chauvin... Le cas est très différent.

J.-D. RONDINET : ... mais je vois encore s'écarter des yeux quand on dit que Rustine, Bureautique ou... Ping-Pong furent des noms propres.

... Et l'Aérotain qui jouait au Yo-Yo !

À Typographie, le 28 juin 2000.

X. LEGRAND-FERRONNIÈRE : Je crois comprendre que pour les noms de marque, il importe de conserver la majuscule, par exemple : une Mobylette, des Frigidaire. Mais il faut avouer que cela fait curieux dans les dialogues d'une pièce de théâtre.

Cela fera curieux partout... et même fautif... dans l'hypothèse plus que vraisemblable où les objets en question ne sont ni des Frigidaire ni des Mobylette mais des frigidaïres et des mobylettes, des réfrigérateurs et des cyclomoteurs, des frigos et des mobs.

À F.L.L.F., le 17 novembre 2000.

F. PÉROTIN : Ou bien parce que tu ne peux te résoudre à écrire un nom avec la soudure et la capitale du milieu, selon l'usage américain ?

C'est exactement cela... C'est physique, et, quand on m'y contraint, ça me déclenche des brûlures d'estomac, des migraines, parfois des pertes de conscience...

Oui, plus sérieusement, je ne m'y ferai jamais... Tu sais que je suis très atteint : dès que je le peux, j'écris « Xpress » et « Indesign » !... Tu me diras, y a de l'espoir : qui aujourd'hui — à part le *Petit Larousse*, mais faut avoir l'œil connaisseur — compose encore « CinémaScope » ? Ici, nous ne sommes pas loin d'un sujet parfois abordé chez nos amis typochoses, celui de l'épouvantable contagion « logotypique » sur la graphie des dénominations propres...

Des marques bien ponctuées

À Typographie, les 1^{er} et 2 février 2000.

J. TOMBEUR : Et bien sûr : « Tu sais quoi ? Je l'ai trouvé sur Yahoo ! »...

Désaccord total, frontal, absolu, définitif ! En gros, la typo gangrenée par la graphie anecdotique (et éphémère)... Tout un programme et, ici nous sommes d'accord, il est à l'ordre du jour... Dramatiquement. Pour en revenir

à Yahoo, la pire solution est « Yahoo! », puisqu'elle traduit la confusion entre nom et logotype. Cette question est à mes yeux réglée depuis longtemps : pas de compromis, pas question de reculer d'un pouce. Restent Yahoo ! et Yahoo.

La première graphie pourrait se concevoir si les noms des personnes morales se composaient en ital. Prends l'exemple des titres : « J'ai revu *That's Life !* » Aucun problème de ponctuation.

Sauf que les noms des personnes morales, même lorsqu'ils sont constitués de termes non français (General Motors), se composent en romain, convention justifiée et indiscutable. Donc, problèmes divers avec un éventuel signe de ponctuation en fin de dénomination propre.

Ne reste que Yahoo, tout simplement, tout bonnement, évidemment, bien sûr. On ne va tout de même pas remettre en cause notre système graphique pour les beaux yeux de trois ou quatre marchands.

L'enjeu n'est pas strictement typographique. Songe aux aventures de l'arrobe... Il est hors de question de laisser « privatiser » les signes de la langue écrite...

P. DUHEM : Je n'approuve pas, même si je comprends votre position. Le style de dénomination des personnes morales a évolué avec le temps, et les « Société d'exploitation... » sont désormais dénommées autrement. Les sigles, mais aussi des dénominations qui sont à la frontière du graphisme et du slogan. Quid d'une société de courses qui s'appellerait « Vite ! » ?

Oui, mais il faut voir vers quoi nous mène un seul pas (une seule concession...) dans une mauvaise direction. Les exemples avec un point d'exclamation ne sont pas les plus malfaisants... puisque celui-ci ne bouleverse pas fondamentalement le sens d'une phrase. Imaginons une raison sociale se terminant par un point d'interrogation (il doit en exister, mais aucun exemple ne me vient à l'esprit)... Disons, Ailleurs ? (agence de voyage...).

Dans bien des cas, vous aurez beau ajouter (fautivement...) toutes les ponctuations imaginables après le point d'interrogation, rien n'y fera, vous ne pourrez pas éliminer l'interrogation, la phrase interrogative... Dans les titres, le problème est résolu par la mise en italique. Ici, rien à faire, c'est le bordel garanti...

N'oublions pas que les signes de ponctuation* appartiennent à la phrase... non à la graphie du nom... Dans les dictionnaires, pas de point d'exclamation après les entrées des interjections... Pas de crochets autour de « sic »...

* Sauf quelques cas particuliers comme le point abrégatif, l'espace interne, voire les points de suspension ou les astérisques de discrétion ou de décence... (Le trait d'union et l'apostrophe ne sont pas des signes de ponctuation.)

Souvenez-vous du mensuel qui sur sa première page avait pour titre : (*À suivre*)... Le premier signe de son « nom », c'était « À », le dernier « e »...

L'accaparement onomastique des signes de ponctuation par les marchands doit être combattu avec vigueur !

C'est un crime contre la langue écrite !... (Je plaisante à peine...)

MASTIC ⇒ *Coquille, Doublon.*

Erreur grave qui consiste à mettre ailleurs qu'à sa place un élément typographique (dans la composition, l'imposition, le foliotage, etc.).

Exemple : inversion de paragraphes.

Jadis, mélange de caractères dans la casse.

= *Larousse 1933, Lexis 1989, Robert 1985.*

À Typographie, le 15 janvier 1999.

Il semble que l'acception typographique soit récente (xix^e siècle).

Tiens, dans le *Dict. hist.* de Rey, je découvre avec ravissement une expression populaire hélas « sortie d'usage », bien qu'elle concerne une pratique en pleine expansion : « Chier sur le mastic » (abandonner un travail en cours)...

MAXIME ⇒ **PROVERBE**

MEMBRE ⇒ **ADEPTE**

MER ⇒ *Géographie.*

La mer Méditerranée, la mer Morte, la mer du Nord, l'Atlantique nord, l'océan Indien.

MESURE TYPOGRAPHIQUE ⇒ *Corps, Cicéro.*

Point pica 0,351 35 mm

Point Didot 0,375 9 mm

Point I.N. 0,398 77 mm

Point métrique 0,4 mm

MIDI, MINUIT ⇒ *Heure.*

« J'ai détesté les midis et les minuits de la planète, j'ai langui après un monde sans climat, sans les heures et cette peur qui les gonfle, j'ai haï les soupirs des mortels sous le volume des âges. »

Émile Michel Cioran, *Précis de décomposition*.

••• Après midi ou minuit, les fractions d'heure s'écrivent en lettres : midi moins cinq, midi et quart, midi vingt-cinq, midi et demi, minuit moins le quart, minuit dix.

= Girodet 1988, *Impr. nat.* 1990.

MILLE, MIL, MILLIER ⇒ *An, année, Cent, Date.***Mille.**

Adjectif numéral, mille est invariable : nous nous vîmes trois mille en arrivant au port ; des mille et des cents.

Nom commun, mille prend la marque du pluriel : à deux milles du rivage, à deux mille milles des côtes.

Mil.

Une ancienne règle imposait la forme mil dans les dates de l'ère chrétienne écrites en lettres, lorsque le millésime était suivi d'un autre nombre (mil est l'ancien singulier de mille ; par nature, son emploi est limité au deuxième millénaire) : en mille trois cent cinquante avant Jésus-Christ, l'an mille, mil huit cent quatorze, mil neuf cent trente-six, l'an deux mille, deux mille cent quatorze.

Aujourd'hui, dans toutes les occurrences, l'emploi de mille est correct, voire conseillé. Celui du doublet archaïque mil n'est pas encore fautif dans les occurrences définies ci-dessus (de 1001 à 1999), mais deux mille un et ses successeurs le condamnent à terme.

Tout cela n'a guère d'importance, car, rappelons-le, hors des vers réguliers et des actes, les années s'écrivent en chiffres arabes ou, dans de rares cas, romains.

Millier, voir : *Cent*.

Ce terme est un nom commun. Il prend la marque du pluriel.

MILLÉNAIRE $\Rightarrow$ *Date*.

L'adjectif ordinal des millénaires s'écrit en toutes lettres ou en chiffres romains grandes capitales.

$\pm$ *Gouriou 1990, Impr. nat. 1990* (uniquement en chiffres romains grandes capitales).

Rappel. — Les siècles se contentent des petites capitales (division secondaire) : la fin du vingtième siècle coïncide avec le début du troisième millénaire, la fin du xx^e siècle coïncide avec le début du III^e millénaire, le III^e millénaire commence le 1^{er} janvier 2001.

MILLÉSIME $\Rightarrow$ *An, année, Date*.

1. Dans une date, chiffre exprimant le nombre mille : 1995.

Attention aux mauvaises interprétations ! Supprimer le millésime dans « 18 juin 1944 » ne donne pas [18 juin] ou [18 juin 44], mais « 18 juin 944 ».

2. Année d'émission d'une monnaie, d'une médaille ; année de publication d'un ouvrage, de production d'un cru. Par extension plaisante, date de productions diverses (modèle d'automobile, classe d'âge, timbre-poste, etc.). Tout autre emploi est fautif.

Exemple (à ne pas suivre) : [Le titre d'un roman d'Orwell est un millésime : 1984.]

= *Larousse 1960, Robert 1993*.

$\neq$ *Richaudeau 1989*.



MINISTÈRE, MINISTRE ⇒ *Administration, Féminin, Majuscule.*

« Plusieurs ministères s'étaient succédé, sensiblement pareils, d'une nuance assez pâle, couleur fleur de pêcher. En les voyant se remplacer, on se rappelait le mot d'une femme d'esprit congédiant sa cuisinière : "Rose, je vous renvoie ; à partir de demain, vous vous appellerez Lise." »

Édouard HERRIOT, *Jadis*.

« Il n'y a pas de gouvernements populaires. Gouverner, c'est mécontenter. »

Anatole FRANCE, *Monsieur Bergeret à Paris*.

••• Pas de majuscule à ministre ni à ministère, ils n'y ont pas droit, mais majuscule au complément : le ministre des Transports, le ministère de l'Intérieur. C'est normal : rappelons que le président de la République se contente, depuis quelques décennies, de la minuscule (mais pas la Présidence de la République).

Complément : majuscule aux substantifs et aux éventuels adjectifs qui les précèdent, minuscules aux adjectifs postposés : le ministre ou le ministère des Anciens Combattants, le ministre ou le ministère des Affaires étrangères.

Cette règle est celle qui s'applique aux organismes d'État multiples (il y a plusieurs ministères). Ces graphies sont judicieuses. Un ministère est confié à un ministre ; on imagine mal d'avoir à écrire {le Ministère de l'agriculture} et le ministre de l'Agriculture. Le « tout capitale » s'oppose à l'esprit et au goût typographiques français. Le « tout bas de casse » est une fumisterie.

= *Code typ. 1993, Girodet 1988, Grevisse 1986, Impr. nat. 1990, Larousse 1992, Robert 1985, Thomas 1971.*

≠ *Doppagne 1991, Grevisse 1975 [le Ministère de la Justice], L'Hoest & Wodon 1990.*

Depuis quelques années, le *Journal officiel* et le *Monde* écrivent [le ministre de l'éducation nationale, le ministère de la défense], le premier ministre. La suppression aveugle des majuscules n'est pas moins ridicule que leur emploi intempestif.

La métonymie impose la majuscule initiale aux substantifs et aux éventuels adjectifs antéposés : la Place Beauvau a encore fait des siennes (mais : le ministère de l'Intérieur est situé place Beauvau) ; mon voisin travaille au Quai et mon cousin, sur les quais.

Exemples. — Le Conseil des ministres, le garde des Sceaux, le ministre ou le ministère de la Défense nationale (de l'Éducation nationale, des Finances, de la Santé publique, etc.), le ministre ou le ministère des Anciens Combattants, le ministère des Affaires étrangères, le Quai d'Orsay, le Quai, le ministre délégué, le ministre d'État, le secrétaire d'État, le président du Conseil (IV^e République).

Premier ministre (V^e République). Statistiquement, le Premier ministre l'emporte mais le premier ministre n'est pas fautif (adjectif antéposé). L'usage, la subtilité et la déférence imposent une majuscule que la logique aurait volontiers interdite. Va pour le Premier ministre !

= *Girodet 1988, Larousse 1992, Micro-Robert 1990, Robert 1993, Thomas 1971.*

≠ *Berthier & Colignon 1991, Hanse 1987, le Monde.*

∞ La majuscule est cautionnée par l'usage, par les lexicographes et les juristes, voire par l'histoire : le Premier consul avait déjà donné le mauvais exemple. En outre, elle établit un équilibre graphique plaisant : le président de la République et le Premier ministre.

Réservée (en France) aux chefs de gouvernement de la V^e République (IV^e : président du Conseil), elle est précise : Michel Debré fut le premier Premier ministre de la V^e République. Elle élimine les interprétations fâcheuses : le premier ministre venu. En revanche, l'adjectif antéposé fournit un argument aux partisans de la minuscule. Le premier de nos ministres — et avec lui ses services — peut de toute façon s'offrir une majuscule indiscutable par métonymie : Matignon.

•• Dans un texte, un livre, un organe de presse, quel que soit le parti adopté, il convient de s'y tenir : l'alternance est ici inadmissible.

Exceptions. — Depuis 1958, le Ministère (l'ensemble des ministres, le Gouvernement) est vieilli mais toujours correct...

La France républicaine peut admettre Premier Ministre dès lors qu'il s'agit de celui du Royaume-Uni ; le Premier (substantif) est en revanche un anglicisme à proscrire.

Apposition.

Minuscule, pas de trait d'union, marque du pluriel : du papier ministre, des bureaux ministres.

Féminin.

Madame le ministre.

= *Robert 1993*.

≠ *Féminisation 1994* {la ministre}.

Pour *Thomas 1971*, le féminin « ministresse » est familier. Il est surtout grotesque et évoque dangereusement, pour les franglophones, une petite tension psychologique (voir : *Féminin*).

À Typographie, le 1^{er} juin 2000.

O. RANDIER : Étonnement de mon éditeur. Pour me justifier, je saisis mon Hyène pour confondre l'impétrant... et constate avec stupeur que l'on y écrit « le Premier ministre ». Il y a sûrement une explication limpide et évidente, mais j'avoue que je patauge. JiPé, tu pourrais m'expliquer clairement pourquoi, là, on ne met pas de cap à ministre ?

On ne met jamais de cap à « ministre »... sauf quand on s'adresse personnellement à un ministre que l'on respecte ou dont on souhaite obtenir quelque chose...

Quant au premier d'entre eux, la graphie particulière de sa fonction est cautionnée par une tradition qui remonte loin. Qui s'étonne du Premier consul ?

Il est vrai que c'est une entorse à une tendance lourde (« malaise face à la décapitalisation du substantif derrière un adjectif capitalisé »)... mais elle en respecte une autre, bien souvent contradictoire dès lors qu'il ne s'agit plus de lieux, d'institutions ou d'événements, mais de personnes : le peu de goût des Français républicains pour la multiplication flagorneuse des majuscules dans la graphie des titres et des fonctions.

Et puis, y a l'équilibre institutionnel... Le président de la République n'a droit qu'à une cap (tu me diras qu'aujourd'hui c'est encore trop...) ; en face, un « Premier Ministre » la foutrait mal... La graphie « premier ministre » a ses partisans, mais elle est à la fois maigrelette, ce qui n'est pas bien grave, et surtout

ambiguë : « Qui sera le premier ministre capable de réformer la typographie ? » Cela suffit à la condamner définitivement.

O. RANDIER : Encore que... J'ai quand même un (petit) problème avec les ministères : le « ministère des Affaires sociales » n'est-il pas un organisme unique à caractère national ? Certes, il y a plusieurs ministères, mais il n'y a qu'un seul ministère des Affaires sociales, non ?

L'unicité est un des critères traditionnels les plus difficiles à manier, puisqu'il n'est pas d'ordre linguistique ou typographique : il est intégralement fondé, en supposant qu'il soit valide en toutes circonstances (ce qui est loin d'être certain...), sur la connaissance de l'objet et en particulier de son statut. Il ne faut faire appel à lui qu'en dernier recours ! Avant, autant poser le problème en termes strictement typographiques...

Si tu accordes la cap au générique, tu dois l'enlever au spécifique (sauf à accepter de multiplier hideusement les caps)... et alors là, problème ! Tu vas te retrouver avec un Ministère des affaires sociales et... un ministre des Affaires sociales... Mieux, quand tu feras sauter le générique (ce qui est fréquent avec certains grands ministères comme les Affaires étrangères ou l'Intérieur), tu seras dans une belle merde... avec des caps sauteuses, alternatives, incohérentes, bordéliques... Bref, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes typographiques, mais avant de déplacer les bornes anciennes que nos pères ont posées, s'agit de faire gaffe aux conséquences de notre inconséquence pressée...

MINUIT ⇒ MIDI, MINUIT

MINUSCULE ⇒ BAS DE CASSE, MAJUSCULE

MONNAIE ⇒ EURO, FRANC

MONSIEUR ⇒ MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR

MONUMENT ⇒ Musée, galerie.

Les règles qui suivent s'appliquent aux « vrais » monuments (arc de triomphe, chapelle, château, colonne, mausolée, palais, etc.), à certaines de leurs parties (colonnade, cour, salon, etc.) et à des « monuments » qui n'en sont pas, ou qui ne sont pas que cela... Voir : *Bibliothèque, Musée, galerie*, etc.

••• Majuscule et minuscule.

≈ *Les dénominations propres* (exactes ou approximatives) ont évidemment une majuscule initiale, ainsi que les éventuels adjectifs antéposés : l'Escorial, le Kremlin, la Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Notre-Dame de Paris, le Petit Luxembourg, Sainte-Cécile, le Val-de-Grâce.

Dans les désignations incluant un terme général (château, colonne, église, porte, etc.), celui-ci ne prend pas de majuscule initiale : l'abbaye de Westminster, l'arche de la Défense, la basilique Saint-Marc, la cathédrale d'Albi, la chapelle Sixtine, le château d'Azay-le-Rideau, le cloître des Billettes, la colonne Vendôme, l'église Saint-Julien-le-Pauvre, l'église du Dôme, la fontaine des Quatre-Saisons, la fontaine de Trevi, la galerie des Glaces, l'hôtel de Sens, le mausolée de Lénine, le mémorial du prince Albert, le palais Farnèse, le palais des Doges, le pavillon de Marsan, la porte Saint-Denis, la pyramide du Louvre, la statue de la Liberté, la tour Saint-Jacques, la tour Eiffel,

Exceptions. — Si le terme général est seulement accompagné d'un adjectif non dérivé d'un nom propre, il prend la majuscule initiale, ainsi que l'adjectif antéposé : la Cour carrée, la Grande Galerie, le Grand Palais, le Petit Palais, le Salon carré.

= *Gouriou 1990, Impr. nat. 1990.*

≠ *Larousse 1933* [la cour carrée], *Larousse 1960, 1970, 1985, 1992, Micro-Robert 1990* {la cour Carrée}.

Dans un contexte géographique ou historique donné, un terme général pris absolument peut devenir un nom propre : l'Arc de Triomphe (arc de triomphe de l'Étoile, à Paris), la Bastille (Paris, avant 1789), le Belvédère (Vatican, Vienne), le Cénotaphe (Londres), les Cloîtres (New York), la Conciergerie (Paris), l'Ermitage (Saint-Pétersbourg), l'Obélisque (à Paris, l'obélisque de la Concorde), le Monument (Londres), le Panthéon (Paris, Rome), le Temple (Paris, Jérusalem).

La Tour : à Paris, la tour Eiffel. À Londres... ± la Tour ou {la tour} de Londres.

••• Trait d'union.

Le Palais-Bourbon, le Palais-Royal.

Non traduites, les **dénominations étrangères** obéissent à leurs règles d'origine : Buckingham Palace, l'Empire State Building, le palazzo della Signora, le Palazzo Vecchio.

Subtilités...

La Rue de Paris (Conciergerie), les thermes de Dioclétien, le musée national des Thermes de Dioclétien.

MOT ÉTRANGER ⇒ *Allemand, Anglais, Italique, Latin, Pluriel des mots étrangers, Transcription, translittération.*

« Ah ! ah ! dit don Manoel en portugais. »
Alexandre DUMAS, *le Collier de la reine*.

« — Fusillé. Et autant pour vous avant
longtemps, *Arriba España!* »
André MALRAUX, *l'Espoir*.

Les mots étrangers non francisés se composent en italique : *a giorno*, *mano a mano*, *sprinter*, *starter*, voir : *Italique* § 2.

Francisation des toponymes étrangers

À France-Langue, le 3 octobre 1997.

J. MELOT : Vous verrez [...] que certains, toujours prompts à comprendre de travers, iront jusqu'à proposer d'étendre cette application des normes sous forme d'une épuration pédante des prénoms, voire des noms de famille, lors de leur emploi dans « des documents techniques ou à diffusion internationale ».

Mais... c'est monnaie courante... et depuis pas mal de temps... Nos amateurs de racines sont insatiables. Je rigole, mais, à y regarder de plus près, cette soif d'uniformisation facilitant l'harmonie entre les peuples pourrait n'être qu'un masque de la folie identitaire.

On veut nous dénier le droit de nommer l'autre... C'est le reflux de la raison. On ne touche plus aux noms propres ! On pourrait les salir avec nos sales pattes francographes. — J'écris trop vite... en fait, c'est sans doute le

contraire : on ne touche plus aux noms propres étrangers, car ils doivent conserver (au maximum) leur caractère étranger. On cherche à introduire dans notre langue un frein à l'appropriation des noms propres, retenue qui, pour le coup, lui est bien étrangère...

Pour les obsédés de la pureté onomastique (j'en ai corrigé un bon paquet cette année, ça pousse comme le chiendent chez les spécialistes du discours critique), le Pérugin ça s'écrit il Perugino, Diodore Cronos devient Diodôros Kronos, Soliman le Magnifique, là, c'est une pure merveille, a droit à Süleyman, on ne badine pas avec les origines. Demain, Magellan s'écrit en français Magalhães. Hier, André Maurois, ça s'écrivait Émile Herzog, et c'était pas bon signe. Amalgame douteux ? À voir.

Cher ami, si les nouveaux précieux que vous évoquez n'étaient que des pédants, on s'en accommoderait gaiement (tous, à un moment donné, plus ou moins bref, sur un terrain donné, plus ou moins étroit, nous appartenons un peu à la famille)... mais à mon sens il s'agit plutôt d'idéologues assez fins (ou de cuistres à leur remorque)... Quiconque n'appartient pas à la famille du chef doit porter un nom qui en témoigne... Nous sommes encore une fois face aux ghettos. Je préfère mes vieilles lunes assimilatrices.

Encore un mot... pour provoquer un brin, car j'ai été un peu perturbé par plusieurs messages récents : n'oublions pas que notre vaste monde subit l'influence grandissante d'un pays qui n'a pas de véritable nom et qui parvient même à se satisfaire d'initiales. Je n'évoque pas une ancienne grande puissance qui sur ce terrain n'était guère mieux lotie...

D'accord, j'ai changé de sujet en revenant aux toponymes... mais, au train où vont les audacieux, les dérivés ne vont pas tarder à leur revenir dans le nez.

Pauvre Dédé d'Antwerpen*... tu n'aurais plus aucune chance aujourd'hui d'être qualifié d'anversois. Antwerpénien ? C'est renversant.

* Pour qu'il n'y ait pas de malentendu : aimant ma langue, je conçois aisément que d'autres aiment la leur, quelle qu'elle soit. Je trouve légitime que les Flamands aient reconquis ce qu'ils estimaient judicieux de reconquérir (même si certaines de leurs justifications sont discutables, pour rester poli). Cela ne m'empêche pas de continuer à nommer leurs villes comme les francophones l'ont fait depuis des lustres et de me foutre complètement de la façon dont ils nomment les villes francophones (Luik, Bergen, Namen, etc.)... comme je me fous complètement du sort qui est réservé dans le vaste monde à nos noms de lieu... Cette indifférence (lourdement appuyée pour les besoins de la cause) n'est pas du mépris, c'est du respect : chacun parle et écrit comme il l'entend. Cette liberté, cette diversité gêne qui ?... Sûrement pas les « francophones arrogants ou paranoïaques » que l'on dénonce ici ou là et même sur France-Langue...

À F.L.L.F., le 15 février 2001.

M. GEVERS : Disons plus prosaïquement que, durant les siècles précédents, la France était une nation impérialiste et colonisatrice, et qu'elle impérialisait et colonisait, entre autres, en imposant son langage et en francisant les lieux et les gens.

Mais oui. Ainsi, lorsque la France découvrit Fernand de Magellan, il faut bien comprendre qu'elle s'apprêtait à envahir le Portugal. Autre indice historique troublant : Tamerlan reçut ce blaze méprisant lors de l'occupation française de l'Asie centrale. [...]

Nous sommes désormais loin des brouilles relatives à la présence d'un pauvre tréma... Nos conceptions du rapport à autrui, à l'autre, à l'étranger, au prochain, sont diamétralement opposées. Sur le sujet qui nous occupe, les seules modalités qui vous viennent à l'esprit renvoient à l'antagonisme, au conflit, à la domination, à l'exclusion.

Eh bien, Madame, faites le compte des formes francisées de noms propres dits étrangers : vous constaterez que l'immense majorité est le fruit du respect de l'autre, de l'admiration, du désir d'intégrer, de comprendre, d'aimer. D'intégrer, non de s'approprier : Michel-Ange n'est pas français, mais son nom français témoigne de la présence, de l'influence italienne dans le cœur des Français, et non de l'inverse. C'était cela, la tradition française, et elle vaut mieux que celle qui submerge aujourd'hui le monde et qui, sur ce point, vise à maintenir l'autre à sa place : quiconque n'appartient pas à la tribu des maîtres doit porter un nom qui en témoigne.

MUSÉE, GALERIE ⇒ *Bibliothèque, Muséum.*

« Un musée est une morgue. La seule chance de s'émouvoir est d'y reconnaître un ami. Un ami derrière le cadavre. »

Jean COCTEAU, *Essai de critique indirecte.*

••• Majuscule et minuscule.

Deux écoles s'affrontent. L'une, considérant que les musées sont avant tout des organismes, préconise l'initiale majuscule à Musée : le Musée national d'art moderne, le Musée Galliera.

L'autre préfère la réserver au premier mot caractéristique (nom propre, nom commun ou adjectif dérivé d'un nom propre) : le musée national d'Art moderne, le musée Galliera.

Trois raisons donnent un avantage décisif à la seconde : les noms sous lesquels les musées sont connus et cités ne correspondent pas toujours exactement à leurs dénominations officielles ; les musées sont perçus comme des lieux plutôt que comme des organismes ; l'esprit typographique français ne goûte guère l'inutile multiplication des majuscules ({le Musée du Louvre} > le musée du Louvre).

Règles identiques pour les bibliothèques et les galeries.

Pas de majuscule initiale à musée (ce musée est inintéressant, un musée océanographique), mais au(x) premier(s) mot(s) caractéristique(s)* de la dénomination : le musée des Arts décoratifs, le musée des Arts et Métiers, le musée national d'Art moderne, le musée des Arts et Traditions populaires, le musée Galliera, le musée de l'Homme, le musée du Louvre, le musée de la Marine.

Majuscule si Musée désigne *une institution précise*, déterminée par un adjectif non dérivé d'un nom propre : le Musée océanographique (de Monaco), le Musée postal, le Musée social, le Musée lorrain.

Majuscule s'il est pris absolument : Musée (colline d'Athènes consacrée aux Muses), Musée (poète grec), le Musée (de Ptolémée, à Alexandrie).

= *Lexis* 1989.

≠ *Robert* 1985, 1993 {le musée d'Alexandrie}.

Trait d'union : le musée Victor-Hugo.

•• **Musées étrangers**, voir : *Muséum*.

Dans un texte composé en français, les dénominations traduites obéissent à la règle française.

* L'éventuel adjectif antéposé prend également la majuscule initiale ; dans les dénominations coordonnées, chaque nom prend la majuscule initiale (musée des Arts et Traditions populaires).

Les dénominations non traduites conservent leur graphie d'origine et ne se mettent pas en italique (dénominations propres) : le musée de l'Ermitage, le musée des Offices, Metropolitan Museum of Art, Museo Pio-Clementino, National Gallery (en français : Galerie nationale), National Gallery of Art.

MUSÉUM ⇒ *Musée, galerie.*

Sens moderne, en français : musée consacré aux sciences naturelles. Le Muséum d'histoire naturelle (de Paris) et tous les muséums d'histoire naturelle sont donc affublés de dénominations aujourd'hui diablement pléonastiques.

◇ Le Muséum d'histoire naturelle (Paris). {Un muséum d'histoire naturelle} (pléonasme) > un muséum.

Le Muséum central des arts, le Museum of Fine Arts (Boston), le Museum of Modern Art (New York), le British Museum (Londres).

MUSIQUE

« Les hommes se résignent à tout, la musique contemporaine le prouve, sauf au silence. »

André COMTE-SPONVILLE, *le Mythe d'Icare*.

Les noms des notes se composent en italique : *ut, do, ré, mi, fa, sol, la, si* : il n'y a rien après *la* ? — Si. *Si*.

Les altérations (dièse, bémol, bécarré) et les indications de mode (majeur, mineur) se composent en romain : en ce moment, j'ai un faible pour les sonates en *mi* bémol majeur.

= *Code typ. 1993, Gouriou 1990, Impr. nat. 1990.*

Dans un texte composé en italique, le nom des notes passe évidemment en romain, mais... attention ! Dans les titres (même approximatifs...), les notes conservent l'italique : la *Messe en si mineur* de Jean-Sébastien Bach comporte douze mouvements en *ré* majeur (voir : *Italique*).

= *Impr. nat. 1990, Ramat 1994.*

Titres et parties d'œuvres musicales

À Typographie, du 21 au 22 janvier 2001.

D. COLLINS : [Comment écrire] le Sanctus, l'Offertoire et le Quærens me du Requiem ?

Problème classique... Trois « règles » ici contradictoires... Les parties (en français) non génériques en romain entre guillemets... Le latin en ital... Les titres « génériques » français ou francisés en romain sans guillemets... À vous de voir... (Voir aussi plus bas...)

Questions nombreuses... Selon vous (ou l'auteur) « Sanctus » est-il francisé ? et surtout : que faut-il privilégier ? Le respect de règles qui méritent à peine ce nom ?... ou la cohérence d'une succession qui n'en a guère ? Toujours à vous de voir...

D. COLLINS : Je sais qu'on met en principe les titres d'œuvres en italique. Mais que faire des titres qui ne sont pas des vrais titres, comme Requiem (puisque Berlioz a intitulé son œuvre Grande Messe des morts) ?

Cela ne change rien... Titre « réel », titre « intégral », titre « abrégé », « titre traduit », titre « attribué » ou titre « fantaisiste », c'est du pareil au même : italique (sauf pour l'éventuel article initial qui ne demeure en ital que dans les titres intégraux).

D. COLLINS : Ensuite, pour les différentes parties, que faire ? Ces parties sont tantôt une indication de mouvement (adagio), tantôt une « prière » plus ou moins connue, tantôt un vrai titre.

Romain sans guillemets pour les titres génériques (français...), ital sans guillemets pour les titres génériques non francisés, romain entre guillemets pour les vrais titres français de parties... Quant aux vrais titres de parties non traduits (donc nécessairement en ital...), c'est à vous de voir... Si vous supportez l'ital entre guillemets (moi, non...), mettez des guillemets...

D. COLLINS : Merci beaucoup pour cette réponse. Mais qu'en est-il des majuscules ou des capitales (?) pour les « titres génériques » ? J'en reviens à ma neuvième symphonie de Beethoven. C'est bien ce que vous appelez un titre générique, n'est-ce pas ?

Pas nécessairement... surtout dans ce cas... où le terme générique (symphonie) est très fortement qualifié (presque autant que par *Fantastique* ou par *Pathétique*...) par un « petit » numéral (*Neuvième Symphonie*) et renvoie (le lecteur) plus que probablement à la neuvième symphonie (hihi... là, c'est bon... mais c'est rare...) de Beethoven... ou, selon le contexte, de Dvorak, de Mahler, de Bruckner ou de Schubert (autant ajouter, ô combien ! « la Grande »), ou du gugusse qui fait l'objet de l'étude et qui a écrit au moins neuf symphonies... mais pas beaucoup plus... sinon on retombe dans des génériques à

mon sens insuffisamment qualifiés par de simples numéraux (Mozart, Haydn...), mais que beaucoup composent néanmoins en ital, tout en revenant au romain pour, par exemple les sonates, faudrait peut-être leur demander pourquoi...

Attention ! cette distinction (dix ou moins... et plus de dix) ne change rien au fond de l'affaire... et n'est qu'une digression... Elle n'apparaît dans aucun code, bien entendu, et n'est mise en œuvre par personne ou presque : elle n'a évidemment aucune justification « typographique » (la barbe...) ou « linguistique » (c't'encore pire...), elle est bêtement culturelle... ce qui n'est pas forcément négligeable, elle correspond, vous le savez mieux que moi, à une rupture dans l'histoire des formes musicales. Qui contestera qu'il y a une différence non de qualité mais de perception du « titre » (à exprimer graphiquement) entre la *Cinquième (Symphonie)* de Beethoven et la cinquième symphonie de Haydn ?

Pour revenir à l'orthotypographie telle qu'elle se pratique en ce monde de viles concessions... disons que pour sauver l'ital de la *Neuvième* de Beethoven ou de Schubert, je serais tout disposé, si on me le demandait, à l'accorder sans la moindre hésitation à la 99^e de Haydn...

Donc, pas de précipitation... Primo, je n'évoquais, d'après vos exemples, que les titres de parties. Pour les titres d'œuvres, c'est un peu la même chose, mais pas tout à fait...

Deuzio, ce qui est commun à *tous* les « problèmes » orthotypographiques... c'est l'harmonieuse combinaison de stricts principes (parfois contradictoires mais à toujours conserver à l'esprit...) et de leur souple mise en œuvre, adaptée aux circonstances... sans je-m'en-foutisme, bien sûr, mais aussi sans raideur... ou, plus précisément, sans raideur fixée sur *un* point qui n'aurait pas été défini comme essentiel, primordial... car des « points », il y en a souvent plusieurs au même endroit et qui ne sont pas toujours régis par des règles concordantes. Nous l'allons voir ci-dessous...

D. COLLINS : Donc, romain sans guillemets. Mais neuvième Symphonie, Neuvième Symphonie ou neuvième symphonie ?

Non... ital ! La *Neuvième Symphonie* et même la *Neuvième*.

D. COLLINS : Autre petite question, pendant que je vous tiens : faut-il faire une différence, dans les titres de lieder, par exemple, entre les « vrais » titres (Die Forelle, An die Musik), qui doivent être en italique (si j'ai bien suivi) et les titres qui sont en fait l'incipit du lied en question (guillemets ou italique ?) ?

Encore un truc pas simple... Non que l'orthotypographie soit compliquée... c'est le réel qui l'est... et elle ne peut le simplifier. C'est à vous de le faire, en effectuant des choix, en définissant le primordial...

Il est en effet légitime de distinguer vrais titres et incipits... Supposons que tous les titres et tous les incipits soient en allemand, histoire d'aller au plus simple possible... Si vous effectuez une distinction graphique à ce niveau (vrai titre/incipit), en disposerez-vous d'une autre quand nécessairement — pour les lieder (ou les lieds...) de Schubert — surviendra l'obligation de distinguer titre de cycle, titre de lied appartenant à un cycle et titre de lied autonome ? Pas sûr...

Face à un tel problème, il faut savoir qui doit le résoudre... Si c'est le « typographe » (au sens très large...), la distinction s'effectuera nécessairement au seul niveau de connaissance qu'il est légitime d'exiger de lui, ici, plus que probablement, *Winterreise*, *Schwannengesang* et *Die schöne Müllerin* en ital sans guillemets, et, pour le reste... tous dans le même sac... ital ou romain entre guillemets... Si c'est l'auteur, il devra indiquer précisément sur la copie les autres niveaux... et le typographe pourra dès lors concevoir une expression graphique appropriée, s'il le peut...

MYTHOLOGIE

Un centaure, une dryade, une naïade, une néréide, un satyre, une sirène, un sylphe, une sylphide, un sylvain, un triton.

= *Tassis 1870*.

Les Cyclopes, les Grâces, les Muses, les Parques, les Titans, les Walkyries.

Les Gorgones, des gorgones. Le dieu Faune, un faune.

Le Walhalla.



NAVIRE ⇒ **BATEAU**

NÉBULEUSE ⇒ **ASTRE**

NÉOLOGISME

« Et qui ne croirait, à première vue, que l'adjectif *inétonnable* est dû à quelqu'un de ces audacieux que le puriste déclare sans foi ni loi à l'égard de la langue ? Eh bien, non, il est de Malherbe, sans parler d'*ineffrayable*, qui est aussi de lui. »

Émile LITTRÉ, Préface au « Supplément »
du *Dictionnaire de la langue française*.

Néologismes et emprunts à des langues étrangères sont aujourd'hui bien en cour ; les archaïsmes n'ont pas cette chance : on les condamne et les traque. S'abreuver aux sources lointaines est permis dans l'espace, non dans le temps. Qui en pince pour *merchandising* tressaille si la moindre *nave* accoste. C'est injuste et imbécile.

NOMBRE ⇒ *Chiffres, Chiffres romains, Euro.*

Des chiffres ou des lettres ?

Il semble admis que la distinction entre « bon usage » et « usages particuliers » trouve ici un de ses terrains d'élection. Aucune règle commune n'est envisageable qui ferait le bonheur des mathématiciens et des notaires, des statisticiens et des poètes, du moins lorsqu'ils œuvrent dans le cadre de leurs spécialités respectives. Du *tout en chiffres* au *tout en lettres*, chacun croit pouvoir choisir ce qui l'arrange.

Cette tolérance est à la fois inutile et dangereuse. Inutile, car la plupart des prétendus « besoins particuliers » sont pris en compte par le bon usage ; dangereuse, car les prétendus « usages particuliers autorisés » ont aujourd'hui tendance à se « généraliser ».

≠ *Code typ. 1993, Gouriou 1990, Impr. nat. 1990.*

Selon leur rôle, et quelle que soit la nature du texte, les nombres sont écrits et composés soit en chiffres arabes, soit en chiffres romains grandes capitales, soit en chiffres romains petites capitales, soit en lettres.

Chiffres arabes.

Le respect des conventions est relativement récent. Exemple de composition fautive : [« On a construit 86.388 tanks, 16.438 cars armés, 88.077 scout-cars, 2.434.553 camions et à peu près autant de camions légers et de voitures à personnel. »] – Jean FOURASTIÉ, *la Civilisation de 1975*, 4^e éd., coll. « Que sais-je », Presses universitaires de France, Paris, 1957.

Lettres.

Après l'avoir pourchassé et sauvagement éliminé dans la plupart des mots composés, *Conseil sup. 1990* veut du trait d'union partout dans les nombres. Là où un individu sain d'esprit écrit « sept cent mille trois cent vingt et un », *Conseil sup. 1990* oppose « sept-cent-mille-trois-cent-vingt-et-un ».

Ici, *Conseil sup. 1990* s'est surpassé. Afin de bien motiver sa « rectification », il « analyse » la ridicule situation présente : « [Le trait d'union] est utilisé aussi dans l'écriture des nombres, mais, ce qui est difficilement justifiable, seulement pour les numéraux inférieurs à cent (exemple : vingt-trois, mais cent trois). » Cette phrase, fruit de la longue réflexion des experts, figure au *Journal officiel*.

Tous ceux qui ont écrit ou lu un jour : huit cent trente-deux, trois cent cinquante-quatre ou cent vingt-trois, sont donc informés, par le biais de l'organe officiel de la République française, que ces numéraux sont inférieurs à cent. Nos rectificateurs étaient soucieux d'assurer également l'avenir de la science française.

Le Beau-Bensa & Rey-Debove 1991 commente : « Plutôt que d'étendre l'emploi du trait d'union en toute position, n'était-il pas plus raisonnable de le supprimer complètement, ce que font souvent les scripteurs ? » Bonne idée : lorsqu'il s'agira d'écrire *trente trois*, nous aurons le choix : « 3, 3 » ou « 33 ». Et, la ridicule règle jusqu'alors en vigueur s'étendant aux numéraux ordinaux, nous serons enfin débarrassés de l'inutile distinction entre les dix-septièmes (ceux qui sont dix-septièmes) et les dix septièmes (les dix éléments qui sont septièmes ou les $10/7$).

Abréviations.

•• On n'abrège jamais un nombre exprimé en chiffres : c'est une faute grave que d'écrire [de 3 à 400] pour « de 300 à 400 ».

« Il est passé rapidement de 6 à 8 000 mètres » : passer rapidement « de 6 000 à 8 000 mètres » n'étant pas exclu, il est préférable dans ce cas d'écrire « de 6 mètres à 8 000 mètres ».

= *Gouriou 1990, Greffier 1898, Impr. nat. 1990, Leforestier 1890.*

• *Textes spécialisés.* Pour la même raison, on n'abrègera les nombres exprimés en lettres qu'avec prudence, car, plus ou moins grande, l'ambiguïté sera souvent au rendez-vous : « Pour ce genre d'article, les prix vont de cinq à six cents francs. » De 500 à 600 francs ? de 5 francs à 600 francs ? Il est probable que la bonne hypothèse soit la première, mais il est certain qu'il est inutile d'introduire une ambiguïté, même minime, dans des données qui ne sont pas nécessairement imprécises.

Question écrite ambiguë : il y a combien d'analphabètes ici ? Deux ou trois cents ?

• L'imprécision assumée et l'ambiguïté raisonnablement exclue, le raccourci est recommandé quand il évite une lourdeur d'expression : il a déjà enfumé quatre à cinq mille taupinières. (Rien n'empêchera jamais un pinailleur très atteint de lire « quatre taupinières ».)

Avec ou sans ambiguïté, le raccourci est indispensable quand il restitue la vivacité de la langue orale ou ménage un flou pertinent : « Tu as besoin de combien ? — Deux ou trois cent mille francs, pas plus. »

Des points et des espaces

À Langue-Fr., le 22 août 2000.

P. ANDRIES : Il ne faut quand même pas pousser bobonne dans les orties, il n'y a pas d'ambiguïté à employer le point comme séparateur de triades dans les textes en français.

Pas d'ambiguïté insurmontable, mais une inutile difficulté de perception pour le lecteur, car on fait jouer au point un rôle qui n'est (plus) le sien en aucune autre circonstance et qui est en totale contradiction avec ses emplois essentiels.

P. ANDRIES : Disons. Mais c'est discutable, les signes ont souvent des emplois différents : ici on remplace un emploi polysémique du point par un emploi polysémique de l'espace (séparation des mots ou des nombres et séparation de triades à l'intérieur des nombres).

Bien entendu, mais ces emplois de l'espace ne sont pas « contradictoires ». Pour prendre un exemple qui m'arrange... dans « 1100 » et « mille cent » (ou « onze cents »), la « polysémie » de l'espace est mille fois moins forte que celle du point final, abrégatif et « séparateur de triades » (et n'oublions pas le point multiplicateur : sa position élevée ne le met pas à l'abri d'éventuelles méprises, l'œil humain a parfois des faiblesses).

Soit un total de 12.123.152.342.535 exemplaires me semble beaucoup plus difficile à lire que ceci : *Soit un total de 12 123 152 342 535 exemplaires.*

Tu me diras que le mec qui a rédigé la chose est un mauvais... Oui, un très mauvais, mais il y en a... pas mal. Faut en tenir compte... J'admets d'avance que l'on peut concocter des exemples aussi calamiteux avec la virgule et la virgule décimale... mais je persiste à dire qu'il est bon et sage d'avoir délivré le point de son plus mauvais rôle !

P. ANDRIES : Je n'aime simplement pas qu'on impose d'en haut des normes « internationales ».

En France, c'est mieux qu'une norme... c'est la loi ! Plus précisément des décrets... « [...] Ces tranches ne sont jamais séparées par des points ni par des virgules. » *Dura lex...*

Numéraux et cardinaux

À Typographie, du 14 au 17 avril 1998.

T. BOUCHE : Il y a un autre cas d'exception : les codes postaux.

Ce n'est pas une exception... C'est la règle commune (les codes postaux ne désignent pas une « quantité »...). En gros :

- ordinaux sans espace (*page 2530*) ;
- cardinaux avec espace (*2 530 pages*).

T. BOUCHE : Pourquoi « en gros » ?

Par prudence (seule règle d'or...) ! Et puis... parce que des espaces peuvent parfois intervenir dans certaines successions de chiffres qui n'ont absolument rien de cardinal. Exemple, les six derniers chiffres de nos numéros de Sécu : 2 11 05 13 105 184. C'est pas le mien... (Il commence par 1 47 03 99...)

M. BOVANI : En fait, le problème est de savoir si l'on écrit 0,123 32 ou 0,12 332. Dans le premier cas, on a une symétrie par rapport à la virgule et on est ramené au cas précédent. Et jipéhel, il a dit plein de fois qu'il raffolait de la symétrie (re-pas taper).

J'raffolions point d'la symétrie, et les maths et moi ça fait trois ou plus, mais y a une chose dont j'suis certain, c'est qu'il faut écrire :

0,123 32
5 470,547 478 123 32

À Typographie, le 13 janvier 1999.

T. BOUCHE : [J.-P. Lacroux] dit ordinal : unité avant, car on dit bien : « L'eau bout à 100 °C », « Il est 10 heures », etc.

T'es vraiment vicieux comme c'est pas permis... T'essayes maintenant de faire accroire que j'aurais affirmé, dans mon énième (hihi) principe, qu'un ordinal ne peut être placé en première (hihi) position ! Tu me prends pour un rescapé du VIII^e siècle ? Fin du premier chapitre...

J'ai écrit ceci : « Un nombre placé en seconde position est immédiatement transformé en ordinal. » T'as vu... *transformé*... C'était peut-être sibyllin, mais, dans le contexte et avec les exemples fournis, cela me semblait suffisamment clair (pour un lecteur attentif et bien intentionné...).

Je développe pour toi : un nombre considéré comme cardinal devant une unité (22 km) ou devant un terme quelconque, abrégé ou non (3 p.) est transformé en ordinal quand il est placé en seconde position, sans qu'il soit nécessaire de modifier sa forme (graphique et orale) : km 22, p. 3... En revanche, si tu veux les faire repasser en première position tout en conservant leur statut ordinal, tu seras contraint de modifier leur forme (graphique et orale : 22^e kilomètre, 3^e page...).

Tout le monde sait que 10 heures peut être soit ordinal (c'est la dixième heure), soit cardinal (ça va me prendre au moins dix heures). Rien à voir, donc, avec ce qui précède...

À Langue-Fr., le 22 septembre 2000.

P. DEGAND : Dans le Bon Usage de Grevisse (13^e éd. par André Goosse), je lis au § 117 a : « [...] Toutefois, on ne sépare pas l'indication des années, du code

postal, des pages ou paragraphes d'un livre en tranches de trois chiffres : en 1914 ; en l'an 2000 ; 84400 Apt ; § 1080. »

On pourrait — Mr Goosse ne s'en est pas privé : Grevisse ne mentionnait que les années — multiplier les cas et les exemples sans bénéfice réel pour le lecteur, qui ne comprendra toujours pas ce qui motive ces prétendues exceptions... Cette bordélique succession (ouverte ou fermée ?) est une façon à la fois compliquée et incomplète de présenter une affaire toute simple : seuls les cardinaux ont le droit d'être découpés en tranches. C'est le privilège de la « quantité ».

Les ordinaux, jamais, qu'il s'agisse d'années, de pages, de chapitres, de paragraphes, de lignes, de bidules, de machins ou de ratons-laveurs.

Bien entendu, pour des raisons pratiques évidentes (lecture, mémorisation, etc.), certains « numéros hétérogènes » d'usage fréquent (téléphone, Sécu...) sont également découpés en tranches, mais d'une nature bien différente, puisqu'elles sont d'épaisseur variable selon les cas et, surtout, qu'elles correspondent éventuellement à des numérotations distinctes.

Quant aux « codes », par nature et définition ils ne respectent que leur code... Il est donc inutile que les grammairiens légifèrent à leur intention...

Les nombres de quatre chiffres

À Typographie, le 14 avril 1998.

A. LABONTÉ : *Par contre, pour les nombres d'exactly quatre chiffres, cela est optionnel, et il est recommandable de ne pas mettre [d'espace].*

Ben... moi, je trouve que ce n'est guère recommandable. Pour plusieurs raisons... D'abord, ça fout en l'air l'utile distinction entre certains ordinaux (*en 2400 avant Jésus-Christ*) et la plupart des cardinaux (*2 400 ans avant Jésus-Christ*)... Ensuite, ça peut foutre un bordel noir : *de 2300 à 13 500*... Quant aux alignements verticaux, faudrait les débaptiser...

Bon, tu me diras que dans de pareils cas il convient de toujours introduire une espace... Mézalor, pourquoi recommander sa suppression dans les cas où un nombre de quatre chiffres se balade tout seul ? Pourquoi recommander l'exception et, par conséquent, l'espace alternative mais hasardeuse ? Qu'est-ce qu'on y gagne ?

À F.L.L.F., le 21 janvier 2000.

RENÉ : *On écrit 17 500, mais certains soutiennent qu'il faut écrire 5389 (par exemple). La raison serait que la règle ne s'applique pas aux nombres de quatre chiffres. Qu'en est-il ?*

Il n'en est rien... Songez à ce que cela donnerait dans les colonnes...

À F.L.L.F., le 24 février 2001.

R. BUDELBERGER : *Si pour la clarté il est recommandé de séparer par une espace dans un nombre les chiffres par paquets de trois, l'usage ne s'applique pas aux dates* : 1815 cosaques en 1815.

Il n'y a pas que les dates : tous les ordinaux. « Page 1815. »

À F.L.L.F., le 12 février 2002.

La distinction entre nombres à quatre chiffres et nombres à plus de quatre chiffres est une foutaise. Pour vous en convaincre, alignez sur une colonne des cardinaux appartenant à ces deux prétendues catégories...

La seule distinction qui vaille est celle des cardinaux (avec espace) et des ordinaux : 3300 ans avant notre ère, en 3300 av. J.-C. ; 1200 pages, page 1220.

NOM PROPRE ⇒ *Dynastie, Géographie, Marque déposée, Ville et village.*

Genre et pluriel des noms propres

À F.L.L.F., le 27 septembre 2000.

S. PACCALIN : *Les noms propres sont invariables en français (enfin, c'est plus compliqué que ça, mais dans le cas présent, c'est suffisant).*

Je n'en suis pas sûr. D'abord, ce n'est pas si compliqué que cela (même si la bouillie, l'incroyable absence de réflexion du *Bon Usage* peut le laisser croire). Ensuite et surtout... je vois mal comment une assertion inexacte pourrait « suffire » à légitimer une forme (en l'occurrence correcte, quoique l'accord en nombre soit également envisageable).

Sauf (et encore... la formule est maladroite...) dans les cas d'invariabilité imposée (pluriel d'origine, par exemple), le « nombre » des toponymes n'est pas une question de statut grammatical mais, disons, pour plaisanter, de statut territorial, rhétorique ou relationnel... c'est-à-dire de « sens ». Dans ces matières, laissons les mots enterrer la grammaire.

Le cas qui nous occupe est celui des deux (ou plus...) visages d'un même ensemble. Ici, contrairement au cas des ensembles distincts*, l'invariabilité est

* Ensembles distincts... mais appartenant à un même grand ensemble, mais intimement liés par l'histoire (*la Guerre des Gaules*... toutes les Russies) ou la géographie (les Amériques, les Guyanes)... à ne donc pas confondre avec les simples homonymies, qui exigent l'invariabilité (« En France, il y a quatre Villelongue. »)

recommandable, mais l'auteur qui voudrait par exemple souligner l'appartenance douteuse d'un des camps à l'ensemble peut s'autoriser la marque du pluriel... (Avis personnel : l'invariabilité est ici plus que préférable*.)

À F.L.L.F., le 1^{er} janvier 2001.

R. PLAMONDON : On voit souvent ces noms, que ce soit en anglais ou en français, écrits tantôt avec une majuscule tantôt avec une minuscule. Bien sûr ce sont des instruments nommés ainsi en l'honneur de grands personnages du passé. Par exemple un erlenmeyer est une pièce de verrerie utilisée au laboratoire, on rencontre ce mot écrit avec majuscule ou minuscule. En anglais on dit Erlenmeyer flask le plus souvent avec une majuscule. Existe-t-il une règle simple pour s'y retrouver dans les deux langues ?

En anglais, je ne me mouille pas. En français, je ne vois pas pourquoi la chimie échapperait à la règle commune : un fauteuil Voltaire, des fauteuils Voltaire, un voltaire, des voltaires, des fusils Lebel, des lebel, etc. Une fiole Erlenmeyer, des fioles Erlenmeyer, un erlenmeyer, des erlenmeyers. (Il ne s'agit pas de marques : des véhicules Renault, des Renault...)

NORD ⇒ POINT CARDINAL

NOTE ⇒ *Appel de note.*

« J'ai un honnête homme de mes amis qui a fait de belles notes sur Monta[i]gne. Je suis sûr qu'il croit avoir fait les *Essais*. Lorsque je le loue devant lui, il prend un air modeste, et me fait une petite révérence, et rougit un peu. »

Charles de MONTESQUIEU, *Pensées diverses*.

Halkin 1946 a résumé très clairement ce principe : « Il faut veiller à ne pas alourdir les notes de ce qui appartient logiquement au texte. Le texte ne peut pas s'appuyer sur une idée formulée uniquement en

* Préférable car elle introduit une distinction parfois utile. Ainsi « les deux Allemagne » (celle de Thälmann et celle de Hindenburg, par exemple) et « les deux Allemagnes » (celle de l'Est et celle de l'Ouest). Ainsi (mais le « cas » est différent...) « les deux Sicile » (celle de Lampedusa et celle de la Mafia) et les « Deux-Siciles » (l'insulaire et la napolitaine).

note. Les notes doivent contenir seulement preuves, références et remarques. »

Les notes de notes de sous-notes ne relèvent pas de l'orthotypographie mais de la cuistrerie ou, éventuellement, de la psychiatrie.

¶ Les notes sont composées dans un corps inférieur à celui du texte courant. (Rapport : environ $\frac{2}{3}$.)

Corps du texte	Corps des notes
14	11 ou 10
13	10 ou 9
12	9
11	8
10	7
9	7 ou 6
8	6 ou 5
7	5
6	4 (quasi illisible...) ou 5

Références bibliographiques.

Vérifier leur concordance — et leur cohérence — avec celles qui sont données dans la bibliographie.

NOTE DE MUSIQUE $\Rightarrow$ MUSIQUE

NOUVEAU $\Rightarrow$ ANCIEN, NOUVEAU



NUMÉRO ⇒ *Abréviation.*

••• Numéro s'abrège en « n° » quand il est suivi d'un nombre (exprimé en chiffres) et qu'il est précédé d'un nom auquel il se rapporte * : le billet n° 25635048500456712 gagne un petit pain au chocolat ; j'occupe la chambre n° 7 ; le train entre en gare, quai n° 12 ; vous aimez vraiment le Chanel n° 5 ?

± Cet article a déjà été publié dans *la Montagne illustrée*, n° 23. (Cas litigieux.)

•• Dans tous les autres cas, la forme complète s'impose : le numéro 25635048500456712 gagne un petit pain au chocolat ; sur ma clé figure le numéro 8, mais j'occupe la chambre n° 7... ; le numéro gagnant donne droit à un croissant ; votre Chanel, c'est du numéro combien ? Numéro 3, je compte sur vous pour mener à bien cette mission ** ; cet article a déjà été publié dans le numéro 23 de *la Montagne illustrée*.

= *Ramat 1994.*

• Cette règle est aujourd'hui admise et plus ou moins respectée. Toutefois, accordant un statut exceptionnel au mot « numéro » et à son abréviation, elle n'est pas nécessairement judicieuse.

Un numéro, des n°s

À Typographie, le 19 février 1998.

J. ANDRÉ : *Quelle est [l'abréviation] de numéros (au pluriel) ?*

Le « ° » (lettre « o » supérieure...) de l'abréviation est la dernière lettre du terme abrégé... Quand celui-ci est au pluriel, on l'abrège selon le même principe, comme pour M^{me}, M^{mes}... En d'autres termes, ce n'est pas l'abréviation en tant que telle qui prend la marque du pluriel : on abrège par retranchement médian un terme au pluriel...

* C'est la formule employée par la plupart des rédacteurs de codes ou de manuels typographiques. Elle manque de précision, mais elle est simple, compréhensible.

** La présence d'un déterminant (article, adjectif démonstratif, possessif, etc.) impose toujours la forme complète : le numéro 3. Son absence, en revanche, n'est pas un critère décisif pour l'emploi de la forme abrégée.

± *Girodet 1988.*

À F.L.L.F., le 30 novembre 2000.

A.-B. F.-R. : À ce propos, comment tape-t-on, sur un Mac, le petit o [...] dans l'abréviation de in-quarto par exemple ? Est-ce Option-U (in-4°) ?

Pourquoi pas ? C'est toujours mieux que le symbole du degré, qui est employé fautivement par 99,99 % des utilisateurs...

A.-B. F.-R. : Si oui, dans certaines polices il est souligné, dans d'autres non. Quel est le bon ?

Les deux caractères soulignés º et ° sont en principe destinés à l'espagnol (indicateurs ordinaux masculin et féminin)... Le soulignement y est correct. En français, il est déconseillé depuis longtemps.

A.-B. F.-R. : Si une seule de ces formes est correcte, on est donc condamné à n'employer que des polices dans lesquelles cette forme figure ?

Non. N'oubliez pas que, même avec un logiciel rustique, tout caractère peut être mis en exposant. Donc, mettez la lettre « o » en exposant.

À F.L.L.F., le 3 juin 2002.

O. RANDIER : Le pluriel de « un n° » n'existe pas. D'ailleurs cette formulation est à éviter.

T'es gentil... Elle est à proscrire !

On ne devrait jamais écrire « un n° », pas plus que « deux p. » ou « trois § » (mais « p. 2 » et « § 3 » sont irréprochables dans certaines circonstances). Le pluriel de « la chambre n° 57 » (forme correcte et quasiment obligatoire...) est, par exemple, « les chambres n^{os} 57 et 58 ».



Océan ⇒ Géographie

ŒIL ⇒ *Crénage, Hauteur.*

Vocabulaire.

Caractères en plomb : partie supérieure du relief de la lettre, qui laisse son empreinte sur le papier. Par extension : hauteur du dessin de la lettre. Aujourd'hui, on emploie l'expression « hauteur d'œil » pour désigner cette dimension.

Attention ! Jadis, la « hauteur d'œil » était la distance comprise entre le bas du bloc de plomb et la surface de l'œil... Cette équivoque ne porte plus guère à conséquence. En revanche, désastreuse est la confusion entre œil de la lettre (ou hauteur d'œil...) et hauteur d'*x* (qui comme son nom l'indique est la hauteur des bas de casse sans ascendantes ni descendantes, comme *x*, *a*, *c*, *e*, *m*, *n*, *o*, *r*, etc.).

≠ *Richaudeau 1989* [œil = *x*].

Exemple de caractères (successivement : Garamond, Rockwell, Avant-Garde, Antique Olive) de même corps mais d'œils différents :

qxb qxb qxb qxb

Les typographes, comme les marins, ont droit au pluriel *œils*, qui n'est admis, chez le commun des mortels, que dans les noms composés.

Les œils de ces deux caractères sont très différents, les yeux de ce chat sont vairons, des yeux de chat, des œils-de-chat.

= *Girodet 1988, Hanse 1987, Impr. nat. 1990, Larousse 1999, Robert 1985, Thomas 1971.*

OPÉRA ⇒ *Acte d'une pièce de théâtre, Monument, Musique, Titre d'œuvre.*

••• Minuscule initiale pour les bâtiments, les théâtres lyriques, le genre musical : la Scala est l'opéra de Milan ; j'adore l'opéra ; un opéra de Mozart ; un opéra-ballet, des opéras-ballets ; un opéra comique, des opéras-comiques, le théâtre de l'Opéra-Comique ; un opéra bouffe, des opéras bouffes.

≈ *L'Opéra de quat' sous.*

◇ Je vais à l'Opéra*. = *Girodet 1988, Robert 1985.*

ORDRE ⇒ **DÉCORATION**

ORPHELINE ⇒ **LIGNE CREUSE**

ORTHOGRAPHE MULTIPLE

Un certain nombre de mots français ont une double, voire une triple orthographe. Tout scripteur est libre d'adopter la graphie qu'il préfère mais il doit demeurer fidèle à ce choix jusqu'au point final.

OUEST ⇒ **POINT CARDINAL**

* Le vilain pâté de verre érigé place de la Bastille a pourtant vidé de son sens la traditionnelle exception à la règle : l'Opéra signifiant l'opéra de Paris, le palais Garnier. Demeurent au moins la place de l'Opéra et le métro Opéra.

PACTE ⇒ *Accord, conférence, traité, Alliance, Convention.*

Le pacte Briand-Kellogg, le Pacte atlantique, le pacte de Varsovie.

PAGE ⇒ *Belle page, Feuille, feuillet, Folio, Ligne creuse.*

Abréviation : p. (Page, pages).

•• Le mot *page* ne s'abrège que dans les notes, les annexes, etc. (voir : *Abréviation, Index*). Dans le texte courant, il ne s'abrège que dans les références situées entre parenthèses.

= *Lefevre 1883.*

Page courte : qui a une ligne de moins qu'une page pleine.

Page longue : qui a une ligne de plus qu'une page pleine.

La dernière page d'un chapitre doit avoir plus de cinq lignes.

= *Impr. nat. 1990.*

Paginer : folioter les pages d'un ouvrage.

Pagination : ensemble des folios d'un ouvrage.

Mises en page, mise en pages...

À Typographie, le 3 décembre 1997.

É. ANGELINI : *J'aimerais savoir pourquoi personne, dans cette « lidie », ne met de s final à mise en pages ?*

[...] Osons deux explications (sérieuses ?). Influence (abusive, car « mise en pages » n'appartient à aucune des catégories concernées) des rectifications du Conseil supérieur... Influence (abusive, également...) des metteurs en pages travaillant dans la publicité, où ils mettent souvent en pages *une seule* page (affiche, annonce de presse, etc.)...

À Typographie, le 28 novembre 2000.

J. ANDRÉ : Je n'ai jamais vu cette subtilité. Tous les bouquins que j'ai parlent toujours de mise en page sans s, même quand ils parlent d'imposition.

Même tes dictionnaires de la française langue ? La plupart des bouquins sérieux dont je dispose écrivent « mise en pages ».

S'agissant de l'édition et de la presse, c'est la seule forme correcte... car elle seule a un sens intelligible. Si un objet graphique n'avait qu'une « page »... par définition, il ne s'agirait pas d'une page en tant que telle... mais, par exemple, du recto d'un bout de papier... une affiche, une étiquette, un machin qu'on colle quelque part... ou que l'on insère au petit bonheur dans un flux ordonné... devenant ainsi une page, mais une page qui s'est fait mettre ailleurs, sous un autre nom.

Il est certain que « mettre en pages » une page de grand titre serait assez étrange. C'est pourquoi on la compose... Il me semble aussi que la tentation du singulier tient à la confusion de deux activités distinctes : la maquette et la mise en pages. A priori, la part dite créative ressortit « avant » tout à la maquette. La confusion tient probablement au fait que « maquettiste » désigne des gens qui le plus souvent ne font que de la mise en pages. (Attention ! Nul mépris dans cette observation ! Le grand art, la vraie création consiste souvent à bien mettre en pages à partir d'une maquette foireuse.)

Si l'on tient absolument à « mettre en page(s) » une affiche ou une étiquette de calendos, alors là... le singulier s'impose, évidemment... mais, encore une fois, faudra d'abord démontrer qu'il s'agit de pages... N'évoquons pas les « pages web », déjà que je passe pour un mec pas très à la page, inutile d'en remettre une dose...

J. ANDRÉ : D'aucuns ici disent, avec raison, qu'on met toujours en page deux pages (paire et impaire).

On ne devrait pas se donner l'inutile peine de mettre une (ou deux, ou mille...) page(s) en pages... Les pages n'ont pas à être mises en pages, les plis n'ont pas à être mis en plis, et la scène n'a pas à être mise en scène. [...] On met du texte (ou des images) en pages... et, tu as raison, mieux vaut le mettre sur une double...

PALAI ⇒ MONUMENT

PALME ⇒ ACADÉMIE



PANSE

Partie arrondie des lettres : a b c d e g o p q.

PAPIER ⇒ FORMAT**PARAGRAMME ⇒ COQUILLE****PARAGRAPHE ⇒ Alinéa, Astérisque.**

••• Souvent confondu avec l'alinéa (ligne dont le premier mot est rentré, renfoncement au début d'une ligne, portion d'un texte comprise entre deux de ces renfoncements), le paragraphe est séparé d'un autre paragraphe par une ou plusieurs lignes blanches (un ou trois astérisques viennent parfois aider à borner leurs territoires). Un paragraphe peut accueillir plusieurs alinéas.

= *Drillon 1991, Gradus 1980, Grevisse 1986, Impr. nat. 1990, Littré 1872.*
 ≠ *Larousse 1999, Lexis 1989, Robert 1985.*

Un paragraphe peut être extrêmement court :

« En arrivant, je coupais des roseaux secs et nous faisons un lit pour la Guitte, je ne vous ai pas dit : une belle petite que nous avons, grasse, rose, avec des cuisses...

Il s'arrêta.

— Quand on est si heureux, on devrait se méfier ; seulement, voilà, on ne s'en aperçoit jamais sur le moment.

J'avais mes soucis, comme tout le monde, mais je n'étais pas de gros désir. » — Jean Giono, « Champs », *Solitude de la pitié*.

Abréviation : quoi qu'en pensent quantité de scripteurs, le signe § connaît de très sérieuses limitations d'emploi.

1. Il doit être nécessairement suivi d'un nombre exprimé en chiffres ou d'une combinaison quelconque de signes indiquant son rang : § 8.1 et 9.43, premier paragraphe ; § 5-A.

2. Le moindre déterminant exclut que l'on fasse appel à lui : les paragraphes 8 et 9.

= *Code typ. 1993, Impr. nat. 1990.*

Exemples d'emplois fautifs : [§ « Agriculture » ; 2^e § ; voir les § 6 et 7 ; je vous renvoie au § 5 ; relire l'ensemble du § 3.]

Conséquence. — § ne s'emploie que dans les notes et les renvois, sauf pour certaines publications spécialisées : techniques, juridiques, scientifiques, etc. Pour les autres ouvrages et si l'on tient absolument à l'amputation, l'abréviation régulière *paragr. est*, dans le corps du texte, la seule tolérable (voir : *Abréviation*).

Le signe § ne se « double » pas au pluriel : [§§ 4, 5, 8] > § 4, 5, 8.

¶ Espace insécable entre le signe § et le chiffre qui le suit.

PARALLÈLES

|| Signe qui s'emploie surtout dans la composition des dictionnaires, afin de séparer deux acceptions d'un même terme.

PARANGONNER

¶ Aligner des caractères de différentes forces de corps.

∞ Se parangonner (argot des typographes) : s'appuyer quelque part pour éviter de tomber.

PARC ⇒ JARDIN

PARENTHÈSE ⇒ Énumération, Ponctuation, Tîret.

Une parenthèse ouvrante doit être complétée par une parenthèse fermante. (Une parenthèse ouverte doit être fermée.)

± Une parenthèse fermante n'est pas nécessairement précédée d'une parenthèse ouvrante. Ces parenthèses solitaires ne sont guère recommandables. Les romanciers font ce qu'ils veulent : « — Écoute, Maman, concentre-toi bien. Dois-tu utiliser les feux de croisement,

aussi bien le jour que la nuit, 1) quand il pleut, 2) quand il y a des chutes de neige, 3) quand tu aperçois le Saint-Esprit au milieu de la route ? » — François WEYERGANS, *Je suis écrivain*.

Si le texte entre parenthèses est une phrase autonome : point final avant la parenthèse fermante : « Ce sont des ânes... des ânes bâtés. (Elle parlait des médecins.) Je ne veux plus en voir un seul. » — Marcel PRÉVOST, *les Anges gardiens*.

Si le texte entre parenthèses appartient à une phrase : pas de ponctuation avant la parenthèse ouvrante, ponctuation éventuelle avant et après la parenthèse fermante.

= Girodet 1988, Lefevre 1883.

¶ Espace.

Voici la règle : espace justifiante (pas d'espace
pas d'espace) espace justifiante

Eh bien, cette règle est trop stricte...

Jadis, on n'hésitait pas à jeter un peu de blanc après les parenthèses ouvrantes et avant les parenthèses fermantes. On veillait simplement à ce que ces blancs soient très inférieurs à l'espace des mots.

Tirets, ponctuation et parenthèses imbriqués

À Typographie, le 1^{er} décembre 1997.

D. PERNELLE : *Quelles sont les règles admises en typo pour les imbrications de parenthèses ? Dans un texte et non pas dans une démonstration mathématique : peut-on en imbriquer plusieurs et, quand elles sont côte à côte, ne doit-on en mettre qu'une ?*

Ça dépend... Si l'on écrit un texte sans rechercher d'effet (de tous ordres) particulier, on peut employer les crochets (à condition qu'ils ne jouent pas un rôle spécifique [par exemple la délimitation des interventions d'un tiers — par exemple l'éditeur, à tous les sens du terme — sur le texte d'un auteur])...

Si l'on s'appelle Raymond Roussel (ou si l'on cherche à l'imiter (ce qui est imprudent)), on peut s'amuser aussi à imbriquer les parenthèses (pour éviter le ridicule (toujours possible (hélas...))), une certaine maîtrise est nécessaire).

PARENTHÈSE

Le mieux, franchement, c'est encore d'éviter la multiplication des parenthèses et surtout leur imbrication... La plupart du temps, ce sont des béquilles (certes courbes) qui masquent mal une pensée claudicante...

À F.L.L.F., le 8 janvier 2002.

Hier soir, pour me consoler de la mort d'Étiemble, j'ai repris son *Art d'écrire* et j'y ai trouvé ceci :

« Par le Créateur, laissez tomber parenthèses et guillemets ! Pour les propositions incises, il y a un excellent signe de ponctuation, le double tiret (— le mot que vous voudrez —). Il y a deux sortes d'écrivains qui utilisent les guillemets : ceux qui sont timides et ceux qui n'ont pas de talent. » — Anton ТШЕКНОВ, *Lettre à Lazarev-Grouzinski*.

J'ignore si les parenthèses sont du bon Anton ou du traducteur...

À F.L.L.F., le 3 juin 2002.

M. GOLDSTEIN : *Que convient-il d'écrire ?*

1. *Va-t-en (il le pensait vraiment !)*. 2. *Va-t'en (il le pensait vraiment !)*
3. *Une jupe bleue ou verte, je ne sais plus (?)* 4. *Une jupe bleue ou verte, je ne sais plus (?)*.

1... Mais : « Va-t'en. (Il le pensait vraiment !) » serait aussi bien...

4... Mais : « Une jupe bleue ou verte, je ne sais plus. » ; ou : « Une jupe bleue ou verte. Je ne sais plus. » ; ou : « Une jupe bleue ou verte ? Je ne sais plus. » suffirait largement...

M. GOLDSTEIN : *Faut-il retenir que le point final est superflu lorsque la parenthèse se ferme sur un point d'exclamation ?*

Non, rien à voir :

« Va-t'en (il le pensait vraiment !). » ; ou « Va-t'en. (Il le pensait vraiment !) »

F. B. : *Si, par exemple, je tape « Comme démontré dans l'article de Machin, Journal de Tautologie Théorique (1995). », je suis certain que mon correcteur s'arrêtera dessus lors de la relecture, en me disant (je paraphrase) qu'une parenthèse ne saurait être suivie d'un point.*

Puis-je dire que votre vérificateur électrochossique est un connard... sans susciter les protestations offusquées des ligues locales de vertu ?

Parenthèses, gras et italique

À Typographie, les 9 et 10 décembre 1999.

J. ANDRÉ : *Si ce bout de texte est en gras, les parenthèses doivent-elles être en gras ? (Si, si : il y a des cas, rares il est vrai, où ça arrive.)*

Oui, parenthèses grasses, mais j'espère bien qu'ils sont rares, tes cas... Parce que, hormis les entrées de glossaire ou quelques cas similaires, j'ai quelque peine à saisir l'astuce...

Si un fragment de texte est en gras (pouah...), c'est qu'il est salement important, first class, à ne pas manquer... et s'il est si important que ça... qu'est-ce qu'il fout entre parenthèses ?

J. ANDRÉ : Mais... p. 70 de l'I.N. (art. « Dialogues »), vous trouvez : « Ô rage ! (Se reprenant.) Homme de bien », etc.

Les tenants de la « non-italisation » des parenthèses balisant un fragment intégralement en italique et sis au sein d'une phrase en romain te répondront qu'il s'agit là d'un autre cas... celui de la parenthèse autonome.

Ce faisant, ils ruineront eux-mêmes leur argumentation... car, si une parenthèse peut être autonome... c'est bien la preuve que les deux signes qui la balisent lui appartiennent !

*E. CURIS : Une convention souvent rencontrée en chimie, c'est de noter les produits par un nombre en gras. On a alors souvent des phrases du genre : « Soit le N,N-diméthylformamide (**1**) et le... »*

Je ne pense pas assez à ces choses-là... Remarque, cela vaut sans doute mieux, je n'y connais rien...

*P. JALLON : J'avais l'habitude d'explicitier tous les sigles et acronymes, afin d'être intelligible pour tout le monde. Typiquement, ça donnait ceci : « Le nouveau patron de Canal France international (**CFI**) a rencontré le président-directeur général de l'Agence France-Presse (**AFP**) à la suite de l'affaire. »*

Sauf que, là, tu fais exactement le contraire de ce que tu annonces... Tu n'explicites pas les sigles, tu précises qu'aux dénominations développées que tu emploies dans la phrase correspondent des sigles... Tu fais donc ce que je dénonçais : tu mets en gras le subalterne, le secondaire (qui est à sa place entre parenthèses...).

Explicitier un sigle, c'est ceci : « Le nouveau patron de C.F.I. (Canal France international) a rencontré... » Ici, tu peux engraisser ton sigle, bien qu'à mon sens la manœuvre soit hideuse et inutile (les caps suffisent largement à attirer l'attention des lecteurs distraits...).

P. JALLON : Pour d'évidentes raisons esthétiques, seul le sigle ou l'acronyme était mis en gras.

Je ne te demanderai pas de préciser ta conception de l'« esthétique » (cela nous entraînerait trop loin) mais celle de l'« évidence »...

P. JALLON : Dans tous les autres cas de figure, les noms en gras n'étaient jamais encadrés par des parenthèses.

Parce que cela aurait été trop évidemment inesthétique ?...

PARTI, MOUVEMENT ⇒ *Adepte, Sigle.*

« Une démocratie où la vie publique est constituée par la lutte des partis politiques est incapable d'empêcher la formation d'un parti qui ait pour but avoué de la détruire. Si elle fait des lois d'exception, elle s'asphyxie elle-même. Si elle n'en fait pas, elle est aussi en sécurité qu'un oiseau devant un serpent. »

Simone WEIL, *l'Enracinement*.

L'Action française, les Forces françaises de l'intérieur (F.F.I.), les Frères musulmans, le Ku Klux Klan, le Mouvement de la paix, le Mouvement républicain populaire (M.R.P.), le Parti communiste français (P.C.F.).

« Le parti des Constipés exige, au dessert, les pruneaux. » – Georges BERNANOS, *les Grands Cimetières sous la lune*.

PARTICULE ⇒ *Article dans les noms propres, Bibliographie, Index, Majuscule, Voie et espace public.*

« Il est toujours avantageux de porter un titre nobiliaire. Être *de quelque chose*, ça pose un homme, comme être *de garenne*, ça pose un lapin. »

Alphonse ALLAIS, *le Chat noir*, le 25 janvier 1890.

1. Particules françaises.

En français, il convient de bien distinguer la particule « de » (forme élidée : « d' ») qui est une préposition, des particules « Du », « Des » (de le, de les) qui sont des articles contractés.

Rappel. — Dans les patronymes, l'article s'écrit avec une majuscule initiale ; il ne peut être supprimé, il détermine l'ordre alphabétique : La Mettrie, Le Goff.

Après une particule, il conserve la majuscule : Roger de La Fresnaye, Emmanuel de Las Cases. La minuscule était déjà un archaïsme à la fin du XIX^e siècle ; c'est aujourd'hui une faute (≈ sauf dans la composition « non modernisée » de textes anciens).

L'article appartenant (majuscule) à un patronyme ne doit pas être confondu avec l'article qui précède (minuscule) un patronyme ou

un surnom : le Caravage, la Voisin, le Greco ; la Callas lisait-elle La Bruyère ?

= *Code typ.* 1993, *Impr. nat.* 1990.

± *Gouriou* 1990 [Jean de la Fontaine, M. de la Palisse, etc.], *Leforestier* 1890, *Ramat* 1994, *Zacharia* 1987.

La distinction entre particules nobiliaires et « roturières » n'a aujourd'hui aucun sens ; elle ne passionne que les nostalgiques des lettres de cachet.

•• Les particules « de » et « d' » (prépositions) s'écrivent ≈ toujours en minuscules : Jean de La Fontaine, Alphonse de Lamartine, Jeanne d'Arc, Charles de Gaulle, la famille de La Rochefoucauld, monsieur de M., le cardinal de Richelieu, le baron d'Holbach, le comte de Vigny.

Devant les patronymes plurisyllabiques, si un prénom, ou un terme de parenté (famille, frère, oncle, etc.), ou un titre (nobiliaire ou de civilité), une fonction ou un grade ne sont pas précisés, la particule « de » est supprimée : La Fontaine, Lamartine, Richelieu, Vigny ; ± mais, éventuellement, les frères Goncourt.

La particule élidée est, en principe, conservée : d'Artagnan, d'Holbach ; ± mais, éventuellement, les Orléans. On ne supprime pas la particule « de » devant les noms monosyllabiques (ou bisyllabiques avec un « e » muet final) : de Gaulle, de Grasse, de Lattre, de Mun, de Thou. Exceptions : cardinal de Retz, ◇ Retz, Donatien de Sade, ◇ Sade.

Les particules « de » et « d' » ne déterminent pas l'ordre alphabétique (bibliographies, dictionnaires, index, etc.) : Holbach (d'), Labiche, La Fontaine (de), Larbaud, Vigny (de). La particule néerlandaise « De » n'est pas une préposition mais un article, voir : § 2.5.

= *Code typ.* 1993, *Girodet* 1988.

•• Les particules « Du », « Des » (articles contractés) s'écrivent avec une majuscule initiale : Joachim Du Bellay, Bertrand Du Guesclin, Pierre Des Essarts. Le duc du Maine (Louis Auguste de Bourbon) ne saurait être présenté comme une exception... pas plus que le roi du Maroc.

Elles ne peuvent être supprimées : Du Bellay, Du Guesclin, Des Essarts.

Elles déterminent l'ordre alphabétique : Daumal, Des Essarts, Diderot, Du Bellay, Duclos, Du Guesclin.

= *Doppagne 1991, Larousse 1933, 1999.*

≠ *Girodet 1988, Gouriou 1990* [du Bellay, du Guesclin, etc.], *Larousse 1997, Ramat 1994, Typogr. romand 1993.*

∞ *Grevisse 1975 et 1986* relèvent que l'usage est flottant ; certes, il l'est. On trouve, sous de bonnes (?) plumes contemporaines : [Jean de la Fontaine] ou [du Bellay] ; à ce triste constat, il faut opposer la subtilité grammaticale et la logique typographique, qui, pour une fois, font bon ménage.

Exceptions.

Les particules « de » et « d' » peuvent prendre une majuscule initiale dans les dénominations commerciales : une voiture De Dion-Bouton.

≈ Elles doivent prendre la majuscule initiale dans tous les cas où une autre règle l'impose : « De Gaulle est monté sur le cuirassé *De Grasse*. »

Il est inutile — il est même déconseillé — de mettre une majuscule initiale à la particule « de » pour la distinguer de la préposition grammaticale : la flotte de de Grasse, le képi de de Gaulle, [la flotte de De Grasse, le képi de De Gaulle], « Ce fils à Papa de de Lorges ! Marquis de Lorges ou baron de Lorges, je ne sais plus. » — François WEYERGANS, *Je suis écrivain*.

La typographie n'a pas pour tâche de masquer les maladresses ou les subtilités d'expression. Dans certains cas, la majuscule introduirait au contraire une confusion ridicule : « Que les Français ne se fient pas à ceux qui se sont réclamés de de Gaulle pour défendre de Gaulle. » — François MAURIAC, *le Nouveau Bloc-Notes*. La graphie adoptée par Mauriac est la seule correcte. ≠ [de De Gaulle pour défendre de Gaulle], [de De Gaulle pour défendre De Gaulle].

= *Gouriou 1990, Hanse 1987.*

≠ *Code typ. 1993, Doppagne 1991, Girodet 1988.*

2. Particules étrangères.

En français, une particule patronymique désigne une préposition ou un article contracté (préposition + article) : l'article seul n'est pas une particule. Toutefois, il est difficile de respecter cette belle et claire acception dès lors qu'il s'agit d'examiner le comportement orthotypographique de « particules » étrangères au sein de textes ou d'ouvrages rédigés et composés en français. Dans les « particules » qui suivent se cachent des articles, voire des conjonctions...

•• Dans les textes, les bibliographies, les index, etc. rédigés en français, les « particules » ne prenant pas la majuscule initiale n'ont pas d'incidence sur le classement alphabétique, qu'elles soient « françaises » ou « étrangères » : Beethoven (Ludwig van), De Valera (Eamon), Kleist (Heinrich von), Van Gogh (Vincent), Viau (Théophile de).

2.1. *Allemandes* : an, auf, van, von, von dem, von den, von der, zu, Am, Im, Vom, Zum, Zur.

Dans le corps du texte, la particule « von » disparaît dans les mêmes circonstances, voire encore plus aisément que le « de » français : Otto von Bismarck, Herbert von Karajan, Walther von Wartburg ; le chancelier von Bismarck, {le chancelier Bismarck}, Bismarck, Karajan, Wartburg. Il est inutile de faire intervenir ici la notion difficilement appréciable de notoriété, voire d'ancienneté de la notoriété : Hans-Jürgen von Arnim, Werner von Braun, Franz von Papen, Joachim von Ribbentrop.

2.2. *Anglo-saxonnes* : toutes les particules anglo-saxonnes (à l'exception de « of ») prennent une majuscule initiale : A, De, De La, Dos, Fitz, Mac, Mc, O'.

≠ *Gouriou 1990* [« les particules étrangères suivent, pour la majuscule, les mêmes règles que la particule française »].

Attention aux anciennes particules françaises, qui ont perdu leurs bonnes habitudes et prennent la majuscule initiale : Mazo De La Roche, Warren De La Rue.

Conséquence : quelle que soit leur origine, les patronymes américains, britanniques, irlandais et de la plupart des pays anglophones sont classés en tenant toujours compte du premier élément.

Attention au tri des « Mac ». Il y a des « Mac » et des « Mc » : tous doivent être classés à « Mac ».

¶ Les méthodes « automatiques » ne peuvent fournir un tri correct des patronymes que si la saisie des données prend en compte — dans un champ spécial — les règles relatives à cette opération.

Tri automatique (erroné)	Tri manuel (correct)
Mac Orlan	MacDonald
MacDonald	McEnroe
Machin	Machin
Madeleine	McLaren
McEnroe	Mac Orlan
McLaren	Madeleine

2.3. *Espagnoles, hispano-américaines* : la particule « de » disparaît dans les mêmes circonstances qu'en français : Miguel de Unamuno, Unamuno. En principe, aucune particule espagnole ne prend de majuscule initiale : de, del, de las, de les, de los, las, los, y.

Cette limpidité est séduisante. Elle n'a qu'un défaut, elle ne correspond pas à la tradition, et les exceptions sont nombreuses : Bartolomé de Las Casas. Pour les combinaisons préposition + article, la règle française ne peut hélas s'appliquer aveuglément, il faut « finasser », en gardant à l'esprit que « majuscule = incidence alphabétique » : José de La Serna, La Serna ; Diego del Castillo, Castillo ; Fernando de las Infantas, Infantas.

≠ *Afnor 1990* [Casas (Le P. Bartolomé de las)] ; *Larousse 1985* écrit « Fernando de las Infantas » dans le texte et donne l'entrée d'index à « Las Infantas ». Il faut choisir. *Larousse 1933* est cohérent : article « Infantas ».

2.4. *Italiennes* : toutes les particules italiennes prennent une majuscule initiale : D', Da, Dal, Dall', De, Degli, Dei, Del, De li, Dell', Della, Di, Lo. De Chirico, Dell'Abate, Della Rovere, Del Sarto.

La particule « De » ne doit pas être éliminée : [une toile de Chirico]
 > une toile de De Chirico.

Exceptions. — Pour ceux qui y tiennent... Traditionnellement, les particules d'anciennes familles nobles ont un comportement comparable à leurs homologues françaises.

2.5. Néerlandaises, flamandes : la tradition française a ici effectué un mauvais choix en adoptant les « règles » belges.

Capitale initiale au mot « Van » qui précède les noms flamands, « à moins que la personne désignée ne soit noble : dans ce cas, la particule van ne prend pas la capitale » (*Dumont 1915*). Cette distinction, qui semble indispensable à la félicité d'un grand nombre de sujets du roi des Belges, ne devrait pas être retenue.

Dans les patronymes néerlandais ou flamands, « De » n'est pas une préposition mais un article : De Klerk (Le Clerc), De Vos (Le Renard). Cette particule ne doit pas être confondue avec le « de » français (préposition) ; comme « Du » et « Des », elle a une incidence sur le classement alphabétique : David, De Crayer, De Vos, Dufy.

Ab, D', De, Den, Der, In't, Op, Op de, Op den, Op't, Opde, Opden, 's, s', 'T, T', Te, Ten, Ter, Thoe, Toe, Uit den, Uut den, Uut't, Uyt den, Uyter, Van, Van de, Vande, Van den, Vanden, Van der, Van het, Van's, Van't, Ver, Voor...

± Ruysdael (van).

Attention ! Des patronymes belges ont un « de » (préposition) français. Nulle différence de comportement avec leurs homologues de France.

2.6. Portugaises, brésiliennes : aucune particule portugaise ne prend de majuscule initiale : a, d', da, das, de, do, dos.

2.7. Scandinaves : af, av, von, ne prennent pas de majuscule initiale.

La particule « De » (origine romane ou germanique) prend la majuscule initiale.

3. Récapitulation des tendances (voir les exceptions mentionnées ci-dessus).

Majuscule et indexation des particules dans les patronymes anglo-saxons, italiens, néerlandais et flamands.

Minuscule et rejet des particules dans les patronymes allemands, espagnols, français, portugais, scandinaves.

Le problème de de Gaulle

À France-Langue, du 23 au 29 juillet 1997.

A. BOURLAKOFF : Après tout, le général De Gaulle, avec un D capitale, comme : van De Walle, dixit le Dictionnaire étymologique des noms et prénoms de France (Larousse) et... l'Institut Charles De Gaulle... Sorry pour les aficionados... c'est moins superbe !

Et le général de Gaulle orthographiait son nom comment?... Comme Du Rempart?... Cher ami, j'ai des doutes... et ils sont partagés par la quasi-totalité des ouvrages de référence (dont le dictionnaire de Dauzat que vous citez...) et par de Gaulle himself...

Même si l'on peut trouver une origine flamande à ce patronyme, il reste que ce « de » n'est plus un article (comme dans De Klerk, De Graaf, etc.)... mais est devenu une préposition... Le temps, la France et le français sont passés par là, et aujourd'hui « Gaulle » passera difficilement pour un mot flamand... Pourquoi vouloir réintroduire un article flamand (ou néerlandais) devant lui ? Je ne suis pas un aficionado du Général... mais des bas de casse...

D. CÔTE-COLISSON : Mon dictionnaire semble valider « de ». Mais l'annuaire du téléphone (CD-Rom de France Télécom, pages « Coup de fil ») confirme que les deux orthographes coexistent. Exemple : le collège Charles De Gaulle à 07 – Guilherand-Granges et le collège Charles de Gaulle à 56 – Ploemer.

Y a pas photo... Faites confiance à votre dictionnaire et oubliez France Télécom... D'autant que pour un nom de voie publique ou d'établissement scolaire, les traits d'union s'imposent... : collège Charles-de-Gaulle.

K. MUKUNDI : S'agissant de la position dans une liste alphabétique, les normes du catalogage elles-mêmes (en matière de bibliographie), leurs usages plutôt, varient d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation à l'autre. Certains mettront par exemple (pour De Gaulle, je n'en suis pas sûre) : Ajuriaguerra, Julien de (ce qui placera cet auteur en tête de liste), tandis que d'autres préféreront : De Ajuriaguerra, Julien (il viendra ainsi loin après les patronymes commençant par A, B, C, et autres Da...).

Eh ! bien, certains ont raison, et les autres ont tort... (du moins selon les règles françaises). C'est quand même une drôle d'idée de classer à « D » un homme que l'on appelle Ajuriaguerra...

Particules nobles et particules « roturières »

Site Web de Jean-Pierre Lacroux.

L'origine noble ou roturière n'est plus un critère valide dans les règles typographiques françaises, qui ont un agréable cachet républicain depuis fort longtemps... [...] On ne va tout de même pas passer notre temps (je parle surtout du mien...) à faire le tri entre les purs fins de race, les aristocrates de seconde main, les nouveaux riches, les prolos à particule syntaxique ! On s'en fout ! À moins d'être rédacteur à *Point de vue* ou à *Gala*, pourquoi vouloir repérer les vrais et les faux nobles, puisqu'il n'y a plus de noblesse ? Je me goure ? J'ai mal lu notre histoire et les maîtres typographes ? J'ai pas regardé ma montre et c'est déjà la Deuxième Restauration ?

Nobles ou roturiers, tous * les « de » précédant un patronyme « français » sont en France des prépositions (et des particules) qui ne prennent pas la capitale initiale et qui ne déterminent pas l'ordre alphabétique...

C'est simple, c'est démocratique, très pratique, c'est admis par tous les rédacteurs, réviseurs, correcteurs d'ouvrages de référence. L'Institut Charles-de-Gaulle peut dire et écrire ce qu'il veut... Sur le sujet, il a moins d'autorité et de compétence que, par exemple, l'Imprimerie nationale ou Larousse...

En outre, devant les patronymes plurisyllabiques non précédés d'un prénom, d'un titre de civilité, d'un grade ou d'une fonction, qu'elle soit noble ou roturière, la particule saute... Et vous voudriez coller une capitale initiale aux particules plébéiennes ? Vous voulez vraiment lire des romans de De Balzac ? C'est des astuces pour Villiers (Philippe de)...

« De Haan » et « de Haan » n'est pas le même nom, surtout en Belgique (même si l'origine flamande est attestée).

Cher ami, la Belgique est un royaume où le goût pour les particularités héréditaires est encore vivace. Dans mon message, j'ai bien précisé que j'évoquais

* Si les cas particuliers vous intéressent, on pourra y revenir... Ce soir, je n'ai plus beaucoup de temps (j'ai un calva à prendre)... Ah ! juste ça, pour éviter un débat inutile (je ne suis pas Mazo...) : cette affirmation péremptoire ne s'applique évidemment pas aux patronymes anglo-saxons d'origine française (De La Rue, De La Roche...), chacun fait ce qu'il veut chez lui, ni aux patronymes « français » dont l'origine flamande ou néerlandaise (article) est patente, assumée, revendiquée... ni (sauf exceptions se comptant sur les doigts d'un manchot) aux patronymes italiens... (mais aux patronymes espagnols et portugais...).

les règles typographiques françaises (à mon sens, les seules qui comptent...). Elles s'appliquent aux patronymes des citoyens, mais les sujets du roi des Belges ont bien le droit de chérir des traditions différentes et de croire que les de Becker n'ont pas d'ancêtre boulanger alors que les De Becker en ont indiscutablement un.

Je croyais avoir écrit que les règles typographiques françaises respectent les usages étrangers : pour les patronymes belges, elles acceptent les « De » (article néerlandais) et les « de » (ancien article néerlandais devenu préposition française devant un nom francisé et même... simple article néerlandais honteux)...

L'on perd une information, ce qui est toujours dommage.

Quelle information ? La règle française élimine toutes les foutaises liées au sang, à la race, aux prétentions nobliardes, mais respecte toutes les subtilités grammaticales. Si l'on a un article, son initiale est capitalisée, as in french : *De Haan* (Le Coq). Si l'on a une véritable préposition française (cas assez rare devant un nom germanique), son initiale demeure minuscule : *de Haan* (Haan : lieu). La prétendue noblesse n'a rien à voir ici, seule la langue est à respecter...

Vous devrez chercher à deux endroits dans les bibliothèques, puisque vous aurez perdu cette information (étant donné les règles en vigueur, ou du moins celles que l'on m'a apprises) — von Bismarck est classé à B ; De Haan est classé à D, de Haan est classé à H et de Ghelderode à G.

Comprends pas... En quoi la règle que j'ai énoncée modifie-t-elle les conditions de cette recherche ?

Vous devrez donc réviser aussi les règles de catalographie ou multiplier les fiches de renvoi.

Non. Précisément, non.

En revanche, si vous soutenez ceux qui veulent écrire « De Gaulle » (car De Wall, Le Mur..., donc « De » serait encore un article devant un nom francisé depuis belle lurette), bonne chance avec les fiches de renvoi... En France, tout patronyme francisé peut rejoindre ses pairs... [...]

Je veux dire que si vous écrivez « de » partout, vous perdez une information dont était porteuse la distinction de/De — particule ou article.

Voilà la preuve qu'un quiproquo s'est introduit entre nous... car je n'écris pas « de » partout et je maintiens évidemment la distinction préposition (en l'occurrence française)/article (en l'occurrence néerlandais). Ce que j'élimine (« je » stupide et abusif, car c'est la pratique commune en France), c'est la distinction particule nobilière/particule roturière, qui se situe sur un autre plan, dénué d'intérêt...

L'indécidable porterait donc sur l'« origine [...] revendiquée... »

Dans le cas qui nous occupe (patronyme « français », et même francisé, d'origine flamande), oui... J'attends toujours une source fiable établissant que de Gaulle considérerait son « de » comme un article... et une autre établissant que « Gaulle » est de nos jours un terme germanique signifiant encore « mur »... C'est un coup à réveiller les Pink Floyd. Pas prudent.

Pour « De Gaulle » par contre, est-ce une question d'usage ou bien y a-t-il une raison précise au maintien de la particule ?

Les deux. L'usage fait sauter la particule (s'il s'agit d'une simple préposition... et non d'un article contracté comme « Du » ou « Des »...) devant les patronymes plurisyllabiques (Alfred de Musset, Musset ; Jean de La Fontaine, La Fontaine — mais parfois l'élision fout le bordel : d'Artagnan...) employés « seuls » (sans prénom, titre, fonction, etc.) mais la maintient toujours devant les patronymes monosyllabiques (et assimilés...), qui sans elle se trouveraient bien pauvres, voire équivoques : de Gaulle, de Grasse... Quelques exceptions célèbres : Sade, Retz...

Tout cela peut sembler inutilement compliqué mais n'a par bonheur qu'une médiocre importance...

PAYS ⇒ *Département, État, Géographie, Saint, Transcription, translittération, Ville et village.*

En dépit des apparences — hélas confortées par quelques ouvrages de référence (dictionnaires, codes typographiques) —, les règles sont extrêmement simples...

Les règles énoncées dans cet article s'appliquent à toutes les dénominations de territoires administrativement organisés et aux entités politiques correspondantes : États souverains, États membres d'une confédération ou d'une fédération, provinces, régions, départements, etc., ainsi qu'aux communes, quelle que soit leur importance.

Attention ! Les règles générales (§ 1) concernent uniquement les dénominations « officielles » — entre guillemets, car, dans la plupart des cas, il s'agit de graphies francisées —, sous leur forme usuelle (l'Argentine) ou développée (la République argentine). Tenter de réunir sous une même règle la Corse-du-Sud (forme officielle) et l'ancienne Allemagne de l'Est (forme « fantaisiste », § 2) conduit inéluctablement au chaos orthotypographique.

1. Règles générales.

1.1. *Formes françaises et francisées.*

••• ≈ Un seul mot : majuscule initiale... : Autriche, Mexique, Louisiane, Tarn.

S'agissant des noms usuels de pays, la plupart des cas sont ainsi réglés...

••• Lorsque plusieurs mots entrent dans la composition d'une dénomination française ou francisée, ils sont tous liés par un trait d'union (sauf l'éventuel article initial) ; tous les noms et tous les adjectifs prennent la majuscule initiale : Pays-Bas, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Trinité-et-Tobago, Basse-Saxe, Loire-Atlantique.

Exceptions.

Pas de trait d'union après les termes qui définissent la nature d'un État, c'est-à-dire son régime, ni après ceux qui définissent le statut d'une division administrative : l'Algérie, la République algérienne démocratique et populaire, la Suisse, la Confédération helvétique, les Émirats arabes unis, la République dominicaine, les Territoires du Nord-Ouest.

Seule exception à l'exception : ◇ le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Remarque. — Figurant dans le nom usuel d'un État, le terme *État* est un cas particulier, mais pas une exception, car il serait abusif de prétendre qu'*État* définit à lui seul la nature d'un État : les États-Unis (d'Amérique, du Mexique, etc.).

Pas de trait d'union avant les éléments finaux (généralement des adjectifs) qui précisent un réel lien de dépendance (depuis le début des années soixante et la décolonisation, cette catégorie de dénominations est devenue rare) : les Antilles néerlandaises (qui dépendent des Pays-Bas), la Polynésie française, l'ancienne Afrique-Équatoriale française, l'ancien Honduras britannique.

Mais : la Colombie-Britannique (qui appartient au Canada et non à la Grande-Bretagne).

1.2. *Formes étrangères.*

•• Aujourd'hui, le strict respect de la graphie d'origine (alphabet latin) hélas s'impose (faute de quoi on obtient une forme francisée qui obéira aux règles exposées ci-dessus) : New Hampshire.

Naguère, toutes les dénominations, françaises, francisées ou « étrangères », étaient soumises aux mêmes règles de composition. C'était simple. Ça manquait de subtilité mais n'était guère gênant, car la plupart des dénominations étrangères étaient francisées.

•• $\pm$ Devrait être considérée comme française toute dénomination intégralement composée de mots français, y compris celles de lieux situés hors de l'espace francophone. C'était la règle. Naguère. Félicitons ceux qui la respectent encore, mais n'entretenons aucun espoir quant au succès de leur combat : Saint Louis (États-Unis) ou Saint-Louis.

•• Doit être considérée comme francisée toute dénomination modifiée par le « bon usage francophone », ce qui inclut les transcriptions et les translittérations effectuées conformément à cet usage mais exclut toutes les autres : Nijni-Novgorod.

1.3. *Formes usuelles et formes « officielles » développées.*

À de rares exceptions près, les formes usuelles vieillissent bien. Les formes développées sont soumises aux aléas de l'histoire. Dans bien des cas, il est prudent d'éviter leur emploi, à moins de disposer de sources très récentes et fiables.

Les formes usuelles sont des toponymes (noms propres de lieux) particuliers, car elles désignent à la fois un lieu et une entité politique (dans certains cas, celle-ci ne se limite pas nécessairement à celui-là) : j'habite en France ; la France et le Canada ne parviennent pas à un accord sur les zones de pêche. (Certaines formes « officielles » développées ne sont jamais des toponymes : « La République française est une et indivisible. »)

L'appartenance à deux mondes — « espace, géographie, lieux » et « temps, histoire, organismes, institutions, etc. » — que les règles typographiques traitent différemment est une contradiction résolue

depuis longtemps : les noms de territoires organisés constituent une catégorie particulière, soumise à des règles simples. Justifier l'incohérence actuelle en puisant des règles dans l'un ou l'autre domaine est un procédé contestable :

— les Émirats arabes unis, la République centrafricaine, la République dominicaine, la République tchèque ;

— l'Australie, la Barbade, le Cambodge, le Canada, la Grenade, la Jamaïque, le Japon, la Malaisie, la Mongolie, la Roumanie, les Îles Salomon, la Somalie, l'Ukraine, la Yougoslavie ;

— le grand-duché de Luxembourg, la principauté d'Andorre, la principauté de Monaco ;

— les royaumes de Belgique, de Norvège, du Danemark ;

Et : l'Albanie (la république d'Albanie), l'Allemagne (la république fédérale d'Allemagne et l'ancienne République démocratique allemande), l'Argentine (la République argentine), la Grèce (la République hellénique), l'Italie (la République italienne).

2. Formes « fantaisistes ».

Les groupes nominaux finaux et non officiels qui précisent la situation géographique d'une entité politique, afin de la distinguer d'une ou de plusieurs autres entités homonymes : la Corée du Sud, l'ancienne Allemagne de l'Est. Mais (formes officielles) : le Dakota-du-Sud, la Virginie-Occidentale, le Mecklembourg – Poméranie-Occidentale, les anciennes Côtes-du-Nord, la Rhénanie-du-Nord – Westphalie. *Exceptions.* — ♦ L'Afrique du Sud, l'Irlande du Nord.

3. ∞ La tradition française était d'une grande limpidité. C'était trop beau. Elle s'est progressivement dégradée, au point de devenir déconcertante, quasi inexplicable. Il serait aujourd'hui recommandé de traiter différemment des entités comparables, d'appliquer à leurs noms des règles jusqu'alors réservées à d'autres catégories de dénominations propres, etc.

Des spécialistes (membres de commissions officielles de terminologie, ministres, etc.) nous enseignent que les formes « Cap-Vert »,

« Pays-Bas », imposées par l'usage — sous-entendu : archaïque et un brin fantaisiste —, sont des exceptions à la règle qui veut que l'adjectif postposé conserve la minuscule initiale (principe il est vrai applicable à plusieurs catégories de dénominations propres) et ne soit pas lié par un trait d'union au nom qui le précède... Cette règle n'existe que dans le chef de ceux qui sont prêts à compliquer la « grammaire orthotypographique » dans le seul dessein d'entériner tous les dérapages du mauvais usage. « Cap-Vert » ou « Pays-Bas » ne sont pas des exceptions mais des formes qui respectent la règle française. Il faut être singulièrement audacieux pour affirmer que seul l'usage (la routine...) les a imposées, alors que c'est la règle qui nous donne {les Samoa occidentales}.

L'ennui... c'est que les greffiers de l'usage sont d'une incohérence (interne et externe) assez troublante (pour l'usager) : Guatemala, *Guatémala*. Liberia, *Libéria*. Hong-Kong, *Hongkong*, *Hong Kong*, Surinam, *Suriname*. Taïwan, *Taiwan*. Dans *le Français et les Siècles*, Claude Hagège écrit : Hong Kong, Kénia, Nigéria, Vietnam.

⊕ *Larousse 1992* : {Virginie occidentale}, Colombie-Britannique.

⊕ *Hachette 1995*, *Micro-Robert 1990* : Virginie-Occidentale, {Colombie britannique}.

= *Robert 1994* est sur ce point un des rares usuels cohérents.

⊕ *Afnor 1990*, qui ignore ou méprise hardiment les normes de l'orthographe, écrit [Côte d'Ivoire]... *Doppagne 1991* écrit [Guinée Bissau, Tai-Wan].

4. Pays et gentils.

Hormis quelques cas inadmissibles, sont privilégiées les formes et les graphies recommandées par l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la terminologie des noms d'États et de capitales.

PÉRIODE HISTORIQUE ⇒ ÂGE, ÉPOQUE, STYLE ARTISTIQUE



PETITE CAPITALE ⇒ *Capitale, Majuscule, Sigle.*

Les petites capitales ne sont pas des majuscules ! La preuve... dans un groupe de mots composé en petites capitales, les majuscules se composent en grandes capitales : Jean de LA FONTAINE.

Dans le corps du texte, un mot composé en grandes capitales acquiert un poids énorme.

Inscriptions lapidaires, reproduction d'un télégramme : BIEN ARRIVÉ AUX ANTILLES. VOUS EMBRASSE. Dans de tels cas, les majuscules (grandes capitales) ne s'imposent pas en début de phrase (majuscule démarcative) ni comme initiale des noms propres (majuscule distinctive), car leur présence ruinerait l'effet d'imitation graphique.

= *Impr. nat. 1990.*

¶ Manuscrit : les mots à composer en petites capitales sont soulignés deux fois : Au XIX^e siècle > Au XIX^e siècle.

Composition des petites capitales

À Typographie, le 9 novembre 1997.

É. DOMERGUE : [*Écrire les noms de personnes tout en capitales*] permet de différencier le nom du prénom et ce n'est pas toujours évident lorsque le nom ressemble à un prénom ou lorsqu'il s'agit de patronymes étrangers. Pour éviter le saut à la figure, il suffira de descendre la force de ces capitales en changeant le corps ou d'utiliser des petites capitales.

Il me semble abusif de considérer que grandes et petites capitales sont des éléments graphiques de même nature, ne différant que par la taille (relative) et éventuellement par le dessin. Les petites capitales ne sont pas des majuscules (grammaticales) mais des minuscules dont le dessin est quasi identique à celui des capitales.

Cela signifie (à mon avis...) que si l'emploi des capitales est *avant tout* un problème de graphie, c'est-à-dire de langue (écrite...), celui des petites caps est *exclusivement* un problème typographique. L'attitude face à la tradition est bien différente : avec les caps, y a du monde dans (et sur) les rangs ; avec les petites caps, beaucoup moins...

Si demain la plupart des néocompositeurs se mettent à multiplier inconsidérément les petites caps, personne n'y pourra rien et une nouvelle tradition s'instaurera peut-être. Si certains veulent abuser des caps, tant pis pour eux, seule leur réputation aura à en souffrir.

É. DOMERGUE : *Le choix va dépendre aussi de l'expression visuelle du contexte. J'aime bien l'absence des capitales et même de la majuscule dans des environnements très graphiques, avec du Futura par exemple.*

De quoi parle-t-on ? De graphisme ou de composition ? De texte courant ou de titres ? D'ouvrages courants ou spécialisés ? De nos goûts respectifs ou de l'usage ?

Nul ne va donner de leçons posthumes aux peintres cubistes en leur rappelant les recommandations des codes typographiques... Les graphistes d'aujourd'hui peuvent faire ce qu'ils veulent avec les lettres, les chiffres et tous les signes qui leur tombent sous la main !

Mais, si l'on parle de composition typographique, hors de certains titres, on ne devrait rien composer en toutes capitales (si... quelques menus détails comme les chiffres romains des divisions principales, les vrais sigles, quelques abréviations, l'insistance assez lourde ou la traduction graphique de divers beuglements...). Dans le corps du texte, on ne compose pas les noms propres en toutes caps, pas même les patronymes pour les distinguer des prénoms !

S'agissant de la composition des patronymes, les petites caps (avec grande cap initiale...) sont recommandées dans les bibliographies (et dans quelques autres lieux...). Si elles sont souvent inutiles, voire ridicules (mais non fautives*) dans le corps du texte (dans cet emploi et dans les ouvrages « spécialisés »), elles sont d'une rare élégance et d'une belle efficacité dans les notes et les annexes.

À Typographie, le 28 mai 1998.

A. HURTIG : *Il me semble qu'interlettrer plus fortement un groupe de mots tout en caps (par exemple : un titre, ou un nom en petites caps) est une habitude récente (d'origine américaine ?), et que cette pratique est plutôt néfaste, parce qu'elle blanchit trop la ligne et fausse (ou ralentit) la lecture.*

Je parlais d'une compo tout en caps... et là l'interlettrage subtil n'est pas une pratique récente. Interlettré ou non, un seul mot en caps au sein d'une compo en bas de casse fout le boxon. D'où l'intérêt des petites capitales, qui en outre n'imposent pas nécessairement de jouer sur l'interlettrage.

* Pour m'expliquer un peu mieux... Dans une publication scientifique ou technique, s'il est absurde de composer en petites caps *tous* les patronymes, il n'est pas nécessairement idiot (dans certains cas) de composer ainsi des noms d'auteurs dont les ouvrages ou les travaux sont évoqués. Même remarque pour les citations.

À Typographie, les 31 janvier et 1^{er} février 2002.

Ah si... il y a un cas où les petites caps peuvent légitimement représenter des majuscules... Très spécial, très rare, très littéraire... Bon, foin des coquetteries : il s'agit, dans la prose romanesque, de la reproduction « typographiquement fidèle » des télégrammes (ou, à la rigueur, d'inscriptions lapidaires un peu longuettes). Là, comme le tout cap est évidemment exclu, le souci « imitatif » autorise la composition des majuscules en petites caps...

T. BOUCHE : Moui, mais alors il s'agit de caps de petite taille et non de petites caps ; sinon ce serait parfaitement illégitime.

Illégitime pour les seules majuscules. Théoriquement, tu as raison. Seulement, voilà : les télégrammes ou les inscriptions lapidaires un peu longuettes sont le plus souvent composés de plusieurs mots, voire de plusieurs phrases... Or, au sein du texte courant et pour nos yeux attachés à leurs petites habitudes, il est plus agréable de « lire » de vraies petites capitales que des grandes capitales atrocement réduites. Si les petites n'ont pas le même dessin que les grandes, ce n'est pas le fait du hasard ou d'une lubie ancestrale... (Il va sans dire que je parle ici des vraies petites capitales et non de leurs succédanés, sinon le débat n'aurait aucun sens...)

T. BOUCHE : En fait, tu nous fais le coup [des sigles en petites capitales] en l'admettant dans un cas similaire au prétexte que ce serait très littéraire & très spécial...

Pas exactement similaire... Tu oublies le « souci imitatif ». Où se situe-t-il dans le cas des sigles ?

Revenons à l'« illégitimité » et mesurons son poids... Dans le cas (très rare...) des télégrammes en petites caps, seules les majuscules (démarcatives et distinctives) sont « illégitimes »... Autrement dit, quasiment que dalle, un petit 5 % à vue de nez. Dans les sigles (très fréquents...) en petites caps, *tous* les caractères sont illégitimes, du 100 % garanti ! Et tu oses comparer !

PEUPLE ⇒ *Pays*.

« Duclos disait, pour ne pas profaner le nom de Romain, en parlant des Romains modernes :
Un Italien de Rome. »

Nicolas de CHAMFORT, *Anecdotes et Caractères*.

Les noms de races, d'ethnies, de peuples, d'habitants (ou de ressortissants) prennent la majuscule initiale : un Blanc, deux Noirs, trois Jaunes. Les Européens, les Africains. Un Arabe, deux Berbères.

Un Allemand, deux Brésiliens, trois Chinoises, quatre Danois, une Russe. Quatre Méridionaux, trois Provençaux, un Tarnais. Un Parisien, deux New-Yorkais, une Castrothéodoricienne. Quelques Batignollais.

Ce privilège n'est accordé qu'aux humains et à leurs éventuels homologues extraterrestres : deux Terriens, quatre Martiens, mille Arcturiens.

Les autres espèces animales n'y ont pas droit : un européen tigré, deux siamois, un beau danois (femelle), cinq grands malinois.

± La règle s'applique à certaines * désignations péjoratives, argotiques ou familières : un Rital, deux Boches, trois Amerloques. Les Rosbeefs ne sont pas frais, les Macaronis sont cuits. Parisien, tête de chien, Parigot, tête de veau.

Pour Albigeois-albigeois, Juif-juif, Vaudois-vaudois, voir : *Adeptes, Religion*.

* La différence entre xénophobie et racisme est parfois ténue. La règle énoncée ci-dessus étant admise par la quasi-totalité des auteurs (sans gêne apparente), il convient de lui donner une justification admissible, et, pour ce faire, de réintroduire ici une distinction entre gentilé et appartenance ethnique (distinction qui n'intervient pas dans les désignations normales).

Les exemples donnés ici qualifient des hommes ou des femmes originaires d'une nation, d'une province, d'une ville, c'est-à-dire d'un lieu, ce qui rend ces termes assimilables à des gentilés, des « gentilés xénophobes ». Pour certains d'entre eux, une part du mépris initial s'est peu à peu convertie en familiarité. Ce n'est bien sûr pas le cas des termes racistes [bicot, bougnoul, etc.] qui désignent un groupe ethnique ou supposé tel : à jamais immondes, ils n'ont pas à se parer d'une majuscule initiale. On me dira qu'avec ou sans majuscule ils n'ont pas à figurer dans un texte quelconque, que la minuscule n'est pas une garantie contre les pogroms et les ratonnades, et que ces précautions orthotypographiques sont dérisoires.

Certes. Mais à ce compte-là, toute l'orthotypographie est dérisoire. Et la grammaire. Même si leur formation et leur emploi sont moins malsains, les termes familiers revendiqués voire forgés au sein d'un groupe qui se définit en partie sur des critères raciaux ou supposés tels n'ont pas davantage à prendre la majuscule initiale : un beur, deux beurettes (mais trois jeunes Français d'origine arabe, ou, plus fréquemment depuis que la République a perdu la mémoire, trois jeunes Maghrébins nés en France), quatre blacks (mais cinq Noirs).

Adjectif.

Une femme blanche, un poète africain, le peuple allemand, la tradition boche, un Belge naturalisé français. Je suis Français, c'est un citoyen français. — D'où vient ce chocolat? — Il est belge. — Et toi? — Je suis Français.

≠ On nous explique parfois que dans : « Je suis Français », l'attribut du sujet est un adjectif (ellipse : « Je suis [un citoyen, un ressortissant] français ») et qu'il convient par conséquent d'écrire [« Je suis français »] comme on écrit : « Je suis débile ».

C'est bien sûr inexact ; l'attribut est un substantif, comme dans : je suis marin, elle est boulangère, etc.

= *Dumont 1915, Hanse 1987.*

Accord en nombre.

« Ces réflexions sont particulièrement appropriées au cas des Mbaya-Guaicuru dont, avec les Toba et les Pilaga du Paraguay, les Caduveo du Brésil sont aujourd'hui les derniers représentants. » — Claude LÉVI-STRAUSS, *Tristes Tropiques*.

Mots composés.

Les Sud-Américains, les Canadiens français.

(Selon Maurice Grevisse, si nous sommes des francophones, les Anglo-Saxons ne peuvent être que des anglo-saxophones.)

Formes particulières.

Les ministres des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale recommandent Émirien(s), Émirienne(s) pour désigner les habitants des Émirats arabes unis.

Dérivation ingénieuse. Si la République arabe unie fait une nouvelle apparition, ses ressortissants seront-ils appelés Republicain(s), Republicaine(s)?

Langues.

Il lit le russe, = *Impr. nat. 1990.*

« Étaununiens »

À F.L.L.F., les 2 et 3 juin 2000.

D. LIÉGEOIS : Eh bien, il n'y a pas de quoi être fier. Comment le Petit Larousse justifie-t-il l'escamotage du « t » [dans « étaununiens »] ?

Le *Petit Larousse* n'a pas à justifier un escamotage qu'il n'effectue pas... Il donne « étaununiens », sans variante. C'est le *Petit Robert* qui privilégie l'entrée « étaununiens », avec la variante « étaun-unien » et une très belle référence à l'ancienne forme « étaununiens », qui ne manquait ni d'attrait ni de mérite...

D. LIÉGEOIS : Je n'arrive pas à le croire. Mon Robert à moi (1994) lemmatise « étaun-unien » et donne : « Rare (parfois par plais.). Des États-Unis (l'adjectif usuel américain — ou américain du Nord, nord-américain — n'étant pas aussi précis). — Américain. — REM. On écrit aussi étaun unien, sans trait d'union. »

Votre *Robert* n'est pas un *Petit Robert*... Dix ans plus tôt, l'entrée privilégiée était déjà « étaununiens » (choix contestable, je suis d'accord), avec l'excellente variante « étaun-unien ». Quant à l'ineptissime graphie « étaun unien », si elle figure encore dans les premiers *Petit Robert* (l'héritage est encore pesant) sous la forme « étaun[-]unien », elle est heureusement éliminée depuis longtemps.

SCHTROUMPFIX : L'ennui, c'est que s'il y a plusieurs pays en Amérique, il y a aussi plusieurs pays qui sont des « États-Unis » : le Brésil, la Malaisie, ...

Quand un pays n'a pas de véritable nom, il ne faut pas s'attendre à des dérivations miraculeuses. (En français, les Soviétiques ne s'en étaient pas trop mal sortis.) Un joli nom n'est hélas pas une garantie : comment appelez-vous les habitants de l'État de la Cité du Vatican ?

D. LIÉGEOIS : Si je comprends bien, ce sinistre solécisme fait son entrée triomphale dans la langue française en 1989 et entre aussi sec dans le dictionnaire.

Mais non... il est « entré » (timidement) dans notre langue bien avant 1989. Prenez par exemple la citation de *la Croix* dans le *Petit Robert* : 1965... Quant à « étaununiens », la même source vous renvoie à 1955 !

D. LIÉGEOIS : [Il entre] par la grande porte, sans commentaire, et en sort l'année suivante par la petite.

Il n'en est pas « sorti ». Il a changé de graphie.

D. LIÉGEOIS : Admirez la « réactivité ». J'en ferais un argument de vente : « Le dictionnaire qui ne craint pas d'encenser cette année des mots qu'il balancera l'année prochaine. »

Pourquoi pas ? Un dictionnaire de la langue — et singulièrement un dictionnaire d'usage courant — n'est pas qu'un répertoire académique, un club de mots assis. C'est avant tout un outil répondant à des attentes très

diverses. Fournir la signification de termes que le lecteur a des chances de rencontrer dans des textes pas nécessairement spécialisés est une mission honorable, utile, indispensable.

Que certains de ces termes aient une durée de vie brève ou longue, que certains soient des horreurs ou des bouffonneries est une autre affaire. Le cas d'« étasunien, états-unien » est néanmoins particulier : il ne pose pas de véritable problème de compréhension... et pourtant, c'est un des très rares gentils à mériter une entrée dans *le Petit Robert*. C'est compréhensible.

« Sydneysiders »

À F.L.L.F., le 22 août 2000.

M. GEVERS : Mais pour les habitants de Sydney, en effet, il n'y a pas de terme bien défini.

On a Belleysans ou Veveysans, pourquoi pas Sydneysans?... Ou « Montpelliérains orientaux »... car je viens d'apprendre (chez le miraculeux Pierre L.) que jadis Sydney mérita le surnom de « Montpellier de l'Orient » ! Ben mon colon...

M. GEVERS : Cela fait un peu trop japonais ! (San veut dire Monsieur, je crois). Chacun sait que le parmesan est une spécialité japonaise !

M. GEVERS : Personnellement je n'ai jamais vu cette expression utilisée dans la presse, alors je ne m'y fie pas trop...

Ne vous y fiez pas du tout ! Ce n'était qu'une proposition « analogique »... mais... doit-on comprendre que vous vous fiez surtout à ce que vous avez vu dans la presse ?...

M. GEVERS : Je crois qu'il vaudrait mieux dire « les Sydneyens » (qui peut aussi se mettre facilement au féminin).

Oui, pourquoi pas ? C'est bien aussi.

Remarquez, Sydneysane, comme Veveysane, est également d'une formation facile...

M. GEVERS : Je crois que Sydney est bien plus beau (plus belle ?) que Montpellier... !

« La modestie en plus ! » Selon P. L., c'est son climat et la fécondité de son sol qui ont valu à cette vilaine bourgade une comparaison si flatteuse...

C. LEDENT : Je viens de lire un article sur Sidney publié dans le Figaro Magazine de samedi dernier, les habitants y sont qualifiés de « sidneysiders ».

Sidérant ! À placer d'urgence dans le top ten du mois ! Un must de quartier de no bless, parole d'évangile, Good « news magazine »... N'en changez pas !

« Eskimos »

À F.L.L.F., le 12 août 2001.

D^r PHONENSTEIN : « *Les Inuits* » (*pas les Eskimos, c'est une insulte et cela veut dire bouffeur de viande crue*).

Pas si simple. En français, « Esquimau » n'est pas péjoratif.

Voici des extraits de messages échangés en 1997 :

Si l'on étudie la question sur l'ensemble de la région circumpolaire, on se rend vite compte qu'il est impossible de remplacer partout *Esquimau* par *Inuit*. Esquimau est un mot français non péjoratif qui désigne plusieurs groupes ethniques dont certains revendiquent le nom d'Inuit, pluriel d'Inuk (« être humain »). Si je voulais pinailler, je vous demanderais si vous ne trouvez pas que ce terme (« êtres humains ») n'est pas un peu péjoratif pour ceux qui ne sont pas Inuits... (Je sais bien que jadis certains de ces groupes, isolés du reste des hommes par l'effroyable dureté de leur habitat, se considéraient comme les « seuls » humains. Mais aujourd'hui, même pour respecter la tradition, est-ce bien raisonnable de s'appeler ainsi ?...)

[...] Pendant plusieurs mois, j'ai travaillé avec Jean Malaurie (spécialiste de l'Arctique, auteur des *Derniers Rois de Thulé*, d'*Ultima Thulé* et fondateur de la collection Terre humaine) [...], qui n'est pas suspect de mépris pour les peuples hyperboréens (personnellement, je pense même qu'il en rajoute un peu...). [...] J'ai cru comprendre qu'un certain type de « respect » ethnotruc pour les Esquimaux (terme qu'il n'hésite pas à employer) redevenus Inuits (terme qu'il emploie également) est un moyen assez sûr de les maintenir en état de dépendance.

Les Canadiens sont des experts en la matière ; les Scandinaves*, les Russes et les Américains ne sont pas mal non plus... Appelons-les comme ils le souhaitent et réservons-leur l'avenir que nous souhaitons.

C'est un simple marché de dupes. Nous n'avons pas à le cautionner en condamnant définitivement *Esquimau*. *Inuit* s'impose peu à peu dans notre langue, même hors de l'usage spécialisé. C'est bien... mais il ne remplace pas Esquimau, car tous les Esquimaux ne se prétendent pas Inuits... C'est bien joli de suivre nos amis canadiens dans leur zèle, mais il ne faudrait pas qu'ils nous entraînent à dire n'importe quoi...

Bref, avant d'adopter l'« Inuit à tout faire », faudrait peut-être songer aux autres Esquimaux, qui ne sont pas moins respectables... (Il est vrai qu'aujourd'hui les Inuits ont réussi à imposer leur nom à la quasi-totalité des Esquimaux... Le paninuitisme est en marche.)

* Même si le cas du Groenland semble a priori d'une nature différente.

Cela dit, eskimo veut dire « mangeur de viande crue », un terme montagnais que les Inuits (qui veut dire « les hommes ») n'ont jamais accepté car les Montagnais les appelaient ainsi par mépris profond.

Par si sûr... Voici un extrait de l'*Universalis* :

« Depuis les années 1970, certains groupes rejettent l'appellation *Eskimo*, qu'ils estiment péjorative. Au Canada, ils préfèrent se désigner eux-mêmes par le terme *Inuit* (singulier *Inuk*) et au Groenland par le terme *Kalaallit* (singulier *Kalaaleq*). En Alaska, l'appellation *Eskimo* est toujours utilisée, avec la distinction géographique et culturelle *Inupiat* (pour les communautés du Nord) et *Yuit* (pour celles de l'Ouest et du Sud-Ouest). Les Eskimo sibériens adoptent aussi, de nos jours, le terme *Yuit* pour se désigner.

« Il fut longtemps admis que le terme "Esquimau", connu depuis le début du ^{xvi}^e siècle par les Français établis en Nouvelle-France, aurait été attribué à ces populations du Grand Nord canadien (qui elles-mêmes se désignaient simplement du nom d'Inuit, c'est-à-dire les "êtres humains") par leurs voisins, leurs ennemis héréditaires, les Indiens algonquins — ce mot d'"esquimau" signifiant dans leur dialecte "mangeurs de [viande] crue". Une recherche de scientifiques québécois conduit à envisager une autre origine et une signification différente du terme. Il dériverait, selon eux, plutôt de *Ayassimew*, de la langue des Indiens montagnais, ou de *Esgimow*, des Indiens micmac, les deux mots signifiant "ceux qui parlent la langue d'une terre étrangère" et désignant tantôt les Inuit, tantôt d'autres Indiens dont le langage leur était inintelligible. »

Fin de citation [...].

Quoi qu'il en soit de l'étymologie, il reste que tous les Esquimaux ne sont pas des Inuits... Hormis les spécialistes, personne ne va attribuer à chaque groupe son véritable nom... Un terme générique comme *Esquimaux**, qui en français n'a rien de péjoratif, n'est donc pas inutile. [...]

Poussés par des ethnohistoriens aux intentions diverses, les Lapons (du suédois lapp) sont en train de nous faire le même coup et veulent se faire appeler Sámi dans toutes les langues de la planète bleue, en attendant mieux...

L'affaire lapone est étrange. Tout le monde sait que, même dans les cas où l'ethnique français n'est pas péjoratif, le recours à la forme originelle est une marque de mépris : « un Anglais » est préférable à « un English ». Renvoyer l'autre à sa langue (lui refuser le terme français adéquat...), c'est la marque des xénophobes. (Ce n'était pas, jusqu'alors, une pratique française. Elle nous vient d'une autre tradition : celle des ghettos, des réserves et de la ségrégation raciale.) Dans ce débat, je crois que l'on a un peu trop tendance, comme souvent, à inverser facilement les rôles.

* Ou Hyperboréens...

Certes, X ne fait que reprendre et défendre une revendication des Lapons. Je dis « des Lapons », mais j'ignore si elle s'appuie sur le sentiment d'un peuple ou sur celui de quelques esprits éclairés (j'entends la revendication visant à épurer toutes les langues du monde...). Ce que je sais, comme Z, c'est qu'elle ne nous concerne pas. Ce que je crois, c'est qu'elle est médiocrement inspirée.

D'autres peuples ont une attitude plus saine. Les Berbères, par exemple, ne veulent pas renoncer à ce nom qu'en français ils portent avec courage et fierté. Selon les critères défendus par X, il est pourtant bien pire que « Lapon » ou « Esquimau » : non seulement il leur a été donné par les Arabes, qui l'avaient piqué aux Romains, qui l'avaient piqué aux Grecs, mais sa signification est horriblement méprisante, indistincte, xénophobe (non par déduction ou supposition, mais d'une manière avérée, attestée...). Et pourtant, ce nom est porté, revendiqué, il est même devenu un symbole de liberté, d'ouverture d'esprit, de résistance à l'obscurantisme.

[...] La volonté d'imposer son nom sous une forme quasi unique et estampillée pure à l'ensemble des peuples de la planète me semble une entreprise diablement inquiétante, pour ne pas dire plus. Je souhaite vivement que l'ensemble des peuples francophones résiste le plus longtemps possible à ce genre d'appel. Francophones, nous reconnaissons aux autres peuples le droit de nous nommer comme ils l'entendent. Nous n'avons ni la prétention ni l'arrogance de dicter aux autres ce qu'ils doivent dire et écrire, même lorsqu'il s'agit de nous nommer.

Nous n'espérons plus que cette liberté de pensée et de parole soit partagée par tous, mais nous tenons modestement à la préserver.

PLACE ⇒ VOIE ET ESPACE PUBLIC

PLANÈTE ⇒ ASTRE



PLANCHE ⇒ *Figure*.

Numérotation en chiffres romains grandes capitales.

Abréviation : pl. (planche, planches).

•• Le mot *planche* ne s'abrège que dans les notes, les annexes, etc. Dans le texte courant, il ne s'abrège que dans les références situées entre parenthèses.

= *Lefevre 1883*.

PLÉONASME

Les pires d'entre eux sont les clichés pléonastiques. [Car en effet] certains scripteurs les [préfèrent volontiers], [mais pourtant] nul n'en a le [monopole exclusif] : *Prévoyant d'avance une secousse sismique, il a opposé son veto à la poursuite des travaux actuellement en cours dans les dunes de sable*.

PLURIEL DES MOTS ÉTRANGERS

« ÉCORCE. — Zim... Boum... Trémolos
à l'orchestre.

CARTHAGÈNE. — On dit "Tremoli",
mossieu. »

Max JACOB, *Saint Matorel*.

« Un gigolo, des gigoli ; un spaghetti, des spaghetti »
(généralement attribué à Alphonse Allais)

À France-Langue, le 25 février 1997.

RF3FINN : Je suis étudiant de français à l'université de Swansea et je cherche des informations sur un aspect spécifique de la langue française : la pluralisation de mots étrangers dans la langue française, en particulier, la série de changements d'orthographe proposée par le Conseil supérieur de la langue française en 1990-1991. Par exemple : la décision d'écrire « *lieds* » plutôt que « *lieder* », comme le pluriel de « *lied* », en français.

Il n'y a pas de « décision » mais des « recommandations de graphies » (aux lexicographes), fondées sur une série d'« analyses » et de « règles » (dont

certaines sont très discutables, ce qui n'est heureusement pas le cas de celles qui concernent le pluriel des mots empruntés).

Extraits du rapport (texte intégral dans le n° 100 du *Journal officiel* du 6 décembre 1990) :

« *Analyses. 6.1. Singulier et pluriel* : On renforcera l'intégration des mots empruntés en leur appliquant les règles du pluriel du français, ce qui implique dans certains cas la fixation d'une forme au singulier.

« *Règles. 7. Singulier et pluriel des mots empruntés* : les noms ou adjectifs d'origine étrangère ont un singulier et un pluriel réguliers : un zakouski, des zakouskis ; un ravioli, des raviolis ; un graffiti, des graffitis ; un lazzi, des lazzis ; un confetti, des confettis ; un scénario, des scénarios ; un jazzman, des jazzmans, etc. On choisit comme forme du singulier la forme la plus fréquente, même s'il s'agit d'un pluriel dans l'autre langue. Ces mots forment régulièrement leur pluriel avec un "s" non prononcé (exemples : des matchs, des lands, des lieds, des solos, des apparatchiks). Il en est de même pour les noms d'origine latine (exemples : des maximums, des médias). Cette proposition ne s'applique pas aux mots ayant conservé valeur de citation (exemple : des mea culpa). Cependant, comme il est normal en français, les mots terminés par s, x et z restent invariables (exemples : un boss, des boss ; un kibboutz, des kibboutz ; un box, des box). »

Fin de citation.

Tout cela est bien joli mais ne règle pas tout... (ces règles ne sont, par exemple, pas applicables aux noms de monnaies : un leu, des lei...). Bien des problèmes subsistent (le Conseil en élimine beaucoup par la soudure systématique des mots composés, mais sur ce terrain il est loin d'avoir obtenu un assentiment général, c'est le moins que l'on puisse dire...). Il convient toutefois de remarquer que les recommandations concernant le pluriel des mots empruntés sont certainement celles qui ont engendré les protestations les moins vives.

Je vous suggère la lecture de *la Réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, Josette Rey-Debove et Béatrice Le Beau-Bensa, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1991, et de *Trait d'union, anomalies et cætera*, Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction, éditions Climats, Castelnau-le-Lez, 1991.

À Typographie, le 30 octobre 2000.

T. BOUCHE : Zut, je m'avais gouré cause l'analogie avec un spaghetti, des spaghetti !

T'en fais pas... « Un(e) Targui(e), des Touareg, un chamelier targui, des chameliers touareg, une tente targuie, des tentes touareg » sont réservés aux pédants ethnoscientistes (le summum de l'accord franco-targo-alternatif étant

atteint avec « la langue targuie » qui s'appelle *le* touareg... ; les gens raisonnables écrivent en français et en toute simplicité « un(e) Touareg, des Touaregs, le touareg, un chamelier touareg, des chameliers touaregs, une tente touareg, des tentes touaregs »... Hors des cercles ethno-obscurantistes, l'accord en nombre avec la marque française du pluriel est chaudement recommandé. Tu peux même oser, à tes risques et périls (mais je te soutiendrai !), l'accord en genre avec « une Touarègue, une tente touarègue ».

Sinon, pour les ethnopuristes modérément atteints, l'invariabilité (en genre et en nombre) de « Touareg, touareg » est bien entendu admissible.

P. PICHAREAU : Si on veut être ultraethnoscientiste, on ne devrait pas dire une targui ? Puisque le mot targui est transcrit d'une langue étrangère...

C'est ce que j'entendais par l'accord « franco-targo-alternatif »... Ici, nous avons une belle illustration des méfaits combinés de l'ethnoscientisme et de la linguistique sexiste, deux des plaies du siècle...

Le premier récusé la francisation, au nom du respect sacré de la pureté originelle ; la seconde impose la féminisation systématique et donc la marque du féminin. Tel le fruit de la négociation de deux intégrismes, « targuie » est une forme qui récusé la francisation... tout en admettant la marque française du féminin. C'est chouette, la science, surtout quand elle est humaine...

À F.L.L.F., le 20 novembre 2000.

R. BUTHIGIEG : Or, le gars du bureau d'en face me dit : « Lorsqu'un nom est importé d'une langue, comme scénario, la grammaire (pluriel/accord/singulier) se fait en français, et donc on dit "scenarios", et ceux qui disent "scenarii", c'est des andouilles. »

Il est très bien le gars du bureau d'en face (Jules de chez Smith ?). Suivez son excellent conseil.

À Langue-Fr., le 25 mai 2001.

P. SCOTT HORNE : Sans « s » parce que c'est pluriel. (« Talib » au singulier, « talibân » au pluriel.)

En français : un taliban, des talibans.

À F.L.L.F., le 24 avril 2001.

B. BONNEJEAN : Un box, des boxes.

Un box, des box... La boxe, les boxes... Un juke-box, des juke-box... Un fox, des fox... Un match, des matchs... Un boss, des boss...

Si vous respectez les « pluriels étrangers », composez les mots en italique, même au singulier... car cela signifie que vous ne les tenez pas pour francisés, intégrés, digérés...

I. DEPAPE HAMEY : Je continuerai à écrire « boxes »...

Inflexible, vous envoyez des faxes ?

I. DEPAPE HAMEY : ... envers et contre toutes les « autorités » et tous ceux qui s'y plient...

Des boxes française et thaïlandaise, quelle est celle qui exige le plus de souplesse ?

I. DEPAPE HAMEY : Vous savez, moi, à part le foot et, dans une moindre mesure, le rugby...

Je vois... les pénalités (ou, mieux : penaltys... ou, encore mieux, quoique « incorrect » à ce jour : pénaltys) et, dans une moindre mesure, les pénalités... C'est décidément un autre monde...

Mais revenons à vos « box, boxes »... Loin de moi la volonté d'entraver votre liberté d'expression graphique... d'autant qu'elle est cautionnée par... devinez qui?... la French Académie herself... dans la dernière édition de son dictionnaire humoristique. (Elle est très étourdie... Elle soutient certaines pitreries nonantensteiniennes, mais, sur un des rares points indiscutables, elle oublie de modifier ses exemples... La vieillesse est un naufrage...)

L'ennui, c'est qu'aujourd'hui les ouvrages de référence sérieux (*Larousse, Robert*) ne retiennent pas cette graphie exotique. Cela suffit à la rendre incorrecte dans un texte rédigé en français, fautive (sauf en italique), condamnable, à fuir... à corriger systématiquement, ce que fera tout réviseur ou correcteur digne de ce nom auquel vos textes seront soumis.

B. BONNEJEAN : Alors ? !

Alors... nous ne sommes plus en 1975... depuis un quart de siècle. Ni même en 1985, année où *le Petit Robert* donnait encore le pluriel « boxes ». En 1993, il ne donnera plus que « des box ». Évolution comparable, imparable et saine chez *Larousse*...

PLURIEL DES NOMS PROPRES ⇒ NOM PROPRE

POÈME

Titre, voir : *Titre d'œuvre*.

Composition des vers, voir : *Vers*.



POINT ⇒ *Ponctuation.*

Point typographique, voir : *Mesure typographique.*

POINT CARDINAL ⇒ *Abréviation.*

••• Nord, sud, est, ouest sont des noms et des adjectifs invariables : les quartiers nord ; le maire de B*** a perdu le nord, la majorité perd le Nord.

Majuscule et minuscule.

••• La règle peut se résumer ainsi :

direction > minuscule

lieu > majuscule

Cette règle s'applique aux points cardinaux simples (nord, ouest...) ou composés (nord-ouest...), à leurs synonymes (septentrion, noroît, suroît...), aux termes équivalents (occident, orient, couchant, levant, ponant, midi...) ou assimilables (centre...) : le cap Nord, le pôle Nord, le pôle Sud ; la gare de l'Est, la gare du Nord ; le Grand Nord, l'hémisphère nord, l'hémisphère sud.

Abréviation.

••• Toutes les abréviations formées par apocope prennent le point abrégatif, les points cardinaux n'échappent pas à la règle : N., S., E., O. Voir : *Abréviation*, § 3.2.2.

= *Berthier & Colignon 1979, Bref Larousse 1995, Code typ. 1993, Dumont 1915, Grevisse 1986, Larousse 1997, Ramat 1994, Typogr. romand 1948.*

≠ *Impr. nat. 1990, Perrousseaux 1995, Typogr. romand 1993.*

Les formes abrégées ne s'emploient que dans l'expression des latitudes et des longitudes :

••• 13° 6' 34" N.

• *La Licorne* a sombré par 20° 37' 42" de latitude N. et 70° 52' 15" de longitude O.

•• *La Licorne* a sombré par $20^{\circ} 37' 42''$ de latitude nord et $70^{\circ} 52' 15''$ de longitude ouest.

≠ *Leforestier 1890*.

• On suggère parfois de remplacer O. (ouest) par W. (West).

Points composés : nord-ouest > N.O. ; nord-sud > N.-S.

À Typographie, le 20 mars 1998.

O. RANDIER : Ben, on écrit bien « S.-E. » (*Sud-Est*).

Ben non... c'est une exception. On écrit S.E., N.E., S.O...

En revanche, on écrit N.-S., E.-O. ou N.N.O.-S.S.E... Le trait d'union, c'est un peu l'axe de la boussole...

À Langue-Fr., le 15 juillet 1999.

B. CHOMBART : $0^{\circ}19'34''\text{o} - 49^{\circ}9'20''\text{n}$.

Cher ami, pardonnez mon absence de longanimité typographique... mais je vous trouve un rien latitudinaire : $0^{\circ} 19' 34'' \text{O.} - 49^{\circ} 9' 20'' \text{N.}$

POINT D'EXCLAMATION $\Rightarrow$ *Ponctuation*.

« Comment ? Qu'est-ce que tu dis ? Qu'un seul point d'exclamation est insuffisant, compte tenu de la gravité de la chose ? Tu as raison. Tiens, en voilà d'autres, rajoute ce que tu jugeras utile : !!! !!!!!!!!!!!!!!! »

SAN-ANTONIO, *Al Capote*.

•• L'interjection est exclamative. L'onomatopée, pas toujours : « Là-dessus, vroutt, il se jette sur une place libre et s'y assoit, boum. » – Raymond QUENEAU, *Exercices de style*.

Ce « boum » résonne magnifiquement. L'exclamation en ferait un médiocre pétard.

•• L'interjection elle-même peut renoncer à l'exclamation ostentatoire : « Qui est là ? Ah très bien : faites entrer l'infini. » – Louis ARAGON, *Une vague de rêves*.

•• Mis entre crochets et inséré dans une citation [!], le point d'exclamation traduit le sentiment engendré chez le commentateur

par une phrase ou par un mot : perplexité, étonnement, agacement, mépris (éventuellement associé à un sourire ou à une franche hilarité), consternation... On n'abusera pas de ce procédé facile, sournois et déloyal. Si l'on considère qu'un mot ou une phrase dus à un tiers sont indiscutablement condamnables à un titre ou à un autre, on leur attribuera un *[sic]*, beaucoup plus explicite. Si la citation ne suscite que de la perplexité, on se contentera d'un point d'interrogation entre crochets [?], beaucoup moins équivoque que le point d'exclamation.

- Certains auteurs transforment le point d'exclamation entre crochets (ou entre parenthèses) en point d'ironie destiné à souligner la finesse d'un de leurs traits d'esprit ou à sauver un pauvre jeu de mots par l'artifice d'une habile dénonciation.

Comparable à la suspension ironique (voir : *Points de suspension* § 1.1), le procédé n'est guère recommandable : « Toujours est-il que l'invention et la démocratisation de notre numération de position ont eu sur les sociétés humaines des conséquences incalculables [!], car elles ont facilité l'explosion de la science, des mathématiques et des techniques. » – Georges IFRAH, *Histoire universelle des chiffres*.

POINT D'INTERROGATION ⇒ *Ponctuation*.

Le point d'interrogation marque l'interrogation directe.

= Ramat 1994.

Dans une phrase interrogative suivie de « dit-il » (ou d'une formule équivalente), le point d'interrogation se place avant l'incise et ne doit pas être suivi d'une virgule : « Où est l'os ? s'enquit le cadavre de Mor Lame. » – Birago DIOP, *les Nouveaux Contes d'Amadou Koumba*.

« Pourquoi a-t-elle mis les adjas quand j'ai neutralisé son garde du corps (ou son geôlier¹) ? »

« (1) Je demande à mes potes de l'imprimerie de respecter ma ponctuation. Je sais que deux points d'interrogation successifs font bizarre, néanmoins ils sont justifiés puisque l'un concerne la phrase dans son ensemble et l'autre exclusivement la parenthèse. À part ça, ça va, les gars ? » – SAN-ANTONIO, *le Silence des homards*.

Faut-il toujours une capitale après un point d'interrogation ?

À F.L.L.F., du 5 au 10 décembre 2001.

D. PELLETON : D'après Colignon, je cite : « Derrière un point d'interrogation, on mettra une minuscule si les termes suivant ce point constituent une réponse à la question formulée auparavant par la même personne. »

Tu veux tout savoir ? Je ne suis pas colignonien. Du tout... ou plutôt, un point c'est tout... Sa formule est une généralité. Dans certains cas, elle est valide. Dans d'autres, non. Dans la plupart, le choix est offert... Nous voilà bien avancés.

D. PELLETON : Exemple : « Veux-tu savoir si je suis [hugolien] ? oui, je crois l'être. »

Irréprochable, très chic, mais une majuscule ne serait pas fautive pour autant... Maintenant, essaie un peu d'éliminer celle-ci : « Veux-tu savoir de qui mon cœur a le plus souffert ? Des brunes. » (Comprendre, évidemment : des Gauloises ou des Gitanes, selon les jours.)

D. PELLETON : Un seul locuteur [pose la question et y répond]...

Oui, c'est certain, mais il faut que la notion de « locuteur » soit bien comprise par celui qui se chope la formule magistrale dans les naseaux... Quant à la « réponse formulée par la même personne » proposée par Colignon, elle est beaucoup plus perplexifiante...

Concoctons un exemple qui pourrait rendre songeuse une jeune âme encore peu habituée à débusquer les locuteurs et surtout les « autres personnes » : « [...] l'autre crevure s'y met, toujours la même rengaine, t'as pas cent balles ? non, j'ai pas cent balles, j'en ai cinq cents, et je t'emmerde, connard, pas content qu'il était le vioque à moitié moisi, ça m'a fait rigoler [...], non je ne veux pas Non. »

Tu me diras que c'est un monologue (donc un seul « locuteur », mais certainement pas « la même personne »...), c'est vrai, élégant et classieux qui plus est, mais c'était juste pour faire observer que les auteurs de manuels devraient être prudents dans la formulation de leurs conseils et surtout de leurs « règles ». Drillon l'est, car il sait de quoi il parle (sauf sur de légers détails typographiques), il sait ce qu'écrire veut dire.

L'auteur d'*Un point c'est tout !* (tout un programme) et quantité d'autres directeurs des ressources ponctuelles ne jouent ni sur la même scène ni dans la même catégorie.

D. PELLETON : Si l'on veut donner une impression de vivacité, autant se passer de majuscule.

Oui, éventuellement, dans certains cas.

POINTS DE SUSPENSION ⇒ *Ponctuation.*

« On entend dire : “Bon. Très bien. Il met trois points, trois points...” Vous savez, trois points, les impressionnistes ont fait trois points. Vous avez Seurat, il mettait des trois points partout ; il trouvait que ça aërait, ça faisait voltiger sa peinture. Il avait raison, cet homme. »

Louis-Ferdinand CÉLINE,
Louis-Ferdinand Céline vous parle.

1. ●● Rôle.

Les points de suspension sont un signe de ponctuation qui se compose toujours de trois points et qui joue trois rôles différents.

1.1. *Suspension, interruption, réticence, aposiopèse* (voir ce mot), *décence...*

Comme leur nom l'indique, les points de suspension expriment que quelque chose est ou s'est interrompu avant son achèvement normal. « Quelque chose », c'est-à-dire tout et n'importe quoi, la forme ou le fond, selon les circonstances... : mot, phrase, construction grammaticale quelconque, cours orthodoxe de la syntaxe, énumération, citation..., mais aussi discours, pensée, sentiment, travail de la mémoire, voix, détermination, certitude, force physique...

Exemples. — Toutes ces bêtises... ces sornettes..., j'en ai ma claque... ; c'est indécent, j'hésite à pours... ; le jeune F... est un vrai f... (voir : *Abréviation*) ; une seule règle, mon cher : « Patience et longueur de temps... »

« Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie

Te... Mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter. »

Jean RACINE, *Athalie*, acte V, scène V.

≈ La pause s'accompagne souvent d'une pose ; le lecteur est informé d'un fait qui aurait pu lui échapper : l'auteur n'en dit pas plus... mais il n'en pense pas moins ; ou il fait observer aux distraits que la proposition ou le mot précédents (ou suivants...) donnent dans la subtilité, l'humour. Les points de suspension se transforment alors en pénibles petits points d'ironie : Hugo est un poète... misérable.

1.2. *Reprise.*

Par nature, les vraies suspensions sont rarement définitives : les points de suspension, polyvalents, peuvent aussi indiquer la reprise d'activités momentanément interrompues.

Phrase qui se poursuit > alinéa, minuscule initiale (même si une ou des phrases « complètes » sont intercalées) :

Je suis malade...

Il ouvre son armoire à pharmacie.

... mais je me soigne.

Nouvelle phrase > alinéa, majuscule initiale :

Le tunnel était long.

... Mais on a fini par en voir le bout.

Parfois, seule la reprise est indiquée (la pause peut intervenir entre deux phrases, deux alinéas, deux chapitres...). L'« avant » suspendu peut n'avoir jamais été exprimé : titre, premier mot d'une œuvre, d'un poème... Nombreux exemples chez Saint-John Perse : « ... Ô ! j'ai lieu de louer ! », *Éloges*.

André Chervel a intitulé un de ses ouvrages : ... *et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français*. C'est un très joli titre, et les points de suspension initiaux y sont pour quelque chose. La minuscule initiale du premier mot est admissible, elle est même subtile. (En revanche, celle qui affuble « français » est une faute grave, singulièrement dans le titre d'un procès en règle de la grammaire scolaire...)

Remarque. — Tous les points de suspension placés en tête de phrase ou d'alinéa n'indiquent pas nécessairement une reprise ; ils peuvent conserver leur valeur suspensive ou de réticence :

« — Le barrage était à la hauteur du parc ? répéta Vargas.

— Oui...

— Mais il y avait des camions en avant, vers vous ?

— ... Oui. » — André MALRAUX, *l'Espoir*.

Belle ponctuation... Le premier « oui » est lancé sans attendre mais demeure en suspens..., le locuteur hésite à fournir une réponse plus

explicite ; le second n'est émis qu'après une hésitation plus ou moins longue... mais la réponse est définitive, le locuteur n'a pas l'intention d'en dire plus dans l'immédiat. Attention à l'espace, obligatoire, qui sépare les points de suspension et le second « ... Oui. »

1.3. *Comblement.*

Certaines suspensions ne méritent pas leur nom : ce sont d'authentiques suppressions, voire des trous... Les points de suspension ne suspendent rien mais, providentiels, ils se chargent du remplacement ou du comblement :

— Vous en pensez quoi ?

— ...

Certains trous n'ont pas à être comblés : ils se traduisent par un blanc d'une longueur au moins égale à celle d'un mot de plusieurs lettres. Ce procédé ne devrait être employé qu'avec prudence. Dans les textes médiocres ou plats, il a des chances d'être ridicule. Ailleurs... il est d'une force exceptionnelle, parfois terrifiante.

Dans l'exemple qui suit, on imagine mal des points de suspension : « Tous les termes que je choisis pour penser sont pour moi des TERMES au sens propre du mot, de véritables terminaisons, des aboutissants de mes mentales, de tous les états que j'ai fait subir à ma pensée. » — Antonin ARTAUD, *le Pèse-Nerf*.

2. ••• Cohabitation.

2.1. En fin de mot ou de phrase, dans les interruptions, dans les abréviations euphémiques ou de discrétion, les points de suspension sont collés à la dernière lettre (ou à un éventuel signe de ponctuation placé avant eux) et sont suivis d'une espace forte : « Bon... Ça va... je ne suis pas c... J'ai compris!... »

2.2. En début d'alinéa (reprise), les points de suspension sont suivis d'une espace forte : « ... Enfin, il me semble que j'ai compris. »

Au sein d'un alinéa, avant un mot ou une phrase (reprise), ou lorsqu'ils remplacent totalement un mot ou un groupe de mots, ils sont

précédés et suivis d'une espace forte : « Je ne suis pas aussi ... que vous l'imaginez. »

Lorsqu'ils remplacent le début ou la fin d'un mot, les points de suspension doivent être collés au(x) fragment(s) lisible(s). Lorsqu'ils remplacent des lettres médianes, l'orthodoxie typographique voudrait qu'ils soient suivis d'une espace ; il me semble cependant que l'entorse est non seulement admissible mais judicieuse : « Ses dernières paroles, dont le sens m'échappe, furent "Au ...cours, un rhi...céros piétine ma bicycl..." »

Dans les vraies suspensions de l'élocution, il convient de respecter la règle... Dans les suspensions-étirements, il convient de la bafouer... : « Lisette est sa...age, / Reste au villa...age... » – Alphonse DAUDET, « Les Douaniers », *Lettres de mon moulin*. {Sa... age} et surtout {villa... age...} sonneraient très différemment...

« Ou...i, souffla-t-elle. » – Auguste LE BRETON, *Razzia sur la chnouf*. À l'évidence, la graphie adoptée par Le Breton (ou par le typographe...) nous fait entendre un « oui » hésitant (ou-oui) et non un *ou-hi* dépourvu de sens (syllabe décomposée et, pour les amateurs : synérèse > diérèse).

2.3. Tolérants, les points de suspension acceptent de coopérer avec presque tous les autres signes de ponctuation... mais pas à n'importe quelle condition.

Point.

Quatre points, c'est trop... L'un des points de suspension n'« élimine » pas le point (final ou abrégatif), il se confond avec lui. Deux petits astres noirs se rencontrent sous nos yeux : éclipse totale de l'un d'eux : Grève à la R.A.T.P...

∞ Remarque byzantine... Dans l'exemple précédent, où se cache le point final ? Sans la suspension, il se confondrait avec le dernier point abrégatif... mais elle l'a contraint à se déplacer (après un point final, il n'y a plus rien à suspendre). On peut considérer qu'il y a deux superpositions : le premier point de la suspension se confond avec le

point abrégatif, le dernier avec le point final... Un seul point est uniquement suspensif : celui du milieu...

= *Code typ. 1993, Girodet 1988.*

± *Drillon 1991*, sans toutefois le préconiser, semble admettre que le point abrégatif puisse subsister, séparé des points de suspension par une espace. Cette double ponctuation est fautive, pis, elle est nuisible. Exemple : « Demain, grève à la R.A.T.P. ... Ça promet. » À quelle phrase appartiennent les points de suspension ? À la seconde... ce qui n'a aucun sens.

Virgule.

Elle se place nécessairement après les points de suspension : c'est normal, logique, compréhensible..., c'est même indiscutable... Aujourd'hui... car naguère on préconisait parfois l'inverse : [« Non,... non,... assez ! »]

= *Code typ. 1993, Drillon 1991, Girodet 1988.*

± *Règles Hachette 1924.*

¶ Pas d'espace entre les points de suspension et la virgule.

± *Point-virgule.*

Si sa rencontre avec les points de suspension est acceptée, le point-virgule se place, comme la virgule, en deuxième position... ; c'est normal, logique, compréhensible... ; mais ce n'est pas indiscutable...

Code typ. 1993, Girodet 1988 admettent la cohabitation.

Drillon 1991 considère que les points de suspension et le point-virgule sont incompatibles. Sa formulation est excessive... mais il n'a pas tout à fait tort. L'association n'est pas interdite : hideuse et le plus souvent superflue, elle n'est guère recommandable. On la trouve pourtant — irrécusable — chez d'admirables prosateurs : « Ce temps est révolu où l'homme se pensait en termes d'aurore ; reposant sur une matière anémiée, le voilà ouvert à son véritable devoir, au devoir d'étudier sa perte, et d'y courir... ; le voilà au seuil d'une ère nouvelle : celle de la Pitié de soi. » — Émile Michel CIORAN, *Précis de décomposition*.

¶ Espace insécable entre les points de suspension et le point-virgule.

Points d'exclamation et d'interrogation.

Selon le sens, ces deux signes se placent avant ou après les points de suspension. Il suffit de déterminer qui intervient en premier lieu. Logique!... Non...?

= *Amen* 1932, *Lefèvre* 1855.

Suspension après l'interrogation ou l'exclamation : êtes-vous libre?... Quel culot!...

Suspension avant l'interrogation ou l'exclamation : êtes-vous disposé à...? Quel s...! Que préférez-vous? Les pommes, les poires, les abricots...? J'aime les pêches, les bananes, les fraises, les framboises...! « Sur la mer, à la lunette, je vois et je salue au large le vague numéro...? » – Paul VALÉRY, *Mélange*.

La suspension antérieure à l'exclamation (...!) est, cela se conçoit, assez rare. Admissible après la suspension d'une énumération, elle n'est vraiment crédible qu'après les abréviations euphémiques ou de discrétion.

Dans la plupart des cas, la double ponctuation est superflue. Elle n'est pas fautive, elle est souvent ridicule : cet article l'illustre complaisamment!... Alors que la très utile suspension-interrogation (...?) est peu employée, l'exclamation-suspension (!...) et l'interrogation-suspension (?...) sont aujourd'hui en plein essor!... Paf! Je t'assène un argument décisif!... et je te laisse le temps de le savourer!... Je te pose une question?... J'en souligne la subtilité... Malin, non?... C'est surtout agaçant.

Et puis, comme toujours, cela fait perdre toute force aux occurrences justifiées. L'admirable et savante ponctuation de Céline a bon dos : ceux qui ponctuent comme Louis-Ferdinand ont sûrement des enfants qui dessinent comme Pablo.

¶ Espace. Les points d'exclamation et d'interrogation sont, en principe, précédés d'une espace insécable. Donc :

— espace insécable entre les deux ponctuations si les points de suspension sont en tête : d'accord...?

— pas d'espace entre les deux ponctuations si les points de suspension sont en seconde position : d'accord!...

Deux-points, guillemets, voir : Citation, Deux-points, Dialogue, Guillemet.

«●Le choix est simple...●: Se soumettre ou...●» Il ne put en dire plus. L'autre suggéra: «●...se démettre●?»

¶ Dans l'exemple précédent, les espaces insécables sont signalées par le signe : ●.

Tiret, voir : Dialogue, Tiret.

Parenthèses, crochets.

Emploi, voir : *Citation, Crochet, Parenthèse.*

¶ Points de suspension collés aux parenthèses ou aux crochets qui les renferment : (...), [...].

Points de suspension collés à la parenthèse ou au crochet qui les précède : chevaux (*sic*)..., chevaux [*sic*]...

Espace entre les points de suspension et la parenthèse ou le crochet qui les suit : chevaux... (*sic*), chevaux... [*sic*].

Barre oblique.

Dans la correspondance, des points de suspension placés en bas à droite de la page signalent aux esprits peu curieux qu'il n'y a justement pas de suspension prématurée de la missive et que le texte se poursuit sur la page ou la feuille suivante. Mission difficile : pour la remplir, les points de suspension jouent parfois en double, c'est-à-dire à six, aidés et séparés par une barre oblique : '"/... Abréviation équivalente : T. S. V. P.

¶ Points de suspension collés de chaque côté de la barre oblique.

3. Etc.

Jamais de points de suspension après *etc.*, qui est déjà suspensif. (Exceptions admissibles, voir : *Etc.*, § 5.)

4. ¶ Aucun adepte sérieux du traitement de texte ou de la publication assistée par ordinateur ne devrait « entrer » trois points successifs :

les points de suspension sont *un* signe de ponctuation ; son caractère peut être obtenu sur les claviers de tous les bons ordinateurs au moyen d'une combinaison de touches.

D'abord parce qu'il y a un risque d'en entrer quatre (ou plus) mais surtout parce que les blancs qui séparent les points sont trop étroits et donc typographiquement fautifs. La différence est évidemment surtout perceptible dans les grands corps.

Points de suspension : ...

Trois points : ...

5. Suspensions longues, complements divers...

À cause de l'analogie de sens et de forme, on imagine parfois que les lignes de points sont constituées de points de suspension. C'est inexact : dans une « ligne pointée », le nombre de points n'est pas nécessairement un multiple de trois ; une espace forte sépare chaque point : (faute de quoi, on obtient, à la rigueur, une ligne à découper selon le pointillé [.....]).

Suspension longue.

À huit ans, il partit pour les Amériques.

.....

À son retour, il était marié.

¶ *Comblement.*

Crayons 20 F

Gommes 586 F

Papier bl. 3 F

Attention à l'espace forte entre le dernier signe des mots situés à gauche et le premier point de la ligne (elle permet de discerner d'éventuels points abrégatifs, qui sont collés à la dernière lettre).



PÔLE $\Rightarrow$ *Point cardinal.*

« C'est à Eagle Island que tous les plans des expéditions vers le pôle Nord furent dressés, et que la femme, la fille et le fils de l'explorateur [Peary] guettent les messages tant espérés de la conquête du Pôle. »

Jean MALAURIE, *Ultima Thulé*.

••• Le mot *pôle* ne prend $\approx$ jamais de majuscule initiale, sauf s'il est employé absolument pour désigner l'un des deux pôles géographiques : le Pôle, les pôles, le pôle Nord, le pôle arctique, le pôle boréal, le pôle Sud, le pôle antarctique, le pôle austral, le pôle sud d'une aiguille aimantée, le pôle magnétique.

= *Girodet 1988, Robert 1993.*

Attention à l'accent circonflexe, qui disparaît dans tous les dérivés de pôle : polaire, polariser, polarisation, etc. : l'étoile Polaire, la Polaire, la baie de l'Étoile-Polaire.

POLICE $\Rightarrow$ *Casse.*

Étymologiquement, le terme n'a rien de commun avec son homonyme : pour les fondeurs et les typographes comme pour les assureurs, une police est un document écrit. Fournie par le fondeur, une police « typographique » est la liste chiffrée (indication des quantités respectives) de tous les caractères mobiles d'une fonte, dans une graisse et un corps donnés. Par extension, police désigne l'assortiment lui-même, la fonte.

Les photocomposeuses puis l'informatisation de la composition ont rendu cette définition caduque.

= *Larousse 1999, Lexis 1989, Littré 1872, Robert 1993* (du grec *apodeixis*, preuve).

$\neq$ *Robert 1985* [du grec *politeia*, de *polis*, cité].

∞ *Exemple.* — Une police type de 100 000 caractères destinée à la composition de textes français comptait environ 3 000 chiffres, 4 000 petites capitales, 7 500 signes de ponctuation, 9 000 capitales, 76 500 caractères de bas de casse (dont 4 000 accentués).

Fonte, police et « type »

À Typographie, du 2 au 12 octobre 1997.

*J.-F. PORCHEZ : Le mot police vient de l'italien *policia* (mot que l'on retrouve dans *police d'assurance*) et je crois que notre *police municipale ou nationale* doit aussi son nom aux rapports que les gendarmes faisaient. Je ne sais pas si c'est parce que le sens premier de *police* désigne les gardiens de la paix, mais je n'aime pas ce terme. Il est dépassé depuis la fin du plomb.*

D'accord... mais ce n'est pas le même terme... À l'arrivée, c'est pareil, mais à l'origine ça n'a rien à voir. Vous me direz que le *Petit Robert* lui-même s'est planté dans ses premières éditions... Nos polices, ainsi que celles des assureurs, viennent d'*apodeixis* (quittance, reçu), alors que celle de Maigret vient tout simplement de *polis* (cité) comme le métropolitain ou la politique. À part ça, si l'on tient à une bonne adéquation de la réalité actuelle et du sens hérité, « fonte » me semble encore plus dépassé que « police »...

D'abord, mais c'est pourtant secondaire, parce qu'on ne fond plus rien. Ce qui me retient davantage, c'est ceci : au temps du plomb, les polices ont déjà un caractère (si j'ose dire...) virtuel. Elles sont chiffrées. Elles correspondent à une réalité matérielle mais elles ne la désignent pas (ce dont se charge le terme de « fonte »). Elles ne coïncident pas avec la capacité des casses (celles-ci ne contiennent qu'une petite partie des fontes commandées au fondeur). Les fontes en revanche « désignent » une réalité matérielle intimement liée au plomb : la preuve, on les commandait au poids...

Nos polices demeurent des listes, non chiffrées certes, mais rien n'interdit d'imaginer le signe ∞ (infini) devant (ou derrière...) chaque élément... Des listes qui s'allongent même terriblement (voir Unicode)...

Certes il y a une différence considérable entre une police de fondeur (une par corps, par graisse, etc.) et nos polices (toutes les variations imaginables), surtout celles qui s'annoncent... car toutes les listes seront identiques... Je ne vais pas plus loin, car je crains de retomber dans le débat sur les caractères et les glyphes... Je n'aime pas trop « typos », car il introduit une ambiguïté inutile, voire dangereuse. Si on me dit : « Tiens ! voilà une typo originale ! », que dois-je comprendre ? Qu'on loue le choix de cette *garalde destroy* ou l'audace de la composition ? Je préfère, selon le sens, m'en tenir à *police*... c'est plus sûr (sécuritaire ?), à famille, à caractère.

Vous créez des caractères, il est donc parfaitement légitime que vous teniez à nommer une des réalités physiques issues de votre travail (versions numériques). En ce sens, « fonte » est évidemment irrécusable, mais je reste persuadé que ce terme ne peut être compris avec précision que dans un cadre restreint, celui des professionnels ou des amateurs très éclairés : il appartient

donc au jargon. Pour l'« utilisateur », ce qui compte vraiment, ce n'est ni la fonte ni la police, c'est ce qu'il voit, c'est le caractère. Et c'est d'ailleurs cela que les typographes s'amuse à répartir dans des classifications de plus en plus étranges...

P. JALLON : Si quelqu'un a les définitions du Grand Larousse du XIX^e siècle, cela m'intéresserait beaucoup.

Sur le sujet, je crois que les typographes sont de meilleures adresses que les lexicographes... Voici néanmoins les réponses de Pierre Larousse (*Dictionnaire universel du XIX^e siècle*). Des extraits seulement (sans les exemples, les citations et les développements encyclopédiques...), car, sur *police*, c'est le plus complet (il a lu Henri Fournier et le reconnaît volontiers)...

« **Fonte.** Ensemble de toutes les lettres et de tous les signes qui composent un caractère complet de grosseur déterminée [...]. »

« **Police.** Liste de toutes les lettres qui composent un caractère, avec l'indication de leur proportion respective pour un total déterminé [...]. Ensemble des caractères portés sur cet état. [...] *Encycl.* Quand un maître imprimeur veut acquérir une fonte, son premier soin doit être de dresser la police du caractère dont il a besoin, c'est-à-dire la liste de toutes les lettres qui composent la casse, avec l'indication de la quantité respective de chaque sorte de lettres pour un poids général déterminé. D'ordinaire, c'est le fondeur qui établit la police ; mais le maître imprimeur peut la modifier suivant les besoins particuliers en vue desquels il commande la fonte. »

« **Type.** Caractères d'imprimerie [...]. »

Tout le monde est d'accord sur la définition de « caractère ». Les ennuis commencent avec le couple « fonte/police ». Je voudrais m'expliquer sur l'opinion que j'ai déjà émise, à savoir que « police » est préférable et que la distinction entre les deux termes ne peut être retenue et comprise que dans un cadre restreint, celui des typographes et des professionnels de l'écrit s'intéressant particulièrement à la typographie.

Le problème est que la technique n'est pas la seule à avoir changé (piètre mot pour traduire les bouleversements engendrés par l'informatique), il y a également le nombre et la qualité de ceux qui la mettent en œuvre. Jadis, seuls les typographes (au sens large) maniaient les fontes. Aujourd'hui, je ne vous apprend rien, secrétaires, journalistes, écrivains, comptables, médecins, boutiquiers, agriculteurs, etc. jonglent avec les polices. Demain, tout le monde le fera.

Or, que voient-ils sur leurs menus francisés ? *Polices*. Que voient-ils comme type (tsss...) de fichier dans leurs fenêtres ? *Police*. Que voient-ils sur leurs menus non traduits ? *Fonts*. Faut-il s'étonner si « police » est employée pour tout désigner et si « fonte » est considérée comme un simple synonyme

(certains vont même jusqu'à considérer ce vieux mot français comme un anglicisme...)? Il me semble illusoire de vouloir faire admettre aux utilisateurs que sous le menu *Polices* se cachent des polices et des fontes, qu'un fichier désigné comme « police » par le système d'exploitation est en réalité un fichier de fonte...

Je crois qu'il faut tenir compte de l'usage contemporain, même s'il est imprécis. Il ne l'est pas tant que ça d'ailleurs, il est surtout indistinct, et l'emploi plus fréquent de « caractère » permettrait de le clarifier. Je me répète... mais, par exemple, on ne « choisit » pas une police (ou une fonte) pour composer tel ou tel texte, on l'« utilise » (ou on l'achète, on la vole, etc.). Ce que l'on choisit pour ses qualités supposées, c'est un caractère. Pour le reste, pour la mécanique, pour les machins qui se trouvent sous le capot et dans lesquels rares sont ceux qui mettent le nez (les machins que l'on utilise, que l'on achète ou qu'on pique), parlons de polices, comme presque tout le monde.

Je crois aussi qu'il ne faut pas opérer de distinction entre fonte et police qui risque d'être rapidement mise en cause par l'évolution des techniques (on l'a vu à plusieurs reprises depuis quinze ans et même depuis plus d'un siècle, et on en verra d'autres...).

En revanche, il me semble tout à fait légitime et judicieux que les typographes opèrent les distinctions qu'ils souhaitent (sous le capot...). C'est pourquoi j'ai trouvé très intéressante la définition de fonte proposée par Jean-François Porchez. C'est pourquoi aussi j'ai considéré que l'on entrait ici dans le jargon, ce qui n'a rien de péjoratif, disons dans le lexique professionnel. Bref, je ne crois pas que le couple police/fonte, même défini avec précision par les typographes, puisse s'imposer largement dans l'usage courant. C'est pourquoi je privilégie pour l'heure la seule opposition caractère/police, réservant l'opposition fonte/police pour des jours meilleurs où une distinction pérenne sera établie par les typographes (notre discussion peut y contribuer, je le crois).

Sur l'héritage du plomb... Nous lui sommes tous attachés, à juste titre. C'est un patrimoine sur lequel nous allons vivre encore très longtemps, quoi qu'en disent ceux qui ne voient pas plus loin que le bout de leur écran. Il est bon que les mots survivent dans des acceptions nouvelles, parfois proches, parfois très éloignées des anciennes. Le bas de casse vit très bien sans les casses, et si un néophyte demande une explication sur l'origine de ce terme il la comprend très bien. Pourquoi? Parce que l'opposition capitale/bas de casse existe toujours. Avec police et fonte le problème est que le lien qui unissait ces deux termes n'existe plus depuis longtemps. On parle du plomb... mais il faudrait parler de composition manuelle, car dès le XIX^e siècle la Linotype et la Monotype avaient déjà bouleversé le paysage... Dans un message précédent, j'ai

indiqué pourquoi, même sur ce plan (continuité du sens), « police » (liste) me semble bien préférable à « fonte » (réalité matérielle). Continuité approximative du sens : s'il est bon de conserver les mots, il est prudent de ne pas vouloir calquer les anciens liens qui les unissaient, du moins si l'on veut être compris du plus grand nombre.

À France-Langue, le 8 octobre 1997.

D. COTE-COLISSON : *En toute rigueur, une « police de caractères » (typeface) est constituée de l'ensemble des caractères disponibles (lettres, chiffres, signes de ponctuation et caractères spéciaux) dans un style, un corps et une graisse déterminés.*

Pardonnez-moi, mais je ne suis pas tout à fait d'accord... Les définitions étaient jadis précises (et à mon sens différentes de celles que vous donnez), mais cette question lexicale (police, fonte) est loin de faire l'unanimité chez les typographes d'aujourd'hui, et c'est normal, car il n'y a pas que l'héritage du plomb qui brouille les choses, il y a l'évolution très rapide des techniques informatiques. Par exemple, le lien entre corps et police n'est plus ce qu'il était.

Juste un mot sur le sujet. Hors du cadre professionnel, la distinction entre police et fonte est sans grande importance. Ce qui compte vraiment, c'est ce que l'on voit sur le papier (ou sur l'écran), ce n'est donc ni la police ni la fonte, c'est le caractère. C'était déjà vrai au temps du plomb.

À F.L.L.F., le 11 décembre 2000.

D. LIÉGEAIS : *[L'étymologie de fonte] est, à mon sens, encore moins que secondaire. On décroche même quand il n'y a rien d'accroché, on carrosse même quand il n'y a pas de carrosse, l'imprimante dépose sans doute bien plus qu'elle ne presse et le papier ne pousse plus au bord du Nil.*

Bien entendu [...]. À l'époque, il me semble que je répondais à une critique de « police » selon laquelle le terme serait dépassé, ne correspondrait plus aux réalités techniques actuelles. Sur ce strict plan, les fontes sont à mon sens encore plus mal loties... mais cela n'est en rien un handicap rédhibitoire.

D. LIÉGEAIS : *Soit, mais « police » est-il compris avec davantage de précision ?*
Non, mais son emploi est davantage répandu. [...]

D. LIÉGEAIS : *Dans l'état actuel de la technique, en tout cas, chacun de ces fichiers est une fonte plutôt qu'une police.*

Oui, si vous voulez. C'est une conception défendue par d'éminents typographes. Votre « dans l'état actuel de la technique » est capital et recoupe mon souci précédemment exprimé : évitons d'opérer une distinction entre fonte et police qui risque d'être rapidement mise en cause par l'évolution des techniques.

Lorsque l'on dit que les fichiers Postscript sont les fontes d'une police donnée, on ne fait que déplacer la synonymie vers le couple police/caractère... ce qui n'arrange pas les affaires du dernier nommé qui supporte déjà un fardeau polysémique pas piqué des vers...

D. LIÉGEOIS : Installera-t-on seulement jamais réellement une police, au sens vrai du terme, sur un ordinateur, puisque, si je comprends bien, la police est plutôt quelque chose d'abstrait ?

Ce que l'on installe s'apparente à une liste (police...) de codes renvoyant à des glyphes (fonte...). C'est la seule distinction qui tienne la route, une petite route, un chemin vicinal dans un cadre restreint, celui d'un jargon daté.

Bref, par analogie facile, les machins que l'on installe dans nos machines sont à la fois des polices et des fontes. Faut choisir un terme pour les désigner en tant qu'objets, et il me semble que l'usage s'en est chargé... S'il change son fusil d'épaule et favorise un jour « fonte », je ne verrai aucun inconvénient à le suivre... Je crois que la reprise de mon vieux message a été mal comprise. Je ne choisis pas arbitrairement « police » contre « fonte », je réfute des distinctions floues quoique brutales, personnelles, trompeuses.

D. LIÉGEOIS : À supposer — c'est sans doute déjà possible — qu'un programme soit capable de générer la totalité des caractères existants dans toutes les langues du monde à partir du dessin d'un seul « a », à toutes les tailles et sous toutes les formes imaginables, le résultat sera-t-il plutôt une police qu'une fonte pour autant ? Ou s'il est une police, cessera-t-il pour autant d'être une fonte (ce n'est pas une question oratoire ; j'essaye de voir si j'ai bien compris) ?

Il sera les deux à la fois...

D. LIÉGEOIS : Pour le reste, je ne suis pas certain que faire œuvre pédagogique soit si inutile que cela. Le coup de pouce involontaire de l'anglais a réellement des effets concrets : le bon, c'est que le mot est beaucoup plus connu qu'on ne pourrait le croire.

Sans doute... mais regardez, par exemple, les versions françaises d'Adobe Type Manager... S'il est un logiciel qui gère les machins situés sous les capots des professionnels comme des amateurs, c'est bien lui. Pas trace de « fontes », mais des « polices » à tour de bras. Bon courage à ceux qui voudront expliquer à ses utilisateurs qu'il ne gère pas des polices mais des fontes...

Et Adobe Type Reunion ? Encore plus frappant... car, lui, il est chargé de regrouper les « fontes » en « polices » (selon l'une des écoles en présence)... Eh bien ! toujours pas trace de la moindre fonte... Rien que des polices.

D. LIÉGEOIS : Le mauvais, c'est qu'à force de lire « police », les gens sont souvent convaincus que « fonte » est un mot anglais et l'écrivent même comme en anglais.

C'est évidemment une erreur grossière... « Fonte » est un très ancien et très beau mot français, un des fleurons de notre patrimoine lexicotypographique... Je l'aime, et si mon goût personnel avait quelque chose à voir dans l'affaire, je l'emploierais plus volontiers que « police ». Hélas, lorsque j'emploie un mot c'est le plus souvent à destination d'autrui... Or, pour l'heure, ce salaud d'autrui comprend mieux « police ». Dès qu'il sera mieux informé, je vous rejoindrai... mais j'ai des doutes, des gros...

D. LIÉGEAIS : L'autre option consiste, si je comprends bien, à s'offrir le luxe de s'exprimer comme les professionnels.

Lesquels ? et pour désigner quoi ? Lancez le débat sur un forum de paoïstes... et attachez votre ceinture, ça risque de décoiffer... Des vents irrésolus souffleront en tous sens.

D. LIÉGEAIS : En tout cas, l'étymologie de « fonte » me paraît bien plus simple, bien plus directement à la portée de tous, que celle de « police ».

Oui, incontestablement, mais je ne crois pas que l'argument ait une force suffisante pour modifier un usage bien installé. Plus efficace, si elle est durable, sera peut-être la pratique de certains créateurs de caractères (électroniques) qui nomment leur entreprise « fonderie »...

D. LIÉGEAIS : Je suis toutefois d'avis — là, c'est un principe — que la tactique qui consiste à adopter vis-à-vis du grand public une terminologie différente de celle des spécialistes (réputée trop difficile, à l'un ou l'autre titre) est mauvaise, même si elle part de bons sentiments.

Ce n'est pas ma tactique (je n'en ai pas)... Si un nouvel usage dominant dans les milieux « spécialisés » était discernable et motivé, il s'imposerait sans peine au grand public. Ce n'est pas celui-ci qui a privilégié « police », mais des spécialistes... Le public, pas contrariant, s'est dit : « Bon, j'adopte... » Nul mépris des usagers « ordinaires » dans mon attitude... Au contraire !

M. GUILLou : C'est là où je ne comprends plus, mais alors plus du tout. Si tu prends ce parti pris, c'est que tu mets, toi, un sens précis derrière « fontes » qui n'est pas celui du vulgum pecus.

Non, je n'accorde aucun sens précis à « fontes » dans l'usage contemporain (ce qui ne veut pas dire qu'il soit impossible de lui en donner un, par exemple en l'associant à la notion de glyphe, voir ma réponse à Denis Liégeois), j'évoque (globalement, « indistinctement ») des distinctions effectuées par d'autres... pour montrer qu'elles ne sont pas opérationnelles... qu'elles ne reflètent en rien l'usage des usagers des popolices et des fonfontes.

Ne retenons que deux écoles (y en a d'autres, pas meilleures...). Certains pensent qu'une police (I.T.C. Dugenou) comprend plusieurs fontes (Dugenou ital, demi-gras, gras, S.C., etc.). D'autres pensent qu'une police (Dugenou, Garamond, etc.) renvoie aujourd'hui à plusieurs fontes (Adobe Garamond,

I.T.C. Garamond, U.R.W. Garamond, etc.), elles-mêmes subdivisées en je ne sais trop quoi qui correspondrait à la distinction précédente...

Bref, c'est le bordel, en partie engendré par l'obsession de recouper au plus près les catégories floues de la nomenclature anglo-saxonne (type, typeface, fonts, etc.). C'est un jeu à la con. Sans intérêt et promis à brève échéance au désastre.

Ne pas oublier les motivations boutiquières... L'intérêt (surtout pour les « petits électrofondeurs ») de la distinction police/fonte est qu'il faut faire comprendre au client qu'il n'achète pas une police mais des fontes... ce qui revient à dire que pour avoir une police complète il faut casquer plusieurs fois. Je ne critique pas cela, car je n'oublie pas que le premier gonzier venu dispose aujourd'hui (honnêtement, pour quelques milliers de francs, ou illégalement, pour beaucoup moins) d'un éventail de polices qui aurait fait baver d'envie le plus riche des ateliers de composition d'antan... Je réfute uniquement des dénominations foireuses.

M. GUILLOU : « C'est pourquoi j'ai trouvé très intéressante la définition de fontes proposée par Jean-François Porchez. » Quelle était-elle ?

Objet numérique. En gros, un créateur de caractères concevrait et dessinerait des polices, mais il produirait et vendrait des fontes.

Faut-il mettre une capitale aux noms de polices ?

À Typographie, le 24 mars 1998.

É. ANGELINI : Faut-il capitaliser certains noms de fontes et d'autres pas ? Et quid des noms de vins ?

Bonne question... Ça fait un bail que j'ai envie de la poser... Il me semble que l'usage d'Ol' Rand est judicieux : il oppose le nom d'une police particulière (le Cochin) à un terme générique (un — quelconque — garamond). « Le Didot de Machin est un didot, une didone. » Si d'assez bonnes raisons pourraient conduire au bas de casse intégral quand le nom d'une police est celui d'un individu, on imagine mal d'avoir à écrire : « Je n'aime pas l'univers. »

Cela dit... ma religion n'est pas faite (sauf pour le pinard, domaine où de solides traditions font loi...). « Pour l'étiquette de votre pauillac, je verrais bien un didot, par exemple du Bauer Bodoni, caractère qui ne manque pas de corps. »

À F.L.L.F., le 3 décembre 2001.

M. GUILLOU : ??? « Ce ne sont pas des noms communs ! » [dit un autre intervenant au débat]. Si, si.

[...] Je crois me souvenir que l'objet du litige est une série de noms de polices (Times, Courier, etc.) mais j'ai oublié certains de ces noms... et le contexte... or, cela est déterminant, décisif. Enfin... pas tant que ça... car, désolé, je pense que la majuscule, si elle est parfois inutile ou maladroite, ne peut jamais (dans ces cas...) être gravement fautive...

Pinaillons un peu, quand même... Selon les cas et les circonstances (et selon moi... car il n'y a pas ici d'usage dominant et indiscuté), la majuscule s'impose ou non... Quand ils sont employés génériquement, certains noms policiers quoique propres [...] abandonnent leur majuscule et se comportent comme des noms communs.

Exemples : « Si tu veux un beau didot, prends le Didot de Linotype... Ce Bodoni est trop gras ! Le Walbaum est un bodoni un peu spécial... Envoie-moi le Garamond Book, oui, celui d'I.T.C... C'est dingue le nombre de mauvais garamonds qui circulent... »

Parfois, impossible de s'en sortir honorablement... Comment composerais-tu ceci ? « Ce salaud nous impose un univers frauduleux ! — Et encore, c'est rien, t'as pas vu son courrier ! » Même s'il ne s'agit pas (et pour cause...) de polices nommées Univers et Courier, la majuscule est chaudement recommandée. La première n'améliorera guère la situation (au contraire...), mais la seconde aura un avantage non négligeable...

PONCTUATION ⇒ *Astérisque, Barre oblique, Citation, Crochet, Deux-points, Espace, Guillemet, Parenthèse, Point d'exclamation, Point d'interrogation, Points de suspension, Tiret, Virgule.*

Après une portion de phrase composée en italique (mots étrangers, titres, etc.), la ponctuation sera composée en romain si elle n'appartient pas à l'élément ainsi mis en évidence : « Quel est le deuxième lied du cycle *Die schöne Müllerin* ? — Il me semble que c'est *Wohin* ? »

Surponctuation.

Surponctuer consiste à multiplier les signes de ponctuation non fautifs (syntaxe) mais inutiles (syntaxe, expression) ou dommageables (expression). Ne sont pas surponctuées les phrases suivantes :

[« Les formes des signes d'écriture, ne sont pas neutres. »] — Robert ESTIVALS, *la Bibliologie*. (Mais la virgule est gravement fautive...)

« Claudel a dit quelque chose, sur les cathédrales, qui vaut bien qu'on lise *l'Annonce faite à Marie*, quoique je ne voie rien à comprendre dans

ce drame. » – ALAIN, « Matière et Forme », *Propos*. À première vue, les deux premières virgules ne sont pas grammaticalement indispensables. Pourtant, leur suppression modifierait la charge du pronom relatif. Ce redoutable « qui » (quelque chose) deviendrait anodin (quelque chose sur les cathédrales).

Opposer sous-ponctuation et surponctuation est utile mais hélas un peu dérisoire. L'essentiel se joue ailleurs, ou avant. Aujourd'hui, quantité de phrases ne sont pas surponctuées mais regorgent de signes de ponctuation indispensables, car imposés par une médiocre construction. La bonne prose n'est ni surponctuée ni sous-ponctuée, elle est peu ponctuée...

C'était ainsi jadis et c'est « l'une des beautés de la prose française du XVII^e siècle, je veux dire cet agencement savant, ou, pour donner l'idée de quelque chose de plus vivant, cette savante articulation des parties qui se tiennent si bien toutes ensemble, par le seul jeu des conjonctions, que le secours de la virgule et du point et virgule en devient presque superflu », *Brunetière 1880*.

¶ Espaces.

Les anciens typographes étaient plus souples que les modernes. Ils savaient jouer avec les espaces liées à la ponctuation.

Lefevre 1883 : « On met une espace d'un point avant la *virgule*, le *point-virgule*, le *point d'exclamation* et le *point d'interrogation*, si la ligne où ils se trouvent est espacée ordinairement ; mais si elle est plus serrée, on se dispense d'en mettre avant la virgule, surtout lorsqu'elle est précédée d'une lettre de forme ronde. Le contraire a lieu, c'est-à-dire que l'on peut augmenter l'espace d'un demi-point avant ces diverses ponctuations, et surtout avant les points d'exclamation et d'interrogation, si la ligne est espacée plus largement. On ne met pas d'espace avant le *point* qui termine une phrase, ni avant le *point abrégatif*, ni avant les *points suspensifs*. »

La virgule a perdu son espace éventuelle. *Resquiescat in pace !* En revanche, rien n'interdit de continuer à faire varier les espaces qui précèdent le point-virgule, le point d'exclamation et le point

d'interrogation. Aujourd'hui, rares sont les compositeurs qui se donnent la peine de modifier au coup par coup les espaces insécables fixes qui précèdent la ponctuation haute. Dommage, car de très légères modifications — quasi imperceptibles — peuvent éliminer des coupures ou améliorer l'espace justifiante d'une ligne donnée.

Sources documentaires

À France-Langue, le 29 mai 1997.

P.-O. FINELTIN : Je cherche un texte sur les emplois des signes de ponctuation. Merci de m'indiquer où je peux me renseigner.

Alors là, no problemo... Sur le sujet, une seule adresse, et c'est un chef-d'œuvre (d'intelligence, de finesse, de style...) : Jacques Drillon, *Traité de la ponctuation française*, collection « Tel », Gallimard, 1991.

À Typographie, le 6 mai 1998.

P. CAZAUX : Je me demandais ce que tu pensais du « Que sais-je ? » [de Nina Catach] sur la ponctuation. Je le trouve très intéressant.

Il l'est. C'est l'œuvre d'une spécialiste de l'orthographe, donc un point de vue « théorique » très intéressant (bien que rapide... à cause des contraintes de la collection). L'assez gros bouquin de Drillon est l'œuvre d'un écrivain, d'un maître de la langue écrite... Le plaisir procuré comme les services rendus sont sans commune mesure.

P. CAZAUX : Par ailleurs, je ne partage pas ton avis... péremptoire sur le Perrousseaux et sur l'Abrégé du C.F.P.J. Je reconnais leurs défauts, mais mon point de vue est celui du débutant, et ils me paraissent une bonne entrée en matière.

C'est ce que j'ai dit à propos du *Perrousseaux*. C'est également ce que contient le titre : *Typographie élémentaire*. L'ennui, c'est qu'en matière d'orthotypographie (donc de « code »), je ne vois guère l'intérêt pratique des « entrées en matière », même aguichantes, pour quiconque est déjà dans la « production ». On ne peut se contenter de rester sur le seuil. D'autant que quelques-uns des rares détails abordés le sont avec une désinvolture dont les vertus formatrices me semblent discutables. Quant à l'*Abrégé*, c'est en gros tout ce qu'il ne faut pas faire : abrégé le chaos pour faire accroire qu'il est ordonné...

P. CAZAUX : Alors que le nouveau Code typo me paraît aberrant, ne serait-ce que dans sa propre compo.

Oui, mais c'est l'héritier (certes un peu fin de race) d'une tradition qui a du poids... On ne peut l'ignorer totalement. Il faut le connaître (ce qui n'est pas le cas du *Perrousseaux*, de l'*Abrégé* ou du *Guéry*).

P. CAZAUX : Je suis assez réticent aussi sur le Ramat, et condamne définitivement le Gouriou.

Le *Ramat* n'est pas si mauvais qu'on le dit parfois... Le *Gouriou* n'est guère utilisé (dans les lieux que je fréquente).

Des ponctuations hautes ou des ponctuations doubles ?

Site Web de Jean-Pierre Lacroux.

Dire que ! ? ; : sont des signes de ponctuation « doubles » au seul prétexte qu'ils sont composés de deux éléments disjoints revient à dire que « é, à » ou un simple « i » sont des lettres doubles, des voyelles doubles... et que « ñ » est une consonne double. Vous imaginez le bordel... (À dire vrai... l'expression que je critique ici est couramment employée... Pas grave.)

J'ai ma conception (internationalisante) de l'espacement des signes de ponctuation.

J'ai bien noté que cette conception était personnelle... À mon sens, elle est également nocive. Non parce qu'elle ne respecte pas une « convention typographique française » (il en est d'oubliables), mais parce que cette convention est motivée, utile, efficace, salement subtile. Comme vous le savez — et comme le pressentaient les typographes d'antan —, le lecteur ne lit pas lettre à lettre. Les mots ont une « silhouette » ; or, quand elles ne sont pas isolées par une espace, les ponctuations dites « hautes » (; : ! ?) modifient cette « forme globale » et par conséquent gênent la perception du lecteur. Parfois fort peu, voire pas du tout, parfois considérablement. N'y a-t-il pas là une « évidente raison pratique de communication » ? Ce parasitage n'est bien entendu pas à craindre avec les ponctuations basses (. , ...). Voilà pourquoi l'« internationalisme » (qui ne me trouble nullement) est un cache-misère, un alibi au suivisme. Vous me direz que les lecteurs de textes composés dans quelques autres langues ne semblent pas trop perturbés par la soudure des ponctuations hautes, et je vous répondrai : primo et à ma connaissance, cela reste à prouver ; deuzio, chacun fait ce qu'il veut chez lui, cela ne me regarde pas...

Si vous regardez de plus près, vous vous apercevrez que seules ! et ? sont hautes et ; et : simplement « moyennes ». À partir de là, " " () [] et { } sont hautes (et curieusement non espacées), et « » moyennes mais étrangement espacées.

Vous êtes bien gentil, mais c'est vous qui devriez regarder d'un peu plus près avant de me prodiguer des conseils d'oculiste. « Ponctuation haute » est une expression du jargon typographique qui ne prend pas en compte la distance à la hauteur d'*x* (ou d'œil) ou à la hauteur de capitale mais à la seule ligne de pied. Les ponctuations hautes « montent » beaucoup plus haut que celle-ci ; les ponctuations basses, non. Examinons d'un peu près les ponctuations « moyennes » : en haut, elles s'alignent sur la hauteur d'*x*, ce qui en l'absence d'espace implique un parasitage comparable à celui qui est produit par celles qui s'alignent sur la hauteur de capitale. Maintenant, examinons d'encore plus près les parenthèses, les crochets et les accolades : ces signes ont une hauteur (absolue) supérieure à celle de tout autre signe qu'ils sont susceptibles de côtoyer, caractéristique qui élimine le phénomène déjà décrit.

Cette disparité de traitement ne démontre-t-elle pas que cette ségrégation : ponctuation haute/ponctuation basse est purement arbitraire.

Non, car la disparité de traitement n'a pas été démontrée. Non, car la position sur la ligne de pied n'est pas un critère arbitraire.

Elle est effectivement « efficace », mais certainement pas dans la « subtilité » : vous parliez des typographes d'antan, qui positionnaient le texte pour ainsi dire à l'œil.

Et aujourd'hui, ils le positionnent comment ? Ça m'intéresse, pour le cas où ma vue baisserait... ou pour celui, plus improbable, où l'on tenterait de me faire bosser gratos.

Cela signifie qu'ils dépassent légèrement la hauteur de capitale, n'est-ce pas ?

Cela signifie ce que j'ai écrit : ces signes ont une hauteur (absolue) supérieure à celle de tout autre signe qu'ils sont susceptibles de côtoyer, donc, en particulier, de tout signe alphabétique, qu'il soit en cap, petite cap ou bas de casse et, pour ce dernier, que la lettre soit « courte » (a, e, c, etc.), « longue du bas » (g, j, p, etc.) ou « longue du haut » (b, d, f, etc.).

Cela signifie que ces signes ont une extension verticale très supérieure à celle de tout mot qu'ils sont susceptibles de côtoyer, ce qui n'est évidemment pas le cas avec « » ; : ! ?. Cela signifie qu'ils ne parasitent pas la « silhouette globale » de ces mots, qu'ils s'en détachent nettement (en haut et en bas) et qu'ils ne perturbent pas la perception du lecteur pressé ou fatigué.

Mais expliquez-moi pourquoi cela élimine le phénomène de parasitage.

Pour la raison que je vous avais indiquée et que je viens de répéter en la précisant, mais je vous concède qu'« éliminer » est inutilement vrai et que « réduire considérablement » aurait été plus habile. Expliquez-moi plutôt pourquoi vous tenez tant à faire accroire que "l'III!" est aussi aisément lu que « l'III ! »

Je ne vois pas bien de quelle liberté il s'agit puisque vous exigez un blanc et que vous vous condamnez donc à l'insérer vous-même (= contrainte) : votre liberté n'est que virtuelle.

Non, elle est réelle, et votre assertion est absurde : ce que je peux décider de faire ou de ne pas faire « moi-même » n'est pas une contrainte. J'ai la liberté de ne pas introduire d'espace antérieure dans les occurrences où elle n'a pas sa place — détail qui vous a échappé —, liberté bafouée par les tenants de l'approche antérieure hypertrophiée qui m'imposent un blanc que je ne leur ai pas demandé ! Les liberticides sont dans votre camp.

Quand l'espace est nécessaire — cas bien entendu le plus fréquent, de très loin —, je suis libre de modifier subtilement sa valeur, sans être contraint de tripotouiller l'interlettrage et les approches (horreurs très en vogue) : cela permet parfois de résoudre des problèmes de justification et de mauvaise coupe.

Ponctuations hautes et virgules « mixtes »

À Typographie, le 26 janvier 1998.

J. FONTAINE : Selon le Ramat typographique, « la ponctuation basse (point, virgule, points de suspension) reste toujours dans la même face (romain, italique, gras, etc.) que le mot qui la précède, qu'elle appartienne au mot ou au reste de la phrase. » [...]

J'avoue que la découverte de la règle particulière à la ponctuation basse troubla quelque peu l'hémisphère gauche et logique de mon cerveau, mais l'hémisphère droit et artiste peut imaginer les motifs esthétiques qui la sous-tendent (motifs que le Ramat n'explicite pas).

Je dois aussi avouer que je n'avais jamais remarqué auparavant cet usage illogique, ce qui est peut-être le signe que c'est un usage conforme au principe qu'une typo correcte est une typo qui ne se remarque pas... (Faut aussi dire qu'un point romain et un point italique, ça doit être kif-kif, non ?)

Votre message contient toutes les réponses à vos questions... Comme vous le soulignez, la question (ponctuation « basse » appartenant à une phrase en romain mais succédant à un terme en ital) se pose uniquement pour la virgule. C'est un usage et il est illogique. Dans les codes d'hier et d'aujourd'hui vous trouverez des partisans de deux écoles... Les auteurs à mon sens les plus pertinents sont plutôt favorables à l'autre usage (pas de distinction entre ponctuations haute et « basse » dans ces circonstances, donc virgule romaine) mais je crains fort que cela ne soit pas suffisant pour infléchir un usage fondé sur la facilité et la cohérence graphique (par exemple, dans une énumération de termes composés en italique, pourquoi se fatiguer à réintroduire du romain à chaque virgule alors que l'ital coule de source et que sa bizarrerie « sémantique » n'apparaîtra qu'à quelques lecteurs vétilleux). Cela dit... quand

je « compose » ou quand je nettoie les compositions des autres, je fais cet effort inutile...

Bien que ses choix soient sur ce point assez fumeux, laissez-moi vous citer Gustave Daupeley-Gouverneur (*le Compositeur et le Correcteur typographes*, Paris, 1880), qui explique assez bien en quoi certains usages que nous respectons encore ont leur origine dans des pesanteurs techniques qui ne sont plus nécessairement les nôtres (en cas d'erreur, le changement de casse est aujourd'hui plus aisé ; la confusion entre deux petits bouts de plomb quasi identiques est un cauchemar oublié...).

Tous les passages entre crochets sont des commentaires de mon cru.

« [...] En ce qui concerne l'emploi des virgules italiques, il règne malheureusement, dans la plupart des imprimeries, pour ne pas dire dans toutes, une trop grande indifférence de la part du compositeur [*source de bien des usages... et de « règles »...*]. L'expérience nous prouve tous les jours combien il est difficile d'atteindre ici la perfection [*même chez les meilleurs : dans le manuel de Théotiste Lefevre, on trouve quantité d'exemples de virgules fautives...*]. Le mélange des virgules italiques et des virgules romaines est, nous le savons, un détail qui paraît bien minutieux aux gens qui ne sont pas du métier, mais il fera toujours la désolation de l'homme de goût. [...] C'est la difficulté d'obvier à ce mélange qui a fait adopter depuis quelque temps, dans certaines fontes, un genre de virgules mixtes dont l'œil n'est ni tout à fait romain, ni tout à fait italique. Nous approuvons fort ce système [*quel « homme de goût » !*], qui, n'ayant rien de choquant en lui-même, a l'immense avantage de parer à l'inconvénient que nous signalons (1).

(1) La septième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1877) a été composée entièrement avec des virgules mixtes. »

« Pendante ponctuation »

À Typographie, le 26 mai 1997.

J'avoue que la *hanging punctuation* me laisse perplexe. Elle a certainement des qualités, mais il me semble que son emploi est nécessairement marginal (oui, je sais, excusez-moi...), disons : limité... J'aimerais bien voir ce que donneraient des textes surponctués, comme *Mort à crédit* ou un quelconque San-Antonio, composés avec cette ponctuation pendue.

À Typographie, le 17 décembre 1998.

P. MAGUIN : *Les ponctuations que l'on met hors justif sont à ma connaissance le point, la virgule, le point-virgule, le deux points et la division.*

Pour le point-virgule et le deux-points, l'espace antérieure est-elle également « pendue » ?...

P. MAGUIN : Ce qui me met dans l'embarras, ce sont les points de suspension. Quelqu'un a une idée ?

Oui... Renoncez à Satan, à ses œuvres et à son gibet... Ramenez toutes les brebis égarées au sein douillet du troupeau, ne les abandonnez plus au-dessus du gouffre...

M. BOVANI : Quant à le faire à la main en sortant les ponctuations dans la marge... le remède est bien pire que le mal, non ?

Le « remède » est mille fois pire que le prétendu « mal » ! Le plus rigolo, c'est encore deux colonnes bien serrées, avec les saillies de l'une qui tentent de rejoindre celles de l'autre... Émouvant... Et quelle belle gouttière (rectiligne ?) !

Et les notes marginales ? Quel beau cadeau pour elles que ces traits d'union aventureux ! Imagine trois coupures de suite : on a déjà le début d'une belle fermeture à glissière... Utile, pour ceux qui craignent que la note marginale tombe dans le vide et s'écrase en bas de page...

Sauvons la ponctuation du gibet !

T. BOUCHE : Et les pointes des signes () . V « » - devraient sortir un peu dans la marge (pour les mêmes raisons que celles qui font placer un V ou un O un peu au-dessous de la ligne de base).

Mais non, cela n'a rien à voir ! Quand je lis, mon œil suit la ligne, les lignes du texte... il est donc judicieux que les caractères posés sur la ligne de base mais qui manquent d'assise soient placés de telle sorte qu'ils n'apparaissent pas à nos faibles yeux comme plus hauts que leurs copains... Cela contrairait la fluidité de la lecture. En revanche, quand je lis, mon œil ne se promène pas le long des marges de gauche et de droite... Dès lors, il n'en a strictement rien à foutre si l'alignement vertical n'est pas « optiquement » rigoureux au micron près...

Attention ! Provoc sévère ! Cette obsession de la rectitude « optique » absolue des fers est un hochet pour ceux qui ne lisent pas et se contentent d'admirer les pavés... C'est un credo pour secte paoïste... Le slogan de ma chapelle est un peu différent : sous les pavés, le texte !

T. BOUCHE : Objection intéressante. Mais je ne vois pas en quoi ça te défrise qu'un alignement, s'il n'est pas impératif à la lecture, agréable à l'œil soit recherché.

Mais la recherche (et même l'obtention...) d'un alignement vertical parfait ne me défrise pas le moins du monde... Elle ne me passionne pas, c'est vrai, mais ce qui me fait hurler, c'est la méthode employée ! Que l'on rabote virtuellement l'approche du premier et du dernier caractère d'une ligne ne me gêne pas beaucoup, mais qu'on la fasse devenir négative... là, je dis qu'y a d'll'abus... et même risque de farce typographique quand en outre on pend la ponctuation haut et court... Cette exigence de « rectitude optique » devient à

mon sens assez drôle quand elle s'accompagne de retraits d'alinéa suralimentés et de notes marginales de petit fond composées en drapeau au fer à gauche...

Mais tu vas voir que je suis à la fois de mauvaise foi et honnête...

Comme le faisait justement remarquer Michel Bovani, on pourrait trouver une justification sémantique à l'exclusion du trait d'union marquant la coupure d'un mot... Dès lors, nous aurions une solution élégante pour les coupures tombant pile-poil sur le trait d'union d'un mot composé : il rentrerait dans le rang !

À Typographie, le 19 décembre 2000.

P. PICHAREAU : Cela m'a amené à me demander quels symboles de ponctuation on a intérêt à mettre dans la marge.

Aucun.

Ponctuations à "l'anglaise", à « la française » et à »l'allemande«

À Typographie, le 25 juin 1997.

J. MELOT : À ce propos, examinez bien la matière imprimée moderne (en français). Il est remarquable de constater que l'espace à gauche de la ponctuation haute, lorsqu'elle n'est pas tout simplement escamotée (à l'anglaise), est plus petite que l'espace à droite. On dirait que, sous l'influence de l'imprimé anglo-saxon omniprésent, le typographe français se sent mal à l'aise de mettre la même espace devant et derrière la ponctuation haute comme jadis et procède à une sorte de compromis inconscient en diminuant celle de gauche.

Pas sûr, cher ami... car cette dissymétrie est une très ancienne tradition typographique française. Les anglo-saxophones, pour une fois, n'y sont pour rien...

Nos typographes des siècles précédents (qui étaient un peu grammairiens, les siècles et les typographes... heureux temps !) ont fort bien expliqué les raisons de ce beau (et rationnel...) déséquilibre : les ponctuations hautes comme le point-virgule, les points d'exclamation et d'interrogation appartiennent davantage à la phrase ou au membre de phrase qui les précède qu'à la phrase ou au membre qui les suit... Dans la typographie soignée, l'espace de gauche est donc très inférieure à celle de droite. Seul le deux-points, qui établit une sorte d'égalité, est isolé par deux espaces égales. Toutefois, certains typographes préconisent de diminuer un peu l'espace de gauche (à mon sens, ils n'ont pas tort...).

J. MELOT : J'ai déjà eu l'occasion d'examiner des ouvrages anciens dans lesquels des espaces égales étaient insérées de part et d'autre des virgules et des points et je ne suis pas certain qu'à l'origine l'espacement n'ait pas été égal de part et d'autre de toute ponctuation.

On peut toujours trouver des exemples qui infirment les règles et les usages... mais je vous assure que la dissymétrie en question ne date pas d'aujourd'hui ou d'avant-hier, loin s'en faut. Les grands manuels typographiques des siècles précédents en font état et, lorsqu'ils ne l'évoquent pas explicitement, ils la mettent en œuvre (ainsi que la plupart des ouvrages composés avec soin). Ce qui explique peut-être votre perception, c'est le fait que l'espace qui suit la ponctuation est « justifiante » (variable) : si la composition est très serrée, l'espace justifiante est diminuée et tend à ressembler à l'espace fine qui précède la ponctuation. Dans une composition très aérée, avec de très fortes espaces-mots, l'égalité que vous évoquez est une monstruosité typographique.

À Typographie, le 3 mars 1999.

J. ANDRÉ : On n'arrivera jamais à savoir où est la « logique » dans le fait de mettre une fine avant un point-virgule pour des raisons de lisibilité en français, à croire que les yeux des Anglo-Saxons sont différents. Personnellement je parle d'habitudes culturelles.

... Mais l'insatiable « besoin de logique » est une respectable « habitude culturelle », non ?

Oui, il est « logique » d'éloigner un peu certaines ponctuations hautes du signe qui les précède... Que d'autres s'en abstiennent ne suffit pas à discréditer nos raisons...

À F.L.L.F., du 28 au 30 décembre 2001.

K. ELGART : Quand j'ai appris le français (aux États-Unis) je ne me rappelle pas que mes professeurs demandaient une espace avant ? et ! Qu'est-ce qu'on fait au Québec, en Belgique... ?

En Belgique, le français se compose comme partout... Des espaces fines précèdent les ponctuations hautes (et non « doubles »). Au Québec, si je me fie à Aurel Ramat, ce devrait être kif-kif.

Inutile de citer des contre-exemples : il en existe aussi partout... dus à diverses causes : suivisme béat ou volonté de se singulariser (ce n'est pas incompatible, au contraire), incompétence, etc.

JANTI : Pourquoi l'espace devant ? et ! en français ? Est-ce que quelqu'un connaît l'histoire de cette règle exclusivement française ?

Ce n'est pas une règle exclusivement française.

Il est vrai — et c'est loin d'être le fruit du hasard — que les Français sont aujourd'hui quasiment les seuls à défendre des conventions typographiques rationnelles...

J. KANZE : Les Allemands avec qui j'ai travaillé ne pouvaient pas supporter l'idée que je mette une espace avant les points-virgules dans le programme. Plus généralement, j'avais l'impression que les Allemands avaient horreur des espaces dans le code en général. Je ne peux que croire que ça vient indirectement de leurs habitudes typographiques, avec des mots qui se collent, et tout le reste. L'écriture d'un programme n'a pas grand-chose à voir avec la typographie d'un roman, mais les habitudes semblent rester quand même.

Tout cela montre que les Allemands dont vous parlez ont perdu la mémoire, du moins leur mémoire typographique. Des milliers de livres composés jadis et même naguère en Allemagne et en allemand sont à leur disposition : ils y verront des espaces devant le deux-points et les autres ponctuations hautes. Ils y verront aussi, après le point, des espaces beaucoup plus grandes qu'en français : des cadratins ! Ils y verront des espaces qui ne furent jamais employées en français : celles qui en Fraktur et même parfois en romain remplacent l'italique par un interlettrage hypertrophié...

Leur « horreur » des espaces n'est pas due à des traditions qu'ils ignorent, mais au conformisme ambiant.

Absorption du point final

À Typographie, du 26 au 28 janvier 1998.

J. FONTAINE : Soit les deux exemples suivants, qui se trouvent dans le Traité de la ponctuation de Jacques Drillon et que je cite de mémoire, car je n'ai pas actuellement l'ouvrage sous la main : Il prétend travailler pour la C.I.A. — Il prétend travailler « pour la C.I.A. » La règle typographique veut que le point abrégatif absorbe le point final de la phrase (ou vice versa ?) pour éviter une répétition inesthétique de points.

Ce n'est pas une question d'esthétique...

J. FONTAINE : Si je me souviens bien, Drillon exprimait toutefois l'avis que, dans le deuxième exemple, il trouverait préférable d'ajouter un point final après le guillemet, mais que c'était interdit par l'usage typographique. Serait-ce effectivement péché mortel ? vénial ?

... en effet, si vous refusez un double statut (ponctuation interne et ponctuation de la phrase) au dernier point (final/abrégatif, d'interrogation, d'exclamation mais pas toujours de suspension) de la citation, que ferez-vous dans un cas comme celui-ci : *Pourquoi m'a-t-il dit « Où vas-tu ? » — Pourquoi m'a-t-il dit « Où vas-tu ? » ? — Pourquoi m'a-t-il dit « Où vas-tu ? » ?*

La première formule est de loin la meilleure.

Le bouquin de Drillon est admirable. Sur le sujet, on ne peut trouver mieux. Toutefois, deux ou trois de ses choix ou suggestions « typographiques » sont discutables.

J.-D. RONDINET : On voit sans équivoque que le point final se trouve en dehors du guillemet fermant. Donc : Il prétend travailler « pour la C.I.A. ».

Moi, je veux bien... mais connais-tu des sources qui préconisent explicitement cette formule ? Ça m'intéresse énormément !!!

J. FONTAINE : « Ce n'est pas une question d'esthétique... » (Bibi bis) Hum, réponse absorbante... Pourquoi absorbe-t-on, alors ? Par flemme ? Par économie ? L'économie (économie graphique ; je ne parle pas de fric) peut être considérée comme une qualité esthétique.

Certes... mais la répugnance à doubler un signe de ponctuation (sauf dans les cas de répétition expressive !!!) pour lui attribuer deux rôles différents n'est pas d'ordre esthétique... Du moins pas « avant tout », du moins pas à mon sens. La ponctuation n'est là que pour aider à la lecture et à la compréhension du texte. La surponctuation aboutit généralement au résultat inverse. Il est vrai que des préoccupations d'ordre esthétique peuvent aller dans le même sens... mais pas toujours. Les parenthèses et les crochets engendrent souvent des cohabitations que les guillemets récusent... Cela s'explique. On pourra y revenir.

J. FONTAINE : Supposons que les exemples suivants soient tous les deux des phrases interrogatives (la seconde étant la version relâchée) que je ponctue de la façon typographically correct : M'as-tu dis « Où vas-tu ? » — Tu m'as dis « Où vas-tu ? »

En tout cas, les deux sont relâchées... orthographiquement...

J. FONTAINE : Il est impossible pour le lecteur de voir que la deuxième phrase est ici une interrogation (du type : Tu viens ?). Glop ! c'est bien ponctué, ici ? Tout deviendrait clair en ponctuant ainsi (Dieu sauve mon âme) : Tu m'as dit « Où vas-tu ? » ?

Certes... mais il est illusoire d'imaginer qu'une surponctuation hyperlogique rendra claire une formulation équivoque... C'est en cela que la question n'est pas avant tout une question d'esthétique typographique (étroitement visuelle) mais qu'elle ressortit, plus profondément, à la stylistique, à la langue écrite (et même orale...). À l'oral, essayez donc de rendre perceptible la double interrogation (sans effectuer une pause après « dit »)...

Écoutons Daru : « [La ponctuation] ne remédie aux obscurités du style qu'en décelant souvent un vice de construction. » [...]

L'esthétique et la logique ont été évoquées.

Je n'ai rien contre ces deux disciplines, je les crois même très bénéfiques... mais, s'agissant d'orthotypographie et de ponctuation, elles exigent des précautions. La logique est une aide précieuse pour résoudre les questions simples, celles surtout qui dépendent d'une seule « règle »... Dès lors que l'on concocte des exemples se situant aux confins du genre ou faisant appel à plusieurs règles, il est vain de se montrer logique dans l'application d'une règle si l'on oublie les autres. En d'autres termes, avant d'acculer une règle dans les cordes, il est bon de se souvenir des relations qu'elle entretient avec ses sœurs et singulièrement de leur éventuelle hiérarchie.

J'aime bien les exemples vicieux, rétifs aux normes : pour le plaisir, non pour adapter la règle à leurs caprices.

Si l'on trouve logique d'écrire : *Tu m'as dit « Où vas-tu ? »*. — ou : *Tu m'as dit « Où vas-tu ? » ?* pourquoi serait-il illogique d'écrire : *Tu m'as dit : « Où vas-tu ? »*. — ou : *Tu m'as dit : « Où vas-tu ? » ?*

Or, ici, on est en plein « solécisme typographique »... Question (subsidaire) : où mettre le point d'interrogation qui correspond à mon pourquoi ? (La réponse se trouve dans le dernier paragraphe...)

Si l'on retient ces façons de faire, on met à mal tout un pan de l'orthotypographie française (ponctuation des citations)... Sous quel prétexte ? Celui de donner une ponctuation logique à des formulations illogiques...

J'entends déjà les objections... alors voici mon sentiment : à l'oral, je crois que les doubles interrogations sont rarissimes et que la plupart des francophones diraient : « Pourquoi m'as-tu demandé où j'allais ? » ou une des innombrables variantes (« Pourquoi qu'tu m'demandes où je vais ? »...). Et là, aucun problème de ponctuation.

Quant à la phrase non interrogative (que je trouverais plus crédible à la troisième personne...), imaginons qu'elle se situe à la fin d'un dialogue globalement sis entre guillemets... Si l'on retenait la méthode examinée plus haut, on aurait un point final après le guillemet fermant le discours cité dans le discours... et on aurait l'air malin, car pour être dans la même logique il faudrait le faire suivre par un nouveau guillemet fermant le dialogue (impossible dans ce cas de laisser un point final à l'extérieur du dernier guillemet)... « *Qu'est-ce qu'il t'a demandé ? — Il m'a dit : « Où vas-tu ? »*. »

Certes, ça passerait mieux (?) avec des guillemets anglais de second rang : « *Qu'est-ce qu'il t'a demandé ? — Il m'a dit : "Où vas-tu ?"* »

Mais mieux vaut (façon de parler...) : « *Qu'est-ce qu'il t'a demandé ? — Il m'a dit : "Où vas-tu ?"* »

Pour terminer sur une généralité : la solution de la plupart des « cas extrêmes » ne réside pas dans la ponctuation mais dans la gomme, l'encre rouge ou la touche Backspace... Faut tout récrire, histoire que ça devienne ponctuable...

qualité (non suffisante, certes) qui témoigne que la phrase correspond peut-être à un cheminement réel de la pensée*.

P. JALLON : Malgré son apparence débonnaire, La Barbouze a un lourd passé d'espion : « Je travaille pour la C.I.A. ».

Tsssss...

P. JALLON : [...] La logique « sémantique » voudrait que le point final précède le guillemet fermant (citation d'une phrase in extenso). En revanche, la logique « graphique » estime absurde de faire suivre le A de C.I.A. de deux points, l'un abrégatif et l'autre final.

Justement...

Donc : Malgré son apparence débonnaire, La Barbouze a un lourd passé d'espion : « Je travaille pour la C.I.A. »

P. JALLON : Quant aux « sources » — sachant que je n'en suis pas une — que réclame Jean-Pierre, la seule que je connaisse sur ce sujet est la sage parole de l'excellent Girodet, dans ses Pièges et difficultés de la langue française (cf. sa glose sur les guillemets, dans l'annexe).

Girodet (un de mes auteurs favoris...) ne préconise pas la double ponctuation... Hormis Drillon, je cherche des sources « autorisées » et favorables à : *Il prétend travailler « pour la C.I.A. »* ou *Il m'a dit : « Je travaille pour la C.I.A. »*

SABINE : On peut se reporter à l'ouvrage de Jean-Pierre Colignon, éditions du C.F.P.J., Un point c'est tout !, 120 pages consacrées exclusivement à la ponctuation.

Vous n'y trouverez pas de réponse au problème de la double ponctuation (du « même » signe !) avant et après un guillemet fermant... Si ma mémoire est bonne, les auteurs de manuels ou de « codes » se gardent bien de l'évoquer...

Hormis le cas des deux points finals — coïncidence de la fin des phrases (complètes...) en discours indirect et direct —, pour lequel sa suggestion est discutable, Colignon donne des exemples non problématiques, du genre : *Pourquoi donc avez-vous crié « Au feu ! » ? — Cessez de demander « Combien ? » !*

Quant à Nina Catach, si je suis parfois en désaccord avec certaines de ses suggestions, j'applaudis sans réserve ses « lois » (« Annexe II »). Chez elle, il y a des éléments de réponse... mais... le problème posé par l'exemple de Drillon est qu'il peut être résolu différemment selon que l'on privilégie une des lois concernées (sobriété, exclusion, neutralisation, absorption...).

* Si l'on cherche une solution... Il n'est heureusement pas exclu de jouer avec les embûches, mais ça, c'est déjà tomber dans la littérature.

Ce qui est très (trop...) particulier dans cet exemple, c'est la présence d'un point abrégatif en fin de phrase (incomplète...) citée entre guillemets en fin de discours indirect... L'absorption n'est a priori pas pertinente... puisqu'elle serait exclue avec d'autres signes qui pourtant l'exigent : *Il prétend travailler « pour la C.I.A. »...*

Et pourtant... la question est de savoir ce qui interdit à ce point abrégatif d'avoir un double statut...

Une chose néanmoins est certaine : tout renvoi à la règle générale (phrase complète/phrase incomplète) est d'un faible secours... Tenez, sur cet autre aspect de la question, une autre pièce au dossier...

Toujours Drillon (le salaud... je suis pourtant un de ses admirateurs les plus fervents !) :

— Rien ! dit-il. Rien ! (Comme il aurait dit « tout ! ») – Alexandre Vialatte, *les Fruits du Congo*.

« N.B. Logiquement, il aurait fallu un point après les guillemets fermants ; ou bien un deux-points après "dit" et une majuscule à "tout". Dans cette configuration, la phrase n'est pas terminée, puisque le point d'exclamation appartient à "tout", non à la phrase principale. Cette logique a rarement cours, car elle a contre elle certaine loi typographique : la querelle est loin d'être vidée. »

(Fin de citation.)

Effectivement... mais une autre chose est certaine : Vialatte savait ce qu'écrire veut dire (ce qui n'est pas toujours le cas des « faiseurs de lois »).

Un point final à chaque phrase ?

À Typographie, le 8 avril 1998.

J.-C. SIEGRIST : Gardons également à l'esprit que, lors du processus de lecture, tout ce qui est inhabituel (formes des lettres et doubles espaces, dans le cas particulier) ralentit la lecture.

C'est pourquoi je ne suis pas persuadé que l'on puisse qualifier de « fonctionnelles » les solutions de Richaudeau...

D'autant que pour lui la plupart de ces procédés visant à marquer lourdement les débuts de phrase (double espace-mot, changement de graisse, vignette, etc.) sont des pis-aller destinés à nous faire patienter jusqu'au jour béni où les créateurs de caractères auront enfin compris que l'ostentation est la nouvelle règle d'or et que les signes de ponctuation doivent être « plus visibles, donc plus gros »...

Ce qui revient à dire que chaque signe de ponctuation marque toujours une articulation essentielle du texte... Ce qui revient à dire que c'est une conception inacceptable...

À Typographie, le 4 septembre 1998.

P. JALLON : La dernière mode consiste notamment à mettre un point à toutes les « phrases ». Y compris aux slogans-titres et autres textes de titraille.

Il y a des modes plus détestables... Celle-ci est d'ailleurs assez « rétro »...

Tout le monde trouve normal que certains titres (ou slogans) s'achèvent sur des ponctuations expressives ou « syntaxico-mélodiques » (points de suspension, d'exclamation, d'interrogation), mais on répugne à employer le point final... Est-ce bien raisonnable ? Sans conséquence ? Une au moins est évidente : quand on ose l'employer dans un titre (ou un slogan) dépourvu de ponctuation interne, le point final peut devenir étrangement expressif.

P. JALLON : Moi, je persiste à considérer que les titres et les slogans ne sont pas, à proprement parler, des phrases ; dans ce cas, pourquoi obéiraient-ils à une logique grammaticale alors qu'ils ne sont pas censés s'y conformer ?

Les titres ou les slogans sont des phrases... et souvent des phrases verbales... des phrases ayant une ponctuation interne ! Celle-ci se conforme à la « logique » que tu évoques. Tout le monde est admis, sauf ce malheureux point final ! Pour justifier cette coutume, on peut avancer des explications historiques ou esthétiques... mais pas un « statut » qui rendrait tous les titres « agrammaticaux » par nature.

(Le débat semble surtout porter sur les « titres de journaux » ou sur les slogans publicitaires, mais la question du point final dans les « titres » est beaucoup plus large et concerne tous les secteurs d'activités où l'on compose des textes... Il n'y a aucune raison pour qu'une « règle » ou une convention unique soit appliquée partout et en toutes circonstances...)

À Typographie, le 1^{er} décembre 1998.

Le temps va me manquer pour répondre à ceux qui exigent de la ponctuation partout, mais j'y reviendrai... En attendant, je leur propose un jeu...

1. Prenez une bible typographique... disons le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*...

2. Ouvrez le saint ouvrage à n'importe quelle page.

3. Observez...

4. Une fois remis de votre surprise, comptez dans tout l'ouvrage le nombre d'occurrences où sur ce point précis l'on vous donne tort (et où, par conséquent, on n'est pas loin de me donner raison)...

5. Si le nombre d'occurrences « fautives » ou maladroites (selon vos critères) est supérieur à cent, j'accepterai volontiers de me faire payer un verre...

6. Recevez mon amical salut.

[...] Tiens... pour la peine, je propose un jeu encore plus malhonnête que celui de l'/N... (après, faut que je bosse...). On oublie les formules farcies de

signes étranges, on ne retient que des trucs simples, uniquement composés de lettres...

« J'aime beaucoup cette phrase pour éventails :

Je
puise l'air
dans
un
pays
ficti
f

généralement attribuée à Claudel. »

Si tu me dis qu'il faut mettre une virgule après le « f », je crois que nous allons être brouillés pendant au moins deux jours...

Quoi, qu'est-ce que tu dis ? Il suffit d'écrire autrement ? Oui...

« J'aime beaucoup cette phrase pour éventails, généralement attribuée à Claudel :

Je
puise l'air
dans
un
pays
ficti
f

Qu'est-ce qu'on fait ? On met un point final après le « f » ? C'est pas beaucoup mieux... En outre, il faudrait peut-être ajouter un guillemet fermant ?... Carrément hideux, un massacre pur et simple...

À Typographie, le 18 mars 1999.

J. FONTAINE : Si ce sont les contre-exemples pathologiques qui servent d'arguments aux adversaires du méchant « surcodage », je peux jouer aussi à ce petit jeu...

Jouez tant que vous voudrez, docteur... mais il me semble que vous avez mal lu les messages précédents et que vous confondez deux choses bien différentes : le surcodage (en l'occurrence la surponctuation) de phrases « saines » et le bordel graphique engendré par des phrases « pathologiques ». Si ce genre d'amalgame vous sert d'argument, je ne suis pas sûr de vouloir jouer bien longtemps.

Pour ma part (je personnalise un chouïa à cause du surcodage, qui n'est certes pas mon bien mais que je dénonce fréquemment et avec plaisir), je crois avoir écrit que la profusion de signes de ponctuation est un « symptôme » inquiétant (sauf, évidemment, s'il s'agit d'un jeu, d'une pratique maîtrisée).

S'imaginer que la ponctuation va rendre présentables des phrases mal bâties est une croyance qui relève du charlatanisme. Une phrase « saine » peut être surponctuée. Un bordel noir, non : s'il a reçu la ponctuation qu'il mérite, il grouille nécessairement de signes.

J. FONTAINE : (Ce n'est pas que je tiennne moi-même mordicus à une ponctuation « logique », mais j'attends toujours d'être convaincu de ses inconvénients...)

Moi, je tiens à une ponctuation logique... Ce que je récusé, c'est la nécessité (et même l'existence autonome...) d'une « logique » graphique. Les exemples « pathologiques » qui vous consternent résultent de la stricte application de cette « logique graphique ». Le bon diagnostic ne consisterait-il pas à réserver le qualificatif « pathologique » à cette « logique graphique » artificiellement isolée ? Puis à se tourner vers la seule logique susceptible d'éliminer l'éruption de tous ces vilains petits boutons de ponctuation : celle du discours ? (Est-il besoin de préciser que cela ne signifie nullement que tout discours doit être logique ?)

Cela n'éliminera pas les cas particuliers (qui n'ont pas commencé hier à être irritants...). Mais qui croit encore que les conventions typographiques, la ponctuation, la langue écrite constituent un vaste système (ou un magasin d'accessoires) où il suffit de puiser négligemment pour satisfaire sans peine tous nos petits besoins, même les plus rares, les plus inattendus ? « Avez-vous lu *Quo vadis ?* » Phrase simple, sans pathologie apparente. Un ou deux points d'interrogation ?

Surcoder, c'est prendre le lecteur pour un con.

À Typographie, le 4 octobre 2000.

J. TOMBEUR : C'est pourtant une pratique émergente... Pensons un peu à la ponctuation « à la Rimbaud », virgule verte, point rouge, tirets en dièses et bémols (variations de tons). C'est sans doute une réflexion digne du bêtisier de cette liste... Est-ce si sûr ?

Tu arrives trop tard dans un monde déjà vieux...

Malcolm de Chazal, *Sens plastique*, 1948 : « Virgules bleues ; points blancs ; points d'exclamation jaunes ; tirets gris ; deux-points mauves... Mauve : couleur qui ne commence ni ne finit ; barrière à claire-voie entre les teintes ; nuance flottante par excellence ; bac des teintes. »

Points blancs... Il est con, ce Malcolm... Faut dire que des points noirs, ça fait crade.



PORTE ⇒ *Monument, Voie et espace public.*

La porte des Lilas, la porte d'Orléans, la porte Saint-Denis, la porte Saint-Martin, la porte de Brandebourg.

Exceptions. — La Porte, la Sublime Porte, les Portes de Fer, les Porte-Glaive.

Noms communs composés.

Si l'on oublie les facéties du Conseil supérieur de la langue française, les choses sont simples : seule la porte-fenêtre associe deux substantifs ; c'est une porte en même temps qu'une fenêtre. C'est donc le seul mot composé dans lequel « porte » prend la marque du pluriel : des portes-fenêtres.

Invariables : un ou des porte-bonheur, un ou des porte-aéronefs, porte-assiettes, porte-avions, porte-bagages, porte-billets, porte-bouteilles, porte-cartes.

= *Girodet 1988.*

≠ *Conseil sup. 1990, Hanse 1987.*

POURCENTAGE ⇒ *Alliage, Fraction.*

•• Employé substantivement (par exemple dans la désignation d'un emprunt par son taux d'intérêt), un pourcentage simple peut s'écrire en toutes lettres : le cinq pour cent a été souscrit en trois jours.

J'ai repris un peu de 5 % et un bon paquet de 8,25 %.

•/•• 5 %, 5 p. 100. 5 ‰, 5 p. 1 000.

PRÉFECTURE, PRÉFET

La préfecture du Tarn, le préfet du Tarn.

La préfecture de Police, le préfet de Police.



PREMIER ⇒ *Chiffres romains.*

Le Premier ministre, voir : *Ministère, ministre.*

La Première Guerre mondiale (la Grande Guerre, la guerre de 1914-1918), voir : *Guerre.*

••• Ne pas confondre chiffres arabes et romains, 1^{er} (ou 1^{er}) et I^{er}, article 1^{er} et Napoléon I^{er}.

PRÉNOM ⇒ *Abréviation.***Trait d'union.**

La tradition typographique, qui impose le trait d'union entre tous les prénoms composés français ou francisés, engendre des ambiguïtés : il est déconseillé de la respecter.

≠ *Frey 1857, Impr. nat. 1990.*

La virgule est à proscrire.

Abréviation.

Il est possible de conserver les digrammes (deux lettres pour un seul son) ainsi que les consonnes qui suivent l'initiale ou le digramme :

C. : Casimir, Catherine, etc.

Ch. : Chantal, Charles, etc.

Chr. : Christian, Christine, Christophe, etc.

Cl. : Claire, Claude, Clovis, etc.

Rappelons aux mécréants que Christ n'est pas le deuxième prénom de Jésus : J.-C. est la seule abréviation admise ; J.-Chr. abrège Jean-Christophe ou Jean-Chrétien...



PRÉPARATION DE COPIE

Romain : *mot* Italique : mot Gras : mot Italique gras : mot

PETITES CAPITALLES : mot GRANDES CAPITALLES : mot

Le surlignage avec des marqueurs de couleur est une hérésie qui tend hélas à s'étendre. Pour un avantage illusoire (repérage aisé), ce procédé engendre deux difficultés majeures :

— impossibilité de corriger proprement un changement erroné d'attribut ;

— impossibilité de photocopier, de faxer, de scanner proprement un document ainsi surchargé.

PRÉSIDENT ⇒ *Ministère, ministre.*

« Le bureau du Président ne m'était pas ouvert jour et nuit, mais il ne m'était pas fermé quand je frappais à sa porte. »

Régis DEBRAY, *les Masques*.

Le Président de la République : Régis Debray, Jules Romains, Marcel Proust ; le président de la République : Antoine Blondin, Albert Cohen ; le président du Conseil : Jules Romains.

PRODUIT ⇒ *Saint.*

Cet exemple n'est pas à suivre : « J'y ai vu trôner, au-dessus des portugaises qui n'en menaient pas large, les Marennes et les Belons. »
– Jules ROMAINS, *Examen de conscience des Français*.



PROTE

« Naturellement un prote a fait du zèle et cru devoir remettre au féminin “le couleur de rose” ; que j’avais pourtant indiqué à deux reprises. »

André GIDE, *Journal*.

¶ Chef d’une imprimerie ou d’un atelier de composition.

Le prote à manchettes n’effectuait aucun travail manuel. Le prote à tablier dirigeait les typographes.

PROVERBE ⇒ Citation.

« Un proverbe est plus qu’un cliché, c’est un cliché canonisé par une sorte de concile du populaire, tandis que le cliché, lui, n’est encore qu’une façon de bienheureux Labre de la langue française. »

Lucien RIGAUD, *Dictionnaire des lieux communs*.

••• S’il sont considérés comme des citations, les proverbes, les adages et les dictons se composent entre guillemets.

Pour certains scripteurs, les guillemets sont un moyen facile, providentiel et médiocre de dénudation du cliché : cher confrère, permettez-moi de vous faire observer que « les loups ne se mangent pas entre eux ».

•• La plupart des proverbes appartiennent à tous et peuvent être intégrés sans précaution au discours de chacun : ça, mon pote, comme on fait son lit, on se couche.

≠ *Impr. nat. 1990*.

•/• En revanche, beaucoup de « formules proverbiales » sont des citations qu’il est séant de ne pas s’approprier subrepticement. Les guillemets devraient être obligatoires...

Exemples. — Miguel de Cervantès : « On n’a pas bâti Rome en un jour » ; Louis-Ferdinand Céline : « L’histoire ne repasse pas les plats. »



QUASI

••• Toujours un trait d'union devant un nom : une quasi-cécité, la quasi-totalité, des quasi-contrats, des quasi-délits.

Jamais de trait d'union devant un adjectif ou un adverbe : quasi aveugle, quasi complète, quasi complètement (à éviter...), des quatuors quasi modaux, une mer quasi morte.

= *Académie 1994, Girodet 1988, Hanse 1987, Larousse 1999, Lexis 1989, Robert 1993, Thomas 1971.*

QUELQUE

Élision. Le e final ne s'élide jamais : « quelque autre », à l'exception de « quelqu'un, quelqu'une » (pluriel : « quelques-uns, quelques-unes »).

= *Girodet 1988, Hanse 1987, Thomas 1971.*



RÉFORME

Marouzeau 1941 : « La langue évoluant sans cesse et la graphie se trouvant de plus en plus éloignée de la prononciation, donc présentant de plus en plus une *réalité indépendante*, il est de plus en plus difficile d'en envisager la réforme ; l'image *graphique* du mot est devenue aussi réelle que l'image *acoustique*, si bien qu'il semble à beaucoup qu'on fasse violence à la langue en *prétendant* réformer la graphique, et que le souci de l'orthographe est devenu élément d'esthétique. »

C'est un linguiste qui écrit cela (la mise en évidence de certains mots par l'italique est de mon fait). Et il poursuit : « Sans doute, il n'y a en tout ceci qu'illusion, effet de l'habitude et de l'association des idées, mais en matière de langue l'illusion est réalité, puisque la signification et la valeur de l'énoncé ne sont en définitive que ce qu'on les juge être. »

RÉGION ⇒ *Département, Pays.*

Régions françaises : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne–Ardenne, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Île-de-France, Languedoc–Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord–Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou–Charentes, Provence–Alpes–Côte-d'Azur, Rhône–Alpes.

⊕ *Impr. nat. 1990* {Pays de la Loire, Provence - Alpes - Côte d'Azur}.

⊕ *Robert 1993* {Provence-Alpes-Côte d'Azur}.

Régions militaires : chiffres romains grandes capitales.

= *Impr. nat. 1990.*

RÉGLURE

Ligne de conduite destinée à faciliter l'écriture.

RELIGION ⇒ *Adeptes, Doctrine, Église, Titre religieux.*

Le bouddhisme, le catholicisme, le christianisme, le judaïsme, le luthéranisme.

= *Tassis 1870.*

Le Christ, le dalaï-lama, le Prophète (Mahomet). Un ange, les anges. Le Démon, un démon, les démons. Le Diable, un diable, les diables, Satan, Lucifer.

Gouriou 1990 suggère que la majuscule est requise lorsque ces termes « représentent la collectivité qui se trouve ainsi comme personnifiée, notamment lorsqu'on oppose une collectivité à une autre, ou à un peuple : la lutte des {Chrétiens} contre les {Mahométans}, les {Chrétiens} se heurtèrent aux Turcs [...] ».

Si la distinction était retenue sous cette forme, l'article défini pluriel imposerait la majuscule initiale dans bien des cas de figure. Il n'y a aucune différence de sens entre les chrétiens et {les Chrétiens} (ceux-ci ne personnifient pas la collectivité des premiers), mais considérable est la différence entre la chrétienté (ensemble des chrétiens) et la Chrétienté (ensemble des peuples, ou des terres, ou des pays chrétiens), entre l'islam (religion) et l'Islam (ensemble des peuples, ou des terres, ou des pays musulmans). Le respect de ces subtilités se combine harmonieusement avec celui des valeurs républicaines et laïques : chacun doit savoir ce qu'il entend signifier en mettant une majuscule initiale à certains mots.

Juifs.

« File, on n'aime pas les juifs par ici ! Je filai, accompagné par notre vieille mère Douleur, mère auguste des juifs. » – Albert COHEN, *Ô vous, frères humains.*

« Washington aimait pas les juifs, mais Roosevelt lui il les aime bien, il est leur homme cent pour cent, il a rien à leur refuser. » – Louis-Ferdinand CÉLINE, *les Beaux Draps*.

RÉVOLUTION

•• Une seule révolution a droit à la majuscule initiale, la nôtre : la Révolution, la Révolution française (à condition de ne pas préciser la date : la révolution de 1789...).

La révolution chinoise, la Révolution française, la révolution de Juillet, la révolution d'Octobre, la révolution russe, la révolution de 1789, la révolution de 1848.

« Avouons-le tout crûment : la révolution socialiste se méfie de l'art révolutionnaire et, qui plus est, il n'est pas évident qu'elle ait tort.

« En effet, du point de vue de la révolution, tout doit concourir directement au but final : la libération du prolétariat... » – Alain ROBBE-GRILLET, *Pour un nouveau roman*.



SAINT ⇒ *Bible*.

« Ils sont trente-sept, là-haut, qui font de l'eau.
Marche en tête, lance en main, saint Médard, grand
pissard. De l'autre part, ils ne sont que deux : saint
Raymond et saint Dié, qui dissipent les nuées. Mais
viennent en renfort saint Blaise chasse-vent, Chris-
tophe pare-grêle, Valérien avale-orage, Aurélien
tranche-tonnerre, saint Clair fait le temps clair. »

Romain ROLLAND, *Colas Breugnot*.

••• Humbles, les vrais saints ne demandent ni la majuscule à leur titre — qui est un nom commun — ni le trait d'union (sauf celui qui figure éventuellement dans leur prénom ou dans leur nom) : saint Jean, saint Jean Baptiste (saint Jean le Baptiste), saint Jean-Baptiste de La Salle, saint Denis, saint Étienne, sainte Cécile, sainte Geneviève, saint Simon (apôtre) ; *la Passion selon saint Matthieu* ; il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints.

En revanche, les fêtes, les lieux, les édifices et les institutions placés sous leur invocation exigent le « S » majuscule — il s'agit de noms propres — et le trait d'union : la Saint-Nicolas, les feux de la Saint-Jean, la fête de saint André se célèbre le jour de la Saint-André, la république de Saint-Marin, l'estuaire du Saint-Laurent, la banlieue de Saint-Étienne, la cathédrale Sainte-Cécile, les églises de Sainte-Mère-Église et de Saintes-Maries-de-la-Mer, la rue Saint-Denis, la bibliothèque Sainte-Geneviève, les cellules de Sainte-Pélagie, l'ordre de Saint-Michel.

Les noms de famille et les pseudonymes obéissent évidemment à cette règle : Camille Saint-Saëns, Antoine de Saint-Exupéry, Saint-John Perse (Alexis Léger, dit), Saint-Simon (comte, duc).

Pluriel des adjectifs et des noms communs.

Dans les adjectifs, les gentilés et les noms communs, « saint » ne prend jamais la marque du pluriel : des socialistes saint-simoniens, des Saint-Affricains, des saint-bernard.

Trait d'union dans les toponymes.

La règle s'applique, en principe, à toutes les dénominations françaises ou francisées qui incluent « Saint » : Saint-Marin (San Marino), Saint-Jacques-de-Compostelle (Santiago de Compostela).

Les « Saints » germaniques (*Sankt*) n'ont jamais de trait d'union : Sankt Pölten, Sankt Wedel, etc.

Les « Saints » italiens (*San*), espagnols (*San* ou *Santa*) et portugais (*São* ou *Santo*) n'ont jamais de trait d'union : San Severo ; San Diego, San Francisco, Santa Ana ; São Paulo, etc.

≈ La règle française s'applique aux « saints » corses : San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-Siché, etc. Et au commissaire San-Antonio.

Restent les « Saints » anglo-saxons. La plupart ne sont pas francisés : Saint Albans, Saint George ; beaucoup n'ont nul besoin de l'être : Saint Paul, Saint Thomas ; pour quelques-uns, il est légitime de se demander s'ils ont jamais été anglicisés : Saint Louis. Aujourd'hui, le malheureux qui s'aventure à écrire Saint-Louis (Missouri) passe pour un ignare... alors qu'il respecte une graphie séculaire. Autrefois, les lexicographes français écrivaient [San-Francisco, Sao-Paulo], c'était simple mais peu subtil ; depuis quelques décennies, ils n'osent même plus introduire un trait d'union entre Saint et Louis... Je doute que cela incite les francophones à prononcer « louisse ». Ce n'est qu'à la fin des années cinquante que le *Petit Larousse* a abandonné Saint-Louis. Il est difficile, contre l'usage moderne, de préconiser le trait d'union dans les dénominations « anglo-saxonnes d'origine française » ; on devrait du moins le considérer comme non fautif.

≈ *Voies publiques*. La règle française s'applique dans tous les cas de figure ; le trait d'union s'impose même au sein des noms propres étrangers qui en sont dépourvus. L'avenue qui porte le nom du général San Martin s'écrit donc : avenue du Général-San-Martin.

Majuscule et minuscule des noms communs.

Les noms communs dérivés de noms propres ne prennent pas la majuscule initiale, sauf s'il s'agit de gentils (habitants) : un saint-cyrien, des saint-cyriens (élèves ou anciens élèves de Saint-Cyr). Un Saint-Cyrien, des Saint-Cyriens (habitants de Saint-Cyr-l'École).

Abréviations.

Noms communs : placés devant des noms propres, saint(s) et sainte(s) ne s'abrègent jamais. On ne tolérera les formes « St Jean » ou « Ste Berthe » que dans les calendriers...

= *Lefèvre 1883*.

Toponymes : lorsqu'ils entrent dans la composition d'un toponyme, Saint, Sainte, Saints et Saintes ne s'abrègent jamais.

= *Frey 1857, Lefèvre 1855*.

Écrire [St-Étienne, Stes-Maries-de-la-Mer] est une faute grave. Exceptions admises : composition des noms de petites localités sur les cartes géographiques ou de rues minuscules sur les plans...

Patronymes : ici, pas d'exception ! L'abréviation est proscrite dans toutes les occurrences !

Exemples de graphies monstrueuses : [St-Simon, St-Saëns].

Produits (vins, fromages, gâteaux...).

≈ Jamais de majuscule mais toujours un trait d'union.

± La marque du pluriel divise les experts. Certains n'accordent jamais : *Girodet 1988, Impr. nat. 1990, Larousse 1992, Lexis 1989*. Certains accordent parfois : *Robert 1985* (selon des critères historiquement justifiés mais très étranges : *des saint-germain, des saint-nectaires*). D'autres enregistrent que l'usage est indécis : *Grevisse 1986, Hanse 1987* (qui encourage l'accord du second élément), *Robert 1993, Thomas 1971* (qui note une tendance à l'invariabilité).

Si vous n'accordez jamais, vous ne commettrez aucune faute impardonnable mais vous aboutirez à des incohérences ou, pour certains lecteurs, à des finesses (« Il a englouti trois camemberts et quinze saint-nectaire »...) ; si vous accordez systématiquement, vous ne serez

pas davantage à l'abri des bizarreries (les saint-émilions n'ont rien à voir avec les vins de Saint-Estèphe) et vous commettrez des fautes condamnées par *Robert 1985* avec les saint-pierre[s], les saint-michel[s], les saint-germain[s]...

L'Académie travaille à un dictionnaire mais le « S » est encore loin... Jusqu'à nouvel ordre, j'ai un faible pour l'invariabilité.

Gâteaux : saint-honoré, saint-michel.

Fromages : saint-benoît, saint-florentin, saint-marcellin, saint-nectaire, saint-paulin, sainte-maure.

Vins : saint-amour, saint-émilion, saint-estèphe, saint-jeannet, saint-péray.

Fruit : saint-germain.

Attention aux majuscules et à l'eau *de* Saint-Yorre, à la bouteille *de* Saint-Galmier ; constructions comparables : vin *de* Saint-Émilion, bouteille *de* Saint-Estèphe.

Animaux.

Pluriel : des saint-bernard, des saint-germain (mais un braque Saint-Germain), des saint-pierre. Attention aux majuscules des coquilles Saint-Jacques...

= *Robert 1985, 1993* ; voir ci-dessus « Produits ».

Saints et saintes divers...

Un saint-frusquin, des saint-frusquin ; les saints de glace.

= *Lexis 1989, Robert 1985, 1993*.

Une sainte-barbe, des saintes-barbes (magasin à poudre).

= *Larousse 1885, 1992*, ≠ inv. *Larousse 1970, Lexis 1989*.

À la saint-glinglin, = *Robert 1985, 1993*.

Une sainte nitouche, des saintes nitouches.

= *Impr. nat. 1990, Larousse 1933, Lexis 1989, Robert 1985, 1993*.

≠ *Larousse 1999* {sainte-nitouche}.

Attention à Saint frères, entreprise des frères Pierre, François et Aimable Saint...

Typographie au plomb.

La Sainte-Touche est le jour de la paie ; la saint-jean, l'ensemble des petits outils nécessaires au compositeur (compositeur, pinces, pointe, typomètre) ; Saint-Jean-Porte-Latine, la fête des typographes.

Religion.

••• *Eucharistie, jours et objets saints.* Pas de trait d'union, minuscules : la sainte ampoule, le saint chrême, le saint ciboire, les saintes espèces, les saintes huiles.

La sainte messe, le saint sacrement, la sainte table, les saintes reliques.

La semaine sainte, le jeudi saint, le vendredi saint.

= *Doppagne 1991, Girodet 1988.*

≠ *Académie 1994, Gouriou 1990* {Semaine sainte, Vendredi saint}, *Impr. nat. 1990.*

••• *Institutions.*

Trait d'union et majuscules : le Saint-Office, le Saint-Siège, la congrégation du Saint-Sacrement.

••• *Lieux (géographiques).*

Pas de trait d'union, minuscule : un lieu saint, un saint lieu, une terre sainte.

•• ± *Lieux où le Christ a vécu*, c'est-à-dire la Palestine.

Majuscule au substantif : les Lieux saints, la Terre sainte.

= *Impr. nat. 1990, Girodet 1988, Gouriou 1990, Lexis 1989.*

≠ *Tassis 1870* {la terre sainte}.

Un saint-sépulcre, le Saint-Sépulcre (Jérusalem).

Le Saint, le Saint des Saints (Temple de Jérusalem).

= *Lexis 1989.*

≠ *Larousse 1992* {saint des saints}.

La Sainte-Chapelle, les saints apôtres, les saints Innocents.

La sainte Église, la Sainte-Trinité, la Sainte Vierge.

La sainte Bible, l'Écriture sainte.

Le Saint-Esprit, l'Esprit saint.

Le Saint-Père, = *Robert 1985, 1993*,
 ≠ *Impr. nat. 1990, Larousse 1992* {saint-père}.

La Sainte Face, la sainte Famille, = *Impr. nat. 1990, Girodet 1988, Robert 1993*, {Sainte Famille}.

Histoire.

Le Saint-Empire, = *Impr. nat. 1990*.

Le Saint-Empire romain germanique, = *Robert 1985, 1993*,
 ≠ *Larousse 1970*.

La sainte Russie, = *Robert 1985, 1993*.

Un saint-simonien, des saint-simoniens, une saint-simonienne,
 des saint-simoniennes, le saint-simonisme.

= *Gouriou 1990, Larousse 1992, Lexis 1989, Robert 1985, 1993*.

≠ *Hanse 1987* {Saint-Simoniens}.

La Sainte-Alliance, = *Impr. nat. 1990, Robert 1985, 1993*.

SATELLITE ⇒ ASTRE

SCÈNE ⇒ ACTE D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE

SECOND

La distinction entre *second* (il n'y a pas, ou plus, ou pas encore de troisième) et *deuxième* (il y a nécessairement un troisième et éventuellement des suivants jusqu'à l'infini) est certes arbitraire, certes récente, certes peu respectée, elle est belle, émouvante, utile, et mérite donc d'être préservée. Les exceptions et les aberrations fournies à la pelle par les armées, les administrations ou les compagnies de transport, les dynasties de tout poil n'y changent rien : la seule vertu de la Seconde Guerre mondiale est précisément qu'elle n'est pas

encore la deuxième, le seul défaut de ma seconde fille est qu'elle ne sera jamais la deuxième.

= Girodet 1988, *Impr. nat.* 1990, Robert 1985, 1993, Thomas 1971.

≠ Académie 1994, bien sûr, Grevisse 1986, Hanse 1987 (dont les démonstrations sont d'admirables exemples de purisme*).

SIC ⇒ *Crochet, Latin, Parenthèse.*

(*Sic*) de l'auteur dans son propre texte.

[*Sic*] du commentateur, de l'éditeur, ou de l'auteur dans le texte d'un tiers.

Exemple. — « Les ragoûts, notamment l'*irish tsew* [*sic*], pourraient se classer après les meilleurs ragoûts d'Europe, qui sont les ragoûts grecs [...]. » — Paul MORAND, *Londres*.

SIÈCLE ⇒ *Date.*

« On ne peut guère loger à plus de vingt dans un siècle. De là les grandes disputes pour la célébrité. »

Henri MICHAUX, « Idées de traverse », *Passages*.

••• L'adjectif ordinal des siècles s'écrit en toutes lettres ou en chiffres romains (composition en chiffres romains petites capitales) : le deuxième siècle avant Jésus-Christ, le vingtième siècle, le ix^e siècle av. J.-C., le xix^e siècle.

= *Code typ.* 1993, *Greffier* 1898.

± *Gouriou* 1990, *Impr. nat.* 1990, *Leforestier* 1890 (uniquement en chiffres romains petites capitales).

≠ *Abrégé typ.* 1993, *Guéry* 1990 (chiffres romains grandes capitales).

* L'exemple du couple « second-deuxième » illustre la faiblesse de la traditionnelle opposition « purisme-laxisme ». Dès que l'usage introduit une subtilité, de prétendus laxistes ont recours à une argumentation « puriste » pour la repousser avec mépris (« C'est récent... »), sans la moindre citation d'auteur « respectable » qui viendrait gêner l'opération. Dès lors qu'il s'agit d'entériner un abandon supposé, les citations de maîtres « récents » affluent.

Les chiffres arabes [12^e siècle] et les grandes capitales* [XVIII^e siècle] sont à proscrire, quelle que soit la nature du texte.

≈ *Exception*. — Dans un titre en vedette ou un fragment de texte composé en grandes capitales, les siècles suivent le mouvement : ROME AU XIX^e SIÈCLE.

Attention à la graphie des ordinaux romains : I^{er}, II^e, III^e siècles. Formes fautives, hélas très fréquentes : [I^e, II^{eme}, III^{ème}, IV^o siècles], voir : *Chiffres romains*.

≈ Les adjectifs cardinaux exprimant un « nombre de siècles » ne s'écrivent jamais en chiffres romains : cette plaisanterie a duré deux siècles après la naissance du Christ.

• L'abréviation de « siècle » en s. n'est admissible que dans les notes et les références.

•• Nombre.

Singulier : le huitième et le neuvième siècle, le XIX^e et le XX^e siècle, du XIII^e au XV^e siècle.

Pluriel : les huitième et neuvième siècles, les XIX^e et XX^e siècles.

(Songer aux chevaux : le huitième et le neuvième cheval, les huitième et neuvième chevaux.)

• Sans article.

Singulier quand les siècles ne sont pas immédiatement successifs. XV^e-XVII^e siècle signifie « du XV^e au XVII^e siècle ».

Pluriel quand les siècles sont immédiatement successifs. XV^e-XVI^e siècles : « des XV^e et XVI^e siècles ». Exceptions : datations incertaines.

Singulier dans les datations incertaines. XV^e-XVI^e siècle : « du XV^e ou du XVI^e siècle ». V^e ou XVI^e siècle : « du V^e ou du XVI^e siècle ».

= *Impr. nat. 1990*.

≠ *Girodet 1988, Hanse 1987, Thomas 1971*.

* Les codes (*Code typ. 1993, Gouriou 1990, Impr. nat. 1990*) s'accordent sur ce point ; or les meilleurs dictionnaires des difficultés de la langue semblent ignorer cette règle : *Girodet 1988, Hanse 1987, Thomas 1971*.

••• De siècle en siècle.

Dans la plupart des cas, la minuscule initiale s'impose : le siècle de Périclès, le siècle de Louis XIV, le siècle des philosophes, le siècle de l'atome.

= *Hanse 1987, Larousse 1933, 1970, 1992, Lexis 1989, Littré 1872.*

≠ *Impr. nat. 1990* {Siècle des philosophes}. *Gouriou 1990, Robert 1985* {Siècle de Périclès}.

± Le siècle des lumières (xviii^e siècle), ou le siècle des Lumières pour ceux qui préfèrent « les Lumières ».

= *Hanse 1987* (siècle des lumières).

≠ *Girodet 1988, Impr. nat. 1990, Larousse 1985, Robert 1985, 1993* {Siècle des lumières}.

Exception. — Le Grand Siècle (France, xvii^e siècle : le siècle de Louis XIV), ≈ *le Siècle de Louis XIV* (VOLTAIRE).

= *Girodet 1988, Gouriou 1990, Impr. nat. 1990, Larousse 1992, Robert 1985, 1993.*

≠ *Hanse 1987, Larousse 1933, Lexis 1989* {grand siècle}.

≠ [Grand siècle].

Exception. — Le Siècle d'or (Espagne, xvi^e siècle), siècle d'or (pour toutes les autres attributions).

= *Girodet 1988, Gouriou 1990.*

≠ *Hanse 1987, Larousse 1985, Robert 1993.*

∞ *Attention...* L'année 1900 appartient au xix^e siècle et l'an 2000 au xx^e siècle.

Le xxi^e siècle et le iii^e millénaire commencent le 1^{er} janvier 2001.

SIÈGE ⇒ GUERRE



SIGLE ⇒ *Abréviation, Acronyme.*

« Elle tourne le bouton de la T.S.F. et la voix
d'André Claveau me parvient, lointaine, brouillée
par des grésillements. »

Patrick MODIANO, *les Boulevards de ceinture.*

1. Vocabulaire.

Jadis, un sigle était une lettre initiale employée comme signe abrégatif. Cette acception est archaïque (sauf pour les paléographes). Puis on a distingué les sigles simples (une lettre) et les sigles composés (plusieurs initiales). Aujourd'hui, alors que la siglaison est en pleine expansion, aucune définition précise n'est unanimement retenue.

Robert 1985 : « Initiale ou suite d'initiales servant d'abréviation » et *Larousse 1997* : « Lettre initiale ou groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de mots fréquemment employés. » Donc, p. (« page ») et N. D. É. (« Note de l'éditeur ») seraient des sigles.

Impr. nat. 1990 : « Les sigles sont des groupes de lettres désignant certains organismes dont le nom comporte plusieurs mots. Ils sont formés de la première ou des premières lettres ou encore de la première syllabe de chacun des constituants ou des plus importants. » I.V.G. (interruption volontaire de grossesse) et T.G.V. (train à grande vitesse) ne seraient donc pas des sigles.

Gouriou 1990 : « On donne aujourd'hui le nom de sigles à des groupes de lettres couramment employés pour remplacer la désignation trop longue de certains organismes. » Même observation : T.V.A. (taxe sur la valeur ajoutée) et B.C.B.G. (bon chic, bon genre) ne seraient donc pas des sigles.

Robert 1993 : « Suite des initiales de plusieurs mots qui forment un mot unique prononcé avec les noms des lettres. » Les acronymes (OTAN, Benelux) ne seraient donc pas des sigles. O.R.L. (« sigle d'un seul mot » : oto-rhino-laryngologie) pas davantage.

Cherchons dans les grammaires.

Grevisse 1986 : « Les sigles sont des abréviations qui sont constituées d'initiales, mais qui sont traitées comme des mots, soit qu'on donne aux lettres leur nom : une H. L. M. [*afɛlɛm*], — soit qu'on leur

donne leur valeur habituelle : L'OTAN [ɔtɑ̃]. » Cette définition a deux mérites : elle distingue les sigles « épelés » des acronymes et elle élimine les « vraies » abréviations (réduction uniquement graphique). En revanche, elle n'élimine pas tous les symboles et exclut les sigles « mixtes » (T.F. 1) et beaucoup d'acronymes (Benelux).

Dans les lignes qui suivent, sigle est employé dans un sens précis : réduction graphique *puis* orale d'un mot ou d'une suite de mots.

(Certaines exclusions sont arbitraires mais inévitables : obéissant à des règles qui leur sont propres, les symboles et les codes concoctés par les « normalisateurs » sont traités dans des articles distincts : *Chimie*, *Franc*, *Pays*, *Unité de mesure*, etc.)

Rappel :

Troncation : réduction orale > réduction graphique
(vélocipède > vélo)

Abréviation : réduction graphique, pas de réduction orale
(Madame > M^{me})

Siglaion : réduction graphique > réduction orale
(Société protectrice des animaux > S.P.A.)

Logotypes et sigles.

EDF > É.D.F. — *nrf* > N.R.F.

2. Formation et emploi.

Avant d'énoncer quelques conseils, résumons la situation :

- *Code typ. 1993, Larousse 1985 et 1992* : E. D. F., O. T. A. N., Unesco ;
- *Grevisse 1986* : E. D. F., OTAN, UNESCO (*Grevisse 1975* : O. T. A. N.) ;
- *Hanse 1987* : E. D. F., Otan, Unesco ;
- *Impr. nat. 1990, Larousse 1999 et le Monde* : EDF, OTAN, Unesco ;
- *Perrousseaux 1995* : EDF, Otan, Unesco ;
- *Robert 1991* : O. T. A. N., Unesco et U. N. E. S. C. O. ;
- *Universalis 1990* : O. T. A. N., U. N. E. S. C. O.

Peut-on sérieusement parler ici d'usage, voire d'usages ? Dans la mêlée, deux écoles s'affrontent. Jadis, le point abrégatif s'imposait dans tous les sigles, même dans les acronymes. Cet usage est encore respecté par certains ; il n'est pas fautif ; il n'est pas subtil. Aujourd'hui, la mode est à l'élimination systématique des points, même si le sigle n'est pas un acronyme. Cette manie est absurde et inélégante.

Que faire ?

- Se souvenir de deux grands principes (§ 2.1 et 2.2) qui peuvent nous préserver de l'incohérence et de la confusion ambiantes.

2.1. Si chacune des lettres qui le composent est une initiale et si le sigle *n'est pas* un acronyme, c'est simple. Toutes les lettres sont des majuscules et doivent être suivies d'un point abrégatif : R.A.T.P., S.N.C.F.

2.2. Si chacune des lettres qui le composent est une initiale et si le sigle *est* un acronyme, c'est simple. Toutes les lettres sont des majuscules et doivent être jointes, sans point abrégatif : OTAN, OTASE.
= *Grevisse 1986*.

Rappel. — Les sigles pouvant mais *ne devant pas* se lire comme des mots « ordinaires » ne sont pas des acronymes : O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine), R.A.F. (Royal Air Force), R.A.U. (République arabe unie).

L'A.N.P.E. illustre l'un des inconvénients de la suppression aveugle des points abrégatifs : le *np* d'[ANPE] ou d'[Anpe] est choquant. Ici, l'homophonie nous sauve : l'A.N.P.E. aura du mal à devenir un acronyme (*lampe*).

Exemples. — M.P.L.A. (Mouvement populaire de libération de l'Angola) n'est pas un acronyme. O.U.A. (le sigle de l'Organisation de l'unité africaine n'est pas un acronyme, bien qu'il soit « possible » de lire *oua* aussi aisément que *oui*). UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) est un acronyme.

Cette distinction, prônée par des grammairiens respectables, n'est pas reçue par d'éminents lexicographes ; elle est, par ailleurs,

très durement critiquée par des typographes et des journalistes. Elle ne règle certes pas l'ensemble de la question mais elle a deux qualités inestimables : elle fait coïncider la graphie et la prononciation, ce qui, en français, n'est pas si fréquent ; elle déblaye largement le terrain. Demeurent en effet quelques cas difficiles mais par bonheur marginaux.

2.3. Certains acronymes retiennent plusieurs lettres (ou la syllabe, voire plusieurs syllabes) initiales de certains (ou de tous les) mots qu'ils abrègent... Le Benelux est ici l'exemple classique : Belgique, Nederland, Luxembourg. On n'a jamais écrit le {BeNeLux} ni le [B.E.N.E.L.U.X.]...

Afnor (*Code typ. 1993*), ou {AFNOR} (*Impr. nat. 1990*) ? Flottement incompréhensible puisqu'il s'agit de l'Association française de normalisation. Considérant que le point abrégatif n'est pas là pour marquer l'abréviation, certains n'hésitent pas à écrire [A.F.N.O.R.]. Diable ! Qu'abrègent donc les points placés après N et O ? Aidé par le Conseil supérieur de la langue française, un ministre de l'Éducation nationale, après avis favorable de la Délégation générale à la langue française et du Conseil international de la langue française, a signé un arrêté où figure cette phrase : « Des variantes sont mentionnées dans les principaux cas de divergences avec les formes recommandées par d'autres institutions publiant des listes analogues (particulièrement O.N.U., A.F.N.O.R., I.N.S.E.E., I.G.N.). » S'agit-il de listes publiées par l'ONU, l'Afnor, l'INSEE, l'I.G.N. ? Compte tenu des parrainages évoqués, traduisons A.F.N.O.R. par « Association française pour la nouvelle orthographe rectifiée ».

2.4. Pour certains, après la majuscule initiale, les minuscules seraient admissibles dans les acronymes longs, faciles à prononcer, non équivoques, très connus. L'exemple classique, cité par tous les ouvrages de référence sous des formes diverses, est l'{Unesco}. Mais où commencent la longueur et la renommée ? Trois lettres semblent suffisantes à certains : on a déjà vu l'{Onu}. Pour d'autres, l'URSSAF (six lettres)

semble en revanche trop courte ou insuffisamment connue. Les partisans de la simplification par la suppression du point abrégatif semblent s'accommoder de l'Unicef et de l'UNITA. Cette distinction n'est pas seulement fautive, elle est ridicule, inapplicable et génératrice d'exceptions arbitraires. Le passage de l'{U.N.E.S.C.O.} à l'UNESCO est à la fois compréhensible (l'acronyme reste un sigle) et « utile » (coïncidence de la graphie et de la prononciation) ; celui qui mène à l'{Unesco} est nuisible : il introduit une ségrégation injustifiable dans un domaine qui est déjà remarquablement bien pourvu en facéties arbitraires.

2.5. Certains acronymes (laser, ovni, radar...) sont devenus de véritables noms communs.

2.6. *Mixité.*

Il arrive qu'un sigle soit composé d'un sigle ordinaire et d'un acronyme : T.F. 1.

2.7. *Fin de phrase, ponctuation.*

Le dernier point abrégatif est absorbé par le point final et par les points de suspension : il a adhéré au R.P.R... et son frère au C.D.S.

Il résiste à tous les autres signes de ponctuation : il a adhéré au R.P.R. ; son frère au C.D.S. !

Attention aux appels de note : il a adhéré au R.P.R.¹. Son frère au C.D.S.². L'effet de cet appel coïncé entre deux points est déplorable, quelle que soit sa forme : R.P.R.^{**}. C.D.S.^(a). Si la phrase n'est pas modifiable (citation), il n'existe pas d'autre solution que de se résigner (voir : *Appel de note*).

2.8. *Genre.*

En principe, le genre du sigle est déterminé par ce qu'il désigne : une C.R.S. (Compagnie républicaine de sécurité), un C.R.S. (membre d'une Compagnie républicaine de sécurité) ; le C.R.S. Dupneu appartient à la 2^e C.R.S ; une H.L.M. (Habitation à loyer modéré).

2.9. *Points abrégatifs.*

∞ Il est évident que les points ne sont pas indispensables pour comprendre que C.G.T. ou C.N.P.F. sont des sigles ; que leur présence n'est pas requise pour voir dans UNESCO un sigle et un acronyme : personne ne prononce « snepf » ou « seine-pfeu », personne n'épelle « u, n, e, s, c, o ». Les chasseurs de points en tirent argument pour justifier l'uniformisation par le carnage. Il y a là une légère supercherie. Ils feignent d'ignorer les centaines de sigles — et les milliers à venir... — qui, tout en étant lisibles au long, ne sont pas destinés à devenir des acronymes. Lire, c'est entendre. Exemples : C.E., [CE] ; F.O., [FO] ; H.E.C., [HEC] ; O.I.T. [OIT] ; O.M.S., [OMS]. Le jour où la majorité des francophones prononcera « oua, fo, hèque, ouate, omsse », la question pourra être réexaminée. Rien n'est définitivement acquis ; les points n'ont pas empêché l'U.R.S.S. de devenir l'« ursse » ni de s'effondrer.

Les majuscules ne doivent pas faire oublier les capitales. Imaginons le titre d'un article dans lequel un syndicat donnerait son point de vue sur la construction de l'Europe : « F.O. et la C.E. » Selon les adversaires du point, nous aurions : en bas de casse [FO et la CE], peu clair mais compréhensible car les deux sigles sont familiers, et en grandes capitales [FO ET LA CE], beaucoup plus difficile à saisir.

L'Imprimerie nationale cautionne — pis, recommande — cette pratique. Cohérente, elle s'affuble d'un sigle évocateur : IN. Et le *Journal officiel* se fait appeler JO.

L'argument esthétique — « Ces points sont laids..., typographiquement parlant, RATP a meilleure allure que R.A.T.P. » — est irrecevable. Pourquoi se limiter ainsi aux sigles ? Puisque ces points sont si vilains, pourquoi les conserver dans les abréviations (T. S. V. P., [TSVP]), pourquoi ne pas faire profiter J.-C. des bienfaits de la cure ? I♥JC... Redoutons que vienne le jour où les néotypographes et les adeptes de la [PAO] (prononcer « P.A.O. ») trouveront les accents inesthétiques sur les bas de casse.

Les points n'ont jamais empêché les dérivations : la C.G.T., qui n'est même pas un acronyme, fournit des cégétistes résolus avec une

aisance comparable à celle de l'ONU fourbissant des résolutions onusiennes. Quant à l'UNESCO...

2.10. *Accents.*

Rares sont ceux qui accentuent les majuscules. Les sigles n'échappent pas au désastre. *Larousse 1997* recommande (avec raison) A.-É.F. pour Afrique-Équatoriale française et préconise {E.D.F.} pour Électricité de France... c'est-à-dire « eu-dé-eff ». Que notre pourvoyeur national d'électrons se soucie peu de la langue, on l'admet volontiers ; que nos dictionnaires le suivent, on le comprend moins. Car {E.D.F.} — ou {EDF} — amène bien des écoliers à écrire [electricité]. Si nos factures étaient envoyées par É.D.F., elles auraient au moins un mérite.

2.11. *Espaces.*

¶ Dans un sigle, pas d'espace après les points abrégatifs (voir : *Abréviation*).

2.12. *Sigles étrangers.*

On rencontre parfois certains sigles « étrangers » composés en italique. Cette mise en forme est à proscrire si le sigle est une dénomination propre (C.B.S.) ou si l'acronyme est devenu un nom commun « français d'adoption » (laser).

Exemples. — S.P.Q.R., GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*).

Seuls les acronymes non adoptés et les abréviations étrangères admises* (voir : *Abréviation*) doivent être composés en italique : *op. cit.*

≠ *Larousse 1997* : point abrégatif pour tous les sigles français, y compris les acronymes (O. T. A. N.), à l'exception de quelques acronymes syllabiques (AFNOR) ; pas de point abrégatif pour les sigles étrangers, même s'il ne s'agit pas d'acronymes (AEG, AFL-CIO).

* À l'exception des unités, des abréviations des titres de civilité, des éléments de dénomination propre.

Larousse 1999 fait dans la rusticité et croit supprimer tous les points (mais il en reste...).

UNESCO.

Robert 1991 : entrée U. N. E. S. C. O. et « Unesco » dans la définition. *Hanse 1987* : s'écrit sans accent, mais on prononce le « é ». Pour les extrémistes : cet {Unesco} est le sigle de *United Nations Educational Scientific and Cultural Organization*. Les Anglo-Saxons mettent des majuscules où ils l'entendent et abrègent les mots comme ils l'entendent, en l'occurrence UNESCO, cela importe peu, les majuscules des sigles représentent indifféremment des initiales majuscules ou minuscules (OTAN, Organisation du traité de l'Atlantique Nord) ; il est toutefois curieux de constater que l'un des rares sigles à bénéficier quasi officiellement de minuscules est en même temps l'un des rares à abréger une succession de mots qui ont tous des majuscules initiales.

3. •• Apposition.

3.1. L'apposition est une construction directe, très ancienne, que le français moderne admet toujours, sous certaines conditions*. Le sigle en apposition a une valeur de qualificatif : légitimes sont les limousines B.M.W. et les francs C.F.A. « L'État R.P.R. » est irréprochable ; un [dirigeant R.P.R.] l'est beaucoup moins ; un [congrès R.P.R.] est une monstruosité.

Cette construction directe devrait demeurer rare. Elle est en pleine expansion. Pour se remémorer les règles françaises de la juxtaposition

* Il y a des berlines Renault, des bœufs mode, des auteurs Gallimard, un style Henri II, des fauteuils Régence, un musée Picasso, la mère Michel, Alexandre Dumas fils, un Institut Pasteur, un boulevard Ney, etc. Il n'y a pas encore [de toiles Picasso, d'articles *Dépêche du Midi*, de beau-frère Mitterrand, de manutentionnaire Grasset, de journaliste Figaro, d'avenue Grande-Armée, d'Institut monde arabe, de romans Modiano, de guichet Crédit agricole].

Sur l'inépuisable sujet des pseudo-appositions et des juxtapositions monstrueuses, on relira *Étiemble 1964* avec profit et délectation.

syntactique — et les strictes limitations de ce sport —, on consultera les bonnes grammaires.

3.2. Les « mauvais exemples » qui suivent illustrent un curieux et récent dédain des règles relatives à la construction « normale » du complément de nom. Nulle dénomination propre n'est épargnée, mais les sigles sont particulièrement visés.

S'il existe des normes Afnor, il pourrait bien y avoir des [résolutions ONU] ; si l'on admet, dans tous les emplois, {des retraités S.N.C.F., des guichets B.N.P., des agents É.D.F., des unités C.N.R.S.}, il faut s'attendre à la venue [des étudiants UNEF, des vendeurs B.H.V., des casernes C.R.S., des médecins O.M.S., des locataires H.L.M., des troupes OTAN, des réunions OPEP, du siège social B.M.W., des opérations C.I.A. et même des fonctionnaires UNESCO, des tracts C.N.P.F., des retraités K.G.B., etc.]. Nous n'en sommes pas encore là, certes... Quoique...

3.3. On donne aujourd'hui une valeur de qualificatif à des sigles qui n'en ont vraiment pas besoin : une [manifestation C.G.T.]. L'autoriser, c'est favoriser l'oubli de l'adjectif « cégétiste », c'est appauvrir la langue en renonçant aux dérivations lexicales des sigles : une manifestation cégétiste, une manifestation de la C.G.T.

Conclusion : « un retraité de la S.N.C.F. lisant un tract du C.N.P.F. dans un refuge de la S.P.A. » est préférable à [« un ministre C.D.S. évoquant des listes Afnor dans un congrès U.D.F. »].

4. Siglorrhée.

∞ Il faut bien avouer que, dans la siglaison, le créateur de mots est considérablement gêné par les lettres.

La S.D.N. (Société des Nations) a été remplacée par l'ONU (Organisation *des* Nations unies). Le D, inopportun dans l'acronyme, devait disparaître. Les anglophones ont ramené leur nombre à deux : UN (*United Nations*). Rattrapons-les et adoptons NU, après tout, le machin n'est qu'un simple appareil.

Pour certains groupes humains, le sigle est une aubaine : il donne un contour net aux dénominations insignifiantes. Il masque des éléments qui, dans leur forme développée, pourraient surprendre, amuser, choquer, scandaliser. Une base de données « européenne », finement nommée EURODICAUTOM, recense 150 000 abréviations et acronymes ; elle s'enrichit de plusieurs milliers d'entrées par an, pour l'essentiel anglo-américaines.

Pour les néocommunicateurs franglophones, « FTP » ne signifie pas Francs-Tireurs et Partisans mais *File Transfer Protocol*. Ces « FTP qui communiquent des fichiers » ne peuvent amuser que les nostalgiques de la Gestapo (acronyme de *Geheime Staats Polizei*). Pour les constructeurs de l'Europe, « FTP » signifie « Financement de la technologie selon sa performance » ; c'est un machin ressortissant au programme SPRINT (*Strategic Programme for Economic Sciences*). La graphie et la signification françaises de « F.-T.P. » sont à redécouvrir d'urgence.

Les normalisateurs ne sont pas à l'abri de la confusion généralisée : de nos jours, « ISBN » signifie *International Standard Book Number* ET *Integrated Satellite Business Network*...

Quelques sigles...

A.-É.F.	Afrique-Équatoriale française
A.E.L.-É.	Association européenne de libre-échange
Afnor	Association française de normalisation
A.F.-P.	Agence France-Presse
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (anglais : ASEAN)
A.N.P.E.	Agence nationale pour l'emploi
A.-O.F.	Afrique-Occidentale française
Assedic	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
Benelux	Belgique, Nederland, Luxembourg
BIRD, B.I.R.D.	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
B.I.T.	Bureau international du travail
B.N.	Bibliothèque nationale
C.E.A.	Commissariat à l'énergie atomique
C.E.C.A.	Communauté européenne du charbon et de l'acier
C.É.E.	Communauté économique européenne
◇ CEDEX	Courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle
C.E.S.C.	Confédération européenne des syndicats chrétiens

SIGLE

C.E.S.L.	Confédération européenne des syndicats libres
C.H.U.	Centre hospitalier universitaire
C.I.S.C.	Confédération internationale des syndicats chrétiens
C.I.S.L.	Confédération internationale des syndicats libres
C.N.R.S.	Centre national de la recherche scientifique
CNÉS	Centre national d'études spatiales
C.R.S.	Compagnie républicaine de sécurité
ÉNA	École nationale d'administration
ÉNSAD	École nationale supérieure des Arts décoratifs
FAO, F.A.O.	<i>Food and Agriculture Organization</i>
F.F.I.	Forces françaises de l'intérieur
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
G.M.T.	<i>Greenwich meridian time</i>
H.É.C.	Hautes Études commerciales
H.L.M.	Habitation à loyer modéré
I.G.N.	Institut géographique national
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSÉE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
ISBN	<i>International Standard Book Numbering</i>
ISSN	<i>International Standard Serial Number</i>
M.P.L.A.	Mouvement populaire de libération de l'Angola
O.A.S.	Organisation armée secrète
OAS, O.A.S.	<i>Organization of American States</i> (français : O.E.A.)
O.C.D.É.	Organisation de coopération et de développement économiques
O.É.A.	Organisation des États américains
O.I.T.	Organisation internationale du travail
O.L.P.	Organisation de libération de la Palestine
O.M.P.I.	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
O.M.S.	Organisation mondiale de la santé
ONU, O.N.U.	Organisation des Nations unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OTASE	Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est
O.U.A.	Organisation de l'unité africaine
R.A.T.P.	Régie autonome des transports parisiens
S.N.C.F.	Société nationale des chemins de fer français
S.P.A.	Société protectrice des animaux
U.E.O.	Union de l'Europe occidentale
U.E.R.	Union européenne de radiodiffusion
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola

Ponctuation, accents et petites capitales

À Typographie, le 26 juin 1997.

C. PELLETIER : En revanche, les sigles ne prennent pas d'accent.

Pourquoi ? Les recommandations de l'Office de la langue française sont cohérentes, sauf sur ce dernier point. Il est vrai que d'autres, à commencer par l'Imprimerie nationale, disent la même chose. Le *Code typographique* patauge et passe de l'É.D.F au C.E.A...

Lorsque l'on écrit que « les capitales doivent être accentuées » et que l'on instaure ensuite une exception, il est nécessaire de donner une explication. Est-elle d'ordre typographique, esthétique, linguistique, anecdotique ? Elle n'est sûrement pas pédagogique, car l'É.D.F. (eudéhef) a beaucoup fait pour qu'électricité, électricité (et électronique, bien épaulé par l'anglais *e-mail*...) gagnent du terrain dans les copies et les manuscrits...

Ce n'est pas à ceux qui accentuent les sigles de s'expliquer « théoriquement » : contre l'usage dominant (en cela ils ont tort), ils ne font qu'obéir bêtement à la règle générale...

Si vous me demandez mon sentiment personnel sur la question, je n'en vois qu'un de franchement discernable : la perplexité...

En fait, je n'ai qu'un espoir : la multiplication des logotypes (navré, mais le pluriel *logos* me trouble encore...) utilisant les « qualités » graphiques des accents... Par mimétisme, les sigles correspondants (puis, peut-être, les autres) les retrouveront...

À Typographie, le 2 juillet 1997.

T. QUINOT : Je me pose cette question en particulier en ce qui concerne mon école : suivriez-vous plutôt l'Imprimerie nationale en écrivant l'ENST (en petites capitales) ou notre déléguée à la communication vénérée, qui impose l'Enst ?

L'*Imprimerie nationale* ne préconise pas d'employer les petites capitales dans la composition des sigles... et elle a bien raison, car les petites capitales ne sont pas des majuscules... Si par exemple vous composez un nom d'auteur en petites capitales, vous mettrez une grande capitale à l'initiale... Si ensuite arrive un sigle intégralement composé en petites capitales, il aura bonne mine... Je sais... ça se fait...

Quant à votre déléguée à la communication (orale ?), comment prononce-t-elle le sigle (ou l'acronyme ?) de votre établissement : l'euhennesté, l'anste, l'enne-sté ?

À mon sens, ça ressemble à un sigle (épelé), et l'on devrait écrire l'É.N.S.T. Si en dépit des apparences c'est un acronyme, va pour ENST...

Mais sûrement pas *Enst*, car ce n'est pas un acronyme syllabique ou pseudo-syllabique (comme *Benelux* ou *Afnor*) [...]. Encore moins *enst*, c'est évident, le bas de casse intégral étant réservé aux acronymes lexicalisés...

G. PEREZ : Pourquoi ne pourrait-on pas mettre les sigles en petites capitales (au lieu de plusieurs capitales qui sont vraiment trop voyantes pour une expression que l'on veut justement abrégé) ?

P. CAZAUX : C'est un usage qui tend à se répandre, d'écrire comme des noms propres, à savoir avec cap et b. de c., les sigles qui peuvent se prononcer, et pas seulement les acronymes, qui, je crois, ont été conçus pour cela. Et après tout, pourquoi pas, surtout dans un texte où il y en a plusieurs, ce qui évitera des accrocs dans le gris typographique.

Comme vos réactions sont assez proches, je me permets de vous adresser une réponse commune.

On « peut » composer les sigles en petites capitales ou en bas de casse... et beaucoup le font. Si je n'aime guère (je veux dire « pas du tout ») cette façon de faire, c'est pour des raisons à la fois linguistiques et typographiques...

En français, sigle et acronyme sont deux termes qui ont acquis des acceptions précises. Leur mode de formation est parfois identique (pas toujours), leur lecture est radicalement différente. Le point capital, pour le lecteur, ce n'est pas le gris typographique, c'est l'adéquation entre l'oral et l'écrit. Elle n'est pas si fréquente en français... Ne ruinons pas un des rares cas où elle pourrait être effective...

Un sigle qui « peut » mais « ne doit pas » se lire comme un mot ordinaire n'est pas un acronyme... Exemple : *l'O.U.A.* Rien n'empêche de lire « oua », avec une aisance comparable à celle qui nous fait dire « oui »... Surtout si l'on compose *OUA* ou, pis, *Oua*... Voilà pourquoi il est judicieux de composer les vrais sigles (épelés) en grandes capitales suivies d'un point abréviatif (*C.G.T.*), sans espace, les acronymes formés d'initiales en grandes capitales collées (*OTAN*), les acronymes syllabiques ou pseudosyllabiques en bas de casse avec l'initiale en grande capitale (*Afnor*) et les acronymes lexicalisés en bas de casse (*radar*).

Ça complique la vie du scripteur mais ça facilite celle du lecteur... Or les « règles » typographiques sont faites pour cela... non pour autre chose.

J'aime aussi les beaux gris typographiques. Si je tombe sur un texte qui grouille de formules chimiques ou mathématiques, je ne vais tout de même pas me désoler et supprimer les indices, les exposants, remplacer les capitales par de petites capitales... Vous voulez mon sentiment personnel ? Si les capitales des sigles ruinent le gris, c'est sans doute qu'il y a trop de sigles dans le texte... et c'est bien fait si le gris est moche... C'est cohérent...

Quant aux petites capitales, ce ne sont pas des majuscules mais des « minuscules » (syntaxiques) habillées en capitales... C'est ce qui fait leur intérêt typographique. Je veux bien (façon de parler...) que l'on compose les sigles en petites capitales, si l'on accorde une grande capitale à la première initiale... Cette effarante « première initiale » résume bien l'absurdité du procédé...

À Typographie, le 7 janvier 1998.

J. ANDRÉ : Même réponse qu'à notre oulipien il y a quelques jours : il y a des règles générales et des cas particuliers, ou plutôt dans ce cas des règles d'école, des cas limites.

Mais justement... je n'utilise pas les cas particuliers pour prouver que j'ai raison (les généralités suffiraient)... je les emploie pour démontrer que les autres ont tort, méthode qui n'est pas totalement illégitime. Par exemple, vous pourriez très bien tenter de me proposer des cas particuliers visant à rendre apparente l'absurdité des points abrégatifs dans les vrais sigles...

Le problème posé était : s'agissant de la graphie des sigles, y a-t-il une règle ? Quelle est-elle ? et où la trouver ?...

S'appuyer uniquement sur les codes typographiques en oubliant un des grands dictionnaires de la langue me semble pour le coup privilégier des points de vue particuliers...

En outre, c'est vous (j'entends : les tenants de la suppression du point abrégatif) qui accordez arbitrairement un statut inédit et particulier aux vrais sigles. C'est à vous de démontrer que l'opération se justifie... C'est loin d'être fait... Il ne suffit pas de dire que l'usage (de qui ?...) est avec vous... car il est foutrement incohérent, et l'on pourrait multiplier les références établissant que les sources les plus sérieuses sont plutôt favorables au maintien du point... Dans un titre en toutes caps, qu'est-ce que vous préférez ? Qu'est-ce qui est le plus lisible (car le plus en concordance avec l'oral) ?

GREVE DE FO AU JO
GRÈVE DE F.O. AU J.O.

J. ANDRÉ : Ce que je voulais dire : dans cette liste il y a des gens très pointus qui disent des choses très pointues mais qui oublient de parler d'abord du cas général avant de parler des cas limites. S.V.P. (s. v. p. ?), faites un rappel de ce qui devrait être connu avant d'approfondir les cas spéciaux !

Sur cette liste, j'ai déjà expliqué mon point de vue sur la question sans recourir à l'excès aux cas particuliers... « Les radars de l'OTAN sont contrôlés par la C.I.A. et l'Afnor. » Ici tout est clair : formation et prononciation... Sous quel prétexte faudrait-il que nous renoncions à cette clarté ?

À Typographie, le 11 octobre 1999.

G. *STRIL* : *J'ai sous les yeux le Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale. Selon lui : « On notera que certains sigles très répandus et de prononciation aisée (acronymes) peuvent se composer en bas de casse avec capitale initiale. »*

Cette phrase m'a toujours laissé perplexe (façon polie d'exprimer mon sentiment)... Qu'est-ce qu'un sigle très répandu ? Qui en décide ? Très répandu où ? Dans un milieu donné ? Partout ? Qu'est-ce qu'une prononciation aisée ? Qui en décide ? Que signifie cette parenthèse effarante ? Qu'un acronyme est un sigle courant et de prononciation aisée ? Eh ben, mon colon... c'est du propre...

Que signifie ce « peuvent » ? J'entends : que signifie-t-il dans des « règles en usage à... » ? En quoi une telle formulation aide-t-elle le lecteur (du *Lexique*) à y voir clair et à prendre un parti digne de ce nom ?

G. *STRIL* : *Mais plus loin, il précise que « ce serait une erreur que de vouloir supprimer systématiquement les points chaque fois qu'on rencontre une abréviation sous la forme de lettres capitales. »*

Rien à voir. Le *Lexique*, et c'est une de ses nombreuses qualités, ne confond pas « sigle » et « abréviation ». Heureusement. L'article « Abréviations » est très bon, les graphies sont irréprochables. En revanche, l'article « Sigles » est lamentable... La définition même de « sigle » est bête à pleurer. Sur une telle base, difficile de développer une « doctrine »... Résultat : un article très bref... mais intégralement débile.

G. *STRIL* : *Il n'empêche que, dans un texte courant, tous ces sigles en caps prennent une importance énorme à la lecture.*

Bien fait ! Tant mieux ! Ils veulent des sigles, ils les aiment, en raffolent ? Eh bien en voilà, des grands, des beaux, des frais, des bien visibles ! Faut pas avoir honte de ce que l'on aime ! Moi, j'aime pas les sigles, j'aime pas ceux qui les aiment... alors, grandes caps et points abrégatifs ! Roulez...

G. *STRIL* : *Et je suis d'avis de les « acronymer » chaque fois que possible. Opération difficile...*

À F.L.L.F., le 1^{er} mai 2000.

B. *LOMBART* : *Vous prenez donc vos distances vis-à-vis des Règles de l'Imprimerie nationale.*

Sur ce point, oui, et je ne suis pas le seul (mais nous sommes de plus en plus minoritaires, le mal gagne... [...]).

Le *Lexique de l'I.N.* (de l'« IN » ?...) est excellent (aujourd'hui, le meilleur du genre), mais l'article consacré aux sigles est lamentable... à commencer par la « définition » du terme ! Difficile de « légiférer » intelligemment quand on ne sait pas de quoi l'on parle.

B. LOMBART : « En ce qui concerne leur écriture [des sigles et des acronymes], la seule unification possible et qui est applicable à tous les cas est l'emploi de lettres capitales sans point... » (p. 159).

Eh oui... il ne s'agit pas d'une réflexion sur les diverses pratiques mais d'une tentative d'unification à la louche... qui d'ailleurs s'effondre dès la page suivante (*Benelux...*). Pas sérieux...

B. LOMBART : De plus, cela lève toute ambiguïté dans le classement alphabétique ou informatique (on trouverait R.A.T.P. mais CEDEX...).

Non, non, aucun problème de classement. En revanche, belles ambiguïtés pour le lecteur, les seules qui comptent.

Un petit résumé :

Les sigles (purs ou acronymiques) sont composés en grandes capitales (ce qui indique qu'ils sont formés d'initiales). Les points abrégatifs indiquent que les sigles purs sont épelés (*F.O.*, *O.U.A.*). Leur absence dans les acronymes indique (et entraîne) la lecture au long (*OTAN*, *FAQ*). Les acronymes syllabiques ou pseudosyllabiques, n'étant pas composés (exclusivement) d'initiales, ne prennent la capitale qu'à leur première lettre (*Afnor*, *Benelux*). Les acronymes lexicalisés ne prennent évidemment aucune capitale et suivent le plus souvent les règles d'accord de leur catégorie grammaticale (*des ovnis*)...

Cela semble contraignant en regard de la belle simplicité de l'*I.N.* ? Pas du tout ! Ici, comme toujours, c'est la loi qui garantit votre liberté ! Vous prononcez « ô haine, hue » et tenez à le faire savoir ? Écrivez *O.N.U.* Vous préférez prononcer « eau nue » ? Écrivez *ONU*... N'abandonnez pas votre liberté à des professionnels (typographes... ou pédagogues) qui ne cherchent qu'à simplifier leur boulot... Pour celui qui écrit, la grande règle (la seule, au fond...), c'est le respect du lecteur...

À Langue-Fr., le 15 mars 2001.

J. FONTAINE : Je me demande si une dispense de ponctuer un sigle pur pourrait être envisageable ?

Comme vous le savez, pour l'avoir lu ailleurs, mon ambition n'est pas d'édicter des « règles » (il en traîne un peu partout, souvent contradictoires), mais d'expliquer la pertinence, le bien-fondé (parfois l'obsolescence, parfois l'ineptie...) des conventions orthotypographiques. Libre * à chacun d'adopter une marche adaptée à ses besoins : l'essentiel est qu'elle soit rationnellement motivée... et non le fruit de l'ignorance ou du laisser-aller.

* Disons... libre à ceux qui ne paient pas des emmerdeurs pour entraver leur fantaisie...

J. FONTAINE : Dans le cas suivant : quand il n'y a aucun risque que le lecteur puisse le prononcer « acronymiquement ». Y a-t-il vraiment danger que des sigles comme CSN, FTQ, STCUM soient prononcés comme des mots par le lecteur parce que les points manquent ?

D'accord (sauf peut-être pour *STCUM*), il n'y a aucun « danger », et le risque d'une prononciation « incorrecte » est infiniment moins grand que dans « couenne »... mais y a-t-il un risque de prendre « Sturm und Drang » pour une expression française ? Pourquoi dès lors la composer en italique lorsqu'elle figure dans un texte français ? Y a-t-il un risque de prendre « jean-paul sartre » pour une succession de noms communs ? Pourquoi dès lors l'alourdir avec des majuscules ? Pour respecter une convention motivée. Mettre en avant l'absence ponctuelle de danger est un peu dangereux...

J. FONTAINE : Ce genre de sigles purs à la prononciation non ambiguë, souvent assez longs, abondent dans les textes spécialisés ; les ponctuer systématiquement alourdit sensiblement le texte.

Hum... À mon sens, il est illusoire de vouloir faire accéder un texte farci de sigles à une quelconque légèreté... et en particulier au simple masque de la légèreté typographique. Pour alléger le brouet, certains vont jusqu'à composer les sigles en petites capitales... ce qui prouve qu'ils n'ont pas compris que les petites caps *ne peuvent pas* représenter des majuscules, mais on est prêt à tout pour rendre apparemment digeste ce qui ne l'est pas.

J. FONTAINE : Une telle dispense pourrait sembler une complication inutile dans l'édifice, mais elle n'est pas qu'un alibi pour rédacteur paresseux car elle l'oblige quand même à exercer son jugement, à éviter les incohérences trop criantes à l'intérieur d'un même texte et à avoir d'abord en tête le confort du lecteur. La non-ambiguïté et la non-lourdeur sont les deux mamelles du confort du lecteur (cette phrase en est un exemple a contrario). À quel sein se vouer d'abord ?

Les ambiguïtés involontaires (quelle que soit leur nature) peuvent toujours être éliminées. La lourdeur, non (sauf à tout récrire...). Supprimer les points abrégatifs n'allège que très médiocrement les tombereaux de sigles mais ruine dans certains cas la distinction — pourtant essentielle à l'oral — entre sigle et acronyme.

S'il y a deux seins, deux désirs, je les vois plutôt ainsi : on multiplie amoureusement les sigles... mais on aimerait bien que cela se remarque le moins possible, que cela reste discret, élégant, léger. C'est à mon sens une erreur que de participer à ce jeu-là... Ils veulent des sigles, des acronymes ? Pour faire comme tout le monde et son maître ? Très bien... mais faut pas qu'ils tentent de nous faire gober que leur manie est sans conséquence, d'autant que la conséquence graphique, habilement surévaluée, n'est qu'un symptôme dérisoire.

À Typographie, le 30 novembre 2001.

T. BOUCHE : Si j'appliquais la marche [des sigles sans points abrégatifs], à laquelle je trouve deux intérêts non négligeables : 1. Ça fera enrager JiPé ;

Bisque, bisque, v'là aut' chose...

[ç] i N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ! [?]

T. BOUCHE : 2. On n'a pas à se soucier de savoir si un acronyme est syllabique, un sigle ou n'importe quoi d'autre.

Et voilà... Adieu consciencieux soucis...

En une phrase, tu résumes bien l'élégante problématique de nos marcheurs à semelles lisses : ne pas se faire chier !

Le lecteur, on s'en tape ! Il veut savoir de quoi t'est-ce qu'on lui cause exaguetly ?

Si on lui file un acronyme ou un sigle, du hard ou du cochon ? N'a qu'à chercher lui-même, on n'est pas payés pour ça ! Eh bien si, camarades, vous (auteurs, oui, auteurs, éditeurs, récrivains, préparateurs, correcteurs, compositeurs, typochosistes de toute sorte, voire graphistes, artistes de l'œil ou d'ailleurs), vous êtes payés pour ça. Peut-être mal, mais c'est une autre histoire.

La siglite aiguë

À F.L.L.F., le 26 décembre 1999.

C. WEIL : AAA signifie, non pas American Automobile Association, mais Acute Anxiety Attack (crise aiguë d'angoisse).

... et, dans d'autres domaines, Amateur Athletic Association, anti-aircraft artillery, Australian Association of Accountants, etc.

C. WEIL : ABS : non Anti Blocking System, mais Acute Brain Syndrome.

... et acrylonitrile-butadiène-styrène, Australian Bureau of Statistics, etc.

C. WEIL : AC : non Alternating Current, mais Adrenal Cortex.

... et Air Corps, appeal case, assistant commissioner, Companion of the order of Australia, etc.

C. WEIL : ACE : non balle de service qui fait le point au tennis, mais Angiotensin Converting Enzyme (enzyme intervenant dans la régulation de la pression artérielle).

... et advanced cooled engine, Advisory Centre for Education, Association of Conference Executives, Association of Consulting Engineers, etc.

C. WEIL : AD : non Anno Domini, mais, par exemple, Alcohol Dehydrogenase.

... et accidental damage, active duty, air defence, art director, assembly district, assistant director, average deviation, etc.

C. WEIL : AEG : non firme allemande de matériel électrique, mais Air Encephalogram (encéphalographie gazeuse).

... et ad eundem gradum...

Etc. Comme le signalaient il y a quelques mois certains intervenants, la siglaison fait surtout des ravages en France... Il serait toutefois très injuste d'oublier l'apport considérable de l'Europe à la recherche. Pour rester dans le domaine que vous évoquiez, l'*A.D.N.* est évidemment un accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure. (Il est vrai que la scientifique internationale communauté et la District Nursing Association lisent les *Dernières Nouvelles d'Alsace*.)

À F.L.L.F., le 10 juillet 2001.

M. GOLDSTEIN : Le cadre de la normalisation officielle de l'ISO (International Standard Organisation).

Il est dangereux de présenter les choses ainsi (même si l'erreur est fréquente et commise par le *Larousse* et, plus encore, par le *Robert*...), car *ISO* n'est pas un acronyme formé à partir des initiales d'une inexistante « International Standard Organisation »... c'est du grec ! Toutes choses égales, par ailleurs...

ISO... ou Organisation internationale de normalisation (*OIN*... oin, normal, c'est à Genève), ou International Organization for Standardization (*IOS*... là, c'est encore grec, mais y a erreur).

SIGNATURE

Indication chiffrée, imprimée au bas de la première page d'une feuille, afin de faciliter l'assemblage.

SOLEIL ⇒ ASTRE



SOULIGNEMENT ⇒ *Italique, Préparation de copie.*

••• Manuscrit, copie et correction sur papier : on souligne d'un trait continu ce qui doit être composé en italique.

¶ **Insistance graphique.**

•• Inutile et hideux, le soulignement des mots est à proscrire dans la composition. L'*italique* ou le **gras** sont là pour mettre certains termes en valeur.

= *Ramat 1994, Williams 1992.*

≠ *Richaudeau 1989.*

Si l'*italique* et le **gras** ne suffisent pas, restent : •• les capitales, GRANDES ou PETITES ; • les variations de **corps**, de **police**...

Remarque. — S'ils ont des rôles spécifiques aisément perceptibles par le lecteur, plusieurs types de mise en valeur peuvent cohabiter au sein d'un ouvrage, mais l'on se gardera de les accumuler sur un même [« ÉLÉMENT »] du texte...

• Lorsque l'*italique* et le **gras** sont utilisés à d'autres fins, le soulignement d'une ou de quelques lettre(s) soulignée(s) au sein d'un mot (sans jambage inférieur...) est admis, car utile et pédagogique.

Attention ! *Soulignement* et *filet* sont deux choses bien distinctes : les filets sont utiles et beaux...

Filet sous une ligne :

SOVERAIN ⇒ **TITRE HONORIFIQUE**

SQUARE ⇒ **JARDIN**



STYLE ARTISTIQUE

Substantif > majuscule : Art nouveau, Directoire, Empire, Modern Style.

Adjectif > minuscule : baroque, gothique, roman, rococo.

≠ *Impr. nat. 1990* (époque : majuscule ; genre : minuscule).

SUD ⇒ POINT CARDINAL**SUISSE****Abréviation des noms de cantons**

Argovie	AG
Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Bâle-Campagne	BL
Bâle-Ville	BS
Berne	BE
Fribourg	FR
Genève	GE
Glaris	GL
Grisons	GR
Jura	JU
Lucerne	LU
Neuchâtel	NE
Nidwald	NW
Obwald	OW
Saint-Gall	SG
Schaffhouse	SH
Schwytz	SZ
Soleure	SO
Tessin	TI
Thurgovie	TG
Uri	UR
Valais	VS
Vaud	VD
Zoug	ZG
Zurich	ZH

SYMBOLE $\Rightarrow$ *Abréviation.*

Aussi variés et contradictoires que les acceptions données au mot *symbole* par les sémiologues, les grammairiens, les typographes, les métrologues, les chimistes ou les astrologues.

Sources d'erreurs possibles lors de la saisie :

A, Λ (Lambda), $\wedge$ (conjonction, et produit vectoriel), Δ (Delta).

a, α (alpha), $\propto$ (proportionnel à).

B, β (bêta).

C, c, ((parenthèse ouvrante), $\subset$ (inclus).

d, ∂ (d de ronde), δ (delta).

e, ε (epsilon), E, ξ (Ksi), $\in$ (appartient).

g, *g* (italique).

h, *h* (italique).

K, k, *k*, κ (Kappa, kappa).

L, $\angle$ (angle).

l (litre), *l* (longueur), I, 1 (un), | (valeur absolue) et
|| (norme, et barres parallèles).

m, *m* (italique).

n, η (êta), $\cap$ (intersection).

O, o, o (zéro), σ (sigma), Θ (Thêta), θ (thêta).

P, p, *p*, ρ (rhô).

r, Γ (Gamma), τ (tau).

S, s, *s*, ς (sigma final), $\int$ (intégrale).

T, Γ (Gamma).

t, *r*, τ (tau).

U, *u*, *v*, μ (mu), υ (upsilon).

V, *v*, ν (nu), υ (upsilon), $\sqrt{\quad}$ (racine).

W, *w*, ω (oméga), ϖ (pi dorique).

X, *x*, $\times$ (multiplication), χ (khi), κ (kappa).

Y, *y*, Υ (Upsilon), γ (gamma).

Z, *z*, 2 (deux).

Φ (Phi), ϕ , φ (phi), $\varnothing$ (diamètre, et ensemble vide) et

$\varnothing$ (caractères scandinaves).

TÉLÉGRAMME ⇒ **PETITE CAPITALE**

TERRE ⇒ *Astre.*

La Terre Adélie, Terre-Neuve.

La Terre sainte, voir : *Saint*.

THÉÂTRE ⇒ *Acte d'une pièce de théâtre, Opéra.*

« Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux, / Chez nous, pour se produire est un champ périlleux. »

Nicolas BOILEAU, *Art poétique*.

Apartés et jeux de scène.

Aujourd'hui, les codes préconisent l'italique en toutes circonstances. Jadis, ils se composaient en romain dans un corps inférieur à celui du texte.

TIERCE ⇒ *Correcteur, Correction.*

Troisième et dernière épreuve avant le tirage. « Réviser la tierce », c'est s'assurer que toutes les corrections ont bien été effectuées.

TIERS

Le Tiers, le tiers état, le Tiers Monde.



TIRET ⇒ *Dialogue, Trait d'union.*

« Le tiret, par son allure, a quelque chose d'élégant. [...] Il n'a pas, comme sa congénère la parenthèse, le profil bedonnant qui vous arrête au passage. »

Jules DENIS, *Grammaire typographique.*

Le tiret était un trait horizontal fondu sur cadratin.

Emploi. — Incise, dialogues, insistance, remplacement, bibliographies. Les tirets n'excluent pas la ponctuation régulière :

« “À propos...” », disait-elle — mais c'était pour changer de conversation. » — Pierre MERTENS, *Une paix royale.*

« Car le rire — dit Spinoza — est une pure joie. » — André COMTE-SPONVILLE, *le Mythe d'Icare.*

« Mords — Chien — et nul ne te mordra.

Emporte le morceau — Hurrah! —

.....

— Pur ton sang! pur ton chic sauvage!

— Hurler, nager —

Et, si l'on te fait enrager...

Enrage! »

Tristan CORBIÈRE,

« À mon chien Pope », *les Amours jaunes.*

Emplois littéraires particuliers : suspension. « Aussi n'ai-je cessé de m'améliorer, à ce point de vue, car je — j'étais intelligent et vif. » — Samuel BECKETT, *Molloy.*

¶ Espace.

La plupart des codes modernes enseignent que les tirets sont précédés et suivis d'une espace justifiante. C'est aller vite en besogne.

Avec les tirets d'incise, rien ne devrait interdire de diminuer sensiblement ces espaces si l'opération améliore la composition, par exemple en éliminant une coupure en fin de ligne. En outre, les tirets d'incise sont parfois suivis d'un autre signe de ponctuation (souvent une

virgule) qui imposera son propre espacement, donc, éventuellement, l'absence d'espace.

Il est indispensable de faire suivre les tirets de dialogue d'une espace insécable. Si un nouvel alinéa est créé à chaque changement d'interlocuteur, l'espace doit être fixe. Si le dialogue est rapporté dans le même alinéa, le tiret (qui symbolise un interlocuteur) ne peut finir une ligne.

= *Lefèvre 1883.*

Tirets d'incise, espaces insécables et débuts de ligne

À Typographie, le 2 janvier 1999.

J.-D. RONDINET : Sur très petite justif, je tolère [un tiret d'incise ouvrant en fin de ligne], bien sûr.

Ah ! cher JiDé, que ceci est juste et arrive à temps (ou trop tôt...). Je m'apprêtais à rédiger un message vengeur dans lequel j'aurais dit tout le mal que je pense de l'insécabilité systématique des espaces internes des tirets d'incise ! Rien de tel pour créer de faux problèmes dans les justifs étroites et même... moyennes !

On disserte sur les microns de l'alignement vertical mais on n'hésiterait pas à « figer » la compo sur une longueur valant au bas mot *plusieurs* cadratins (eh oui ! tiret + espace + mot bref ou portion de mot sécable + éventuelle div !) ? Cas « typique » :

— joyau !... —

En cas de besoin pressant, qu'est-ce qui est sécable ?

Pour moi, pas d'hésitation... les deux espaces internes des tirets (et évidemment... les deux espaces externes...) !

D'accord pour brider les minables tirets sur demi-cadratin, mais pas les vrais tirets ! Ils sont suffisamment forts pour remplir clairement leur office où qu'ils se trouvent. Accordons-leur un peu d'autonomie. Sauf, bien sûr, dans quelques cas particuliers, à commencer par celui que tu as mentionné. Bref, une fois de plus, c'est l'*I.N.* qui est dans le vrai en « préconisant » des espaces sécables, même si ce vrai est un peu partiel... Impossible, ici encore, d'énoncer une « règle tout-terrain » qui satisfasse les néophytes et les amateurs de néofitness. Préférons la vraie finesse. Insécabilité tant que c'est possible... mais oublions-la dès qu'elle risque de foutre le bordel et que la sécabilité n'engendre pas d'horreur...

Site Web de Jean-Pierre Lacroux.

Ici, pas moyen de faire la différence entre un quart de cadratin et une espace-mot.

Jamais de quart de cadratin avec les tirets. Espace justifiante.

Du moment qu'elles sont insécables.

C'est un peu plus compliqué que ça. Pour faire simple, retenons le seul tiret d'incise fermant. Il est évident que l'espace doit être rendue insécable devant la séquence « —, ».

Lorsque le tiret est isolé, si l'on peut (en « gagnant ») récupérer le tiret fermant en fin de ligne, tant mieux, mais il ne faut pas qu'une insécabilité forcée ruine l'espacement. Supposez que le dernier terme de l'incise soit lui aussi insécable...

Oui, je comprends bien ce que vous dites. Mais, dites-moi, une espace justifiante insécable n'a-t-elle pas la même valeur qu'une espace sécable ?

Théoriquement, oui... par définition. Dans les faits, non... car l'espace insécable réellement justifiante n'est pas disponible en tout lieu. Une espace sécable est nécessairement justifiante. Théoriquement et dans les faits.

L'inverse n'est pas théoriquement vrai (une justifiante n'est pas nécessairement sécable...), pourtant, nombreux sont ceux qui font comme si... y compris certains concepteurs de logiciels, d'où quelques petits problèmes...

Mettons-nous bien d'accord, si ces problèmes techniques n'existaient pas, les espaces à l'intérieur des tirets longs sont justifiantes et devraient être insécables. Non ?

Oui et non... disons, de préférence, ou pas systématiquement. (C'est l'« aveugle automatisation de l'insécabilité » que je contestais ici !) J'ai donné l'exemple d'un tiret d'incise fermant précédé d'un mot (ou d'un groupe de signes) lui-même insécable. Dans de tels cas, si vous maintenez les deux « insécabilités », vous pouvez engendrer des horreurs. Si les belles compositions pouvaient être obtenues en respectant toutes les contraintes conventionnelles et sans avoir à effectuer des choix, la vie serait plus facile...

Supposons cette fin d'incise :

tuyaux —

Si besoin est, et s'il est impossible de remanier en amont, de gagner ou de perdre suffisamment, il ne faut pas hésiter à envoyer le tiret en début de ligne suivante. Mais pas toujours... Par exemple, si le problème se pose en fin de première ligne d'alinéa (et c'est là qu'il peut se poser avec force : impossible de gagner ou de perdre beaucoup...), il n'est pas recommandé d'envoyer un tiret cadratiné en dessous d'un retrait d'alinéa, en général proche du cadratin... Effet garanti...

Maintenant, supposons ceci :

tuyaux —,
moyens [...]

Problème encore plus difficile...

Je comprends bien toutes ces difficultés et je sais qu'il faut jouer parfois avec l'interlettrage. Un peu.

En dernier recours, et à peine. Avant, il faut jouer avec la division des mots. La P.A.O. (et avant elle la photocompo et le phototirage) autorise des manœuvres jadis impossibles (entre autres, la réduction de l'interlettrage...), c'est très bien, il ne faut surtout pas s'en plaindre ! mais elle ne doit pas faire oublier les priorités. [...]

C'est ça que vous appelez « gagner » ?

Oui, enfin... pas exactement. « Gagner », c'est faire remonter des signes en amont, quel que soit le procédé employé, et il y en a plusieurs. « Perdre », c'est bien entendu le contraire.

Tirets et ponctuation

À Typographie, le 7 janvier 1999.

J. TOMBEUR : En tout cas, même en me replongeant dans divers codes, je n'ai jamais réussi à comprendre dans quel cas la virgule s'imposerait après le second tiret.

Exemple 1 : bla bla ba — bla bla bla bla bla bla — bla bla, etc.

Exemple 2 : bla bla ba — bla bla bla bla bla bla —, bla bla, etc. (soit : tiret + virgule)

Je vais te dire comment j'ai compris la chose et comment je pratique (car d'autres, jadis et naguère ont suivi d'autres voies...).

C'est très simple (mais on a le droit de faire plus compliqué...). Si les tirets d'incise interviennent dans une « phrase sans virgule », on n'en ajoute pas une... S'ils s'insèrent dans une « phrase avec virgule », on ne fait pas sauter celle-ci. Exemples :

Ce président — pas le camembert, l'autre — m'énerve un maximum.

Ce mec, au premier rang sur la photo — oui, le connard —, m'agace prodigieusement.

À Typographie, le 26 avril 2001.

J. ANDRÉ : Je dois avouer que, quand je joue les correcteurs, je m'énerve et peste contre les auteurs qui écrivent des trucs du type : xxx — yyyy —, etc., car à 99 % des cas la virgule est complètement inutile, voire nuisible...

TIRET

Oui... mais elle est obligatoire avant « etc. » ! S'il y a quelque chose à éliminer, ce n'est certainement pas elle.

J. ANDRÉ : Idem en fin de phrase où je considère qu'en général — xxx —, est une faute (le dernier tiret étant inutile).

Pourquoi « en général » ? C'est une faute en toutes circonstances...

À F.L.L.F., le 14 août 2001.

G. DELIÉGE : Lorsque l'on se sert de tirets à la manière de parenthèses et que la phrase se termine, doit-on d'abord clore par un tiret final avant le point...

Non.

G. DELIÉGE : ... ou faut-il seulement mettre un point ?

Pas nécessairement « un point » — qui n'est pas le seul signe de ponctuation de fin de phrase !...

À F.L.L.F., le 4 juin 2002.

L. BENTZ : Il disparaît devant une ponctuation « forte » : point-virgule, ...

Aïe... Drillon le prétend, mais c'est faux...

L. BENTZ : ... point d'interrogation, point d'exclamation final, point tout court.

Oui, sauf que « final » devrait être au pluriel... car un point d'interrogation n'est pas nécessairement final — non ? — et s'il ne l'est pas, rien n'interdit qu'un tiret le suive.

Tirets sur demi-cadratin

À F.L.L.F., les 21 et 22 août 2000.

D. LIÉGEAIS : J'ai appris par hasard que les appellations anglaises em dash et en dash, dont je me suis longtemps demandé ce qu'elles signifiaient, désignent en fait des tirets dont la longueur est respectivement égale, typographiquement, aux combinaisons « em » et « en », tout simplement.

Non... Essayez de mettre deux « en » dans la largeur d'un « em » ! Quelle que soit la police, vous n'y parviendrez pas. [...]

En fait, c'est encore plus simple et beaucoup plus précis :

— *em* : cadratin (carré dont le côté est égal à la force du corps) ;

— *en* : demi-cadratin ;

— *em dash* : tiret sur cadratin ;

— *en dash* : tiret sur demi-cadratin.

J. ANDRÉ : Alors qu'on utilisait autrefois le tiret sur cadratin pour les incises, etc., on a tendance aujourd'hui à n'utiliser que le demi-cadratin (c'est ce que fait l'I.N. par exemple).

L'Hyène a bien tort (d'autant qu'elle y va sournoisement... on en a discuté ailleurs...). C'est une mode funeste ! qui ne se justifie que dans les justifications très étroites... donc, surtout dans la presse.

À Typographie, le 7 janvier 1999.

J. FONTAINE : Acceptez-vous la distribution des rôles que Méron donne aux différents types de traits et tirets ? [N. D. É. : Selon J. Tombeur, Jean Méron distingue les tirets demi-cadratinés, qu'il réserve aux incises, et les tirets cadratinés, qu'il réserve aux listes et aux dialogues.]

Non... [...] Plus le trait est graphiquement faible, plus le lien sémantique est fort. Oublier cela et « hiérarchiser » les tirets d'incise et d'appel, c'est introduire un surcodage non seulement arbitraire (c'est une évidence) mais « contresensique »...

Je ne comprends d'ailleurs pas ce que peut signifier ce membre de phrase : « [...] et de réserver l'usage du tiret demi-cadratiné aux signes d'insertion, en remplacement des parenthèses et de la virgule. » Ça vous arrive souvent d'avoir à « remplacer » des parenthèses et une virgule par des tirets ? À moi, jamais. Oubliez la mesquinerie, c'était pour rester dans l'esprit, j'ai eu tort, je reviens au fond de l'affaire : les tirets, les parenthèses et les virgules ne sont pas des signes « interchangeables », ils jouent des rôles précis, précieux et plus ou moins codifiés. Plutôt que d'inventer de nouvelles distinctions et de nouveaux codes graphiques, on ferait mieux d'essayer de comprendre sereinement ceux qui sont en activité. Enfin, c'est mon avis...

En revanche, dans les compositions « normales », je suis partisan (ça n'engage à rien... d'autant que c'est déjà pratiqué) d'un occasionnel et léger (et non strictement « réglementé ») surcodage faisant du tiret sur demi-cadratin un « trait d'union faible » (on en a déjà parlé, à propos des « associations » de mots composés). Non réglementé... car, exceptionnellement, dans les justifications très étroites, je ne vois pas pourquoi on se priverait du tiret sur demi-cadratin comme remplaçant systématique du tiret cadratiné (et, dès lors, la hiérarchie fine... à la poubelle).

On me dira que cette position est encore plus contresensique (et d*****) que celle de M' Méron... puisqu'elle attribue au tiret sur demi-cadratin deux rôles totalement différents, voire antagonistes. I know, mais primo... c'est pas établi... deuzio, c'est tactique.

Primo, ces deux rôles n'interviennent jamais dans les mêmes justifications (et rarement dans les mêmes compos). Faut tenir compte des valeurs (relatives) présentes en un lieu donné... les seules qui comptent vraiment...

Deuzio, refuser dogmatiquement, et en toutes circonstances, le recours au tiret sur demi-cadratin comme remplaçant systématique du tiret cadratiné

c'est ne pas tenir compte du réel. C'est donc, à plus ou moins long terme, condamner le tiret cadratin à n'être plus qu'un artifice pour typomanes. Ce serait très con. Du moins à mon sens... car j'adore (bêtement) les vrais tirets...

Pour résumer, le tiret sur demi-cadratin porte un nom un peu trompeur. C'est en « principe » (histoire d'en placer un) un trait d'union faible... et exceptionnellement un ersatz rabougri du vrai tiret. Cela dit, cela ne me gêne nullement qu'ici ou là on lui attribue tous les rôles imaginables... Pour être complet, ça ne me gênerait pas énormément si l'on ne l'employait jamais, on a vécu sans lui pas mal de temps... mais je trouverais quand même idiot de se priver d'un signe qui peut avoir une utilité (même limitée). S'agit simplement de pas lui en demander trop...

TITRE DE CIVILITÉ ⇒ MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR

TITRE DE DÉPART ⇒ *Faux titre.*

Reprise du titre (parfois abrégé) d'un ouvrage en tête de la première page du texte courant.

TITRE D'ŒUVRE ⇒ *Bible, Bibliographie, Code, Index, Italique, Livre sacré, Majuscule, Musique.*

Les titres d'œuvres sont doublement « balisés » : par l'italique (ou les guillemets) et par les capitales. Celles-ci ne sont pas destinées à marquer le début (parfois fluctuant...) d'un titre : c'est le rôle de l'italique que d'indiquer clairement ce qui appartient au titre ; c'est lui qui permet de savoir où commence et où finit le titre...

Il est redondant d'utiliser uniquement les capitales pour remplir le même office. Redondant et néfaste, car on fait ainsi perdre son véritable emploi à la première capitale : indiquer fermement (sans passage effarant d'un mot à l'autre...) la place du titre dans un classement alphabétique.

••• Italique.

Les titres d'œuvres cités se composent en italique, quelle que soit leur situation (texte courant, bibliographie, index, etc.), leur forme (complète ou tronquée, exacte ou approximative), la nature de l'œuvre (littéraire, picturale, musicale, cinématographique, etc.).

BACHELARD (Gaston), *la Poétique de l'espace*, Presses universitaires de France, Paris, 1957.

« Il adore *la Poétique de l'espace*, la *Vue de Delft* et *Carmen*. »

« Personne m'a pardonné le *Voyage*... depuis le *Voyage* mon compte est bon !... » – Louis-Ferdinand CÉLINE, *D'un château l'autre*.

« Le livre qui compta le plus pour nous cette année, ce fut *Voyage au bout de la nuit* de Céline. » – Simone de BEAUVOIR, *la Force de l'âge*.

« D'abord, on causa des choses du jour, entre autres du *Stabat* de Rossini [...]. » – Gustave FLAUBERT, *l'Éducation sentimentale*.

« Un aveugle jouait *l'Internationale*, sa sébile devant lui. » – André MALRAUX, *l'Espoir*.

≠ *Gouriou 1990* (italique : titre réel), *Impr. nat. 1990* (marque de l'authenticité).

Les titres non traduits obéissent à la même règle : pendant qu'il lit le dernier chapitre de *Chosen Country*, elle écoute *Das Lied von der Erde*.

Exceptions.

- Sont composées en romain et guillemetées les parties d'un ouvrage : chapitres, nouvelles, poèmes, contributions, articles, etc. : je crois que « Bénédiction » est le premier poème des *Fleurs du mal*.

- Hors des références, on compose en italique si le titre du recueil n'est pas cité conjointement : il préfère *Une charogne* à *l'Albatros*.

= *Code typ. 1993*.

- Noms français ou francisés des livres sacrés des religions monothéistes : la Bible (une bible du xiv^e siècle), le Coran (un coran broché), la Torah, la Genèse, le Deutéronome, l'Évangile selon saint Matthieu, etc. (mais : *Rigveda*, *Agama*, etc.). Voir : *Bible*, *Livre sacré*.

- Codes : le Code pénal, le Code Napoléon, etc. Les subdivisions se mettent en italique : Code civil, *De la prescription*. Voir : *Code*.

•• Dans le corps du texte, il convient d'être très attentif au premier déterminant : s'il n'appartient pas au titre, s'il est modifié (contraction, substitution) ou déplacé, il doit être composé en romain.

Exemples. — Les *Châtiments* et les *Misérables* sont ses livres de chevet ; il a lu cent fois le dernier chapitre des *Misérables* ; son opéra favori est *le Barbier de Séville* ; il adore le sublime *Barbier de Séville*.

Devant un titre tronqué ou approximatif, l'article est toujours composé en romain : il ne se lasse pas d'écouter le *Barbier*.

≈ •• Un titre approximatif ou tronqué peut toutefois être précédé d'un article en italique dans certaines citations (expressions d'un tiers rapportées fidèlement ou avec ironie) : « M^{me} Verdurin [...] tenait *la Ronde* pour le plus grand chef-d'œuvre de l'univers avec *la Neuvième* et *la Samothrace*. » — Marcel PROUST, *Du côté de chez Swann*.

•• Dans un texte en italique, les titres d'œuvres se composent en romain : *Pascal n'a jamais lu les Provinciales de Giraudoux*.

•• Il convient de ne pas confondre le titre et le sujet des œuvres (singulièrement dans les arts plastiques). Les thèmes et les genres se composent en romain : les mendiants de Callot, les *Caprices* de Callot.

± Traditionnellement, certains thèmes religieux prennent la majuscule : une Crucifixion, une Vierge à l'Enfant. On accorde l'italique à quelques grandes œuvres : ♦ la *Pietà* de Saint-Pierre est la plus célèbre des *Pietà* de Michel-Ange.

En revanche, il est inutile (et souvent présomptueux) d'établir une distinction graphique entre les titres dus aux créateurs des œuvres et ceux qui ont été attribués ou modifiés (parfois à plusieurs reprises) par la postérité. L'exemple classique est *la Sortie du capitaine Frans Banning Cocq et de son lieutenant Willem van Ruytenburch* devenue ♦ *la Ronde de nuit* à cause de l'engrèglement malencontreux de la toile.

•• Attention ! Lorsqu'un mot ou un groupe de mots a une forme identique à celle d'un titre, sans désigner explicitement l'œuvre, il ne mérite pas l'italique : il ignore les prénoms des frères Karamazov ; ce gamin est aussi agaçant que le petit prince de Saint-Exupéry ; vous me faites furieusement songer à madame Bovary.

••• Majuscules et minuscules.

Article défini :

l'Après-Midi d'un faune (Stéphane MALLARMÉ)
les Beaux Quartiers (Louis ARAGON)
le Chef-d'Œuvre inconnu (Honoré de BALZAC)
les Chevaliers de la Table ronde (cycle romanesque du XIII^e siècle)
le Feu (Henri BARBUSSE)
le Génie du christianisme (François René de CHATEAUBRIAND)
le Journal d'un curé de campagne (Georges BERNANOS)
les Provinciales (Blaise PASCAL)
le Temps retrouvé (Marcel PROUST)
le Vice puni, ou Cartouche (Nicolas de GRANDVAL)

Article indéfini :

De l'amour (STENDHAL)
De la démocratie en Amérique (Alexis de TOCQUEVILLE)
De l'esprit des lois (Charles de MONTESQUIEU)
De la religion considérée dans sa source, ses formes et son développement
 (Benjamin CONSTANT)
Des souris et des hommes (John STEINBECK)
Du côté de chez Swann (Marcel PROUST)
Du pape (Joseph de MAISTRE)
Un beau ténébreux (Julien GRACQ)
Un chapeau de paille d'Italie (Eugène LABICHE)
Un cœur simple (Gustave FLAUBERT)
Une saison en enfer (Arthur RIMBAUD)
Une ténébreuse affaire (Honoré de BALZAC)
Une vie (Guy de MAUPASSANT)

Phrase ou fragment de phrase :

Comme il vous plaira (William SHAKESPEARE)
J'irai cracher sur vos tombes (Boris VIAN)
On ne badine pas avec l'amour (Alfred de MUSSET)

TITRE D'ŒUVRE

Titre double :

la Belle et la Bête (Jean COCTEAU)
Bien Avisé et Mal Avisé (farce anonyme de 1439)
Contes moraux et Nouvelles Idylles (Denis DIDEROT)
Crime et Châtiment (Fiodor DOSTOÏEVSKI)
Défense et Illustration de la langue française (Joachim Du BELLAY)
Émaux et Camées (Théophile GAUTHIER)
Émile ou De l'éducation (Jean-Jacques ROUSSEAU)
la Pesanteur et la Grâce (Simone WEIL)
le Rouge et le Noir (STENDHAL)

Substantif suivi d'un verbe relatif :

l'Anglais tel qu'on le parle (Tristan BERNARD)

Chiffres et nombres :

Ali-Baba et les Quarante Voleurs (conte des *Mille et Une Nuits*, dans la traduction d'Antoine GALLAND)
les Deux Amis (Jean de LA FONTAINE)
les Quatre Vents de l'esprit (Victor HUGO)
◇ *Quatrevingt-treize* (Victor HUGO)
Trois Contes (Gustave FLAUBERT)
Un de Baumugnes (Jean GIONO)
Vingt Mille Lieues sous les mers (Jules VERNE)

≈ Évidence :

l'Âne Culotte (Henri BOSCO)
Boule de Suif (Guy de MAUPASSANT)
Alice au pays des merveilles (Lewis CARROLL)
Angelo, tyran de Padoue (Victor HUGO)
Barbe-Bleue (Charles PERRAULT)
Bel-Ami (Guy de MAUPASSANT)
Chansons des rues et des bois (Victor HUGO)
Connaissance de l'Est (Paul CLAUDEL)

la Critique de l'École des femmes (MOLIÈRE)
Dialogue sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier
 (François de FÉNELON)
Dictionnaire des idées reçues (Gustave FLAUBERT)
Discours de la méthode (René DESCARTES)
Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes
 (Jean-Jacques ROUSSEAU)
Double Assassinat dans la rue Morgue (Edgar Allan POE)
Entretiens sur la pluralité des mondes (Bernard de FONTENELLE)
Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain
 (Marie Jean Antoine Nicolas de CONDORCET)
Essais (Michel de MONTAIGNE)
Essai sur l'indifférence en matière de religion
 (Robert Félicité de LAMENNAIS)
Histoire des origines du christianisme (Ernest RENAN)
Introduction à la vie dévote (saint François de SALES)
Jacques le Fataliste (Denis DIDEROT)
Lettre à la noblesse française au moment de sa rentrée en France
 (Antoine de RIVAROL)
Lettres persanes (Charles de MONTESQUIEU)
Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en
France depuis 1762 jusqu'à nos jours... (Louis-Petit de BACHAUMONT)
le Mystère des saints Innocents (Charles PÉGUY)
Napoléon le Petit (Victor HUGO)
Nouvelles genevoises (Rodolphe TÖPFFER)
Pensées, maximes et anecdotes (Sacha GUITRY)
Pot-Bouille (Émile ZOLA)
Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres (Charles PÉGUY)
Provinciales (Jean GIRAUDOUX)
Prométhée enchaîné (ESCHYLE)
le Prométhée mal enchaîné (André GIDE)
Remarques sur la langue française (Claude de VAUGELAS)
Traité des passions de l'âme (René DESCARTES)

L'emploi des capitales dans les titres

À France-Langue, du 28 mars au 3 avril 1997.

BERLOL : À propos des lettres capitales dans les titres d'ouvrages, j'ai appris, dans le très officiel cours de bibliographie de D.E.A. que j'ai suivi à Paris III, que l'on mettait une majuscule au premier mot d'un titre, ainsi qu'au premier substantif quand il n'était pas le premier mot (ainsi qu'aux noms propres, bien entendu) — et c'est tout ! Quelqu'un peut-il nous confirmer cette règle ?

Oh ! non... je ne confirmerai pas cette « règle »... qui n'existe que dans le chef de ceux qui cherchent à se faciliter la vie aux dépens de leurs éventuels lecteurs. C'est un peu plus compliqué que cela (pour les scripteurs, mais après tout, ils sont généralement payés...) et plus clair (pour les lecteurs, qui paient, le plus souvent).

Voici quelques titres écrits selon la tradition typographique française (titres placés au sein d'une phrase) : *La guerre de Troie n'aura pas lieu, le Rouge et le Noir, les Beaux Quartiers, Du côté de chez Swann, Une saison en enfer.*

Cette « règle », si on l'appliquait, engendrerait : *La Guerre de Troie n'aura pas lieu, Le Rouge et le noir, Les beaux Quartiers, Du Côté de chez Swann, Une Saison en enfer...*

BERLOL : Les exemples donnés ci-dessus me paraissent pertinents mais je ne saisis pas la règle. Pourquoi le « Noir » avec majuscule : le Rouge et le Noir ; pourquoi « guerre » sans majuscule : La guerre de Troie... ?

Que M. Lacroux se rassure, je ne cherche pas la facilité. Mais une explication du type : « La tradition veut que... » ne me paraît pas satisfaisante.

Ce n'est pas parce que la règle est traditionnelle qu'il faut la respecter, c'est parce que la tradition est dans ce cas précise très pertinente qu'elle doit (devrait ?) demeurer la règle... Sous ce vilain mot — « la tradition » — se cache la réflexion de plusieurs générations de typographes qui n'ont pas concocté uniquement des inepties (je vous rassure, il y en a quelques-unes dans l'héritage typographique...).

Je me bornerai à apporter quelques détails complémentaires à propos des titres du type « phrase verbale ». C'est le seul cas où un titre commençant par un article défini prend la majuscule initiale à cet article défini (et aux éventuels noms propres).

Pourquoi ? Outre l'argument principal donné par B. Dupriez (l'essentiel n'est pas contenu dans le substantif), il en existe d'autres, qui lui sont liés. Ils découlent presque tous de ce fait : dans les phrases verbales, il est très difficile de modifier (contracter), remplacer ou éliminer l'article défini initial... Autant lui foutre la paix, le maintenir en toutes circonstances et, par conséquent, lui accorder la majuscule initiale. Ce « par conséquent » n'est pas sans conséquence. La première capitale initiale n'a pas pour véritable vocation

d'indiquer le début du titre — c'est le rôle de l'italique ou, si celui-ci n'est pas envisageable (polices manuelles, scriptes, fractures, etc.), des guillemets —, elle détermine le classement alphabétique (indexation). Digression... : voilà pourquoi les graphies (qui se répandent aujourd'hui) comme *Le malade imaginaire* sont ridicules et dangereuses. À moins de vouloir classer les innombrables titres commençant par un article défini à « L »... À moins de prendre plaisir à perturber le lecteur en lui offrant successivement « *Le malade imaginaire* est une pièce de Molière » et « Molière est l'auteur du *Malade imaginaire* ».

Revenons à nos phrases verbales.

Premier point : dans ces occurrences, la contraction de l'article défini (masculin singulier, masculin et féminin pluriel) est théoriquement impossible. Si rien n'interdit de dire ou d'écrire que Courteline est l'auteur du (de « le ») *Train de 8 heures 47*, il est un peu choquant d'affirmer que Fred Zinnemann est le réalisateur du (de « le ») *[T]rain sifflera trois fois*, ou que Hemingway est l'auteur du *[S]oleil se lève aussi* (à lire à haute voix, même si le sujet semble en apparence uniquement typographique...). Aujourd'hui, personne ne se soucie de ces futilités. Laissons tomber...

Second point (mon favori) : dans les titres commençant par un article défini mais qui ne sont pas des phrases verbales, il est possible d'intercaler un qualificatif de son cru entre l'article (qui dès lors n'appartiendra plus au titre...) et le premier substantif (exemple : *le Barbier de Séville*, le sublime *Barbier de Séville*) ; cela est très déconseillé dans les titres du type phrase verbale (« l'inoubliable *[T]rain sifflera trois fois* » est simplement grotesque). Dans le premier cas, l'article défini appartient au titre mais il peut en être détaché, il peut lui devenir étranger, il peut être contracté, remplacé par un démonstratif, un possessif... Dans le second cas, l'article est un constituant essentiel du titre : on ne peut l'éliminer sans dommage. (« *Sa Règle du jeu* est un chef-d'œuvre. » Mais peut-on écrire, sans intention comique : « *Ce Père Noël est une ordure* n'est pas terrible » ?)

Remarque. — N'entrent évidemment pas dans la catégorie des phrases verbales les titres du type « article défini + substantif + relative » (*l'Espion qui venait du froid*), dans lesquelles le substantif demeure l'élément principal, le noyau, pour reprendre le terme de B. Dupriez.

À France-Langue, le 14 novembre 1997.

B. DUPRIEZ : *La majuscule à l'adjectif qui précède le nom introduit par l'article défini dans les titres* : le Vieil Homme et la Mer... Est-ce que c'est tous les adjectifs (y compris les numéraux et les indéfinis : les Quatre Cents Coups, les Quelques Remarques) ou bien les seuls qualificatifs ?

Tous les adjectifs... et pas qu'eux ! Les adverbes aussi ! Donc, tout ce qui peut éventuellement se trouver entre l'article défini et le substantif qu'il

détermine : *les Deux Orphelines, les Trois Mousquetaires, les Très Riches Heures du duc de Berry*.

Pourquoi ? C'est toujours la même histoire... L'article défini initial peut être contracté, voire éliminé. Alors, pour éviter de donner le tournis au lecteur, il est sage d'accorder une cap à tout ce qui se situe entre lui et le substantif qu'il détermine. Nos anciens typographes n'étaient pas idiots !

À Typographie, du 15 au 26 février 1998.

P. CAZAUX : Les autres règles sont très compliquées.

Non, non... elles ne sont pas compliquées...

D'ailleurs, l'essentiel n'est pas là. Quand bien même elles seraient « compliquées », elles ne le seraient que pour le scripteur ou son éventuel correcteur (il n'est pas absurde de considérer qu'il s'agit de professionnels). Leur immense mérite est qu'elles facilitent la vie du lecteur, par exemple grâce à leur parfaite cohérence avec l'indexation.

La prétendue « règle simplifiée » est une foutaise adoptée avec enthousiasme par les scripteurs nonchalants et, plus grave, oublieux des lecteurs. Mettez-la en œuvre : vous aboutirez à des complications effectives pour le lecteur (capitales alternatives...).

J. FONTAINE : Elle a publié son livre le Français que j'aime chez Machin. Vicieux, je vous dis...

S'agissant de jauger une règle relative à l'emploi des caps, le vice réside surtout dans le fait de choisir un des rares exemples où substantif (gentilé) et adjectif (langue) se distinguent par la casse de la seule initiale...

Le vice consiste également à choisir un exemple qui ne peut être correctement traité que si l'on a compris la différence entre un titre « phrase verbale » (*Le Français se lève assez leste, Le français s'épelle aussi*) et un titre « substantif + relative » (*le Français qui en savait trop, le Français tel qu'on le parle*)...

Le vice est de croire qu'une ambiguïté (de toute façon inévitable à l'oral...) a priori voulue par l'auteur (sinon... le titre est mal choisi...) devrait être levée par un artifice typographique...

Aucune règle n'est à l'abri d'un tel contre-exemple. Prenons un cas où aucune divergence n'existe entre « simplificateurs » et « orthodoxes », où aucune variante n'est envisageable (sauf le bas de casse intégral...) : *Français du bout du monde*.

Que ferons-nous pour lever l'ambiguïté de ce titre ? Rien, surtout rien ! car elle résulte soit de la volonté d'un auteur facétieux, soit de l'insouciance d'un écrivain qui ferait mieux de changer son titre...

G. PEREZ : Mais, quand je vois un titre du genre le Français aujourd'hui, je me demande toujours si la règle prévaut. Certes, le contexte peut lever toute ambiguïté mais pourquoi la typo des titres ajouterait-elle une ambiguïté là où il n'y en a pas ?

Si, si, justement, il y en a une... et ce n'est pas à la typo de la lever (voir ma réponse à Jean Fontaine).

G. PEREZ : Quant au fait que les majuscules permettent de retrouver un titre plus facilement dans l'index, je ne vois pas. Si on précise en début d'index que les articles ne rentrent pas en compte (par exemple) dans le classement, il n'y a plus de difficultés.

Il n'y a plus de difficultés... si dans la foulée on met également à mal les règles de l'indexation, car, à l'exception des articles définis non situés au début d'une phrase verbale, tous les articles initiaux sont pris en compte dans l'indexation... Du rififi chez les hommes, Le cave se rebiffe, Une ténébreuse affaire, Zizanie (la).

G. PEREZ : En effet, avec le système que j'emploie (capitale unique en début de titre et aux noms propres, bien évidemment, à l'intérieur), il arrive quelquefois que l'article initial rencontre un « de » et devienne « du ». À ce moment-là, je reporte simplement la majuscule au mot suivant.

Sur le « quelquefois », j'ai des doutes...

Moi, j'aurais écrit : très fréquemment...

J. FONTAINE : Là on ne parle plus de titres d'œuvres à proprement parler, mais de journaux, dont plusieurs codes typos font un cas spécial. Par exemple, ceux qui préconisent de supprimer les capitales en général font souvent une exception dans le cas des journaux.

La question est : pourquoi ? Or, ceux qui préconisent ce traitement distinct se gardent bien d'y répondre précisément...

J. FONTAINE : Autre chose, le fait qu'on puisse composer à peu près n'importe comment le titre en page de couverture...

Oui... c'est un fait... Reste à l'analyser...

J. FONTAINE : ... pourrait parfois induire en erreur les « fétichistes » de l'intégrité du titre. Par exemple, la page couverture de la douzième édition (de poche) du Grevisse porte comme titre : le bon usage, tout en bas de casse, ce qui va évidemment à l'encontre de ce que l'auteur préconise (pas de ce qu'il préconise pour les pages de couverture, mais de ce qu'il préconise quand on cite un titre dans un texte courant).

Le fait en question est en partie dû à un autre fait : les titres des couvertures sont souvent l'œuvre de graphistes ou de typographistes pour lesquels aucune

entrave mesquine ne saurait entraver la liberté du créateur... Nous sommes ici aux confins de la typographie et déjà sur le terrain peu sûr de la communication visuelle.

Pour être vraiment méchant : dans bien des cas, le bas de casse téméraire est le seul élément qui justifie la facture... [...]

Le plus ennuyeux dans l'histoire, c'est que les petites audaces graphiques se répercutent de plus en plus souvent dans les pages de faux titre et de titre... Économie oblige... Les jaquettes et les couvertures, on s'en fout, elles sont conçues pour faire vendre, obéissent aux « lois » et aux modes du genre, et les jaquettes sont en principe destinées à la poubelle... mais les pages de titre ? Y a d'l'abus !

B. LOMBART : Je crains d'être tombé, à l'époque, dans la manie anglaise de mettre une majuscule à tous les substantifs du titre principal (Petit Dictionnaire Éclectique des Termes d'Escrime)... Ma question : est-ce, aux yeux des intervenants de cette liste, un péché mortel ?

Oui !

Mais il vous sera beaucoup pardonné, car vous avez beaucoup péché... (et pas que sur les substantifs : *Petit Dictionnaire éclectique des termes d'escrime*). Cela dit, je ne qualifierais pas de « manies » les usages des autres...

G. PEREZ : J'ai demandé à des personnes censées consulter les index fréquemment de chercher des titres. Elles ont toutes cherché Du rifici chez les hommes (ou titre équivalent avec Du en tête) à « R », Le cave se rebiffe à « C », Une ténébreuse affaire à « T », etc. Je sais que ce mini-mini-sondage ne vaut pas grand-chose, mais bon.

D'autres sondages vous révéleront que certains usagers cherchent La Fontaine à F et Hyacinthe à Y...

G. PEREZ : Je n'ai jamais écrit que je voulais une unique capitale parce que ça marquerait le début du titre. L'italique est en effet là pour ça. Je crois avoir dit que je ne voulais (bien grand mot) pas de capitales là où il n'y en a pas quand le mot n'est pas un titre, c'est tout.

Cela aboutit exactement au même résultat...

G. PEREZ : Je ne vois toujours pas l'intérêt de traîner comme un boulet un titre comme la Fantastique, Merveilleuse et Féérique Histoire du train pour une « simple » (?) question d'indexation.

Vous en traînez beaucoup des titres aussi mauvais ? Sincèrement, je n'en crois rien...

Je me répète, mais que faites-vous lorsque l'article défini est remplacé par un autre déterminant, par exemple un démonstratif : « Qui est l'auteur de cette f(F)antastique [...] h(H)istoire du train ? »

À Typographie, le 3 mai 1998.

P. MERGEY : Jusque-là, j'utilisais les guillemets droits pour les textes inclus (genre nouvelle ou article) et l'italique pour les ouvrages. Toutefois, un ami me dit qu'il est préférable d'utiliser les caractères gras pour les titres d'ouvrages et l'italique pour les titres de textes inclus dans ledit ouvrage.

Cet ami ne vous veut pas du bien...

Certes, on peut mettre en gras tout ce que l'on veut, mais il ne faut jamais oublier deux choses :

— le gras n'est pas une mise en forme orthotypographique... c'est juste une mise en évidence typographique (au sein d'un texte composé dans une grasse donnée) ;

— par conséquent, aucun emploi* du gras n'est codifié... comme n'est pas codifié l'usage du maigre ou de l'extra-gras...

Pour les titres d'ouvrages, c'est bien entendu l'italique qui s'impose (si votre ami considère que cela ne suffit pas, va pour l'italique gras... mais seul l'italique « fera sens »... et ça risque d'être inutilement crade, richaudesque quoi...) ; pour les titres d'éléments d'une œuvre (nouvelle, poème, etc.) ou pour les titres d'articles, les guillemets (français...) sont généralement** de rigueur.

À France-Langue, le 15 juillet 1998.

T. PEACH : En principe, c'est très simple : voir Grevisse, le Bon Usage, § 170 : « Lorsqu'un titre d'ouvrage commence avec l'article, il est normal de donner la majuscule au substantif qui suit, mais pas aux autres. Ainsi : Le Lys dans la vallée, Le Rouge et le noir, etc. »

C'est simple, oui, mais un peu moins que ça tout de même...

— Article défini : *le Lys dans la vallée, le Rouge et le Noir* (symétrie), *le Beau Serge* (adjectif antéposé), *la Symphonie pastorale* (adjectif postposé), *La guerre de Troie n'aura pas lieu* (phrase verbale).

— Article indéfini : *Une saison en enfer*.

— Article contracté : *Du pape*.

À Typographie, le 3 mars 1999.

P. BLART : Il ne s'agit pas, justement, du titre d'une œuvre, mais plutôt de celui d'un extrait, tiré du roman le Crime de l'Orient-Express (effectivement d'Agatha Christie, bravo !), qui a été titré pour les besoins du matériel didactique.

* Sauf dans quelques sciences plus ou moins dures...

** ... car dans certains cas, un peu de souplesse ne peut faire de mal.

Titre de l'œuvre en ital. Pour le reste, ce n'est pas très clair : s'agit-il d'un titre donné par l'éditeur à un extrait du roman d'Agatha C. et composé en tant que tel dans la page où figure l'extrait?... ou de la première phrase de cet extrait qui servirait occasionnellement de titre dans la phrase que vous citez ? Dans les deux cas, guillemets...

Dans le premier cas, on aura : Quel type de chronologie le texte « Une enquête pour Poirot » laisse-t-il deviner ? Dans le second : Quel type de chronologie le texte « Une enquête pour Poirot [...] » laisse-t-il deviner ?

À Langue-Fr., du 17 au 19 novembre 1999.

CERRI : Sur le point que vous évoquez (majuscules dans les titres de livres, etc.), je m'en tiens à l'excellente suggestion de Grevisse : « Pour éviter l'arbitraire (pourquoi l'article défini est-il traité autrement que l'article indéfini ?) et les discordances, l'usage le plus simple et le plus clair est de mettre la majuscule au premier mot seulement, quel qu'il soit. »

Parler d'arbitraire ici, c'est montrer que l'on n'a rien compris, que l'on ne s'est même pas donné la peine de s'informer et de réfléchir un brin... Sur ce terrain, Grevisse (en l'occurrence, son successeur...) n'a aucune autorité : il n'y connaît rien...

L'horrible drame des conventions orthotypographiques est que la plupart des grammairiens ne lisent pas les typographes... et que la plupart des typographes ignorent les grammairiens... et la grammaire. D'où des chapelets de conneries dans les deux camps.

B. DUPRIEZ : Mais qu'advient-il si cet ensemble adjectif + nom est un mot composé ?

Comme d'habitude, deux écoles, la bonne et la mauvaise... Selon la mienne, deux caps : *le Haut-Mal*, *les Faux-Monnayeurs*... Cas identique avec tous les mots composés : *les Années-Lumière*, *Week-End à Zuydcoote*...

B. PICARD : Toutefois, Grevisse ajoute que l'on met parfois, dans les titres un peu longs, seulement une majuscule au premier article : Les progrès de la civilisation au ^{xx}e siècle, par exemple.

Cette pratique (à mon sens navrante...) est admise dans les ouvrages dits spécialisés.

Pour simplifier la vie d'auteurs qui ignorent tout ou presque de conventions motivées, on a introduit des exceptions... Mauvaise idée ! Les problèmes de l'indexation et de l'éventuelle contraction se posent ici aussi...

B. PICARD : Certes, mais le problème ne disparaît pas. Remplaçons la Liberté... par Les saumons sautant de la rivière (célèbre tableau de Martin Pécheur) ; cette phrase semble aussi verbale que : « Les saumons sont en train de sauter »...

À mon sens, elle n'a rien de verbal... Je la vois exclusivement « nominale ». Le cas est identique avec les relatives (*l'Homme qui rit*). La relative comme le participe a une valeur « adjectivale » (qui restreint l'extension du nom).

Prenons votre exemple et imaginons deux titres (le second est une véritable phrase verbale) : *les Saumons sautant de la rivière* et *Les saumons sautant de la rivière sont d'intrépides géniteurs*. Quel est le problème ? Comme toujours, l'éventuelle contraction ou l'introduction d'un mot après l'article défini.

Dans le premier cas, les deux opérations sont légitimes, coulent de source : « Martin Pêcheur est l'immortel peintre des *Saumons sautant de la rivière*. » « Martin Pêcheur a peint les célèbres *Saumons sautant de la rivière*. » Ceux qui écrivent (à la Goosse...) *Les saumons sautant de la rivière* se retrouvent le nez dans leur petit caca... Faut changer de cap... Elle passe de l'article défini (disparu...) au substantif. C'est le lecteur qui est content ! Voilà qui « simplifie » sa lecture !

Dans le second cas, un soupçon de syntaxe burlesque apparaît : « Martin Pêcheur est l'immortel peintre des *Saumons sautant de la rivière sont d'intrépides géniteurs*. » « Martin Pêcheur a peint les célèbres *Saumons sautant de la rivière sont d'intrépides géniteurs*. »

Ici, il vaudrait mieux écrire (et dire...) : « *Les saumons sautant de la rivière sont d'intrépides géniteurs* est un célèbre tableau de Martin Pêcheur. » [...]

Ah ! mais, ça ne va pas du tout ! me dira-t-on, pas de syntaxe burlesque ici ! Le titre est un machin autonome, indépendant, à l'abri des véritables relations syntaxiques avec le reste de la phrase ! Fort bien... mais attention ! l'objection est surtout dangereuse pour ceux qui la formulent... car, s'il en est ainsi, comment « justifier » la contraction de l'article initial ?...

B. PICARD : *Maintenant, au risque de subir le sort de Jeanne d'Arc, j'avoue que l'usage anglais me semble plus simple (tous les mots du titre avec majuscules sauf les prépositions et conjonctions (in, of, and...)).*

Si vous voulez mon avis, elle n'est pas plus simple... et elle est anecdotique, vide de sens... Par ailleurs... je ne crois pas que les anglophones aient à beaucoup se soucier de la contraction de leur article défini...

Croire que des conventions « locales » sont interchangeables est une erreur dramatique. Les conventions typographiques ne sont pas toutes arbitraires... Elles sont liées à une langue.

À Typographie, du 21 au 25 janvier 2000.

O. RANDIER : *On compose La Nouvelle Héloïse...*

« On » peut-être... mais, moi, je compose *la Nouvelle Héloïse*.

O. RANDIER : ... *mais* Un dimanche à la campagne, O.K. ?

Oc, oc.

O. RANDIER : Je comprends cette règle et ses raisons, mais quid des cardinaux ? Par exemple, je suis tombé sur les titres suivants : Trois contes, Deux cavaliers de l'orage. Doit-on considérer le cardinal comme un adjectif précédant le substantif (ou un article défini ?), et donc porter également la cap sur le substantif suivant ?

Bien sûr que oui ! Tes cardinaux sont des adjectifs numéraux et rien d'autre.

O. RANDIER : N'est-on pas alors en contradiction avec la série initiée par l'article indéfini, qui est également cardinal (de Richelieu) ?

Dans la plupart des titres, non, l'article défini n'est pas perçu comme un numéral.

O. RANDIER : En bref, est-il logique de composer Un conte à dormir debout, mais Trois Histoires à ne pas lire la nuit ? C'est pourtant ce que préconise ma correctrice, très sérieuse, voire pointilleuse (j'adore) par ailleurs.

Elle a raison... Il est vrai que ton premier exemple est particulièrement bien choisi...

O. RANDIER : Comment est-il d'usage de composer les titres de subdivisions d'œuvre ? Par exemple, la Comédie humaine de Balzac est découpée en scènes (« Scènes de la vie parisienne », etc.), composées de romans, parfois découpés eux-mêmes en nouvelles.

Comment distinguer clairement les différents niveaux de cette hiérarchie ? Pour l'instant, j'ai pris le parti de mettre les titres d'œuvres en italique, mais les titres de nouvelles ou de textes extraits d'œuvres en romain entre guillemets. Ça fonctionne, je pense, mais je suis toujours embêté avec l'Honoré.

O.K. pour l'italique pour la Comédie humaine, ainsi que pour le Père Goriot, O.K. pour le romain et les guillemets pour « la Cousine Bette », mais mes « Scènes de la vie parisienne », j'en fais quoi ? Y a-t-il une règle canonique claire et fiable pour ce genre de choses ?

Tu simplifies les choses... et pourtant tu te compliques la vie... *la Cousine Bette* appartient aux *Parents Pauvres*... qui appartiennent aux *Scènes de la vie parisienne*... qui appartiennent aux *Études de mœurs*... qui appartiennent à la *Comédie humaine*...

Fous-moi tout ça en ital (y compris *la Cousine Bette*, qui n'est pas une nouvelle appartenant à un recueil mais un roman à part entière).

Si tu veux à tout prix introduire une distinction, plusieurs solutions, dont la meilleure me semble celle-ci : mets en romain guillemeté le niveau intermédiaire le plus important (eh oui...), c'est-à-dire « Scènes de la vie parisienne », car c'est lui qui a les chances de revenir le plus souvent dans ton texte...

J. ANDRÉ : J'écrirais donc *L'amour des trois oranges* et *Les trois sœurs*.

Et qu'est-ce que tu fais si tu dois évoquer l'auteur des *Trois sœurs* ?... Tu changes ton fusil d'épaule ?... C'est le lecteur qui est content, il adore que les caps se baladent d'un mot à l'autre, ça l'aide à comprendre...

J.-D. RONDINET : Ce qui est bien, quand on ne cherche pas à réinventer la roue — c'est-à-dire à créer sa propre théorie sur tout : les caps, les guillemets, l'italique, c'est que, quand on a un « trou de mémoire », il suffit d'ouvrir un ouvrage bien né pour y chercher un conseil : L'homme qui rit ou l'Homme qui rit ? Est-ce une « phrase avec verbe » ou pas ? On ouvre le Larousse à « Hugo ». Et hop !

Eh oui... et le *Petit Larousse* ne se trompe pas, car *l'Homme qui rit* n'est pas une phrase verbale : la « relative » qualifie un substantif, c'est tout. Ici, l'article est élidé, donc la question ne se pose pas, mais dans les titres de ce type (article défini [m. s. ou pl., ou f. pl.] + substantif + relative) la contraction de l'article défini ne pose aucun problème (même chose avec article + substantif + participe présent). Puisque l'article peut être modifié (donc perdre son statut de premier élément du titre, donc perdre l'ital), cap initiale au substantif...

J. ANDRÉ : Tu as écrit la Nouvelle Héloïse, je dis que ta façon d'écrire est fausse.

Alors, nombre d'éditeurs sérieux sont dans l'erreur et la fausseté... Il serait charitable de leur signaler ce fait...

Les malheureux croient encore qu'au sein d'une phrase l'article défini initial des titres (phrases non verbales) devrait être composé intégralement en bas de casse ital. « J'aime bien le *Cousin Pons* mais je préfère la *Cousine Bette*. »

J. ANDRÉ : Si je me trompe, alors donne-moi des exemples précis.

Tu as l'embarras du choix... Puisque tu n'as pas de *Petit Larousse illustré* sous la main (?), prends *l'Histoire des littératures* de « la Pléiade » en trois beaux volumes reliés cuir, *l'Histoire des littératures de langue française* en quatre volumes (Bordas), le *Dictionnaire de la littérature française et francophone* en trois volumes (Larousse)... ou des dizaines d'autres.

(Attention ! à l'inverse de certains interlocuteurs, je ne prétends pas que les graphies que je critique soient rares : on les trouve dans des ouvrages eux aussi estimables et cela... depuis des siècles. Je perds mon temps à les critiquer précisément parce qu'elles ne sont pas rares ! Sinon, pourquoi en ferais-je froissage ?... Je les trouve stupides, alors je le dis... et je donne mes raisons...)

O. RANDIER : Si le titre n'est pas une phrase verbale, on porte la capitale sur le premier substantif et, éventuellement, sur l'adjectif qui le précède.

Pas seulement... N'oublie pas *les Très Riches Débats de la liste typodingue* ou *les Plus Belles Histoires de l'oncle Olivier*... Par ailleurs, exprimée ainsi (place de « éventuellement »), ta règle est bien étrange...

O. RANDIER : *L'auteur du Contrat social*... > *Contrat social (le)*...

Aaaargh... *Du contrat social* !

O. RANDIER : ... *mais je crois que les règles précédentes sont assez consentuelles.*

Non, justement... Relis ce qui s'est écrit ici... Elles te conviennent et, en très gros, pourraient me convenir... mais elles ne reflètent pas la diversité des opinions exprimées ici. [...]

O. RANDIER : *C'est là-dessus que portait ma question : J.-P. m'a donné son avis, mais ne l'a pas expliqué. Je comprends les Trois Mousquetaires, mais pas Deux Cavaliers de l'orage.*

Parce que tu as le nez collé sur les titres d'œuvres, ce qui te fait oublier une des « tendances lourdes » de l'orthotypographie française : la capitalisation systématique de l'initiale des adjectifs antéposés dans les dénominations propres. D'où le malaise face à la décapitalisation du substantif derrière un adjectif capitalisé...

Il ne suffit pas de donner à une convention une cohérence interne (ce qui est très facile mais dangereusement pervers), il faut s'assurer de son harmonie avec l'ensemble du système...

C'est pourquoi je ne suis pas favorable aux constructions (codes, FAQ...) montées brique par brique, sans conception d'ensemble. J'y suis même franchement hostile, tu le sais bien... car elles confortent le sentiment général : les conventions orthotypographiques seraient une accumulation de règles arbitraires... Il se trouve que je pense exactement le contraire...

O. RANDIER : [*« Buñuel, dans son Chien andalou... » ? Ou cette forme est-elle à proscrire ?*] Alors la cap saute de Un à Chien ! N'est-ce pas ce qu'on voulait éviter avec la règle du premier substantif pour l'article défini ? Ça m'énerve...

T'as raison... je m'a gouré sévère... Oublié que le terme initial était un article indéfini... Donc, reprenons : Buñuel, dans *Un chien andalou*...

À Typographie, les 8 et 9 mars 2000.

O. RANDIER : *Il est des cas où les règles ne suffisent pas, il faut connaître l'intention de l'auteur. Je viens de tomber sur ce cas d'école : les Belles Endormies ou les Belles endormies ? Le substantif est-il « belles » ou « endormies » ? [...] Je penchais pour les premières.*

Pas clair... Tu penchais pour le substantif « Belles » ? Donc pour la seconde graphie ? Tu avais tort...

O. RANDIER : Après vérification, l'éditrice a tranché en faveur des dernières. Elle a eu raison... Disons qu'elle fait comme tout le monde, ce qui est souvent une bonne idée... On écrit les Belles Endormies.

O. RANDIER : Comme quoi l'usage des capitales dans les titres relève avant tout de la langue... Et il peut être délicat de le déterminer si on ne dispose que de la couverture de l'ouvrage, avec un titre tout en caps.

Écris Nemureru bijo, et le tour sera joué...

A. HURTIG : Non, le seul tour qui se joue c'est que Nemureru bijo signifie littéralement : « Les belles qui dorment »... (ma Japonaise favorite dixit). Donc « endormies » est un adjectif (ma linguiste favorite dixit, d'ailleurs c'est la même personne !).

Bien entendu, on ne saura jamais ce que le traducteur a voulu écrire. Mais Kawabata, l'auteur du livre, on le sait...

O. RANDIER : [« On écrit les Belles Endormies. »] Qui ça, « On » ? Les ouvrages de référence ?

Oui.

O. RANDIER : Mais au nom de quel principe tacite ?

Il ne s'agit pas d'un principe mais d'une pratique et d'une constatation. Pratique : les ouvrages de référence me servent à obtenir des références. Constatation : ceux que j'ai consultés composent ainsi.

Reste que ces ouvrages peuvent parfois adopter, reprendre et donc enkys-ter des graphies (ou n'importe quel type d'information) discutables, voire erronées. Il semble que cela soit ici le cas. Les arguments d'Alain m'en ont presque totalement convaincu. Toutefois, si j'avais à traiter la question, je m'informerai plus avant, car voici un véritable principe : ne jamais naviguer sur des eaux inconnues sans une belle provision de biscuit.

O. RANDIER : Il me semble que les deux graphies sont possibles, selon l'intention de l'auteur.

Évidemment. Reste à connaître celle-ci ou, dans le cas qui t'occupe, celle du traducteur. Demande à Albin Michel...

O. RANDIER : Selon la graphie (la Belle envolée, la Belle Envolée), le titre aura deux significations très différentes, et il ne me semble pas possible de déduire — à coup sûr — la bonne d'une règle quelconque, non ?

Évidemment. D'où l'intérêt des ouvrages de référence... quand ils ne se plantent pas. D'où aussi la redoutable difficulté (pour le scripteur) et l'admirable efficacité (pour le lecteur) de la règle traditionnelle...

O. RANDIER : Tu parais trouver le cas évident, quel est ton truc ?

Ne te fie pas trop aux apparences. Si j'ai un truc, c'est celui-ci : je ne mélange pas les évidences, surtout quand elles sont à l'évidence contradictoires...

Première évidence : si j'en crois mes yeux, la graphie A est dominante dans les sources sérieuses.

Seconde évidence : si j'en crois Alain Hurtig, la graphie B serait une traduction plus fidèle.

Troisième évidence : y a un problème !

Quatrième évidence : il n'est pas encore résolu...

Chroniques, Fables et Lettres

À F.L.L.F., le 11 décembre 2001.

S. NATARAJA : *Grevisse n'ayant pas répondu correctement à ma question...*
C'est le genre de question qu'il ne faut surtout pas lui poser...

S. NATARAJA : *Dans Fables, La Fontaine propose une série...*

Ouarf... et dans *Contes*, Jeannot se laisse aller...

S. NATARAJA : *Dans les Fables, La Fontaine... ; dans ses Fables, La Fontaine...*
Oui, impeccable.

S. NATARAJA : *Dans les Fables, La Fontaine...*

Non, certainement pas... Cela indiquerait que l'article défini appartient au titre, ce qui n'est pas le cas ici.

S. NATARAJA : *Bref : le titre de l'ouvrage est Fables, sans article. L'on me soutient d'un côté qu'il ne faut pas lui en donner...*

Demandez à ceux qui soutiennent cette ineptie s'ils souhaitent faire entendre avec force que La Fontaine a écrit un recueil portant le titre de *Fables*, ouvrage qui aurait été publié pour la première fois dans son intégralité sous ce titre exact... Plus vicieux, car plus rapide à expédier : demandez-leur si « L'écriture de *Fables* valut à La Fontaine... » est une tournure qui les satisfait...

Question subsidiaire. Que pensent-ils de ceci ? « *Fables*, de La Fontaine, est bien supérieur à *Fables*, de Fénelon. » Demandez à ceux qui soutiennent cette ineptie s'ils préconisent aussi : « Dans *Lettres*, Mme de Sévigné propose... », « Dans *Journal*, Léautaud propose... », « Dans *Chroniques*, Guillaume Crétin propose... »

Bref, demandez-leur pourquoi ils veulent à tout prix gommer le caractère « générique » de titres dont c'est la grandeur... et la mystérieuse « spécificité », puisqu'ils ne sont aujourd'hui déterminés par rien... sauf, au sein d'une phrase, par un article qui ne leur appartient pas...

Dans bien des cas, la détermination ne changerait pas grand-chose. Si « Dans *Lettres persanes*, Montesquieu propose » choque un peu moins,

il demeure que « Dans les *Lettres persanes*, Montesquieu propose » passe beaucoup mieux.

Dans d'autres cas, ça chahute moins : « Dans *Journal d'un poète*, Vigny propose »... mais « Dans le *Journal d'un poète*, Vigny propose » est parfaitement correct et à mon sens préférable.

S. NATARAJA : ... de l'autre je trouve cela très lourd : dire « Dans Fables » m'agresse les oreilles et les yeux.

Cela agresse surtout l'intelligence...

S. NATARAJA : Je ne suis pas du tout gêné par « Dans le Dictionnaire philosophique... », voire « Dans son Dictionnaire philosophique... », alors que certains collègues, si.

Demandez-leur si « *Dictionnaire philosophique* commence par... » et « La seconde entrée de *Dictionnaire philosophique* de Voltaire nous révèle » les satisfont... Demandez-leur si « Dans la préface de *Dictionnaire de l'Académie française*, Maurice Druon propose » les satisfont...

TITRE HONORIFIQUE ⇒ *Abréviation.*

Deux siècles après Valmy, certains scripteurs francophones sont contraints ou ravis d'user de formules étranges. Les républicains peuvent ignorer celles-ci en toute quiétude orthotypographique.

Abréviation.

Le titre honorifique se met au long s'il est employé seul ; il ne s'abrège que s'il est suivi d'un autre titre, ou du prénom, ou du patronyme de l'individu qui en est affublé.

Son Altesse Sérénissime a pris un avion d'une compagnie scandinave ; mais : S. A. R. la princesse Anne est sortie à cinq heures.

Son Altesse Électorale a fait vidanger sa limousine ; mais : s'il est possible au demeurant qu'on déloge S. A. I. le chah d'Iran, il y a peu de chances qu'on détrône S. M. le roi des Cons (librement adapté d'une strophe de Georges Brassens).

= *Code typ. 1993, Gouriou 1990, Lefevre 1883.*

Cette règle a toujours souffert d'être violée lorsque le scripteur souhaite établir un semblant de familiarité avec le personnage évoqué : j'ai bien connu Sa Sainteté Pie XI.

TITRE HONORIFIQUE

Singulier

S. A. Son Altesse (prince)	LL. AA. Leurs Altesses
S. A. É. Son Altesse Électorale	LL. AA. ÉÉ Leurs Altesses Électorales
S. A. Ém. Son Altesse Éminentissime	LL. AA. ÉÉm. Leurs Altesses Éminentissimes
S. A. I. Son Altesse Impériale	LL. AA. II. Leurs Altesses Impériales
S. A. R. Son Altesse Royale	LL. AA. RR. Leurs Altesses Royales
S. A. S. Son Altesse Sérénissime	LL. AA. SS. Leurs Altesses Sérénissimes
S. E. Son Excellence	LL. EE. Leurs Excellences
S. Gr. Sa Grâce (duc)	LL. GGr. Leurs Grâces
S. H. Sa Hautesse (sultan)	—
S. M. Sa Majesté	LL. MM. Leurs Majestés
S. M. I. Sa Majesté Impériale	LL. MM. II. Leurs Majestés Impériales
S. M. R. Sa Majesté Royale	LL. MM. RR. Leurs Majestés Royales

Pluriel

La liste pourrait s'allonger : S. M. P. (Sa Majesté Prussienne), S. M. T. C. (Sa Majesté très Chrétienne, France), S. M. T. F. (Sa Majesté très Fidèle, Portugal), S. A. C. (Son Altesse Celsissime, prince-évêque de Liège)...

Encore en activité : S. M. C. (Sa Majesté Catholique, Espagne), S. T. G. M. (Sa très Gracieuse Majesté, Royaume-Uni)...

Attention à ne pas confondre l'Excellence civile (S. E.) et l'Excellence religieuse (S. Exc.).

Les titres de noblesse peuvent s'abréger.

Certaines graphies traditionnelles sont plaisantes : Ch^{er} : chevalier, Bon : baron, Bonne : baronne, V^{te} : vicomte, V^{tesse} : vicomtesse, C^{te} : comte, C^{tesse} : comtesse, M^{is} : marquis, M^{ise} : marquise.

Souverains.

Le roi des Belges, le Chah, le Prince charmant, le Parc des Princes.



TITRE INTÉRIEUR

Livre, partie, chapitre, section, article, paragraphe, alinéa.

Tome ou volume, livre, partie, titre, sous-titre, chapitre, sous-chapitre, section, sous-section, article.

Paragraphes, alinéas : I., II., III., IV., V, etc. ; A., B., C., D., E., etc. ; 1., 2., 3., 4., 5., etc. ; a., b., c., d., e., etc. ; 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o, etc.

Le système numérique international a ses partisans : 1., 1.1., 1.1.1., 1.2., 1.2.1., 1.2.2., 2., 2.1., 2.1.1., etc.

TITRE RELIGIEUX ⇒ *Titre honorifique.***Abréviation.**

Règle identique à celle des titres honorifiques : Son Éminence a pris un petit bateau ; mais : S. S. Jean-Paul II a pris un navire à vapeur.

= *Code typ. 1993, Gouriou 1990.*

Singulier	Pluriel
D. Dom	—
F. Frère	FF. Frères
Mgr Monseigneur (évêque)	NN. SS. Nos Seigneurs
N. S.-P. Notre Saint-Père (pape)	—
N. T. C. F. Notre très cher Frère	NN. TT. CC. FF. Nos très chers Frères
P. Père	PP. Pères
R. P. Révérend Père	RR. PP. Révérends Pères
S. Ém. Son Éminence (cardinal)	LL. ÉÉm. Leurs Éminences
S. Exc. Son Excellence (évêque)	LL. EExc. Leurs Excellences
S. S. Sa Sainteté (pape)	—
T. C. F. Très cher Frère	TT. CC. FF. Très chers Frères

TOME

Abréviation : t. (tome, tomes).

•• Le mot *tome* ne s'abrège que dans les notes, les annexes, etc. Dans le texte courant, il ne s'abrège que dans les références situées entre parenthèses.

= *Lefevre 1883.*

TOUR ⇒ MANIFESTATION SPORTIVE, MONUMENT**TRAIT D'UNION ⇒ *Anti, Division.***

Le Conseil supérieur de la langue française déclare : « Les hésitations concernant le pluriel de mots composés à l'aide du trait d'union sont nombreuses. Ce problème ne se pose pas quand les termes sont soudés (exemples : un portefeuille, des portefeuilles ; un passeport, des passeports). »

Nom d'un petit bonhomme (pluriel *bonshommes*) ! ces Messieurs (singulier *Monsieur*) du Conseil sont d'étranges gentilshommes (singulier *gentilhomme*), car madame donne (sans hésitation) *mesdames* au pluriel, et mademoiselle devient *mesdemoiselles* (sans problème).

« Multiplateforme », « anti-sous-marin »,
« micro-informatique »

À Typographie, les 14 et 15 décembre 1998.

P. JALLON : *Dans le même esprit, j'y réfléchis toujours à deux fois avant d'employer un mot composé introduit par un préfixe soudé, par exemple : multiplate-forme. Franchement, ça me choque...*

T'as qu'à écrire « multiplateforme »... c'est disponible en magasin...

P. JALLON : *Sauf que tous les magasins n'ont pas la même enseigne.*

C'est vrai. Par exemple, le *Petit Larousse 1999* n'autorise toujours pas « plateforme ». Si t'as besoin de cet article (et d'un certificat de garantie), va chez *Little Bob*, il a ça en stock (plateforme ou plate-forme)...

Pour multiplier les plates-formes ou les plateformes, y a pas trente-six solutions... Y en a que deux :

- multi-plate(s)-forme(s), pour les prudents ;
- multiplateforme(s), pour les audacieux...

Multiplate-forme est une erreur grossière... Pourquoi ? Pasqu'en général on se garde bien de « coller » des préfixes comme « multi » ou « anti » à un mot composé... Antiaérien, oui ! Antisous-marin, non ! Anti-sous-marin...

[...] Cela dit, je n'ai pas de préférence... Pour tout dire, je m'en fous un peu... Si tu ne veux pas susciter de remarques désobligeantes, sois prudent et adopte les deux traits d'union... Si tu veux facilement clouer le bec de quelques grincheux du dimanche, sois audacieux et colle...

À Typographie, les 8 et 9 novembre 2001.

J. ANDRÉ : Mais au départ ma question sous-jacente était : peut-on mettre deux traits d'union dans un mot composé ?

Ah ! si tu lisais les bons auteurs (Angelini, par exemple), tu saurais que le record à battre (pour les mots « courants »...) est de quatre traits d'union ! Ça se joue sur le zinc avec trois dés...

Pour répondre plus précisément à ta question : l'absence dans les dictionnaires du jour de tout mot où « multi » est suivi d'un trait d'union n'implique nullement une interdiction... Il est des cas où un préfixe « ordinairement, habituellement, normalement » collé ne peut pas, ne doit pas l'être. Par exemple devant un nom propre, un sigle... ou un mot composé contenant déjà un trait d'union... Exemple classique : « antiaérien » mais « anti-sous-marin ». Nul ne songerait à écrire « antisous-marin ». J'ajoute qu'avec quelques préfixes refusant de confondre (ou d'ajouter) leur finale et l'initiale du terme qu'ils précèdent, le trait d'union s'impose quand cette finale et cette initiale sont identiques. Imagine un machin multiple commençant par « i » (pour l'instant, y en a pas, mais vu la multifécondité du machin dont on cause, il en viendra, c'est sûr...), disons « intégrateur », ça tombe bien, je ne sais pas ce que c'est, eh bien, « multiintégrateur » et « multintégrateur » sont insoutenables... alors que « multi-intégrateur » est épataant... enfin, façon de parler... c'est à chier mais c'est clair, lisible, orthodoxe.

J.-P. MOREUX : Ces néologismes faisant le quotidien des éditeurs techniques (et particulièrement en informatique), j'ai le plaisir de vous informer qu'ils ne posent plus problème dès lors que l'on décide de séparer le préfixe avec un trait d'union dans le seul cas d'hiatus.

Pas tout à fait d'accord... Cette décision est séduisante, mais elle peut engendrer de nombreuses fautes...

D'abord, quantité de mots anciennement formés ou modifiés au xvii^e siècle séparent certains préfixes par un trait d'union même en l'absence d'hiatus... mais bornons-nous aux néologismes formés avec les préfixes que vous citez.

Si l'hiatus était décisif, il faudrait écrire « multi-ethnique » et « micro-économie », or ce n'est pas le cas (*multiethnique*, *microéconomie*). On peut le regretter (je le regrette très fortement !), mais c'est ainsi... La rencontre de deux voyelles identiques est un critère plus sûr (encore que...) : micro-ordinateur, micro-ondes, micro-organisme. L'introduction de « digrammes piègeux », par exemple « oi » ou « ou », est un autre critère (micro-informatique, iso-ionique), parfois évité par le tréma (monoïdéisme)... J'aimerais appliquer votre décision et même l'étendre à bien d'autres cas (sans hiatus)...

Impossible, hélas, en l'état actuel des choses lexicographiques. J'ai une théorie pour expliquer l'amour insensé que les languouistes d'aujourd'hui portent à la soudure : ces gens-là haïssent le trait d'union car c'est un signe qui

ne se prononce pas, une horreur, donc, pour ceux qui ont mal digéré leurs cours et sont, depuis, constamment à côté de leur sautures.

(Que les phonocentristes ne me renvoient pas aux états très anciens de la langue pour montrer que la soudure est une vieille tradition française... primo, je le sais, deuzio et surtoutio : avant la fin du xvi^e siècle, le trait d'union n'existe pas... difficile, donc, de l'employer.)

Trait d'union sur demi-cadratin

À Typographie, du 17 au 18 juin 1997.

E. CURIS : Quand emploie-t-on telle ou telle sorte de tiret ? Je sais déjà distinguer le trait d'union (tiret de césure) du signe moins et des autres tirets, mais je me demande en fait quand est employé le tiret long : —, le tiret moyen : –, et tout autre tiret qui peut exister.

Dans les divers rôles du tiret (incise, énumération, changement d'interlocuteur, etc.), le tiret moyen ne devrait jamais remplacer le tiret long... En revanche, on pourrait l'utiliser en lieu et place du trait d'union dans quelques cas, par exemple dans la graphie de certains noms propres « composés ». Cela permet de distinguer graphiquement des « compositions » de natures très différentes.

Lorsqu'il s'agit d'une entité unique, on emploie évidemment le trait d'union : Robbe-Grillet, Pas-de-Calais, etc.

Lorsqu'il s'agit d'une entité « multiple » (ou occasionnelle...), on pourrait employer le tiret moyen (c'est particulièrement utile quand deux types de composition interviennent) : le tandem Chirac – Jospin, Forget – Lecomte en finale contre Durand – Dupont-Lajoie, Erckmann – Chatrian (emploi discutable, car c'est un nom de plume), Nord – Pas-de-Calais (emploi discutable, car, si l'on gagne une lecture claire de la composition, on introduit de l'incohérence dans une série), etc.

En bref, dans la typographie française, le tiret moyen est à mon sens moins un « sous-tiret » qu'un « grand trait d'union »... Plus le signe est petit, plus le lien est fort...

À F.L.L.F., le 25 février 2000.

D. B. : Ou pire, comment distinguer deux noms de personnages différents mais accolés comme dans le cas, je crois, du boulevard Richard-Lenoir qui concerne un Monsieur Richard et un Monsieur Lenoir.

Plusieurs solutions... (si on le souhaite, car la distinction n'est pas toujours indispensable et, surtout... surtout... il faut être certain de pouvoir assumer ce

choix dans *toutes* les occurrences...). Prenons l'exemple classique où les deux types de liaison sont à l'œuvre.

Emploi d'un tiret sur demi-cadrait : station Champs-Élysées – Clemenceau.

Emploi d'un trait d'union encadré par des espaces fines : station Champs-Élysées - Clemenceau.

TRAITÉ ⇒ ACCORD, CONFÉRENCE, TRAITÉ

TRANSCRIPTION, TRANSLITTÉRATION

« Le mot *capitaine*, par exemple, écrit dans mon dictionnaire *gabidaine* sera dès lors prononcé par le jeune Prussien aussi purement que par le même Batignollais. »

Alphonse ALLAIS, *Ne nous frappons pas*.

Transcription et translittération ne sont pas synonymes.

Exemple. — Selon les pinyinistes, deux arguments seraient décisifs pour les identifier. Primo, ces formes ont été élaborées et leur emploi est recommandé par les Chinois eux-mêmes ; secundo, l'ensemble des nations devant les adopter, les différences parfois considérables entre les anciennes transcriptions cesseront enfin de faire obstacle à la communication entre les peuples.

Les Chinois peuvent écrire Molitg-les-Bains, Graulhet ou Laguiole comme ils l'entendent, aucun sinologue francophone et sain d'esprit n'ira leur donner de conseils déplacés sur la question.

Quant à l'unification des transcriptions, on est saisi de stupeur à l'idée qu'elle est cautionnée par des universitaires et des lexicographes : le pinyin est destiné à être lu par des francophones, des anglophones, des germanophones, des hispanophones, etc. Eurêka, aujourd'hui Pékin se prononce Beijing dans toutes les langues. En français : Bégin, d'où risque de confusion pour le premier pékin venu.

À Typographie, le 20 décembre 1997.

La graphie *Viet Nam* est très critiquable (elle n'est d'ailleurs soutenue par aucune source française compétente en la matière... je n'inclus ni l'ISO ni

l'UPU dans cette catégorie) [...] Cet accent circonflexe n'est pas destiné à transcrire en français un son du vietnamien... il est vietnamien (voir plus bas ; les Vietnamiens utilisent l'alphabet latin, assorti de nombreux signes diacritiques).

[...] Cette graphie viole une règle typographique en éliminant le trait d'union qui doit figurer entre tous les composants des noms français ou francisés de territoires administrativement organisés (à quelques exceptions près, mais on en parlera peut-être un autre jour...). Car *Viêtnam*, *Vietnam* (formes recommandées), *Viêt-Nam*, *Viet-Nam* (formes admissibles) sont francisés (toutes les autres graphies ne sont ni françaises ni vietnamiennes). Si vous récuze la soudure (ce qui peut se concevoir) et si vous tenez à vous passer du trait d'union, il vous faut renoncer aux formes francisées et recourir à l'écriture *quốc ngữ* [...], et alors là, coucou, retour officiel et obligatoire de l'accent circonflexe sur le e avec en supplément un petit point au-dessous de cette voyelle [...].

L'accent circonflexe de la recommandation officielle (*Viêtnam*) est certes discutable, mais pour une raison différente de celle que vous avancez. Cet accent me gêne un peu, car il introduit une incohérence entre le nom du pays et ses dérivés (*vietnamien*, sans accent). Un reproche similaire peut d'ailleurs être adressé à la graphie qui a votre préférence (*Viet Nam*, vietnamien).

En résumé, *Viêtnam* et *Vietnam* sont recommandés ; *Viêt-Nam* et *Viet-Nam* sont tolérables ; *Viêt Nam*, *Viet Nam* et toutes les graphies imaginables (sauf une) sont fautifs. Quant à la graphie vietnamienne officielle [...], *Viêt Nam* (avec un point sous le ê), elle est évidemment irréprochable mais elle n'a pas à être employée dans les textes rédigés et composés en français (hormis les travaux spécialisés).

À Typographie, le 1^{er} mars 2001.

O. RANDIER : Quelques difficultés avec les assemblées athéniennes : la boulê ; l'ekklèsia ; mais « tribunal de l'Héliée ». Pourquoi un traitement différent, tant au niveau de la transcription (hèliaia) que des majuscules et de l'italique ?

Problème de cohérence à soumettre à l'auteur (qui, je t'en fais le pari, te répondra que cette façon de faire est classique, attestée [c'est vrai], épatante, indiscutable [mouais])... car, tel que c'est, rien à dire, du moins en ce qui concerne l'orthotypo (sauf, à mon sens, l'accent grave de ton assemblée...).

Seule l'Héliée est une dénomination propre (ce n'est pas un solarium)... et francisée (jadis, on était moins timide et l'on parlait de la Chambre du Soleil...). Majuscule et romain obligatoires.

Quant aux noms grecs qui ne sont pas véritablement des dénominations propres au sens où nous l'entendons (mais, perso, une cap initiale ne me choquerait pas... tention ! ce n'est pas un conseil... personne, à ma connaissance,

n'en met...), même transcrits en caractères latins, l'italique leur sied... et rien n'interdit d'employer (d'ajouter) les romaines formes francisées (avec les Quatre-Cents, tu verras fleurir les majuscules), surtout s'il s'agit d'un manuel scolaire...

TRONCATION $\Rightarrow$ *Abréviation, Acronyme, Apostrophe, Sigle.*

1. Vocabulaire.

1.1. La troncation ne doit pas être confondue avec l'abréviation ou la siglaison. La troncation élimine d'abord des sons (phonèmes) ; le langage écrit reproduit cette réduction orale : [auto]bus > bus, dactylo[graphie] > dactylo, micro[phone] > micro, [mas]troquet > troquet. L'abréviation élimine des lettres ; le langage oral ne tient pas compte de cette réduction graphique : M^{me}, ouvr. cité se lisent Madame, ouvrage cité. La siglaison élimine des lettres ; le langage oral tient compte de cette réduction graphique : C.G.T. se lit « cégété », OTAN (acronyme) se lit « otan ».

1.2. ∞ *Troncation et diminution.*

La première opère sur la forme et raccourcit la prononciation puis la graphie d'un mot sans modifier nécessairement sa signification : tous les autobus peuvent devenir des bus. La diminution opère nécessairement sur la signification, en l'altérant, voire en la modifiant profondément ; pour ce faire, elle peut recourir à la troncation et à quantité d'autres procédés de dérivation (préfixation, suffixation, gémiation, etc.). Si certains mots subissent une troncation et une diminution (tous les professeurs peuvent devenir des profs, mais une once de familiarité est introduite), la plupart des diminutifs ne doivent rien à la troncation : sœur > sœurette.

2. •• **Emploi et formation.**

Contrairement aux abréviations (voir : *Abréviation* § 2), les mots obtenus par troncation ne sont soumis à aucune restriction relevant de l'orthotypographie. Seuls le niveau de langue et le registre régissent leur emploi.

La troncation se pratique partout, en plein air, au bistrot, à l'usine, à l'oral et à l'écrit ; la siglaison et l'abréviation sont des activités de « bureau ». Si l'on tient à la vitalité du français, on fera davantage confiance aux bistrots qu'aux bureaux. Lorsqu'un mot obtenu par troncation est en concurrence avec un sigle, on adoptera de préférence le premier, même si les bistrots imposent un préfixe orphelin, d'origine grecque : télé plutôt que T.V. (ce sigle « mal formé » peut être considéré comme un belgicisme [tévé] calqué sur un anglicisme [tivi]). Chargée de diffuser des programmes francophones, soutenue par des organismes chargés de défendre notre langue, « TV 5 » a adopté un sigle déplorable.

Les mots obtenus par troncation respectent généralement les règles d'accord de leur catégorie : des dactylos sympas parlent devant les micros des radios. Nombre d'entre eux ne sont presque plus perçus comme des formes réduites : les pneus du taxi (les pneumatiques du véhicule équipé d'un taximètre).

Ils partagent ces particularités avec certains acronymes (sigles lus comme des mots ordinaires), qui ont pourtant un mode de formation radicalement différent : ces taxis sont équipés de radios (postes récepteurs de radiodiffusion) mais ne disposent pas de radars (*radio detection and ranging*).

Ils ne sont jamais suivis d'un point abrégatif : doc est la troncation de « docteur », doc. est l'abréviation de « document » ; typo (fém. typote) la troncation traditionnelle d'« ouvrier typographe », typ. ou typogr. sont des abréviations de « typographie ».

L'apostrophe peut marquer la troncation, singulièrement dans les noms propres : le Boul' Mich' : « Ainsi les Parisiens baptisaient-ils avec une familiarité pompeuse leur vélodrome d'hiver, notre vieux Vél' d'Hiv' ». » – Antoine BLONDIN, *Ma vie entre les lignes*.

Problèmes posés par l'accord des noms communs et des adjectifs, voir : *Apostrophe* § 2.2.

3. La formation des abréviations obéit à des règles, la troncation dépend de la fantaisie ou du génie des locuteurs.

Toutes les abréviations régulièrement formées par le retranchement de lettres finales s'achèvent par une consonne (et un point abrégatif...) : paragr., suiv. Les mots obtenus par retranchement de phonèmes finaux s'achèvent le plus souvent par une voyelle, mais parfois par une consonne : auto, cinéma, prof. (Dans quelques cas, une variante graphique ajoute une voyelle finale muette : permission > perm ou perme.) Le retranchement de phonèmes initiaux est un mode d'abrégement rare mais tout à fait admissible (autobus réduit à bus) ; le retranchement de l'initiale n'intervient jamais dans l'abréviation française.

Questions d'apostrophes

À Typographie, le 9 janvier 1999.

O. RANDIER : Entre quat-z-yeux, entre quat'z-yeux, entre quat'z'yeux, entre quat'-z-yeux. *Ceci dit, je reste un peu perplexe sur cette recherche des signes possibles avant l'apostrophe. Pour moi, il me semblait que l'apostrophe représente en français l'élision (et, dans ce cadre, la recherche paraît possible).*

Oui... c'est pourquoi je conteste y'a et quat'z'yeux...

1. *Y a pas de raison*, c'est : « Il n'y a pas de raison ». Aucune élision entre « y » et « a ». Dans les cas où « y » devient un pronom (il, ils, lui), y a substitution graphique. On comprendrait « i'commence à me gonfler » mais non « Y'commence à me gonfler », encore moins « Dis-y' donc » (dis-le-lui donc) où « y = le + lui »...

2. La graphie *quat'z'yeux* (Robert) n'a guère de sens. Où est l'élision entre « z » et « y » ? Le bon choix est : « quat'-z-yeux » (Larousse).

O. RANDIER : *Aussi la troncation (et là, il me semble que c'est beaucoup moins vraisemblable). En français, toutes les lettres ou presque ne sont-elles pas virtuellement candidates ?*

Aujourd'hui, en français (et hors des honorables graphies d'amuïssement imposées par la prosodie), la troncation (officialisée ou non...) n'appelle qu'exceptionnellement l'apostrophe (prof, ciné, mataf, etc.), sauf parfois dans les expressions et les noms propres (Boul' Mich'), et quasiment jamais après une voyelle, or la voyelle finale est un des charmes de la troncation (aristo, métro, loco, rata). L'apostrophe dans les troncations est une timidité : on n'ose pas encore considérer la forme tronquée comme autonome. C'est donc un frein plus qu'une marque de liberté. Sans parler des problèmes que pose alors le pluriel...

Et si nous passions, pour faire la joie des patatypographes, aux cas où l'apostrophe est précédée d'une espace et suivie d'une lettre ?...

TRONCATION

À Typographie, le 26 septembre 2000.

O. Randier : Tiens, bonne question : n'y a-t-il pas quelques cas où on peut la marquer par une apostrophe ?

Impossible de répondre brièvement. Pour aller à l'essentiel, disons que certaines tronctions sont, par exemple, la traduction graphique d'apocopes populaires « occasionnelles ».

Dans les cas où une ambiguïté est inévitable, le recours à l'apostrophe est plus que judicieux.



UNION

L'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), l'Union française, l'Union indienne, l'Union des républiques socialistes soviétiques (U.R.S.S. ou URSS), l'Union sud-africaine, l'United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO).

UNITÉ DE MESURE $\Rightarrow$ *Abréviation, Sigle.*

Le respect des conventions est relativement récent :

[« $1^{\text{cal}} \times 2,8 \times 1.000 = 2.800$ calories. »] – Blanche GAUTHIER-ÉCHARD, Léon PERSEIL, *Cours de physique à l'usage des écoles primaires supérieures et des candidats au brevet élémentaire*, Fernand-Nathan, Paris, 1922.

Sous leur forme complète, les noms des unités de mesure s'écrivent tous avec une minuscule initiale, y compris ceux qui reprennent le patronyme d'un savant. Dans ce dernier cas, la minuscule initiale est très judicieuse, car elle évite d'éventuelles ambiguïtés : « Un newton, ce n'est pas grand-chose. » En revanche, les formes abrégées retrouvent la majuscule initiale, ce qui n'est guère logique mais permet d'attribuer la même lettre à deux unités : a (are), A (ampère). Le recours à une seconde lettre (minuscule) multiplie les possibilités : h (heure), H (henry), Hz (hertz).

Les formes abrégées sont des symboles : aucune ne prend un point abrégatif.

ampère	A	coulomb	C	gramme	g
are	a	degré	°	gray	G
bar	bar	dioptrie	δ	henry	H
becquerel	Bq	farad	F	hertz	Hz
candela	cd	grade	gr, gon	heure	h

UNITÉ DE MESURE

joule	J	mole	mol	sievert	Sv
jour	j	newton	N	stéradian	sr
kelvin	K	nit	nt	tesla	T
litre	l	ohm	O	tex	tex
lumen	lm	pascal	Pa	tonne	t
lux	lx	radian	rad	tour	tr
mètre	m	seconde	s	volt	V
minute	min	seconde d'angle	"	weber	Wb
minute d'angle	'	siemens	S	watt	W

Multiples et sous-multiples

Préfixe (nom)	Préfixe (symbole)		Facteur de multiplication
yotta	Y	10^{24}	1 000 000 000 000 000 000 000 000
zetta	Z	10^{21}	1 000 000 000 000 000 000 000 000
exa	E	10^{18}	1 000 000 000 000 000 000 000 000
peta	P	10^{15}	1 000 000 000 000 000 000 000
téra	T	10^{12}	1 000 000 000 000 000 000 000
giga	G	10^9	1 000 000 000 000 000 000 000
méga	M	10^6	1 000 000 000 000 000 000 000
kilo	k	10^3	1 000 000 000 000 000 000 000
hecto	h	10^2	100 000 000 000 000 000 000
déca	da	10^1	10 000 000 000 000 000 000
déci	d	10^{-1}	0,1 000 000 000 000 000 000
centi	c	10^{-2}	0,01 000 000 000 000 000 000
milli	m	10^{-3}	0,001 000 000 000 000 000 000
micro	μ	10^{-6}	0,000 001 000 000 000 000 000
nano	n	10^{-9}	0,000 000 001 000 000 000 000
pico	p	10^{-12}	0,000 000 000 001 000 000 000 000
femto	f	10^{-15}	0,000 000 000 000 001 000 000 000 000
atto	a	10^{-18}	0,000 000 000 000 000 001 000 000 000 000
zepto	z	10^{-21}	0,000 000 000 000 000 000 001 000 000 000 000
yocto	y	10^{-24}	0,000 000 000 000 000 000 000 001 000 000 000 000 000



UNIVERSITÉ

Le mot *université* prend la majuscule initiale lorsqu'il désigne le corps enseignant : ses travaux sont brocardés par l'Université.

L'université de Besançon, l'université Columbia (New York), l'université de Columbia (Caroline-du-Sud), l'université Harvard, l'université Yale.

L'Université nouvelle, l'Université ouvrière.



VÉHICULE $\Rightarrow$ *Bateau*.

••• Le nom propre d'une série de véhicules ou d'un modèle se compose en romain : une Mégane, deux Safrane, trois Laguna.

••• Le nom propre d'un véhicule se compose en italique.

= *Impr. nat. 1990, Ramat 1994*.

Avions.

« Le chef mitrailleur du *Pélican I* et le mécanicien l'accompagnaient, moins saouls. » – André MALRAUX, *l'Espoir*.

VERS

« J'ai fait de temps en temps de médiocres vers ; c'est un exercice assez bon pour se rompre aux inversions élégantes, et apprendre à mieux écrire en prose. »

Jean-Jacques ROUSSEAU, *les Confessions*.

Capitale initiale.

La règle veut que chaque vers commence par une capitale initiale. C'est indiscutable pour la quasi-totalité des œuvres, mais les poètes ont leurs raisons que les typographes ou leurs épigones ne sont pas autorisés à ignorer :

« Quel beau carnage sans colère en ton honneur, regarde :
dans cette nuit polaire aussi blanche que noire,
dans ce cœur dévasté aussi bien feu que glace,
dans cette tête, grain de plomb ou pur espace,
vois quel vide parfait se creuse pour ta gloire. »

René DAUMAL, *Poésie noire, Poésie blanche*.

Abréviations et chiffres.

Épelés ou lus au long (acronymes), les sigles sont admis sans restriction.

« P.R. et R.P.R., Radicaux, C.D.S.,
Amis de Lecanuet et de J.J.S.S.,
Paladins de Ponia, baladins de Chirac,
Petits rentiers frileux et requins de Ceyrac,
N'avaient plus qu'un espoir : c'était en l'Élysée ! »

Jean-Michel ROYER, d'après Victor Hugo, *À la manière... deux*.

Les codes proscrirent les abréviations dans la poésie. *Code typ. 1993* précise même que le compositeur ne doit en « faire aucune [...], lors même que la copie en contiendrait »... Les poètes ne savent pas toujours ce qu'ils font. Une abréviation de (feinte) discrétion (S*** se lit *Savine* et rime avec *mine*), due à un spécialiste mal informé de l'Art poétique :

« Quelqu'un a-t-il connu Monsieur S***,
Quelqu'un ici ?
C'est un gros laid d'assez fadasse mine
Et bête aussi... »

Paul VERLAINE, « Un éditeur », *Invectives*.

Les chiffres s'introduisent parfois dans les vers réguliers (ici : 8, 6, 8 et 6 pieds) :

« Un Jurançon 93
Aux couleurs du maïs,
Et ma mie, et l'air du pays,
Que mon cœur était aise. »

Paul-Jean TOULET, *les Contrerimes*.

Alinéas.

¶ Si un vers « appartient » à plusieurs interlocuteurs, on le compose en escalier. On renforce chaque segment de la valeur exacte du précédent, plus une espace :

« TRISSOTIN

Je soutiens qu'on ne peut en faire de meilleur ;
Et ma grande raison, c'est que j'en suis l'auteur.

VADIUS

Vous ?

TRISSOTIN

Moi.

VADIUS

Je ne sais comment se fit l'affaire.

TRISSOTIN

C'est qu'on fut malheureux de ne pouvoir vous plaire. »

MOLIÈRE, *les Femmes savantes*, acte III, scène III.

= *Lefevre* 1855.

L'alinéa au sein d'un vers engendre la même disposition :

« Un prisonnier, un juge, un fantôme ; l'ancêtre !
C'est Fabrice.

On l'amène à la merci du maître. »

Victor HUGO, *la Légende des siècles*.

VEUVE ⇒ LIGNE CREUSE



VILLE ET VILLAGE ⇒ *Article dans les noms propres, Géographie.*

« Souvenez-vous que les murs des villes ne se forment que du débris des maisons des champs. À chaque Palais que je vois élever dans la capitale, je crois voir mettre en mazes tout un pays. »

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*.

Pluriel.

Seules sont des pluriels les dénominations commençant par un article défini pluriel : Les Andelys sont situés dans l'Eure.

Quels que soient les éléments pluriels qu'ils incluent, tous les autres noms de localités sont des singuliers : Ax-les-Thermes est une station pyrénéenne, Forges-les-Eaux est en Normandie, Salins-les-Bains est dans le Jura. Carrières-sur-Seine est peuplé (ou peuplée) de Carillons (ou de Carriérois). Saintes-Maries-de-la-Mer est une commune des Bouches-du-Rhône. Trois-Rivières est situé (ou située) au Canada.

= *Grevisse 1986*, bien que sa formule manque pour le moins de précision : « Les noms de localités qui contiennent l'article pluriel sont considérés comme des pluriels. »

Genre.

Quiconque a soif de certitude ne se désaltérera pas ici. Le genre des villes est un des hauts lieux de la liberté onomastique. Hormis celles dont le nom contient un article (singulier), les villes ne se laissent pas facilement attribuer un genre immuable.

Sont a priori des noms masculins : Le Caire, Le Havre, Le Vésinet.

Sont a priori des noms féminins : La Ferté-Alais, La Havane, La Nouvelle-Orléans.

Lorsqu'un article pluriel précède un « nom commun courant », le genre est aisé à deviner : Les Sables-d'Olonne sont situés sur l'Atlantique.

Les « saints » sont d'un grand secours : Saint-Étienne et Sainte-Menehould ne sont pas du même genre.

Pour les milliers de villes dont le nom ne contient aucun élément d'un genre clairement identifiable, on suggère parfois de se fier à la dernière syllabe, à la rime. Syllabe muette, le nom a de grandes

chances d'être féminin ; syllabe sonore, le nom a de grandes chances d'être masculin. Certains auteurs présentent comme une vieille règle française l'attribution du féminin aux noms de villes se terminant par une voyelle, du masculin à ceux qui se terminent par une consonne. Ces deux « règles » sont souvent contradictoires : Londres (syllabe muette, consonne), Marseille (syllabe muette, voyelle).

Même si elles peuvent aider parfois à « se faire une idée », il est préférable de les considérer toutes les deux avec circonspection ou, mieux, de les oublier.

Pour deux raisons :

— Si l'on tente de vérifier leur pertinence avec des exemples indiscutables, on obtient ceci : Le Caire, Le Havre, Les Sables-d'Olonne, Saint-Étienne (voyelle, syllabe muette... masculin) ; La Ferté-Alais, La Nouvelle-Orléans, Sainte-Menhould (consonne, syllabe sonore... féminin) ;

— Selon les circonstances (syntaxe et niveau de langue, registre), les noms de villes peuvent être soit masculins, soit féminins...

= *Grevisse 1986*.

≠ *Berthier & Colignon 1979, Typogr. romand 1993*.

Accords et syntaxe.

Déterminées occasionnellement par un article défini, les villes adoptent de préférence le masculin. Certains adjectifs antéposés (grand, vieux) accentuent cette tendance.

Londres est belle (ou beau) sous le brouillard, le Londres de Dickens est moins vert que la Normandie de Maupassant, le Grand Londres a été liquidé par Margaret Thatcher.

Marseille est belle sous le soleil, il regrette le Marseille des années trente, Bruxelles est belle (ou beau) sous la drache.

Le vieux Bruxelles a été liquidé par les spéculateurs et les architectes.

Alger est blanc sous le soleil, aussi l'appelle-t-on Alger la Blanche.

Précédées de *tout*, toutes les villes renoncent au féminin, y compris celles dont le nom inclut un article défini féminin : tout La Rochelle est saisi d'allégresse, toute la ville en parle.

Remarque. — « Tout » signifie ici « toute la population de » et non « l'ensemble de la ville de ». C'est donc à tort que l'on écrit parfois [« Tout Londres est en flammes. »]

Tout Paris est dans les rues, le Tout-Paris.

Quelques villes italiennes sont très attachées à leur genre. Mais il y a des limites à tout :

— la Florence des Médicis, la Venise des doges, tout Venise est enrhumé ;

— la Rome des papes, Rome est belle sous les Césars, on circule mal dans le Grand Rome, tout Rome est à Ostie.

Lorsque le nom d'une ville est employé pour désigner une équipe ou un club sportifs, le masculin est de rigueur (même s'il s'agit d'une équipe féminine) : La Rochelle a été battu au Havre ; Marseille, affaibli, renonce à rencontrer Valenciennes.

Registres.

Le français littéraire privilégie le féminin ; le français courant ou technique, le masculin.

Dans l'accord des adjectifs et des participes, toute grande localité « masculine » peut s'approprier le genre féminin : Dakar est beau (ou belle) sous les nuages ; Oslo est beau (ou belle) sous la neige.

Attention à ne pas confondre nom propre composé (trait d'union obligatoire) et surnom (pas de trait d'union) : Louvain-la-Neuve, Sainte-Foy-la-Grande, Sidi-bel-Abbès ; Alger la Blanche, Albi la Rose.

Article.

L'article prend la majuscule, sauf s'il y a contraction : Le Havre, La Nouvelle-Orléans, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Le Tréport. Le port du Havre ne doit rien à Le Nain ; je vais au Tréport puis aux Sables-d'Olonne.

Les toponymes et les patronymes sont soumis à des règles très différentes : le classement alphabétique des localités ne tient pas compte de l'article : Havre (Le), Rochelle (La). Cet usage est absurde. D'excellents typographes (*Règles Hachette 1924, Leclerc 1939*) ont

suggéré d'écrire comme jadis : le Havre, la Rochelle. Les lexicographes ne les ont hélas pas suivis.

Surnoms.

La Ville éternelle (Rome), la Ville Lumière (Paris), la Ville sainte (Jérusalem).

≠ *Impr. nat. 1990* {la Ville Éternelle}, *Tassis 1870* {la ville éternelle}.

Présence et graphie de l'article dans les noms de lieux

À France-Langue, les 27 et 28 juillet 1998.

EDN : Qui saurait me donner une réponse circonstanciée concernant les contractions d'articles pour les communes françaises ?

Il n'y a pas ici de « règle particulière »... simplement la règle générale du français en pareil cas... donc... contraction « normale » des articles définis initiaux (la mairie du village, la mairie du Havre, la mairie des Essarts), à l'exception évidemment et très « normalement » des articles élidés (la mairie de L'Albenc) et des articles féminins singuliers (la mairie de la commune, la mairie de La Rochelle)...

C'est une des raisons pour lesquelles je milite (sans espoir...) pour le retour à la minuscule initiale des articles définis initiaux dans les noms de localités... L'autre étant que ces toponymes sont classés alphabétiquement sans tenir compte de l'article...

EDN : Le Tremblay : mairie de Le Tremblay ou mairie du Tremblay ? Les Essarts : mairie de Les Essarts ou des Essarts ? Le Mée-sur-Seine : mairie de Le Mée s/Seine ou du Mée-sur-Seine ?

Les mairies du Tremblay, des Essarts, du Mée-sur-Seine (jamais de « s/ » ou de « / »...).

« Retour à la minuscule initiale des articles définis initiaux dans les noms de localités... » : précision... C'est bien sûr déjà le cas pour les hameaux, les quartiers, les lieux-dits... comme la Défense ou la Villette...

À F.L.L.F., le 5 janvier 2000.

H. CHAUVET : J'aimerais savoir si, dans les noms de villes composés, le trait d'union est obligatoire, interdit ou facultatif.

Obligatoire, sauf après l'éventuel article initial (on comprend pourquoi).

Ah ! j'oubliais la pitrerie techno... sauf pour les têtes pensantes de la Poste...

À F.L.L.F., le 23 mai 2000.

D. DIDIER : Je prends un guide régional et je lis : Veuve (la), Islettes (les), Marne; Riceys (les), Haute-Marne; Saulsotte (la), Aube.

Si j'ouvre un annuaire, je retrouve la même présentation.

Eh bien, votre guide régional et votre annuaire commettent quatre erreurs. Ces quatre localités sont des communes, donc leur article initial doit prendre une majuscule, même lorsqu'il est postposé et mis entre parenthèses. Ça, c'est une règle (alors qu'aucune « règle » ne détermine « mécaniquement » le genre des noms de ville...).

D. DIDIER : Je pourrais répéter la même opération pour une autre province : Chapelle-devant-Bruyères (la), Val-d'Ajol (le), Vosges.

Encore deux communes, donc deux erreurs...

D. DIDIER : Et un festival de piano peut se dérouler à Roque-d'Antéron (la), Roque-d'Anthéron (La).

D. DIDIER : À ne pas confondre avec les Laroquebrou ou Laroque-Timbaut. L'agglutination de l'article peut jouer des tours...

Non, l'agglutination de l'article ne joue aucun tour et ne pose aucun problème orthotypographique : elle a eu lieu, c'est tout.

D. DIDIER : Je ne cherche pas à infirmer une règle qui n'existe d'ailleurs pas vraiment...

Si, si...

D. DIDIER : ... mais je constate que les noms de grandes villes ne sont pas soumis aux mêmes normes orthotypographiques que les petites communes et les hameaux, qui sont sujets à l'absence de majuscule pour l'article.

Non, la démarcation ne se situe pas entre les « grandes » et les « petites » localités (ce « critère » n'est pas opérationnel... il est donc irrecevable...). Elle passe entre les communes et les hameaux, les lieux-dits.

D. DIDIER : Est-ce parce qu'ils échappent aux dictionnaires courants ? L'importance numérique et économique d'une agglomération permettrait-elle de ne pas se définir simplement comme un lieu-dit sur le modèle du Blanc (mont), du Léman (lac) ? Ou aurions-nous encore affaire à l'article de notoriété ?

Rien de tout ça — encore que la comparaison des lieux-dits avec les toponymes non administratifs, disons « géographiques », soit en partie pertinente —, mais je retiens votre première hypothèse, car elle explique « en creux » le phénomène que vous avez observé dans des guides « régionaux ».

Les dictionnaires courants (ou spécialisés...), ainsi que tous les ouvrages de référence sérieux sont en général écrits, composés, révisés, corrigés par des gens qui connaissent les conventions du français écrit.

C'est plus rarement le cas pour les guides régionaux, les annuaires et toutes ces sortes of choses...

Or, par nature, les dictionnaires d'usage courant n'offrent des entrées qu'aux localités d'une certaine importance... Cela ne signifie nullement que les saines conventions qu'ils respectent ne s'appliquent pas aux réalités que faute de place ils ignorent...

D. DIDIER : Mais alors comment expliquer dans certains cas la disparition de l'article, notamment devant les différentes « Villeneuve », « Villefranche » ?

Comme son agglutination, la disparition de l'article est un phénomène d'ordre « linguistique »... Les conventions orthotypographiques — qui n'ont pour ambition que de faciliter la vie du lecteur — n'y sont pour rien, n'expliquent rien (mais elles sont explicables)... Modestes, elles font où on leur dit de faire, rien de plus...

À F.L.L.F., le 1^{er} février 2001.

R. O. : « Demain, je serai sur... » Douai.

Ça vaut mieux que d'être sur Menet (Cantal), mais il est agréable de vivre sur Manvieux (Calvados) et, pour une dame, d'être sur Essertenne (Saône-et-Loire).

« À » Arles, « en » Avignon...

À France-Langue, du 18 au 27 mars 1997.

BILOU : Je suis certain d'un poème qui disait : « En Arles, où sont les Alyscamps... » Mon enfance marseillaise a toujours entendu en Arles, en Avignon...

Justement non... (Mais ça ne change rien, vous avez raison sur le fond...) Paul-Jean Toulet a écrit un poème, « En Arles » qui commence ainsi :

« Dans Arle, où sont les Aliscams,
Quand l'ombre est rouge, sous les roses,
Et clair le temps [...] »

Ce « Dans » est magnifique. (Arle n'est pas une étourderie de ma part.) La préposition « en » s'employait jadis devant les noms de villes. Elle a résisté devant Avignon pour la raison indiquée par André Bourlakoff (enclave papale). On peut supposer qu'elle a résisté devant Arles pour une raison similaire : Arles n'est pas qu'une ville, ce fut un royaume.

« En Avignon » et « en Arles » sont aujourd'hui considérés comme des provincialismes ou dénoncés comme affectés. Peut-être, mais ils sont charmants et élégants.

Bilou : Ce qui est clair, c'est que les chercheurs de normes ont tort face à l'usage, et que les dictionnaires outrepassent souvent leur rôle. Parce que qui dérangé-je (en voilà une normale et ridicule) en disant « en Arles » ?

Je suis bien d'accord avec vous : « en Arles » est charmant et ne dérange personne.

Là où je ne vous suis plus, c'est lorsque vous attribuez la condamnation de cette préposition aux seuls « chercheurs de normes ». Elle est surtout vilipendée (à tort) par les « observateurs de l'usage ».

Sur ce point précis, voici ce qu'écrivait Albert Dauzat, linguiste très respectable et prompt (avec raison) à dénoncer les oukases puristes :

« Les fausses élégances comme “en Avignon” ou “à skis” — solécismes non plus vulgaires, mais prétentieux — sont plus coriaces : espérons qu'avec de la ténacité nous aurons leur peau. »

Brrrr... Ça fait peur... On n'en est plus aux timides et ridicules « Ne dites pas », on sort les couteaux afin de faire respecter l'usage...

Pour être honnête, précisons que les arguments développés ensuite par Dauzat sont intéressants :

« Ce fut d'abord une mode félibréenne. Évidemment on dit *en Avignoun* en provençal (en face d'*az Aïs*, “à Aix”), mais le provençal n'est pas le français : à chacun sa syntaxe ! Mistral lui-même, à la fin de sa vie, avait formellement condamné ce solécisme. [...] »

La suite confirme que souvent l'usage est (heureusement...) imposé par des chercheurs de normes d'un autre genre, les grammairiens :

« Cet exemple est en effet un de ceux qui illustrent le mieux le rôle des grammairiens. Comme dans d'autres cas, la règle a été inspirée par la tendance du français à spécialiser les particules dans des emplois précis : le grammairien a rendu l'usage plus conscient et l'a codifié. Le premier, Meigret, dès le xvi^e siècle, bientôt suivi par Ramus, dégage la règle qui oppose “à” devant nom de ville à “en” devant nom de pays. Elle est précisée par Maupas, dont la grammaire fit autorité en 1607, par Dupleix (1645), et appliquée par les Messieurs de Port-Royal, même aux noms bibliques et antiques, pour lesquels la tradition latine conservait encore “en”. Sous Louis XIV le tour avec “en”, considéré comme vieilli par Ménage et par l'Académie, est condamné par tous les grammairiens, Bouhours en tête, et autorisé seulement comme licence poétique (ainsi s'explique “en Argos”, qu'on trouve une fois chez Racine). Telle est encore la position de Littré. [...] »

« Historiquement, “en Avignon” eut sa raison d'être comme nom de pays jusqu'en 1789, quand il y avait un État papal (on entendait : dans l'État d'Avignon) — tout comme “en Alger”, qui signifia “en Algérie” jusqu'au jour où fut créé le mot “Algérie” (sous Louis-Philippe). »

Bon... Les prépositions sont spécialisées... mais pas tant que ça. Si le nom d'un pays est masculin singulier (ce qui n'est pas rare...), on emploie « au » et non « en »... : au Soudan, au Portugal, au Mexique, au Luxembourg (même si « en Portugal » ou « en Danemark » survivent faiblement, comme « en Arles », sans déranger personne, sauf quelques observateurs impartiaux de nos usages).

Remarque annexe... En s'appuyant sur Meigret ou Ménage, les observateurs de l'usage emploient les mêmes méthodes et les mêmes arguments que les puristes.

Je me demande d'ailleurs comment Dauzat, après avoir évoqué la spécialisation des particules pour condamner « en Avignon », justifierait le passage de « en Portugal » à « au Portugal » ? Peut-être l'a-t-il fait ? Mais je n'ai pas le temps d'aller voir ça de plus près...

À F.L.L.F., le 2 août 2000.

D. B. : Il semble que ce soit à Daudet qu'on doive la recrudescence de « en Avignon » et « en Arles ».

Bon, alors... je ne la trouve plus charmante... ni élégante !

Ce snobisme bouseux est à chier...

Genre des villes

À F.L.L.F., le 23 mai 2000.

D. B. : « La Rochelle a été battu au Havre. » [...] Dans ce cas, on s'éloigne un peu du vrai nom de ville pour se rapprocher des noms de n'importe quoi.

Oui, mais on s'en rapproche très modérément. Dans le cas d'une équipe sportive désignée « en raccourci » par le nom de la ville qu'elle représente, celui-ci conserve en grande partie son poids d'origine (surtout pour les chauvins de clocher...).

Ce qui n'est évidemment pas le cas avec les noms de navires (sujet difficile...) ou de troquets.

Les choses sont simples avec les formes déterminées ou complètes (Turin a été battu, la Juventus de Turin a été battue) mais elles se compliquent avec les sigles... même partiels... Que faire avec l'A.S.S.E. ou l'A.S. Monaco ? Ou, dans une discipline que je préfère, l'USAP ? Quand on ignore la signification de ces initiales (ce qui est fréquent, même chez les « spécialistes »), on se rabat parfois sur le masculin systématique. C'est regrettable... mais c'est amusant, car la manœuvre est à la fois dans l'air du temps et contre lui...

À F.L.L.F., le 17 décembre 2001.

L. BENTZ : Il y a des exceptions (généralement par métonymie), ainsi : « La Rochelle est un notable port de pêche », cité dans le Bon Usage de Grevisse et Goosse (13^e éd., 1993, § 462).

Où est l'exception ?...

Dans « cette ville est un notable port de pêche », le genre du mot *ville* serait-il une exception ?

Quelle est précisément la formulation de M^r Goosse ?

L. BENTZ : « Le masc. se rencontre pourtant : "Équipé d'un bassin de plaisance, La Rochelle est un notable port de pêche" (Grand Dict. enc. Lar.). [N. D. F. [...]] Le rédacteur pense sans doute à "port". »

C'est très différent de ce que vous donnez dans la FAQ... où il manque ce qui illustre la prétendue exception.

Cela dit, si le rédacteur a pensé à « port », il a eu une étrange pensée... comparable à celle qui conduirait à écrire : « Équipé d'un bassin exceptionnel, Brigitte Bardot est un notable monument du cinéma français. »

S'il y a une explication (et non une exception), elle tient plus au registre qu'à la syntaxe.

VIN ⇒ *Saint*.

« Seigneurs, l'homme est divin. / Dieu n'avait fait
que l'eau, mais l'homme a fait le vin ! »

Victor HUGO, « la Fête chez
Thérèse », *les Contemplations*.

À France-Langue, le 18 février 1997.

CLAUDE-JEAN : Ce qui m'intrigue aussi est ce « s » à la fin du mot. Écrit-on « le chiroubles » ?

Oui, on écrit le ou un chiroubles comme on écrit le ou un bordeaux.

Chiroubles (toponyme) est une commune où l'on produit un excellent beaujolais (vin). Le chiroubles (vin) est produit dans une commune du Beaujolais (toponyme).

Pourquoi le « s » de Chiroubles vous intrigue-t-il davantage que celui de Beaujolais ?

À F.L.L.F., le 10 avril 2001.

C. CHALAND : Pourtant un trouble en moi subsiste : sur quel critère le Larousse classe-t-il Château-Lafite ou Château-Latour au rang des noms propres, avec majuscules, donc ?

Sur le même critère (ou presque) qui fait accorder une majuscule à Président mais non à camembert, à Société mais non à roquefort...

Le Château-Lafite et le Château-Latour sont des pauillacs (premiers crus !), des vins de Pauillac... des bordeaux comme on en fait peu... Château-Lafite est assimilable à une marque, pauillac est une appellation.

VIRGULE ⇒ *Points de suspension, Ponctuation.*

¶ Espace.

Jamais d'espace avant la virgule.

Jadis, on mettait une espace d'un point avant la virgule dans les lignes espacées « normalement » (sauf après les lettres *r*, *v* et *y*, « qui portent un blanc suffisamment fort par en bas », *Lefevre 1883*) et l'on s'en abstenait dans les compositions serrées.

Des espaces avant les virgules ?

À Typographie, du 10 au 13 novembre 1998.

J. ANDRÉ : J'ai un petit bouquin non daté mais je présume qu'il date des années 1935 environ. Il s'agit du Petit Manuel de composition de Louis Chollet, attaché à la maison Mame, édité à Tours, Maison Mame et fils. Il y dit : « La virgule, dans une ligne espacée normalement, doit être séparée par une espace de un point, ainsi que les astérisques et les appels de notes sans parenthèses ; le point-virgule, les points d'interrogation et d'exclamation, par une espace de un point et demi ; les deux-points, par deux points à gauche contre trois points à droite. »

S'il date de 1935... c'est une réédition... Chollet a écrit son manuel dans les dernières décennies du xix^e. Je n'ai pas la date exacte sous la main.

À mon sens, le jeu sur l'espace précédant la virgule est essentiellement lié à la compo manuelle. Rien n'interdit de le ressusciter : manié avec mesure et délicatesse, il était loin d'être con...

Encore faut-il ne pas s'imaginer que tous les blancs que l'on perçoit avant les virgules dans des livres anciens sont des espaces... Dans bien des cas, il s'agit de l'approche du signe, approche parfois énorme ! Voir, par exemple, les critiques de Frey (p. 49), qui demande aux fondeurs de tailler à vif !

J.-P. GODEFROY : D'autre part quelqu'un, il y a peu, [...] pensait que les espaces précédant les virgules étaient un problème d'approche, mais le point n'est jamais précédé d'une espace.

Cela n'infirme pas le fait que l'approche naturelle jouait un rôle éminent dans le cas de la virgule... (« approche naturelle » pris évidemment au sens plombé de l'expression... c'est-à-dire non modifiable... sauf à la lime et à la servante de JiDé !). Le blanc que l'on qualifie un peu vite d'espace était parfois l'approche naturelle (mais excessive...) du signe... et celle de son prédécesseur. N'oublions pas non plus que jadis on composait moins serré que naguère...

Je reviens à une source, parmi d'autres, que j'ai mentionnée (A. Frey, article « Approche », publié en 1835). En voici un extrait :

« Fournier veut qu'on "tienne les ponctuations un peu grosses, à l'exception du point [hihi...], parce qu'il se trouve toujours une espace entre elles et le mot qui les suit [il est con, ce Fournier...]" ».

« Si tous les fondeurs s'astreignaient à cette règle, il y aurait peu à redire ; mais quelques-uns, par des motifs qui les justifient peut-être tout en accusant l'incurie des imprimeurs, tiennent diverses ponctuations et encore d'autres sortes tellement grosses, qu'ils évitent le bien qu'avait en vue notre typographe, et aggravant le mal qu'il paraît n'avoir pas entièrement prévu. On fera donc ici cette recommandation [...]

« Laissez donc presque à *vif* :

« 1^o. la parenthèse [...]

« 3^o. la virgule des deux côtés,

« car une quantité notable de lettres des trois alphabets romains, y compris les chiffres, décrivent par leurs pointes et leurs circuits, à la base de l'œil, l'espace qu'il faut observer à la composition, et cela d'autant plus que même un certain nombre de ces lettres, plus particulièrement encore pour l'italique, portent un blanc déjà trop fort pour la virgule. »

Fin de citation. Je ne conteste pas la présence d'espaces... Je suis même de ceux qui regrettent le temps où l'on pouvait encore justifier en introduisant des espaces diverses avant les virgules ! Je dis que certains blancs, aujourd'hui étonnants, n'ont pas besoin d'elles pour s'expliquer... Nuance !...

VOIE ET ESPACE PUBLIC ⇒ *Adresse, Jardin, Monument, Particule.*

Les règles qui suivent s'appliquent à toutes les catégories de voies et d'espaces publics.

•• Les termes génériques (rue, avenue, boulevard, place, passage, bois, etc.) demeurent des noms communs et se composent en bas de casse ; les termes spécifiques sont considérés comme des dénominations

propres et prennent une capitale initiale : rue Neuve, boulevard Victor, place Blanche.

= *Impr. nat. 1990, Tassis 1870.*

•• La préposition qui unit le terme générique et le terme spécifique se compose en bas de casse : esplanade des Invalides, chaussée de Louvain, passage des Panoramas, rue de Vaugirard.

•• Les termes des dénominations composées sont liés par un trait d'union, à l'exception de l'éventuel article initial.

•• Ils prennent une majuscule initiale, à l'exception des articles n'appartenant pas aux noms propres, des prépositions (de), des conjonctions (et), des pronoms (qui) : rue du Chat-qui-Pêche, avenue du Cimetière-des-Batignolles, rue Chevalier-de-La-Barre, rue Lucien-et-Sacha-Guitry.

•• Attention ! Certaines particules précédant des patronymes sont des articles contractés et prennent par conséquent une majuscule initiale : rue Du Guesclin, rue du Grenier-sur-l'Eau, rue La Fontaine, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, avenue La Motte-Piquet, avenue de La Bourdonnais, boulevard de Latour-Maubourg, rue de La Tour-d'Auvergne, chaussée de la Muette, rue Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, quai de la Mégisserie, place du Parvis-Notre-Dame, place du Parvis-du-Sacré-Cœur, avenue de la Porte-des-Lilas, porte des Lilas, rond-point du Pont-Mirabeau, pont Mirabeau, rue du Pont-Neuf.

Les nombres se composent :

— en chiffres romains grandes capitales pour les adjectifs ordinaux des souverains : avenue Albert-I^{er}-de-Monaco, avenue Georges-V.

— en chiffres arabes dans les dates : rue du 8-Mai-1945, place du 11-Novembre-1918.

— en toutes lettres dans tous les autres cas : impasse des Deux-Anges, cour des Trois-Frères, rue des Quatre-Frères-Peignot, rue des Cinq-Diamants.



ZÉRO ⇒ *Chiffres.*

¶ N'entrez jamais la lettre O (capitale) en lieu et place du chiffre « anglais » 0, qui est beaucoup plus étroit dans toutes les bonnes polices :

Lettre	Chiffre	
2O3	203	Baskerville
2O3	203	Didot
2O3	203	Futura
2O3	203	Post Antiqua

Bien que moins sensible, une différence existe également entre la lettre o (bas de casse) et le chiffre « français » o, dans certaines polices :

2o3	2o3	Caslon
-----	-----	--------

ZODIAQUE ⇒ *Astre.*

Les noms des signes du zodiaque prennent une majuscule initiale.

♈	le Bélier	♌	le Lion	♐	le Sagittaire
♉	le Taureau	♍	la Vierge	♑	le Capricorne
♊	les Gémeaux	♎	la Balance	♒	le Verseau
♋	le Cancer	♏	le Scorpion	♓	les Poissons

Ne pas confondre avec les hideux pictogrammes :



Zoo ⇒ *Jardin*.

••• Troncation de « (jardin) zoo(logique) », zoo n'a ≈ jamais de majuscule initiale : un zoo, des zoos, le zoo de Vincennes.

••• Les mots incluant le préfixe « zoo » s'écrivent tous sans trait d'union : zoogamète, zooïde, zootechnicien, zoothérapie, etc.

ZOOLOGIE ⇒ *Botanique*.

« L'emploi fréquent d'un organe devenu constant par les habitudes augmente les facultés de cet organe, le développe lui-même et lui fait acquérir des dimensions et une force d'action qu'il n'a point dans les animaux qui l'exercent moins. »

Jean-Baptiste de LAMARCK, *Philosophie zoologique*.

• Dans les textes et les ouvrages spécialisés, on met une majuscule initiale aux noms des embranchements, des classes, des ordres, des familles et des genres.

= *Code typ. 1993, Gouriou 1990, Impr. nat. 1990.*

Nomenclature binominale.

Les noms latins (ou latinisés) des genres et des espèces se mettent en italique ; ils ne sont jamais déterminés par un article. Lorsque le nom latin du genre est répété, on le remplace par la majuscule initiale (en italique) suivie du point abrégatif ; les noms latins des espèces ne prennent pas la majuscule initiale.

Noms vulgaires des espèces.

En romain, déterminés par un article, majuscule initiale.

≠ *Code typ. 1993, Doppagne 1991* [majuscule si le nom de l'espèce dérive d'un nom propre].

Embranchements : Protozoaires, Mollusques, Arthropodes, Vertébrés, etc.

Classes : Poissons, Reptiles, Oiseaux, Mammifères, etc.

Ordres : Artiodactyles, Proboscidiens, Pinnipèdes, Fissipèdes, etc.

Familles : Canidés, Ursidés, Mustéolidés, Viverridés, Félidés, etc.

Genres : *Felis*, *Acinonyx*, *Panthera*.

G.(enres) plus espèces : *Panthera leo*, *P. pardus*, *P. tigris*, etc.

Espèces : Lion, Léopard, Tigre, etc.

Exemples. — *Panthera tigris* ou le Tigre ; des croisements entre *Felis libyca* et *F. sylvestris* ont eu lieu ; le Chat sauvage appartient à la famille des Félidés. *Larousse 1985* : « Les Lions, les Tigres, les Panthères et les Chats ont une forme générale en rapport avec la chasse à l'affût. »

•• Dans les textes non spécialisés, ces usages sont évidemment à proscrire, et, des embranchements aux espèces, la minuscule est de rigueur : un mollusque appétissant, du poisson cru, d'innombrables reptiles, des oiseaux plutôt laids, de charmants mustéolidés, le lion chasse à l'affût.

= *Larousse 1992*.

≠ *Robert 1985*.

Cas particuliers.

Des persans, des labradors, des saint-bernard (ou des saint-bernards, voir : *Saint*).



Liste des auteurs mentionnés*

Citations explicites.

ALAIN : *Citation, Ponctuation.*

ALEXANDRE (Bernard) : *Italique.*

ALLAIS (Alphonse) : *Département, Particule, Transcription, translittération.*

ARAGON (Louis) : *Département, Point d'exclamation.*

ARTAUD (Antonin) : *Points de suspension.*

BALZAC (Honoré de) : *Code.*

BAUDELAIRE (Charles) : *Format.*

BEAUVOIR (Simone de) : *Titre d'œuvre.*

BECKETT (Samuel) : *Tiret.*

BÉRAUD (Henri) : *Hôtel.*

BERNANOS (Georges) : *Allégorie, Parti, mouvement.*

BERTIN (Jacques) & JOUET (Jacques) : *Accentuation.*

BLONDIN (Antoine) : *Troncation.*

BOILEAU (Nicolas) : *Théâtre.*

BOISTE (Pierre-Claude-Victoire) : *Capitale.*

BOURGET (Paul) : *Doctrine.*

BOUTMY (Eugène) : *Apostrophe.*

BREFFORT (Alexandre) : *Citation.*

* Ne figurent dans ce chapitre que les auteurs des épigraphes, ainsi que ceux cités à titre d'exemple dans le corps des articles — à l'exception des mentions au sein des passages reprenant les débats sur Internet.

La liste complète des auteurs de référence se trouve dans la « Bibliographie », p. 345-374 de ce volume (N. D. É.).

LISTE DES AUTEURS MENTIONNÉS

- CAMUS (Albert) : *Dialogue*.
 CARCO (Francis) : *Italique*.
 CÉLINE (Louis-Ferdinand) : *An, année, Dédicace, Points de suspension, Proverbe, Religion, Titre d'œuvre*.
 CERVANTÈS (Miguel de) : *Proverbe*.
 CHAMFORT (Nicolas de) : *Abréviation, Astérisque, « Avant-Propos », Peuple*.
 CHATEAUBRIAND (François René de) : *Âge, Armée, Article dans les noms propres, Couleur*.
 CHAZAL (Malcolm de) : *Deux-points*.
 CHERVEL (André) : *Points de suspension*.
 CIORAN (Émile Michel) : *Événement historique, Midi, minuit, Points de suspension*.
 CLAUDEL (Paul) : *Crochet*.
 CLÉMENT (Jean-Baptiste) : *Barre oblique*.
 COCTEAU (Jean) : *Musée*.
 COHEN (Albert) : *Bureau, Dédicace, Religion*.
 COMBESCOT (Pierre) : *Madame, mademoiselle, monsieur. Comœdia : Latin*.
 COMTE-SPONVILLE (André) : *Musique, Tiret*.
 CORBIÈRE (Tristan) : *Citation, Tiret*.
 CROS (Charles) : *Châtain*.
 DAENINCKX (Didier) : *Madame, mademoiselle, monsieur*.
 DANIEL-ROPS : *Bible*.
 DAUDET (Alphonse) : *Points de suspension*.
 DAUMAL (René) : *Vers*.
 DEBRAY (Régis) : *Président*.
 DENIS (Jules) : *Tiret*.
 DES FORÊTS (Louis-René) : *Dialogue*.
 DIOP (Birago) : *Point d'interrogation*.
 DUMAS (Alexandre) : *Madame, mademoiselle, monsieur, Mot étranger*.
 ESTIVAL (Robert) : *Ponctuation*.
 ÉTIEMBLE (René) : *« Avant-Propos »*.
 FARGUE (Léon-Paul) : *Citation*.

LISTE DES AUTEURS MENTIONNÉS

- FLAUBERT (Gustave) : *Madame, mademoiselle, monsieur, Titre d'œuvre.*
 FOURASTIÉ (Jean) : *Nombre.*
 FOURNIER (Henri) : *Casse, Copie.*
 FRANCE (Anatole) : *Citation, Ministère, ministre.*
 GAUTHIER-ÉCHARD (Blanche) & PERSEIL (Léon) : *Unité de mesure.*
 GIDE (André) : *Prote.*
 GIONO (Jean) : *Dialogue, Paragraphe.*
 GIRAUDOUX (Jean) : *Deux-points.*
 GREVISSE (Marie-Anne) : *Deux-points.*
 GREVISSE (Maurice) : *Guillemet.*
 GUELDERE (Alain de) : *Date.*
 GUILLEMIN (Henri) : *Église.*
 GUITTON (Jean) : *Dialogue, Dynastie.*
 HAGÈRE (Claude) : *Pays.*
 HERMANT (Abel) : *Guillemet.*
 HERRIOT (Édouard) : *Ministère, ministre.*
 HUGO (Victor) : *Accentuation, Dynastie, Lisibilité, Vers, Vin.*
 IFAH (Georges) : *Point d'exclamation.*
 JACOB (Max) : *Apostrophe, Pluriel des mots étrangers.*
 KARR (Alphonse) : *Astérisque.*
 KLOSSOWSKI (Pierre) : *Deux-points.*
 LAMARCK (Jean-Baptiste de) : *Zoologie.*
 LASCAUX (Gilbert) : *Bateau.*
 LE BRETON (Auguste) : *Points de suspension.*
 LEFORESTIER (Joseph-Pascal-Michel) : *Bon à tirer.*
 LÉVI-STRAUSS (Claude) : *Peuple.*
 LITTRÉ (Émile) : *Néologisme.*
 MAETERLINCK (Maurice) : *Etc.*
 MALAURIE (Jean) : *Pôle.*
 MALLARMÉ (Stéphane) : *Épigraphe.*
 MALRAUX (André) : *Calibre, Dédicace, Franc, Mot étranger, Points de suspension, Titre d'œuvre, Véhicule.*
 MANCHETTE (Jean-Patrick) : *Heure.*
 MARCEL (Gabriel) : *Italique.*

LISTE DES AUTEURS MENTIONNÉS

- MARTIN DU GARD (Roger) : *Dédicace, Dialogue, Lettrine.*
 MAURIAC (François) : *Côte, Lettrine, Manifestation sportive, Particule.*
 MERTENS (Pierre) : *Tiret.*
 MICHAUX (Henri) : *Couleur, Siècle.*
 MODIANO (Patrick) : *Sigle.*
 MOLIÈRE : *Vers.*
 MOMORO (Antoine-François) : *Allemand.*
 MONTAIGNE (Michel de) : *Lettrine.*
 MONTESQUIEU (Charles de) : *Note.*
 MORAND (Paul) : *Sic.*
 NERVAL (Gérard de) : *Madame, mademoiselle, monsieur.*
 NODIER (Charles) : *Durée.*
 NOURISSIER (François) : *Dédicace.*
 PASCAL (Blaise) : *Acte d'une pièce de théâtre, Alinéa.*
 PAWLOWSKI (Gaston de) : *Italique.*
 PEIGNOT (Jérôme) : *Accentuation, Bas de casse.*
 PENNAC (Daniel) : *Dédicace, Étirement.*
 POE (Edgar Allan) : *An, année, Lettrine.*
 PRÉVERT (Jacques) : *Etc.*
 PRÉVOST (Marcel) : *Parenthèse.*
 PROUST (Marcel) : *Alinéa, Dédicace, Madame, mademoiselle, monsieur, Titre d'œuvre.*
 QUENEAU (Raymond) : *Point d'exclamation.*
 RACINE (Jean) : *Points de suspension.*
 RENARD (Jules) : *Accentuation, Dialogue.*
 RIGAUD (Lucien) : *Proverbe.*
 RIVAI (Yak) : *Citation.*
 RIVAROL (Antoine de) : *Astérisque.*
 ROBBE-GRILLET (Alain) : *Etc., Révolution.*
 ROGUES DE FURSAC (Joseph) : *Citation.*
 ROLLAND (Romain) : *Saint.*
 ROMAINS (Jules) : *Administration, Date, Événement historique, Produit.*
 ROSTAND (Jean) : *Abréviation, Croix.*
 ROUSSEAU (Jean-Jacques) : *Âge, Vers, Ville et village.*

LISTE DES AUTEURS MENTIONNÉS

ROY (Jules) : *Dédicace*.
 ROYER (Jean-Michel) : *Vers*.
 SAINT-JOHN PERSE : *Points de suspension*.
 SALVAT (Henri) : *Âge*.
 SAN-ANTONIO : *Point d'exclamation, Point d'interrogation*.
 SMITH (Joseph) : *Livre sacré*.
 STENDHAL : *Majuscule*.
 THIBAUDEAU (Francis) : *Astérisque*.
 TOULET (Paul-Jean) : *Vers*.
 TOURNIER (Michel) : *Académie*.
 VALÉRY (Paul) : *Bibliographie, Etc., Genre des noms communs, Points de suspension*.
 VERLAINE (Paul) : *Dédicace, Vers*.
 VIGNY (Alfred de) : *Académie*.
 VIRGILE : *Épigraphie*.
 WEIL (Simone) : *Parti, mouvement*.
 WETZEL (Marc) : *Dédicace*.
 WEYERGANS (François) : *Parenthèse, Particule*.

Allusions directes et indirectes, titres d'œuvres seulement.

Au fil des pages d'*Orthotypographie* apparaissent également, outre les auteurs recensés plus haut, et parfois par simple allusion à l'œuvre (ou par évocation ou citation d'un titre d'œuvre) les dramaturges, écrivains, essayistes, mémorialistes, poètes suivants : quelques-uns des si nombreux traducteurs de la Bible (et la Bible elle-même) ; le ou les rédacteurs de l'*Agama*, du Coran, du *Rigveda*, du Code civil et du Code pénal, d'un conte oriental dans la traduction d'Antoine Galland, d'un cycle romanesque du XIII^e siècle, d'une farce anonyme de 1439...

Ainsi que : A. D. G., Louis Petit de Bachaumont, Gaston Bachelard, Henri Barbusse, Roland Barthes, Pierre Augustin de Beaumarchais, Tristan Bernard, Henri Bosco, Georges Brassens, Bertolt Brecht, Ferdinand Brunetière, Lewis Carroll, Jules César, Marie Jean Antoine Nicolas de Condorcet, Benjamin Constant, Pierre Corneille, René Descartes, John Dos Passos, Fiodor Dostoïevski, Joachim Du Bellay,

LISTE DES AUTEURS MENTIONNÉS

Friedrich Engels, Eschyle, Robert de Félicité, François de Fénelon, Bernard de Fontenelle, Frédéric II de Prusse, Théophile Gauthier, Valéry Giscard d'Estaing, Julien Gracq, Nicolas de Grandval, Benoîte Groult, Sacha Guitry, Eugène Labiche, Pierre Ambroise François Choderlos de Laclos, Jean de La Fontaine, Pierre Lussan, Joseph de Maistre, Guy de Maupassant, Alfred de Musset, Gérard Neudin, Édouard Pailleron, Charles Péguy, Georges Perec, Charles Perrault, Melchior de Polignac, Ernest Renan, Arthur Rimbaud, Jacques Roubaud, Jean-Jacques Rousseau, Antoine de Saint-Exupéry, saint François de Sales, Jean-Paul Sartre, William Shakespeare, John Steinbeck, Alexis de Tocqueville, Rodolphe Töpffer, Jules Vallès, Claude de Vaugelas, Jules Verne, Boris Vian, Voltaire, Simone Weil, Marguerite Yourcenar, Émile Zola.

Sont par ailleurs cités, explicitement ou par allusion, trois cinéastes : Stanley Kubrick, George Lucas, Jean Renoir ; dix plasticiens : Jacques Callot, Michel-Ange, Francis Picabia, Pablo Picasso, Rembrandt (R. Harmenszoon Van Rijn, dit), Auguste Rodin, Paolo Uccello, Johannes Vermeer, Ossip Zadkine, le sculpteur anonyme de *la Victoire de Samothrace* ; onze compositeurs : Jean-Sébastien Bach, Ludwig van Beethoven, Georges Bizet, Pierre Degeyter, Jean-Baptiste Lully, Gustav Mahler, Wolfgang Amadeus Mozart, Gioacchino Rossini, Franz Schubert, Kurt Weill, Iannis Xenakis.



Bibliographie

L'orthotypographie s'intéresse à tout ce qui s'écrit...

Cette bibliographie n'a donc rien d'exhaustif : n'y sont mentionnés que les ouvrages que j'ai consultés ou lus lors de la rédaction de ce dictionnaire et qui, pour la plupart, figurent dans ma bibliothèque de travail.

1. Typographie (généralités, histoire, mise en pages...).

ALESSANDRINI (Jean), *Typomanie*, La Noria, Paris, 1977.

ANCIAUX (Jean-Pierre), *la Mise en page, les Règles d'or de la communication écrite*, Les Éditions d'organisation, Paris, 1992.

ANDRÉ (Jacques), « Petite histoire des signes de correction typographiques », *Cahiers Gutenberg* n° 31, Rennes, décembre 1998.

ARABYAN (Marc), *le Prêt-à-clicher, Typographie et Mise en pages*, L'Harmattan, Paris, 1997.

ARCIVAL (Dominique), JOUANNEAUX (Bernard) et PIART (Michel), *Guide pratique des techniques de l'imprimerie*, 2^e éd., Afnor, Paris, 1988.

AUDIN (Marius), *Histoire de l'imprimerie par l'image*, t. I : *l'Histoire et la Technique* ; t. II : *la Lettre d'imprimerie* ; t. III : *Esthétique du livre* ; t. IV : *Bibelots ou Bilboquets*, Henri Jonquières, Paris, 1929.

—, *le Livre français*, Rieder, Paris, 1929.

—, *Somme typographique*, vol. I : *les Origines* (en collaboration avec Amable Audin, Robert Marichal, Maurice Audin), P. Dupont et M. Audin, Lyon-Paris, 1947 ; vol. II : *l'Atelier et le Matériel*, Imprimerie des Trois Audin, Lyon, 1949.

BIBLIOGRAPHIE

- BARGILLIAT (Alain), *Impression offset*, 2^e éd., Institut national des industries et arts graphiques, Paris, 1963.
- , *Photo litho, Photo et Copie*, 3^e éd., Institut national des industries et arts graphiques, Paris, 1965.
- BAUDIN (Fernand), *l'Effet Gutenberg*, Cercle de la Librairie, Paris, 1994.
- , *la Lettre d'imprimerie, Son dessin, sa fabrication, sa composition*, Plantin, Bruxelles, 1965.
- , *la Typographie au tableau noir*, Retz, Paris, 1984.
- BAUDRY (Georges), *Hélio, Gravure et Tirage*, Institut national des industries et arts graphiques, Paris, 1953.
- BERTHIER (Stanislas), *Traité de l'imprimerie à l'usage des petites machines*, Berthier, Paris, [1882].
- BLONDEAU (Yves), *le Syndicat des correcteurs de Paris et de la région parisienne, 1881-1973*, Supplément au *Bulletin des correcteurs* n° 99, Syndicat des correcteurs, Paris, mai 1973.
- BRUN (Robert), *le Livre français*, Presses universitaires de France, Paris, 1969.
- BLANCHARD (Gérard), *Aide au choix de la typo-graphie, Cours supérieure*, Atelier Perrousseaux, Reillanne, 1998.
- Caractères de l'Imprimerie nationale (les)*, Imprimerie nationale, Paris, 1990.
- CAVANAUGH (Sean), *les Polices de caractères, la Typographie à la portée de tous les graphistes*, Simon & Schuster Macmillan, Paris, 1996.
- Chose imprimée (la)*, sous la direction de John Dreyfus et François Richaudeau, Retz—Centre d'étude et de promotion de la lecture, Paris, 1977.
- CORDIER (Stéphane), *Christophe Plantin*, Remy Magermans édit., Andenne (Belgique), [1971].
- DÉCEMBRE ALONNIER [Joseph Décembre et Edmond Alonnier], *Typographes et Gens de lettres*, Michel Lévy, Paris, 1864.
- De l'installation d'un atelier de composition pour journaux*, Fonderie Virey Frères, A. Turlot successeur, Paris, [circa 1885].
- DRUET (Roger) et GRÉGOIRE (Herman), *la Civilisation de l'écriture*, Fayard—Dessain et Tolra, Paris, 1976.

1. TYPOGRAPHIE (GÉNÉRALITÉS)

- DUPLAN (Pierre) et JAUNEAU (Roger), *Maquette et Mise en page*, 3^e éd., Le Moniteur, Paris, 1992.
- DUSONG (Jean-Luc) et SIEGWART (Fabienne), *Typographie, Du plomb au numérique*, Dessain et Tolra, Paris, 1996.
- FRIEDL (Friedrich), OTT (Nicolaus) et STEIN (Bernard), *Typographie, Quand, qui, comment; Typography, When, Who, How; Typographie, Wann, Wer, Wie*, Könemann, Cologne, 1998.
- GID (Raymond), *Typo-graphies*, Imprimerie nationale, Paris, 1998.
- GROLIER (Éric de), *Histoire du livre*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1954.
- GUÉRY (Louis), *le Secrétariat de rédaction, De la copie à la maquette de mise en page*, 4^e éd., Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, Paris, 1990.
- LABARRE (Albert), *Histoire du livre*, 3^e éd., coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1970.
- LABORDERIE (Fernand de) et BOISSEAU (Jean), *Toute l'imprimerie, les Techniques et leurs Applications*, 3^e éd., Dunod, Paris, 1960.
- LAUTERS (Francis), *Conchylologie... typographique, Essai sur les coquilles*, A. Lesigne, Bruxelles, 1934.
- LETOUZEY (Victor), *la Typographie*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1964.
- « Ligatures & caractères contextuels », numéro spécial sous la direction de Jacques André et Jean-Louis Estève, *Cahiers Gutenberg* n° 22, Rennes, septembre 1995.
- MARGRAFF (Gérard), *Histoire sérieuse et curieuse de la presse quotidienne et de la composition typographique*, Vokaer, Bruxelles, 1982.
- MARTIN (Gérard), *l'Imprimerie*, 8^e éd., coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1993.
- MATHIEU (Robert), *l'Imprimerie, une profession, un art*, Louis Musin, Bruxelles, 1976.
- MORISON (Stanley), *les Premiers Principes de la typographie*, Jérôme Millon, Grenoble, 1989.
- MUNSCH (René), *Physionomie de la lettre, Classification des créations typographiques et Construction en vue d'œuvres publicitaires*, Eyrolles, Paris, 1958.

BIBLIOGRAPHIE

- PARIS (Muriel), *Petit Manuel de composition typographique*, 2^e éd., chez l'auteur, Paris, 1999.
- PEIGNOT (Jérôme), *De l'écriture à la typographie*, coll. « Idées », Gallimard, Paris, 1967.
- , *Typocédaire, ou le Dictionnaire des lettres*, L'Équerre, s. l., 1981.
- PERROUSSEAU (Yves), *Mise en page et Impression, Notions élémentaires*, Atelier Perrousseau, Reillanne, 1996.
- POHLEN (Joep) et SETOLA (Geert), *la Fontaine aux lettres*, Fontana, Roermond (Pays-Bas), 1994.
- RICHAUDEAU (François), *la Lettre et l'Esprit, Vers une typographie logique*, Planète, Paris, 1965.
- , *Manuel de typographie et de mise en page*, Retz, Paris, 1989.
- SABBE (Maurice), *Christophe Plantin*, Opdebeek, Anvers, 1932.
- SMAL (Fernand), *Typographie moderne, Septante-et-onze Études sur la réalisation des imprimés*, Papeteries Catala, Droogenbosch-lez-Bruxelles, 1946.
- SURET-CANALE (Nadine), *l'Indispensable pour les polices de caractères*, Marabout, Allier (Belgique), 1995.
- THIBAudeau (Francis), *la Lettre d'imprimerie, Origine, développement, classification, et Douze Notices illustrées sur les arts du livre*, Bureau de l'édition, Paris, 1921.
- , *Manuel français de typographie moderne*, Bureau de l'édition, Paris, 1924 ; réédition en fac-similé : Ressouvenances, Cœuvres-et-Valsery (France), 2005.
- TORY (Geofroy), *Champ Fleury, Au quel est contenu l'Art & Science de la deue & vraye Proportion des Lettres Attiques, quoi dit autrement Lettres Antiques, & vulgairement Lettres Romaines proportionnées selon le Corps & Visage humain*, chez l'auteur et chez Gilles Gourmont, Paris, 1529 ; réédition en fac-similé : Bibliothèque de l'image, s. l., 1998.
- TSCHICHOLD (Jan), *Livre et Typographie, Essais choisis*, Allia, Paris, 1994.
- Type Cosmic*, Evergreen—Taschen, Cologne, 1994.
- VILLEMAIRE (L.) et DEMICHEL (E.), *Typographie, Photogravure*, 2^e éd. Institut national des industries et arts graphiques, Paris, 1947.

VITU (Auguste), *Histoire de la typographie*, Delagrave, Paris, 1886.

WILLIAMS (Robin), *le Mac est plus qu'une machine à écrire, Guide de création de composition de qualité professionnelle sur ordinateur personnel*, traduit et adapté par Bernard Milot, Reynald Goulet—Eyrolles, Repentigny (Québec)—Paris, 1992.

2. Composition typographique.

Abrégé du code typographique à l'usage de la presse, 4^e éd., Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, Paris, 1993.

AMEN (Lucien), *la Typographie à la Linotype*, 2^e éd., Société Linotype française, Paris, 1932.

BAUSINGER (E.), « la Correction des épreuves, vue par un typo. Essai de classification des signes de correction », *Graphê, Bulletin d'information et de diffusion des techniques de l'imprimerie* n° 141, Chambre syndicale typographique parisienne, Paris, 1956.

Bref... Abrégé des règles typographiques en usage au département lecture-correction Larousse, Larousse, Paris, 1995.

BRETON (Victor), *Manuel pratique de composition typographique comprenant toutes les opérations que comporte la profession en dehors des lignes courantes*, Imprimerie des cours professionnels, Paris, 1911.

Code typographique à l'usage des auteurs et des traducteurs, Le Seuil, Paris, s. d. [1975 ?].

Code typographique, Choix de règles à l'usage des auteurs et professionnels du livre, 14^e éd., Fédération des industries polygraphiques et de la communication (Fédération C.G.C. de la communication), Paris, 1983.

Code typographique..., 16^e éd., Fédération C.G.C. de la communication, Paris, 1989.

Code typographique..., 17^e éd., Fédération C.G.C. de la communication, Paris, 1993.

DAUPELEY-GOUVERNEUR (Gustave), *le Compositeur et le Correcteur typographes*, Librairie Rouvier et Logeat, Paris, 1880.

DENIS (Jules), *Grammaire typographique*, Georges Thone, Liège, 1952.

BIBLIOGRAPHIE

- DOPPAGNE (Albert), *Majuscules, abréviations, symboles et sigles, Pour une toilette parfaite du texte*, Duculot, Louvain-la-Neuve–Paris, 1991.
- DUMONT (Jean), *Vade-Mecum du typographe*, 4^e éd., A. Lesigne, Bruxelles, 1915.
- DYKMANS (Gommaire), *Initiation pratique au métier d'écrire*, t. I : *le Bréviaire de la méthode* ; t. II : *le Labeur du style et la Technique de l'impression*, 2^e éd., Baude, Bruxelles–Paris, 1961.
- FERTEL (Martin Dominique), *la Science pratique de l'imprimerie*, Saint-Omer, 1723 ; réédition en fac-similé : Gregg international publishers, Farnborough (Grande-Bretagne), 1971.
- FOURNIER (Henri), *Traité de la typographie*, 4^e éd. revue et augmentée par Arthur Viot, Garnier, Paris, 1903 ; réédition en fac-similé : Ressouvenances, Cœuvres-et-Valsery (France), 1997.
- FREY (A.), *Nouveau Manuel complet de typographie, Contenant les principes théoriques et pratiques de cet art*, éd. revue et augmentée par E. Bouchez, Manuels Roret, Paris, 1857 ; réédition en fac-similé : Léonce Laget, Paris, 1979.
- GOURIOU (Charles), *Mémento typographique*, Cercle de la Librairie, Paris, 1990.
- GREFFIER (Désiré), *les Règles de la composition typographique à l'usage des compositeurs*, Arnold Muller, Paris, 1898.
- GUÉRY (Louis), *Dictionnaire des règles typographiques*, Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, Paris, 1996.
- Guide du typographe romand, Choix de règles typographiques à l'usage des auteurs et éditeurs, compositeurs et correcteurs de langue française*, 2^e éd., Groupe de Lausanne de l'Association suisse des compositeurs à la machine, Lausanne, 1948.
- Guide du typographe romand, Règles et Grammaires typographiques pour la préparation, la saisie et la correction des textes*, 5^e éd., Association suisse des typographes, 1993.
- HALKIN (Léon Ernest), *la Technique de l'édition, Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 4^e éd., Desclée de Brouwer, Paris, 1946.

2. COMPOSITION

- HORNSCHUCH (Jérôme), *Orthotypographia*, [Leipzig, 1608], Éditions des Cendres, Paris, 1997.
- JAVET (Albert) et MATTHEY (Henri), *Typographie, composition, impression*, 2^e éd., École romande de typographie, Lausanne, 1967.
- LECERF (Pierre), *Manuel pratique du typographe*, coll. « Encyclopédie Roret », Dunod, Paris, 1956.
- LECLERC (Émile), *Nouveau Manuel complet de typographie*, coll. « Encyclopédie Roret », Société française d'éditions littéraires et techniques, Paris, 1931.
- LEDUC (Henri), *Manuel du compositeur typographe, Composition à la main, composition mécanique*, coll. « Nouvelle bibliothèque professionnelle », J.-B. Baillière et fils, Paris, 1948.
- LEFEVRE (Théotiste), *Guide pratique du compositeur d'imprimerie*, Firmin-Didot Frères, Paris, 1855.
- , *Guide pratique du compositeur et de l'imprimeur typographes*, Firmin-Didot et C^{ie}, Paris, 1883 ; réédition en fac-similé : L'Harmattan, Paris, 1999.
- LEFORESTIER (Joseph Pascal Michel), *Manuel pratique et bibliographique du correcteur*, A. Quantin, Paris, 1890.
- Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, 3^e éd., Imprimerie nationale, Paris, 1990.
- MOMORO (Antoine François), *Traité élémentaire de l'imprimerie, ou le Manuel de l'imprimeur*, chez l'auteur, Paris, 1793 ; réédition en fac-similé : Gregg international publishers, Farnborough (Grande-Bretagne), 1972.
- Nouveau Code typographique (le)*, révisé par R. Guibert, Fédération de la communication, Confédération française de l'encadrement-C.G.C., Paris, 1997.
- PERROUSSEAU (Yves), *Manuel de typographie française élémentaire*, Atelier Perrousseau, Reillanne, 1995.
- RAMAT (Aurel), *le Ramat typographique*, Charles Corlet, Condé-sur-Noireau, 1994.
- Recommandations pour la frappe de manuscrits sur micro-ordinateur*, Syndicat national de l'édition, Paris, s. d.

BIBLIOGRAPHIE

- Règles typographiques généralement suivies et adoptées pour les publications de la Librairie Hachette*, Hachette, Paris, [1924].
- SEYL (Antoine), *la Technique du journal, Bréviaire typographique à l'usage des journalistes et gens de lettres*, Office de publicité—Papyrus, Bruxelles—Paris, 1925.
- TASSIS (Auguste), *Guide du correcteur, ou Complément des grammaires et des lexiques donnant la solution des principales difficultés pour l'emploi des lettres majuscules et minuscules dans l'écriture et l'impression*, 10^e éd., Librairie de Paris—Firmin-Didot, Paris, s. d. [circa 1860-1870].
- VAILLANT (Charles), *Guide pratique de typographie à l'usage des apprentis*, Liège, 1890.
- VAIREL (Hélène), *la Présentation matérielle d'un manuscrit dactylographié*, Nathan, Paris, 1992.
- VALETTE (Georges), *Typographie, Composition*, 3^e éd., Institut national des industries et arts graphiques, Paris, 1948.

3. Vocabulaire typographique.

- BERTHELOT (Jacques), *Lexique de l'édition et des techniques éditoriales*, coll. « Lexitec », Hachette, Paris, 1992.
- BOUTMY (Eugène), *Dictionnaire de l'argot des typographes*, Marpon—Flammarion, Paris, 1883 ; réédition : Les Insolites, Paris, 1979.
- DUMONT (Jean), *Lexique typographique, Complément du Vade-mecum du typographe*, Imprimerie Leempoel, Bruxelles, 1917.
- CHAUTARD (Émile), *Glossaire typographique comprenant les mots classiques, ceux du langage ouvrier consacrés par l'usage comme les nouveaux qui le seront demain avec les poésies et chansons de métier*, Denoël, Paris, 1937.
- PAPUT (Christian), *Vocabulaire des arts graphiques, de la communication, de la P.A.O., etc.*, T.V.S.O. éditions, s. l. [Wissous, France], 1997.
- VOYENNE (Bernard), *Glossaire des termes de presse*, Centre de formation des journalistes, Paris, 1967.

4. Orthotypographie anglo-saxonne.

- BRINGHURST (Robert), *The Elements of Typographic Style*, 2^e éd., Hartley & Marks, Vancouver, 1996.
- BUTCHER (Judith), *Copy-Editing, The Cambridge Handbook for Editors, Authors and Publishers*, 3^e éd., Cambridge University Press, Cambridge, 1992.
- DAINTITH (John), *Oxford Minidictionary of Abbreviations*, Oxford University Press, Oxford, 1993.
- GOWERS (sir Ernest), *The Complete Plain Words*, Her Majesty's Stationery Office, Londres, 1954.
- GURNETT (John William) et KYTE (Colin Henry John), *Cassell's Dictionary of Abbreviations*, Cassell, Londres, 1966.
- HART (Horace), *Hart's Rules for Compositors and Readers at the University Press*, 39^e éd., Oxford University Press, Oxford, 1983.

5. Dictionnaires de la langue, dictionnaires encyclopédiques, encyclopédies.

- AUGÉ (Claude), *Larousse classique illustré, Nouveau dictionnaire encyclopédique*, 88^e éd., Larousse, Paris, 1940.
- BESCHERELLE (Louis Nicolas), *Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française*, 2^e éd., Simon–Garnier Frères, Paris, 1852.
- BOISTE (Pierre Claude Victoire), *Dictionnaire universel de la langue française avec le latin, et Manuel d'orthographe et de néologie*, 3^e éd., chez l'auteur, Paris, 1808.
- , 7^e éd., Frechet, Bruxelles, 1828.
- , 15^e éd., revue et augmentée par Charles Nodier, Firmin-Didot Frères – Rey et Belhatte, Paris, 1866.
- DAVAU (Maurice), COHEN (Marcel) et LALLEMAND (Maurice), *Dictionnaire du français vivant*, Bordas, Bruxelles–Montréal–Paris, 1972.
- Dictionnaire de l'Académie française*, 6^e éd., Meline, Bruxelles, 1835.
- , 9^e éd. (A-Enz), Imprimerie nationale–Julliard, Paris, 1994.

BIBLIOGRAPHIE

- Dictionnaire des dictionnaires, ou Vocabulaire universel et complet de la langue française, reproduisant le Dictionnaire de l'Académie française et le supplément à ce Dictionnaire, donnant, de plus, tous les termes qui ne se trouvent, ni dans le Dictionnaire de l'Académie, ni dans son supplément*, Hauman et C^{ie}, Bruxelles, [1835]-1839.
- Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Librairie Aristide Quillet, Paris, 1977.
- Dictionnaire Hachette encyclopédique illustré 1995*, Hachette Livre, Paris, 1994.
- Dictionnaire Quillet de la langue française, Dictionnaire méthodique et pratique*, sous la direction de Raoul Mortier, Librairie Aristide Quillet, Paris, 1946.
- Dictionnaire du français contemporain*, Larousse, Paris, 1992.
- DUPINEY DE VOREPIERRE (Jean-François), *Dictionnaire français illustré et Encyclopédie universelle*, Dupiney de Vorepierre—Calmann Lévy Frères, Paris, 1879.
- Encyclopædia universalis*, Encyclopædia universalis France, Paris, 1989-1990.
- GATTEL (Claude Marie), *Dictionnaire universel portatif de la langue française, avec la prononciation figurée*, 2^e éd., Buynand, Lyon, 1813.
- GILBERT (Pierre), *Dictionnaire des mots nouveaux*, Hachette—Tchou, Paris, 1971.
- Grande Encyclopédie (la)*, Larousse, Paris, 1971-1976. Suppléments : 1981, 1985.
- Grand Larousse encyclopédique*, Larousse, Paris, 1960-1964.
- Grand Larousse universel*, Larousse, Paris, 1982-1986, supplément : 1992.
- LA CHÂTRE (Maurice), *Nouveau Dictionnaire universel*, Docks de la librairie, Paris, 1865-1870.
- LANDAIS (Napoléon), *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français, Extrait et Complément de tous les dictionnaires anciens et modernes les plus célèbres*, 9^e éd., Didier, Paris, 1847.

5. DICTIONNAIRES DE LA LANGUE

- LARIVE ET FLEURY, *Dictionnaire français illustré des mots et des choses, ou Dictionnaire encyclopédique des écoles, des métiers et de la vie pratique*, Georges Chamerot, Paris, 1885-1889.
- , *Petit Larive et Fleury, Dictionnaire français encyclopédique à l'usage des écoliers, contenant les mots de la langue et des sciences vulgarisées, les néologismes, les mots d'histoire, de géographie et de biographie, les locutions latines et étrangères*, Édition scolaire, G. Chamerot, Paris, 1902.
- LAROUSSE (Pierre), *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, Français, historique, géographique, mythologique, bibliographique*, Administration du Grand Dictionnaire universel, Paris, 1866-1876 ; supplément : 1877 ; réédition en fac-similé : C. Lacour, Nîmes, 1990.
- , *Nouveau Dictionnaire de la langue française, Quatre Dictionnaires en un seul*, Larousse, Paris, 1885.
- , *Nouveau Larousse illustré, Dictionnaire universel encyclopédique*, sous la direction de Claude Augé, Larousse, Paris, 1897-1904, supplément : 1906.
- Larousse du XX^e siècle*, sous la direction de Paul Augé, Larousse, Paris, 1928-1933.
- Larousse élémentaire illustré*, Larousse, Paris, 1924.
- Larousse, Trois volumes en couleurs*, Larousse, Paris, 1970.
- Lexis, Dictionnaire de la langue française*, sous la direction de Jean Dubois, Larousse, Paris, 1989.
- LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue française*, Hachette, Paris, 1863-1872, supplément : 1877 ; réédition en fac-similé : Encyclopædia Britannica France, Versailles, 2000.
- Maxidico (le), la Langue et les Noms propres : dictionnaire encyclopédique de la langue française*, Éditions de la Connaissance, s. l. [Paris], 1996.
- Micro-Robert 2 (le), Dictionnaire de culture générale, noms propres, cartes et chronologie*, sous la direction d'Alain Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1990.
- Nouveau Petit Larousse illustré, Dictionnaire encyclopédique*, sous la direction de Claude Augé, Larousse, Paris, 1956.

BIBLIOGRAPHIE

- Nouveau Petit Robert (le), Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, rédaction dirigée par Alain Rey et Josette Rey-Debove, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1993, 1999.
- Nouveau Vocabulaire, ou Dictionnaire portatif de la langue française*, Offray, Avignon, 1813.
- Petit Larousse illustré 1992 (le)*, Larousse, Paris, 1991.
- Petit Larousse illustré 1997 (le)*, 1996.
- Petit Larousse illustré 1999 (le)*, 1998.
- Petit Larousse illustré 2000 (le)*, 1999.
- Petit Robert (le), Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, rédaction dirigée par Alain Rey et Josette Rey-Debove, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1985.
- POITEVIN (Prosper), *Dictionnaire de la langue française, Glossaire raisonné de la langue écrite et parlée*, Bruylant-Christophe et C^{ie}, Bruxelles, 1852.
- TROUSSET (Jules), *Nouveau Dictionnaire encyclopédique universel illustré, Répertoire des connaissances humaines*, La Librairie illustrée, Paris, [1886-1891].
- WAILLY (Noël François de), *Nouveau Vocabulaire françois, Où l'on a suivi l'orthographe du Dictionnaire de l'Académie*, 11^e éd. revue et corrigée par Alfred de Wailly, Rémont, Paris, 1823.

6. Dictionnaires spécialisés (néologie, anthroponymie, toponymie, sciences physiques et humaines, etc.).

- BARBIER (Maurice), CADIERGUES (Roger), STOSKOPF (Gustave) et FLITZ (Janine), *Dictionnaire technique du bâtiment et des travaux publics*, 2^e éd., Eyrolles, Paris, 1964.
- BÉNAC (Henri), *Nouveau Vocabulaire de la dissertation et des études littéraires*, Hachette, Paris, 1972.
- BOUILLET (Marie Nicolas), *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, 20^e éd., Hachette, Paris, 1864.
- BOURGAUX (Albert), *Dictionnaire international des mesures, poids, monnaies*, A. Bieleveld, Bruxelles, 1926.
- DAUZAT (Albert), *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Larousse, Paris, 1951.

6. DICTIONNAIRES SPÉCIALISÉS

- DAUZAT (Albert) et ROSTAING (Charles), *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, 2^e éd., Guénégaud, Paris, s. d. [1978].
- CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE et INSTITUT D'ÉTUDES INTERNATIONALES DE LA COMMUNICATION SUR L'ENVIRONNEMENT, *Dictionnaire de l'environnement, Avec index anglais-français*, Conseil international de la langue française, 3^e éd. Paris, 1992.
- Dictionnaire biographique français contemporain*, Pharos, Paris, 1950.
- Dictionnaire des sports*, [par Éliane Charles], Les Productions de Paris, Paris, 1960.
- Dictionnaire de termes nouveaux des sciences et des techniques*, sous la direction de Gabrielle Quemada, Conseil international de la langue française—Agence de coopération culturelle et technique, Paris, 1983.
- Dictionnaire encyclopédique usuel*, sous la direction de Charles Saint-Laurent, Magen et Comon, Paris, 1842.
- Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*, sous la direction de Joseph Bricout, Librairie Letouzey et Ané, Paris, 1925-1928.
- DUBOIS (Jean), GIACOMO (Mathée), GUESPIN (Louis), MARCELLESI (Christiane), MARCELLESI (Jean-Baptiste) et MÉVEL (Jean-Pierre), *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 1973.
- DUFOUR (François), *Nouveau Dictionnaire technique*, G. Le Prat, Paris, 1948.
- DUPRIEZ (Bernard), *Gradus, Dictionnaire des procédés littéraires*, coll. « 10/18 », Union générale d'édition., Paris, 1980.
- FAGES (Jean-Baptiste) [Jules GRITTI, dit J.-B. Fages], *Dictionnaire des media, Technique, linguistique, sémiologie*, Mame, Tours, 1971.
- GARNIER (Marcel) et DELAMARE (Valery), *Dictionnaire des termes techniques de médecine*, 18^e éd., revue et augmentée par Jean Delamare et Jacques Delamare, Maloine, Paris, 1965.
- GIRAUD (Jean), PAMART (Pierre) et RIVERAIN (Jean), *les Mots dans le vent*, Larousse, Paris, 1971.
- GREIMAS (Algirdas Julien) et COURTÉS (Joseph), *Sémiotique, Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette, Paris, 1979.

BIBLIOGRAPHIE

- HÖFLER (Manfred), *Dictionnaire des anglicismes*, Larousse, Paris, 1982.
- JAUGEY (Jean-Baptiste), *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, Delhomme-Briguet, Lyon-Paris, 1889.
- LALANDE (André), *Dictionnaire technique et critique de la philosophie*, 13^e éd., Presses universitaires de France, Paris, 1980.
- MEYRAT (Jacques), *Dictionnaire Meyrat, Dictionnaire national des communes de France, structure administrative, renseignements P.T.T. et S.N.C.F.*, réédition par Maurice Denis-Papin, Jeanne-Lucile Martin et André Bonnard, 18^e éd., Albin-Michel, Paris, 1965.
- MÉRENNE (Émile), *Dictionnaire de géographie, Écologie, environnement*, Fegepro (Fédération des professeurs de géographie de Belgique), Bruxelles, 1981.
- OIZON (René), *Dictionnaire géographique de la France, Communes, départements, régions, population, économie, tourisme*, Larousse, Paris, 1979.
- Petit Robert (le), Dictionnaire universel des noms propres, alphabétique et analogique*, sous la direction d'Alain Rey ; réédition et mise à jour dirigée par Thieri Foulc, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1994.
- Petit Robert 2 (le), Dictionnaire universel des noms propres, alphabétique et analogique* ; réédition et mise à jour dirigée par Alain Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1991.
- Petit Robert des noms propres (le), alphabétique et analogique* ; réédition et mise à jour dirigée par Alain Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1999.
- PETIOT (Georges), *le Robert des sports, Dictionnaire de la langue des sports*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1982.
- PIERRARD (Pierre), *Dictionnaire des prénoms et des saints*, Larousse, Paris, 1974.
- SUMPF (Joseph) et HUGHES (Michel), *Dictionnaire de sociologie*, Larousse, Paris, 1974.
- TAILLEMITE (Étienne), *Dictionnaire de la marine*, Seghers, Paris, 1962.
- THINÈS (Georges) et LEMPEREUR (Agnès), *Dictionnaire général des sciences humaines*, Éditions universitaires, Paris, 1975.

- UNION LATINE, *Dictionnaire de la presse écrite et audiovisuelle, Espagnol, français, italien, portugais, roumain* ; préparé par l'Association française de terminologie, La Maison du dictionnaire, Paris, 1981.
- VAPEREAU (Gustave), *Dictionnaire universel des contemporains, Contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers, Ouvrage rédigé et tenu à jour avec le concours d'écrivains et de savants de tous les pays*, 6^e éd., Hachette, Paris, 1865.
- ZACHARIA (Michèle), *le Petit Retz de l'expression écrite*, Retz, Paris, 1987.

7. Abréviations, normes, recommandations officielles, sigles.

- Abbreviations, Abréviations, Abkürzungen, Afkortingen*, Van Goor Zonen, La Haye-Bruxelles, 1969.
- AFNOR (Association française de normalisation), *Documentation*, t. I : *Présentation des publications, translittération, thésaurus et indexation* ; t. II : *Catalogage*, 4^e éd., Association française de normalisation, Paris, 1990.
- , *Formation des bibliothécaires et documentalistes, Normes pour l'épreuve de catalogage, Supplément multimédia*, 2^e éd., Association française de normalisation, Paris, 1994.
- , *Mathématiques, Vocabulaire, signes, symboles et notations, Recueil de normes françaises*, Association française de normalisation, Paris, 1993.
- CALVET (Louis-Jean), *les Sigles*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1980.
- Code de rédaction interinstitutionnel, Vade-mecum de l'éditeur*, 2^e éd., Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1997.
- DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, Direction des Journaux officiels, Paris, 1994.
- Dictionary of acronyms for European Community action plans and programmes, Dictionnaire des sigles relatifs aux programmes et plans*

BIBLIOGRAPHIE

- d'action communautaires*, 4^e éd., Commission des Communautés européennes, Luxembourg, 1993.
- DUSSERT-CARBONE (Isabelle) et CAZABON (Marie-Renée), *le Catalogue*, t. I : *Monographies et Publications en série, méthodes et pratiques*, Cercle de la librairie, Paris, 1991.
- Glossaire d'abréviations multilingue, Mehrsprachiges Abkürzungsglossar, Rat der Europäischen Gemeinschaften, Flersproget Forkortelsesglossar, Rådet for den Europæiske Union, Multilingual Glossary of Abbreviations*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1994.
- ISO, *Norme internationale ISO 3166, Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions*, 4^e éd., Organisation internationale de normalisation, Genève, 1993.
- , *Norme internationale ISO 4217, Codes pour la représentation des monnaies et types des fonds*, 4^e éd., Organisation internationale de normalisation, Genève, 1990.
- CLASON (W. E.), *Elsevier's Lexicon of International and National Units, English/American-German-Spanish-French-Italian-Japanese-Dutch-Portuguese-Polish-Swedish-Russian*, Elsevier Lexica, Amsterdam, 1964.
- « Noms de pays », *Bulletin de terminologie des Nations unies* n° 347, Organisation des Nations unies, New York, 1995.
- Petit Glossaire de l'eurochercheur (le)*, 12^e éd., Association nationale de la recherche technique, Paris, 1994.
- Unités de mesure* (décrets n°s 61-501 du 3 mai 1961 et 82-203 du 26 février 1982), Direction des Journaux officiels, Paris, 1994.
- World Measurement Guide (The), Editorial Information Compiled by The Economist*, 4^e éd., The Economist Newspaper Ltd., Londres, 1980.

8. Orthographe.

- BURNEY (Pierre), *l'Orthographe*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1955.
- CATACH (Nina), *les Délires de l'orthographe*, Plon, Paris, 1989.

8. ORTHOGRAPHE

- , *l'Orthographe*, 5^e éd., coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1993.
- CATACH (Nina), GOLFAND (Jeanne) et DENUX (Roger), *Orthographe et Lexicographie*, t. I : *Variantes graphiques, mots latins et grecs, mots étrangers*, Didier, Paris, 1971.
- CERQUIGLINI (Bernard), *l'Accent du souvenir*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1995.
- Contre la réforme de l'orthographe, Va-t-on se laisser mordre la langue ?*, Autres Temps, s. l. [Marseille], 1990.
- COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Délégation générale à la langue française, ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 1998.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, « les Rectifications de l'orthographe », *Journal officiel*, Documents administratifs n° 100, Direction des Journaux officiels, Paris, 1990.
- DESMEUZES (Jean) et THIMONNIER (René), *les Trente Problèmes de l'orthographe*, Hachette, Paris, 1979.
- Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Metropolis, Genève, 1991.
- DIDOT (Ambroise Firmin), *Observations sur l'orthographe française, ou ortographe française, Suivies d'un exposé historique des opinions et systèmes sur ce sujet depuis 1527 jusqu'à nos jours*, A. Firmin-Didot, Paris, 1868.
- GIRODET (Jean), *Savoir les règles de l'orthographe*, Bordas, Paris, 1989.
- GOOSSE (André), *la « Nouvelle » Orthographe, Exposé et Commentaires*, Duculot, Louvain-la-Neuve–Paris, 1991.
- GREVISSE (Maurice), *Code de l'orthographe française*, Baude, Bruxelles–Paris, 1948.
- HUCHON (Mireille), *Encyclopédie de l'orthographe et de la conjugaison*, Librairie générale française, Paris, 1992.
- LAFITTE-HOUSSAT, *la Réforme de l'orthographe, Est-elle possible ? Est-elle souhaitable ?*, Temps futur, Paris, 1950.
- LE BEAU-BENSA (Béatrice) et REY-DEBOVE (Josette), *la Réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert, Dossier complet : texte du*

BIBLIOGRAPHIE

- Journal officiel, liste des mots modifiés, commentaires et évaluation*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1991.
- LECONTE (Jacques) et CIBOIS (Philippe), *Que vive l'orthographe !*, Le Seuil, Paris, 1989.
- MASSON (Michel), *l'Orthographe, Guide pratique de la réforme*, Le Seuil, Paris, 1991.
- Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Communauté française de Belgique, Direction générale de la Culture et de la Communication, Bruxelles, 1994.
- MILLET (Agnès), LUCCI (Vincent) et BILLIEZ (Jacqueline), *Orthographe mon amour !*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1990.
- SYNDICAT DES CORRECTEURS ET DES PROFESSIONS CONNEXES DE LA CORRECTION, *Trait d'union, Anomalies et cetera, Analyse des « rectifications » de l'orthographe et contre-propositions*, Climats, Castelnau-le-Lez, 1991.

9. Grammaire.

C'est évidemment la matière la plus sous-représentée dans cette bibliographie, qui, ici, ne mérite pas du tout ce nom...

- ARRIVÉ (Michel), GADET (Françoise) et GALMICHE (Michel), *la Grammaire d'aujourd'hui, Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris, 1986.
- AYER (Cyprien), *Grammaire comparée de la langue française*, 4^e éd., Georg & Co, Bâle–Genève–Lyon, 1896.
- BESCHERELLE (Henri, dit le Jeune), BESCHERELLE (Louis Nicolas, dit l'Aîné) et LITAI DE GAUX, *Grammaire nationale, Deuxième édition*, 15^e éd., Garnier Frères, Paris, 1877.
- BRACHET (Auguste) et DUSSOUCHET (Jean-Jacques), *Grammaire française*, Hachette, Paris, 1889.
- BRUNOT (Ferdinand), *Observations sur la Grammaire de l'Académie française*, 2^e éd., Droz, Paris, 1932.
- BRUNOT (Ferdinand) et BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française, Nouvelle Édition entièrement refondue*, Masson et C^{ie}, Paris, 1933.

9. GRAMMAIRE

- CHEVALIER (Jean-Claude), BLANCHE-BENVENISTE (Claire), ARRIVÉ (Michel) et PEYTARD (Jean), *Grammaire Larousse du français contemporain*, Larousse, Paris, 1964.
- DUBOIS (Jean), *Grammaire structurale du français*, t. I : *Nom et Pronom* ; t. II : *le Verbe*, Larousse, Paris, 1965-1967.
- DUBOIS (Jean) et LAGANE (René), *la Nouvelle Grammaire du français*, Larousse, Paris, 1986.
- DUMONT (Jean), *Manuel grammatical à l'usage des typographes et correcteurs ainsi que de toutes personnes s'occupant de publications*, Office de publicité, Bruxelles, 1924.
- FISCHER (Maurice) et HACQUARD (Georges), *À la découverte de la grammaire française*, Hachette, Paris, 1959.
- GALIZOT (Roger), DUMAS (Jean-Pierre) et CAPET (Bernard), *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue française*, Fernand Nathan, Paris, 1969.
- GIRAULT-DUVIVIER (Charles Pierre), *Grammaire des grammaires, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, 10^e éd., Voglet, Bruxelles, 1838.
- Grammaire de l'Académie française* [par Abel Hermant et Camille Aymonnier], Firmin-Didot, Paris, 1932.
- Grammaire Larousse du XX^e siècle*, sous la direction de Félix GaiFFE, Larousse, Paris, 1936.
- GREVISSE (Maurice), *le Bon Usage, Cours de grammaire française et de langage français*, 2^e éd., Duculot–P. Geuthner, Gembloux–Paris, 1939.
- , *le Bon Usage, Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, 10^e éd., Duculot, Gembloux, 1975.
- , *le Bon Usage, Grammaire française*, 12^e éd. refondue par André Goosse, Duculot, Gembloux–Paris, 1986.
- GREVISSE (Maurice) et GOOSSE (André), *Nouvelle Grammaire française*, 2^e éd., Duculot, Louvain-la-Neuve–Paris, 1989.
- GUIRAUD (Pierre), *la Grammaire*, 2^e éd., coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1961.

BIBLIOGRAPHIE

- , *la Syntaxe du français*, 4^e éd., coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1970.
- LE BIDOIS (Georges) et LE BIDOIS (Robert), *Syntaxe du français moderne, Ses fondements historiques et psychologiques*, 2 tomes, Auguste Picard, Paris, 1935-1938.
- LÉVIZAC (Jean Pont Victor, abbé de), *l'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue*, 4^e éd., revue par A. Drevet, Rémont, Paris, 1809.
- MAUVY (Auguste), *Nouvelle Grammaire des grammaires*, 4^e éd., Bruylant-Christophe, Bruxelles, [circa 1850].
- RADOUANT (René), *Grammaire française*, Hachette, Paris, 1922.
- RAT (Maurice), *Grammaire française pour tous*, Garnier Frères, Paris, 1965.
- « Sur la grammaire traditionnelle », *Langue française* n° 41, Larousse, Paris, 1979.
- « Syntaxe (1a) », *Langue française* n° 1, Larousse, Paris, 1969.
- « Syntaxe transformationnelle du français », *Langue française* n° 11, Larousse, Paris, 1971.
- THIMONNIER (René), *Code orthographique et grammatical*, Marabout, Verviers, 1974.
- TRIBOUILLOIS (Edmond) et ROUSSET (Jack-H.), *Apprenons la grammaire ! Seul et sans peine, pour parler et pour écrire correctement*, Delagrave, Paris, 1928.
- WAGNER (Robert Léon), *la Grammaire française, les Niveaux et les domaines, les normes, les états de langue*, Société d'édition et d'enseignement supérieur, Paris, 1968.
- WAGNER (Robert Léon) et PINCHON (Jacqueline), *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris, 1962.
- WILMET (Marc), *Grammaire critique du français*, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1997.



10. Ponctuation.

- BRUN (Jean) et DOPPAGNE (Albert), *la Ponctuation et l'Art d'écrire*, coll. « Bien écrire et bien parler », Baude, Bruxelles, 1958.
- CATACH (Nina), *la Ponctuation, Histoire et Système*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1994.
- CAUSSE (Rolande), *La langue française fait signe(s), Lettres, accents, ponctuation*, coll. « Point Virgule », Le Seuil, Paris, 1998.
- COLIGNON (Jean-Pierre), *Un point c'est tout ! la Ponctuation efficace*, Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, Paris, 1993.
- COMIANT (Pol), *Écrivons bien le français, la Ponctuation*, [Mettet (Belgique)], s. d.
- DAMOURETTE (Jacques), *Traité moderne de ponctuation*, Larousse, Paris, 1939.
- DOLET (Estienne), *la Manière de bien traduire d'une langue en aultre, D'avantage de la punctuation de la langue francoyse, Plus des accents d'ycelle*, Lyon, E. Dolet, 1540.
- DOPPAGNE (Albert), *la Bonne Ponctuation*, 2^e éd., Duculot, Gembloux-Paris, 1984.
- DRILLON (Jacques), *Traité de la ponctuation française*, coll. « Tel », Gallimard, Paris, 1991.
- JACQUENOD (Raymond), *la Ponctuation maîtrisée*, Marabout, Allier (Belgique), 1993.
- LE GAL (Étienne), *Apprenons à ponctuer, Pourquoi, comment il faut ponctuer*, Delagrave, Paris, 1941.
- « Ponctuation (la) », *Pratiques* n° 70, Collection de recherche et d'expérimentation sur l'enseignement du français, Metz, 1991.
- SENSINE (Henri), *la Ponctuation en français, Avec soixante dictées-exercices dans le texte*, Payot, Paris, 1930.



11. Difficultés de la langue française.

- BÉNAC (Henri), *Guide alphabétique des difficultés du français*, Hachette, Paris, 1978.
- BERTHIER (Pierre-Valentin) et COLIGNON (Jean-Pierre), *Ce français qu'on malmène*, Belin, Paris, 1991.
- , *le Français écorché*, Belin, Paris, 1987.
- , *le Français pratique*, Solar, Paris, 1979.
- , *Lexique du français pratique*, Solar, Paris, 1981.
- Bien écrire et Parler juste*, Sélection du Reader's Digest, Bruxelles—Montreal—Paris, 1987.
- BOTTEQUIN (Armand), *le Français contemporain, Incorrections, difficultés, illogismes, bizarreries, ou le Bon Usage du français d'aujourd'hui*, Office de publicité, Bruxelles, 1937.
- , *Subtilités et Délicatesses de langage*, Baude, Bruxelles—Paris, 1946.
- CAPELOVICI (Jacques), *le Français sans faute, Répertoire des erreurs les plus fréquentes de la langue écrite et parlée*, Acropole, Paris, 1990.
- CEULEMANS (J.), *les Épines, Recueil de notes pratiques relatives aux difficultés de la syntaxe française*, 3^e éd., Daem, Bruxelles, 1903.
- COLIN (Jean-Paul), *Dictionnaire des difficultés du français*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1993.
- CHAPSAL (Charles Pierre), *Syntaxe française, ou Étude méthodique et raisonnée de toutes les difficultés que présente notre langue sous le rapport syntaxique*, 2^e éd., Maire-Nyon, Paris, 1842.
- DAUZAT (Albert), *le Guide du bon usage, les Mots, les formes grammaticales, la syntaxe*, Delagrave, 1954.
- DEHARVENG (Joseph), *Aide-mémoire et Additions*, L'Édition universelle, Bruxelles, 1933.
- , *Corrigeons-nous ! Récréations philologiques et grammaticales*, t. I à V : Éditions de la Jeunesse J.-H. Félix, t. VI : Albert Dewit, Bruxelles, 1925-1928.
- Dictionnaire des difficultés du français d'aujourd'hui*, sous la direction de Daniel Péchoin, Larousse, Paris, 1998.
- ÉTIEMBLE (René), *Parlez-vous français ?*, Gallimard, Paris, 1964.

11. DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE

- GEORGIN (René), *le Code du bon langage*, Éditions sociales françaises, Paris, 1959.
- , *Difficultés et Finesses de notre langue*, André Bonne, Paris, 1952 ; réédition sous le titre : *Guide de la langue française, Nouvelle édition revue et augmentée*, Le Livre de Poche, Paris, 1969.
- , *Pour un meilleur français*, André Bonne, Paris, 1951.
- GIRODET (Jean), *Pièges et Difficultés de la langue française*, Bordas, Paris, 1988.
- GOOSSE (André), *Façons de parler*, Duculot, Gembloux, 1971.
- GREVISSE (Maurice), *Problèmes de langage*, 5 vol. Duculot, Gembloux, 1961-1970.
- HANSE (Joseph), *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, 2^e éd., Duculot, Gembloux-Paris, 1987.
- HARVÉ (G.-O. d'), *Parlons bien !*, nouvelle éd., Office de publicité, Bruxelles, 1923.
- , *Parlons mieux ! Nouvelles recherches et trouvailles lexicologiques*, Office de publicité, Bruxelles, 1922.
- HENNEBERT (Jean), *Au lieu de... dites plutôt, le Bon Usage en exemples pratiques*, Mercure de France, Paris, 1968.
- JOUETTE (André), *Dictionnaire de l'orthographe, Tous les pièges et difficultés de la langue française*, Nathan, Paris, 1989.
- LE GAL (Étienne), *Écrivez ? n'écrivez pas... ?*, Delagrave, Paris, 1932.
- , *Ne confondez pas... Études de paronymes*, 3^e éd., Delagrave, Paris, 1933.
- , *Ne dites pas... mais dites...*, C. Delagrave, Paris, 1929.
- , *Parlons mieux*, Delagrave, Paris, 1953.
- , *Vous pouvez dire... mais dites mieux, l'Art de choisir la meilleure formule*, 9^e éd., Delagrave, Paris, 1939.
- MARTINON (Philippe), *Comment on parle en français, la Langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familiale*, Larousse, Paris, 1927.
- SCTRICK (Robert), *Écrire, Parler, les Cent Difficultés du français : une grammaire de la langue de tous les jours*, Garnier, Paris, 1986.
- SNELL (Victor), *la Grammaire en zig-zag*, L'Églantine, Bruxelles-Paris, 1932.

BIBLIOGRAPHIE

THOMAS (Adolphe-Victor), *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Larousse, Paris, 1971.

12. Histoire de la langue française, étymologie.

ANGLADE (Joseph), *Grammaire élémentaire de l'ancien français*, Armand Colin, Paris, 1965.

BLOCH (Oscar) et WARTBURG (Walther von), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 2^e éd. refondue, Presses universitaires de France, Paris, 1950.

CAYROU (Gaston), *le Français classique, Lexique de la langue du XVII^e siècle expliquant d'après les dictionnaires du temps et les remarques des grammairiens le sens et l'usage des mots aujourd'hui vieillis ou différemment employés*, 4^e éd., Didier, Paris, 1937.

CELLARD (Jacques), *les Racines grecques du vocabulaire français*, 3^e éd., De Boeck & Larcier-Duculot, Bruxelles-Louvain-la-Neuve-Paris, 1998.

CHAURAND (Jacques), *Histoire de la langue française*, 6^e éd. corrigée, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1991.

COHEN (Marcel), *Histoire d'une langue, le français, Des lointaines origines à nos jours*, 4^e éd., Éditions sociales, Paris, 1973.

DARMESTETER (Arsène) et HATZFELD (Adolphe), *le XVI^e Siècle en France, Tableau de la littérature et de la langue*, Delagrave, Paris, 1893 ; réédition en fac-similé de l'édition de 1887 : Ressouvenances, Cœuvres-et-Valsery (France), 2000.

DAUZAT (Albert), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Larousse, Paris, 1938.

—, *Phonétique et Grammaire historiques de la langue française*, Larousse, Paris, 1950.

—, *Précis d'histoire de la langue et du vocabulaire français*, Larousse, Paris, 1949.

DAUZAT (Albert), DUBOIS (Jean) et MITTERAND (Henri), *Nouveau Dictionnaire étymologique et historique*, Larousse, Paris, 1971.

DÉSIRAT (Claude) et HORDÉ (Tristan), *la Langue française au XX^e siècle*, Bordas, Paris, 1976.

12. HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1994.
- Dictionnaire historique de l'orthographe française*, sous la direction de Nina Catach, Larousse, Paris, 1994.
- DUBOIS (Jean) et LAGANE (René), *Dictionnaire de la langue française classique*, Belin, Paris, 1960.
- DUBOIS (Jean), LAGANE (René) et LEROND (Alain), *Dictionnaire du français classique*, Larousse, Paris, 1988.
- ÉLUERD (Roland), *Ces mots qui ont perdu leur latin*, Belfond, Paris, 1989.
- FOULET (Lucien), *Petite Syntaxe de l'ancien français*, 3^e éd., 1928 ; réimpression : Honoré Champion, Paris, 1958.
- GRANDSAINES D'HAUTERIVE (Robert), *Dictionnaire des racines des langues européennes*, Larousse, Paris, 1948.
- GREIMAS (Algirdas Julien), *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Larousse, Paris, 1980.
- GUIRAUD (Pierre), *Structures étymologiques du lexique français*, Larousse, Paris, 1967.
- HUCHON (Mireille), *le Français de la Renaissance*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1988.
- LEBRUN (L.) et TOISOUL (J.), *Dictionnaire étymologique de la langue française, Basé sur le groupement des mots en tableaux synoptiques*, J. Dasnoy-Lambert-Fernand Nathan, 1925.
- MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *l'Évolution du français, Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Armand Colin, Paris, 1995.
- MOLINIÉ (Georges), *le Français moderne*, coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1991.
- PESSONNEAUX (R.) et GAUTIER (C.), *Quelle est l'origine, la formation, la signification des mots français ? Lexicologie française*, Nathan, Paris, 1941.
- PICOCHÉ (Jacqueline), *Dictionnaire étymologique du français*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1994.
- , *Nouveau Dictionnaire étymologique du français*, Hachette-Tchou, Paris, 1971.
- , *Précis de morphologie historique du français*, Nathan, Paris, 1979.

BIBLIOGRAPHIE

- RAYNAUD DE LAGE (Guy), *Introduction à l'ancien français*, 9^e éd., C.D.U.-SEDES, Paris, 1975.
- SCHELER (Auguste), *Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne*, 3^e éd., C. Muquardt, Bruxelles, 1887.
- THÉRIVE (André), *Libre Histoire de la langue française*, Boutelleau-Delamain-Stock, 1954.
- WARTBURG (Walther von), *Évolution et Structure de la langue française*, 10^e éd., A. Francke, Berne, 1946.

13. Correspondance administrative et privée.

- ASTRIÉ (Théophile), *le Grand et Parfait Secrétaire général et universel*, S. Bornemann, Paris, [circa 1920].
- BREUIL (E. de), *le Nouveau Secrétaire, Tout ce qui concerne la correspondance familiale, mondaine, officielle, commerciale, intime*, A. Leconte, Paris, 1941.
- BRIQUEMONT (Jean) et CHALON (Louis), *Correspondance commerciale française*, Vanderlinden, Bruxelles, 1947.
- CATHERINE (Robert), *le Style administratif*, Albin Michel, Paris, 1947.
- CHAFFURIN (Louis), *le Parfait Secrétaire, Correspondance usuelle commerciale et d'affaires*, Larousse, Paris, 1933.
- CLAUDE (Gaston), *la Composition française à l'usage des affaires*, 2^e éd., Les Éditions scientifiques et littéraires, Les Éditions comptables, commerciales et financières, Amiens-Bruxelles, 1952.
- COLIGNON (Jean-Pierre), *Savoir écrire, Savoir téléphoner, Guide pratique de la correspondance et du téléphone*, 2^e éd., Duculot, Gembloux-Paris, 1983.
- CLÉMENT-RONDEPIERRE (Noëlle), DANY (Max), DOLLOT (Louis) et POULET (Claude), *le Français des relations internationales*, Hachette, Paris, 1983.
- DANY (Max), GELIOT (Jacques) et PARIZET (Marie-Louise), *le Français du secrétariat commercial*, Hachette, Paris, 1991.
- DANY (Max), REBERIOUX (Anne) et RENTY (Ivan de), *le Français des hommes d'affaires*, Hachette, Paris, 1975.
- DANY (Max), RENTY (Ivan de) et REY (Anne), *le Français de la banque*, Hachette, Paris, 1978.

13. CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE ET PRIVÉE

- DATAIN (Jean), *l'Art d'écrire et le Style des administrations, Vade-mecum des candidats aux concours de la fonction publique et des administrations privées*, Charles Lavauzelle, Paris, 1955.
- DESONAY (Fernand), *l'Art d'écrire une lettre*, Baude, Bruxelles, 1945.
- , *le Rapport, Comment l'élaborer, comment le rédiger*, Baude—Les Éditions scientifiques et littéraires, Amiens—Bruxelles—Paris, 1952.
- DOOMS (L.), PÉE (Hilde) et VAN CROMBRUGGE (Else), *Nouveau Guide de correspondance*, 10^e éd., Daphné, Gand, s. d. [1955].
- DURAND et MESLINS, *le Secrétaire pratique, Traité complet de la correspondance*, Taride, Paris, 1900.
- DUTTWEILER (Georges), *Dictionnaire pratique de la correspondance commerciale et privée*, Éditions générales, Genève, 1967.
- GANDOUIN (Jacques), *Correspondance et Rédaction administratives*, 4^e éd., Armand Colin, Paris, 1966.
- GODAERT (Paul), *Dictionnaire de rédaction*, Librairie universitaire, Louvain, 1965.
- Guide d'expression écrite*, sous la direction de Michèle Gabay, 21^e éd., Larousse, Paris, 1991.
- HENRY (Albert), *Rédaction administrative*, L'Édition universelle, Bruxelles, [1939].
- JOUETTE (André), *le Savoir-Écrire, Guide pratique de correspondance*, Solar, Paris, 1989.
- LANGE (Élisabeth), *le Secrétaire idéal*, Marabout, Verviers, 1977.
- MÉRAUD (Daniel), CINI (Amédée) et ÉDOUARD (Manuel), *Guide de rédaction administrative*, Roudil, Paris, 1992.
- REBOUX (Paul), *le Nouveau Savoir-Écrire, ou l'Art de rédiger les lettres difficiles : lettres d'affaires, de politesse, de refus ou d'amour*, Flammarion, Paris, 1933.
- SPREUTELS (Marcel), *Dictionnaire du style et des usages administratifs officiels et privés*, Société générale d'éditions, Amiens—Bruxelles, 1967.
- THIERRIN (Paul), *Ma correspondance privée*, 2^e éd., Éditions du Panorama, Fribourg, 1957.

BIBLIOGRAPHIE

TRICOT (M.) et PRÉVOT (W.), *Correspondance commerciale*, 3^e éd., Ansotte, Dinant, s. d. [circa 1955].

VIVIEN (Georges), *le Parfait Secrétaire*, Larousse, Paris, 1980.

14. Divers.

Ici, nous sommes parfois très loin de notre sujet... Mais, ces ouvrages ayant été consultés et certains d'entre eux étant cités dans les pages de cet ouvrage, je crois nécessaire de les faire figurer ici.

ALBALAT (Antoine), *L'Art d'écrire enseigné en vingt leçons*, 21^e éd., Armand Colin, Paris, 1991.

—, *Comment il ne faut pas écrire, les Ravages du style contemporain*, 6^e éd., Plon, Paris, 1921.

ART (Georges), *Du bon usage oral et écrit, l'Expression française, sa nature, son œuvre passée et présente, ses futures destinées*, C. Delagrave, Paris, 1932.

BRUNETIÈRE (Ferdinand), *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, Hachette, Paris, 1880-1925.

DELEPELEIRE (Marc), THOVERON (Gabriel), OLYFF (Michel), *les Médias à découvert*, Vie ouvrière, Bruxelles, 1988.

Dictionnaire des citations françaises et étrangères, sous la direction de Robert Carlier, Larousse, Paris, 1992-1997.

« Espace (l') et la Lettre », sous la direction d'Anne-Marie Christin, *Cahiers Jussieu* n° 3, coll. « 10/18 », Union générale d'éditions, Paris, 1977.

GRAFTON (Anthony), *les Origines tragiques de l'érudition, Une histoire de la note en bas de page*, Le Seuil, Paris, 1998.

LAROUSSE (Pierre), *la Lexicologie des écoles, Cours complet de langue française et de style (cours lexicologique de style)*, Larousse et Boyer, Paris, 1857.

Larousse mensuel illustré, sous la direction de Claude Augé, Larousse, Paris, 1907-1957.

LEJARD (Félix Joseph de Séez, dit), *Prosodie française, contenant les règles de la prononciation et de la versification*, Poussielgue Frères, Paris, 1888.

- L'HOEST (Christian) et WODON (Bernard), *Itinéraire pour la publication, Guide de la communication écrite*, Artel, Namur, 1990.
- MAROUZEAU (Jules), *Précis de stylistique française*, Masson, Paris, 1941.
- MASSIN (Robert), *la Lettre et l'Image, la Figuration dans l'alphabet latin du VIII^e siècle à nos jours*, Gallimard, Paris, 1973.
- MITTERAND (Henri), *les Mots français*, 8^e éd., coll. « Que sais-je ? », Presses universitaires de France, Paris, 1992.
- PETITTY (Jean Raymond de), *Bibliothèque des artistes et des amateurs, ou Tablettes analytiques et méthodiques sur les sciences et les beaux-arts*, P.-G. Simon, Paris, 1766.
- RAT (Maurice), *Dictionnaire des locutions françaises*, 21^e éd., Larousse, Paris, 1957.
- VANNIER (Antonin), *la Clarté française, l'Art de composer, d'écrire et de se corriger*, 4^e éd., Fernand Nathan, Paris, 1912.
- WALTER (Henriette), *le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, Paris, 1988.
- WEY (Francis), *Remarques sur la langue française au XIX^e siècle, sur le style et la composition littéraire*, Firmin-Didot Frères, Paris, 1845.

15. Repentir.

Afin de ne pas léser le lecteur désireux d'entreprendre une recherche personnelle d'ordre historique, j'ajoute finalement quelques manuels de composition que je n'ai pas consultés.

- BERTRAND-QUINQUET (Louis Jacques François de Paule, dit), *Traité de l'imprimerie*, Bertrand-Quinquet, Paris, an VII (1799).
- BOULARD (Martin Sylvestre), *le Manuel de l'imprimeur, Ouvrage utile à tous ceux qui veulent connaître les détails des ustensiles, des prix, de la manutention de cet art intéressant, & à quiconque veut lever une imprimerie*, Boulard, Paris, 1791.
- BROSSARD (L.-E.), *le Correcteur typographe*, t. I : *Essai historique, documentaire et technique*, E. Arrault & Cie, Tours, 1924 ; t. II : *les Règles typographiques*, Imprimerie de Châtelaudren, 1934 ; réédition du t. I en fac-similé : Gregg international publishers, Farnborough (Grande-Bretagne), 1971.

BIBLIOGRAPHIE

- BRUN (Henri), *Manuel pratique et abrégé de la typographie française*, Firmin-Didot père et fils, Paris, 1825.
- CAPELLE (Pierre Adolphe), *Manuel de la typographie française, ou Traité complet de l'imprimerie, Ouvrage utile aux jeunes typographes, aux libraires et aux gens de lettres*, Rignoux, Paris, 1826.
- CHOLLET (Louis), *Petit Manuel de composition à l'usage des typographes et des correcteurs*, Alfred Mame et fils, Tours, [1912 ?].
- CLAYE (Jules), *Typographie, Manuel de l'apprenti compositeur*, 3^e éd., A. Quantin, Paris, 1883.
- CRAPELET (Georges Adrien), *Études pratiques et littéraires sur la typographie*, Imprimerie de Crapelet, 1837.
- DESORMES (E.), *Notions de typographie à l'usage des écoles professionnelles, Précédées d'un avant-propos sur l'origine de l'imprimerie*, École professionnelle Gutenberg, Paris, 1888.
- FOURNIER (Pierre Simon, dit Fournier le Jeune), *Manuel typographique, utile aux gens de lettres, & à ceux qui exercent les différentes parties de l'art de l'imprimerie*, Barbou, Paris ; t. I : 1764, t. II : 1766 ; réédition en fac-similé : Lehrdruckerei, Technische Hochschule, Darmstadt, 1995.
- GUIGNES (Chrétien Louis Joseph de), *Principes de composition typographique, pour diriger le compositeur dans l'usage des caractères orientaux de l'Imprimerie royale*, [chez l'auteur ?], Paris, 1790.
- MOUTON (Eugène), *l'Art d'écrire un livre, de l'imprimer et de le publier*, H. Welter, Paris, 1896.
- PINSARD (Jules), *Marche typographique, Petit Code de la composition*, Lausanne, 1907.
- TOUREAUX (Léon Louis), *Typographie, Grammaire de la composition*, Petrot-Garnier-Champion, Chartres-Paris, 1884.
- VINÇARD (B.), *l'Art du typographe, Ouvrage utile à MM. les hommes de lettres, bibliographes, et typographes*, Vinçard et Cie, Paris, 1806.



Cette édition d'*Orthotypographie*, de Jean-Pierre Lacroux, a été mise en œuvre, puis en pages, par Alain Hurtig à Bruxelles, Nancy, Toul, Marseille (& autres lieux...), de mai 2005 jusqu'à janvier 2007.

Son texte a été composé en Adobe Garamond corps 10,5 & 8,5, les titres des articles en Gill Sans 11, les extraits des débats en Formata 9,5, 8 & 7,5. Les deux couvertures, sur une maquette d'Anne Guillaume et des dessins de L.L. de Mars, sont en Antique Olive 35, 20 & 15.

